



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU SUD DE L' AISNE

Évaluation environnementale stratégique

Annexe n°4 à la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne du 24 mars 2025

Annexe n°4 à la délibération de Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry du 3 mars 2025

Annexe n°4 à la délibération du Comité syndical du PETR – UCCSA du 26 février 2025



État initial de l'environnement



Dossier 19110044
03/01/2025

réalisé par



Auidicé
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de reception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE_2025_019A-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE_2025_019A-DE

A G E D I



Plan Climat Air Energie Territorial du Sud de l'Aisne

Évaluation environnementale stratégique

État initial de l'environnement

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne

Version	Date	Description
État initial de l'environnement	mars 25	Etat Initial de l'Environnement

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	Anne-Sophie LESTON	20/05/2020
Rédaction	Charlotte CHATTON	20/05/2020



Agence nord
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes

Agence Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne

Agence Ouest
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Agence Val de Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Sud
Rue de la Claustre
84390 Sault
04 90 64 04 65

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE_2025_019A-DE

A G E D I

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DE PCAET.....	10
1.1 Contexte réglementaire	11
1.2 L'évaluation environnementale stratégique (EES).....	11
CHAPITRE 2. MILIEU PHYSIQUE	13
2.1 Géomorphologie.....	14
2.2 Ressources en eaux	26
2.3 Climat et émissions de gaz à effet de serre.....	47
2.4 Contexte énergétique.....	51
CHAPITRE 3. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL.....	57
3.1 Milieux naturels (milieux remarquables et protégés dont Natura 2000)	58
3.2 Paysages	86
3.3 Patrimoine culturel, architectural et archéologique	97
3.4 Synthèse sur les paysages et le patrimoine culturel	104
CHAPITRE 4. RISQUES NATURELS.....	105
4.1 Les inondations / ruissellements.....	106
4.2 Les mouvements de terrains	116
4.3 Le risque sismique	122
4.4 Le risque de feux de forêts	123
4.5 Le risque de foudroiement	125
4.6 Le risque tempête.....	126
4.7 Synthèse	126
CHAPITRE 5. RISQUES INDUSTRIELS, POLLUTIONS ET NUISANCES	127
5.1 Les risques industriels et technologiques	128
5.2 La pollution des sols	136
5.3 Nuisances sonores.....	139
5.4 Pollution lumineuse.....	142
5.5 Qualité de l'Air.....	144
5.6 Gestion des déchets	147
5.7 Synthèse	152
CHAPITRE 6. MILIEU HUMAIN	153
6.1 Situation sociodémographique	154
6.2 Santé.....	163

6.3	Aménagement, urbanisme et économie.....	173
CHAPITRE 7.	ANNEXES	193
7.1	Catastrophes naturelles	194

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE
Bossier-Audencé 1911044 - État initial de l'environnement - 03/01/2025

A G E D I

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Localisation	8
Carte 2.	Vue aérienne	9
Carte 3.	Topographie	17
Carte 4.	Géologie	23
Carte 5.	Erosion des sols.....	24
Carte 7.	Hydrographie	36
Carte 8.	Hydrographie et qualité des eaux.....	40
Carte 9.	Zones humides des SDAGE.....	45
Carte 10.	Trame verte et bleue du Sud de l'Aisne	61
Carte 11.	Zones Natura 2000.....	67
Carte 12.	Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu	74
Carte 13.	Espaces Naturels Sensibles	78
Carte 14.	Conservatoire des Espaces Naturels	80
Carte 15.	Carte des forêts domaniales et communales	83
Carte 16.	Carte de l'occupation des sols	84
Carte 17.	Entités paysagères	96
Carte 18.	Monuments historiques et sites classés	103
Carte 19.	Zones inondables	110
Carte 20.	PPRN.....	111
Carte 21.	Remontées de nappe	115
Carte 22.	Mouvements de terrain	117
Carte 23.	Argiles.....	119
Carte 24.	Cavités.....	121
Carte 25.	Carte de l'occupation des sols	124
Carte 26.	Installations classées pour la protection de l'environnement.....	133
Carte 27.	Sites BASIAS-BASOL.....	138
Carte 28.	Pollution lumineuse	143
Carte 29.	Infrastructures de communication et réseau ferré	187

INTRODUCTION

Le présent document constitue l'Etat Initial de l'Environnement de l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne (PETR UCCSA). Il s'articule autour de 5 chapitres :

- Le milieu physique
- Le patrimoine naturel et la biodiversité
- Les risques naturels
- Les risques industriels, de pollution et de nuisances
- Le milieu humain.

Pour chaque chapitre, les caractéristiques du PETR UCCSA sont abordées. Les perspectives d'évolutions et les enjeux sont analysés à la fin de chaque thématique sous la forme d'un tableau Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces-Enjeux pour le PCAET.

Etat initial du thème « XXXX »	
Atouts : ...	Faiblesses : ...
Perspectives d'évolution « scénario de référence »	
Opportunités : ...	Menaces : ...

*XXX = chacun des thèmes ci-dessus
 → Analyse des atouts et faiblesses du territoire pour le thème
 → Il s'agit d'étudier la trajectoire du territoire SANS le nouveau PCAET, c'est-à-dire en continuant avec les documents cadres actuels*

Tableau 1. Tableau AFOM

Situé dans l'Aisne (02), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne (PETR - UCCSA) regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) et la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne. Le territoire du PETR – UCCSA recouvre 108 communes et regroupe plus de 70 000 habitants sur une superficie de 1115 km².

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Union des Communauté de communes du Sud de l'Aisne (PETR - UCCSA) est chargé de l'élaboration d'un Plan Climat – Air – Énergie Territorial (PCAET) sur son territoire. Ses deux membres lui en ont confié la maîtrise d'ouvrage : la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) en tant que territoire obligé et la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne en tant que territoire volontaire

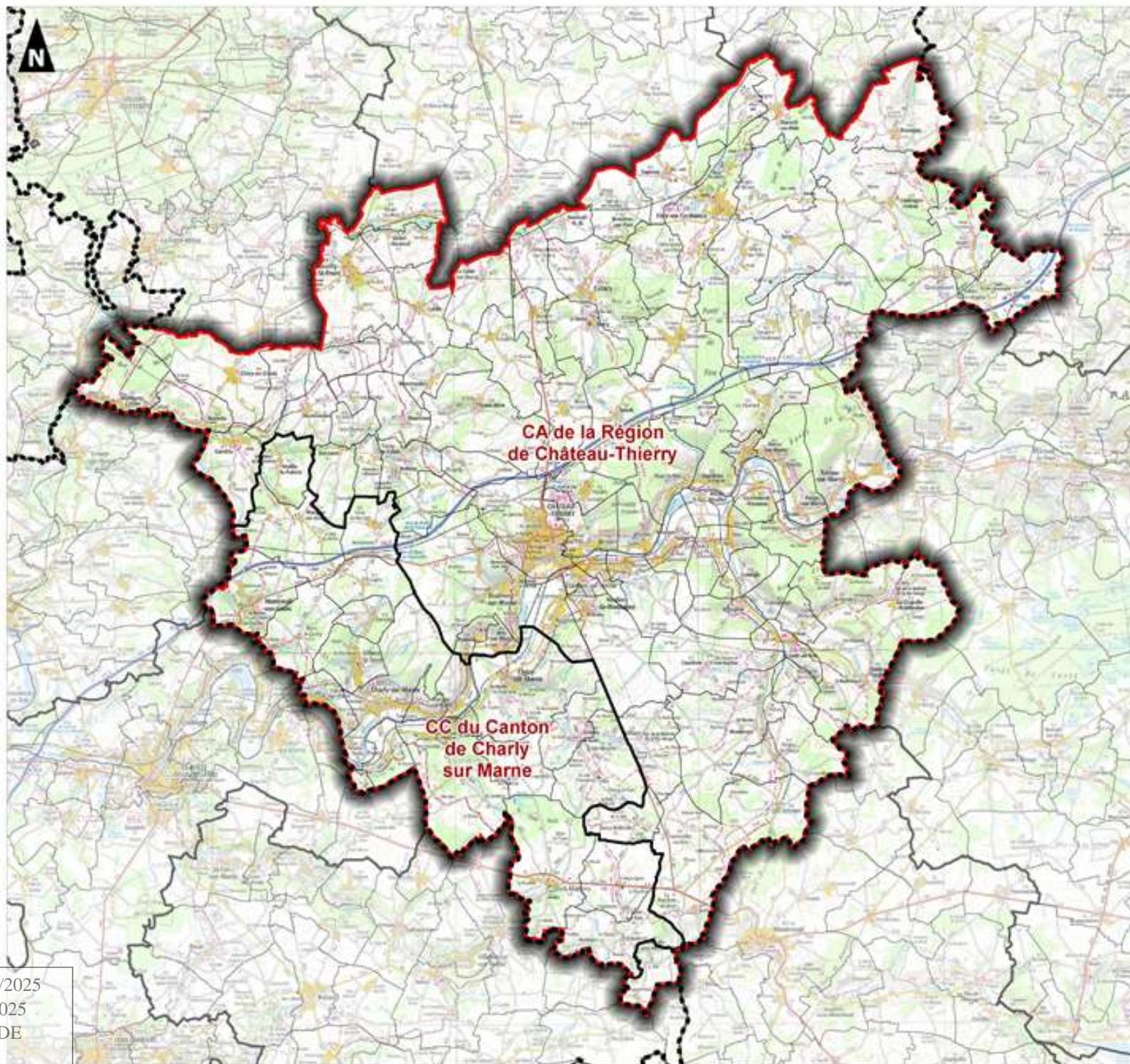
Carte 1 - Localisation

Carte 2- Vue aérienne

Limites des EPCI



-  UCCSA
-  EPCI
-  Limite communale
-  Limite départementale



Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE_2025_019A-DE



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Délimitation de la zone d'étude



Limites administratives

- - Limite départementale

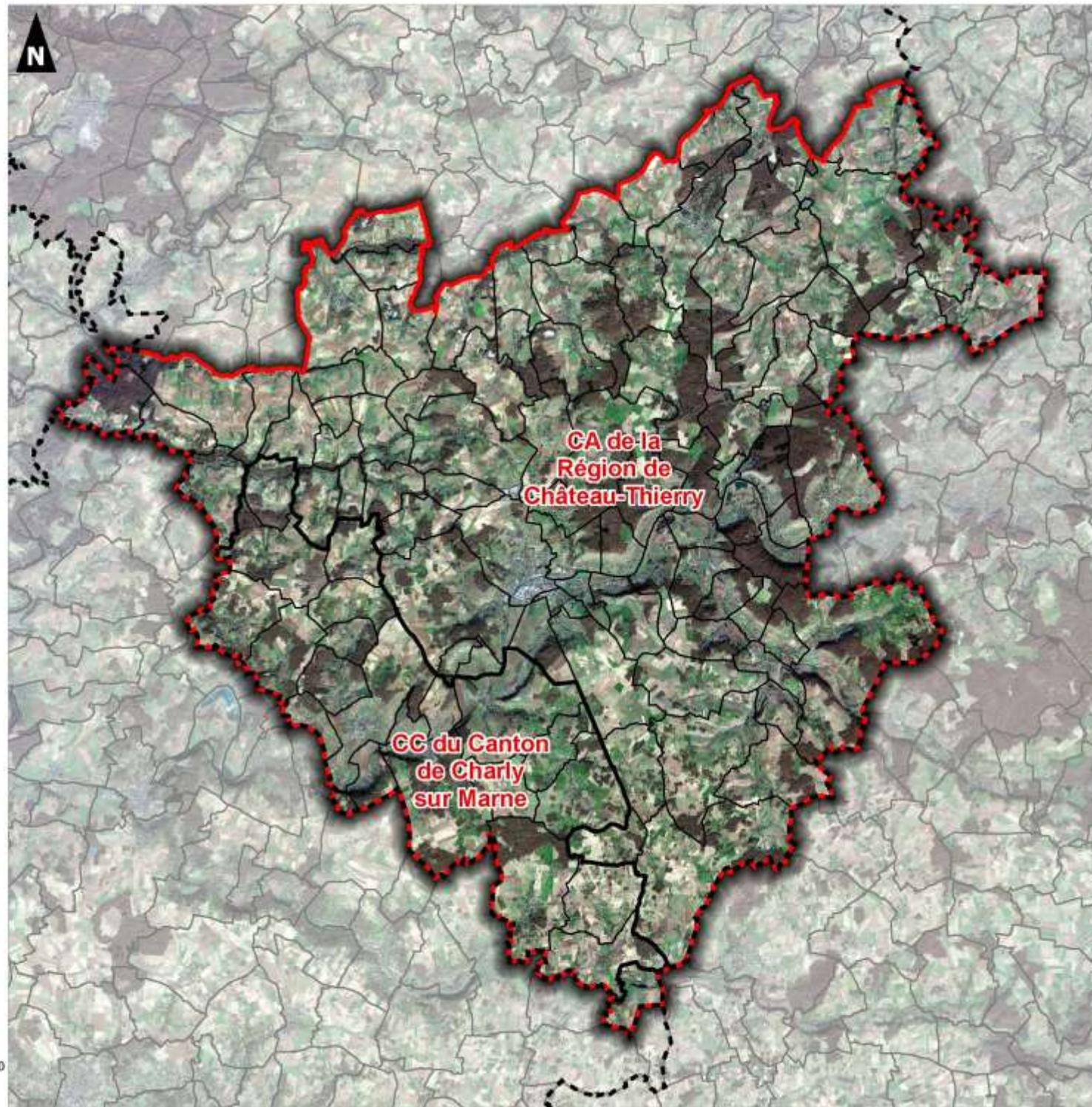
— Limite EPCI

— Limite communale

Secteur d'étude

□ UCCSA

0 5 10



CHAPITRE 1. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DE PCAET

1.1 Contexte réglementaire

La réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET du PETR UCCSA intervient dans un cadre réglementaire et politique. Elle repose sur l'article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 qui modifie les plans climat énergie territorial (PCET), projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique, tels qu'ils étaient définis à l'article L 229-26 du code de l'environnement.

Les PCET deviennent ainsi des Plans climat air énergie territorial (PCAET). Leurs contenu et modalités d'élaboration sont précisés par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial.

Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Enfin, le PCAET doit désormais faire l'objet d'une évaluation environnementale (cf. article R122-17 du code de l'environnement – 10ème catégorie du 2ème alinéa de la section I) et l'autorité environnementale compétente est la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France.

1.2 L'évaluation environnementale stratégique (EES)

L'Évaluation Environnementale Stratégique est un outil d'aide à la décision. Il permet l'intégration de l'approche environnementale dans le PCAET. Ainsi il peut permettre l'optimisation environnementale du PCAET au travers de l'étude des solutions de substitution.

Elle répond aux objectifs suivants :

- Prendre en compte l'ensemble des thématiques environnementales et identifier et évaluer les incidences sur l'environnement des orientations et mesures du PCAET ;
- De nourrir le PCAET et tout son processus d'élaboration, des enjeux environnementaux du territoire ;
- Mettre en avant les éventuels effets antagonistes du plan d'action du PCAET ;
- Estimer les perspectives d'évolution de l'environnement du territoire en l'absence de PCAET ;
- Définir les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces incidences ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer la décision de l'autorité qui approuve le PCAET ;
- Les résultats de l'évaluation environnementale serviront d'outil d'information, de sensibilisation et de participation auprès des élus locaux mais également des partenaires et du grand public.

L'élaboration du PCAET et l'évaluation environnementale stratégique sont menées en parallèle.

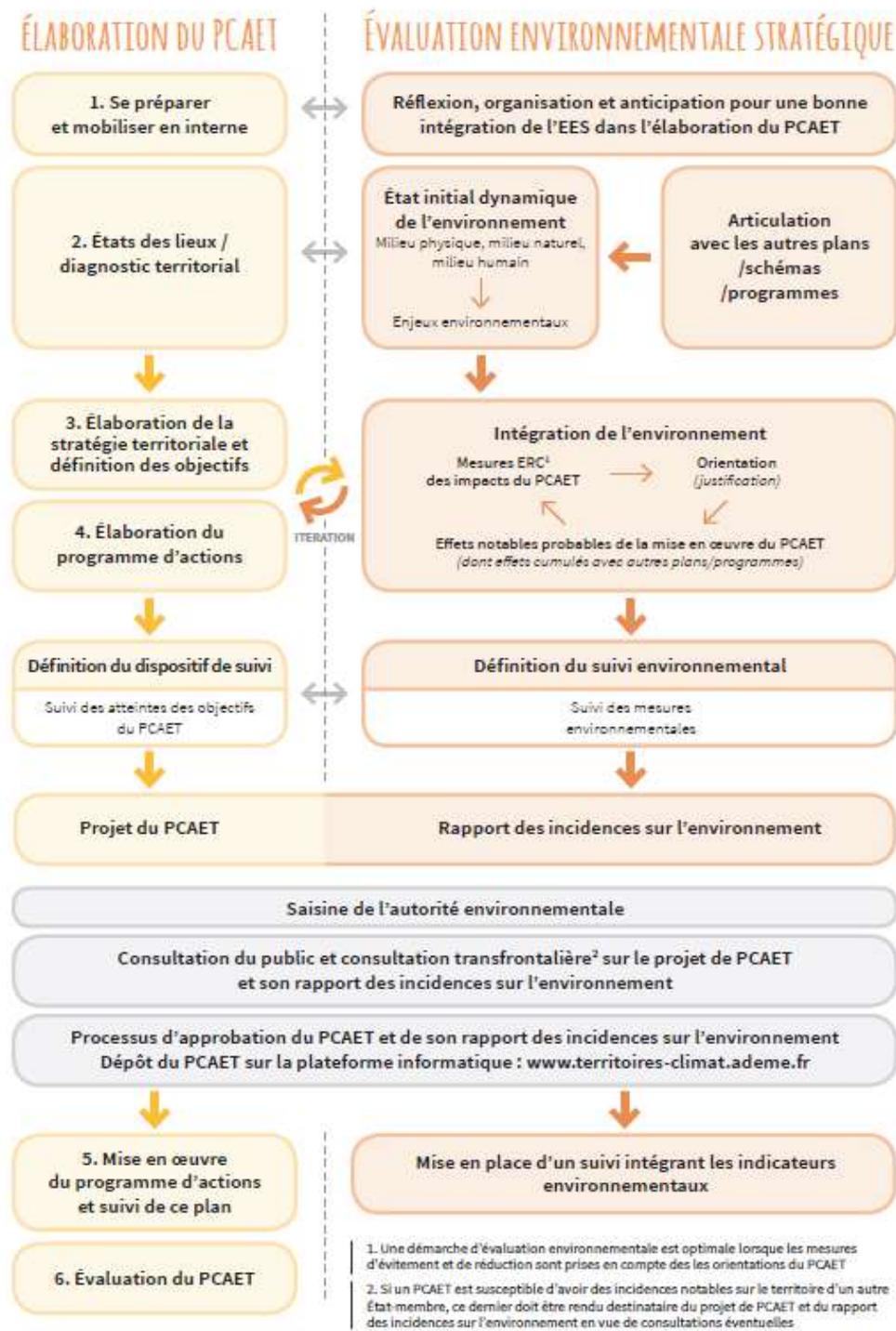


Figure 1. Synthèse de l'articulation des démarches – source : *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre*, de l'ADEME

CHAPITRE 2. MILIEU PHYSIQUE

2.1 Géomorphologie

2.1.1 Topographie

Carte 3 - Topographie - p17

Source : SCoT PETR - UCCSA

Le territoire présente deux grands plateaux, d'une altitude comprise entre 130 et 222 mètres.

Le premier plateau de 130 à 180 mètres, localisé au Nord du territoire, se situe entre la vallée de l'Ourcq, au Nord, et celle de la Marne, au Sud. Il présente un relief marqué par les indentations des vallées des affluents de l'Ourcq, du Clignon et de la Marne. Elles ont ainsi donné naissance à une série d'îlots orientés Nord-Est/Sud-Ouest.

Le second plateau, de 170 à 260 mètres, au Sud du territoire, est plus relevé et plus accidenté. En effet, bien qu'il soit continu, il se compose de couloirs profonds creusés par les affluents de la Marne, notamment la vallée du Surmelin.

Les **profils altimétriques**, à partir de la commune de Fère-en-Tardenois vers la commune de Charly-sur-Marne (axe Nord-Est / Sud-Ouest), et à partir de la commune de Vallées en Champagne vers la commune de Neuilly-St-Front (axe Sud Est / Nord Ouest) fournissent les informations suivantes :

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE_2025_019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

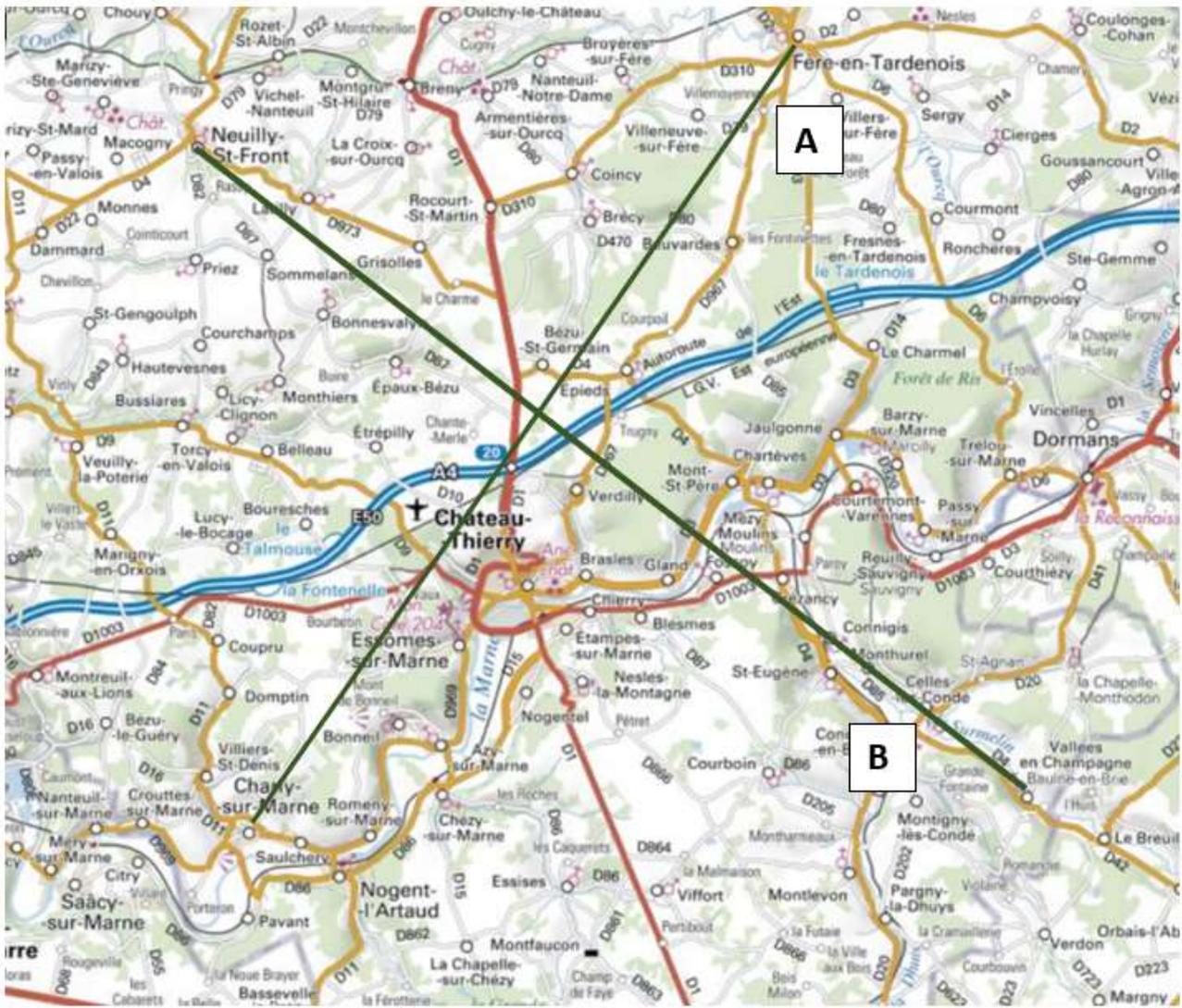


Figure 2. Localisation des profils altimétriques (échelle 1 : 272 880)

PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Figure 3. A - Profil altimétrique du PETR - UCCSA dans un axe Nord Est / Sud Ouest (droite A passant par Fère -en-Tardenois et Charly-sur-Marne)

PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Figure 4. Profil altimétrique du PETR UCCSA dans un axe Sud-Ouest/ Nord--Ouest (droite B passant par Vallées en Champagne et Neuilly-St-Front)



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Topographie

Secteur d'étude

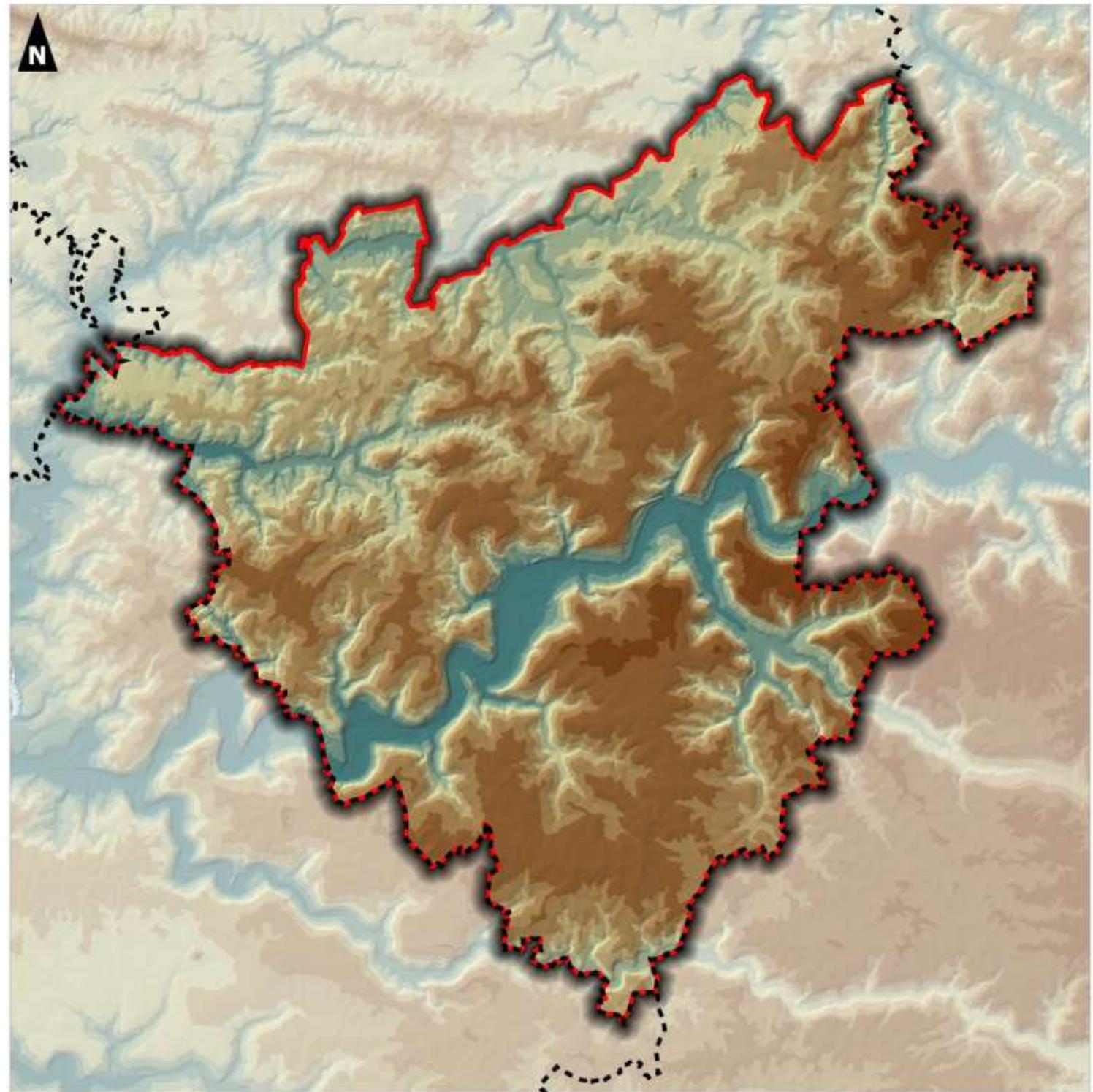
 UCCSA

Limites administratives

 Limite départementale

Altitude (en m)

-  225 - 255
-  200 - 225
-  175 - 200
-  150 - 175
-  125 - 150
-  100 - 125
-  75 - 100
-  50 - 75
-  25 - 50



0 5 10

Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

Sources de données : IGN BD ALTI

Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - UCCSA -

auddice A G E D I

2.1.2 Géologie et pédologie

L'analyse géologique est réalisée sur la base des informations fournis par les cartes géologiques du BRGM au 1/50 000, de Fère-en-Tardenois n°130, de Fismes n°131, de Meaux n°155, de Château-Thierry n°156 et de Montmirail n°186.

Carte 4 - Géologie - p23

2.1.2.1 Contexte géologique

Le PETR de l'UCCSA recouvre partiellement le NE du plateau de Brie qui joue, dans cette région, le rôle d'une plate-forme structurale au pendage faible vers l'Ouest et vers le Sud. La surface de ce plateau est généralement constituée par des argiles à meulière de Brie, plus ou moins remaniées et recouvertes d'un manteau de limon. Les Sables de Fontainebleau n'existent qu'à l'état résiduel, en minces placages sous le limon, ou conservés dans des poches.

La plate-forme de Brie est profondément incisée par la vallée de la Marne et celle de ses affluents, en particulier par la vallée du Clignon, affluent de l'Ourcq.

La tectonique est marquée par une mosaïque de dômes et de cuvettes d'orientation générale SW-NE dont les deux plus importants sont le synclinal de la Marne et l'anticlinal de l'Orxois. Les pendages atteignent parfois 10 m par km, ce qui est loin d'être négligeable.

D'un point de vue stratigraphique et paléogéographique on observe de l'Ouest à l'Est et du Nord au Sud d'importantes variations latérales de faciès. Le Cuisien est marin à l'Ouest, fluviatile à l'Est.

C'est à partir de la vallée de la Marne que se différencient dans le Bartonien, au-dessus des horizons humifères, des formations calcaires déjà visibles à Château-Thierry mais particulièrement développées aux environs de Nogent-l'Artaud. Corrélativement, les niveaux sableux diminuent d'épaisseur vers l'Est et le SE jusqu'à devenir négligeables ou absents.

Source : Infoterre

2.1.2.2 Etages géologiques

Il s'agit de représentations schématiques verticales des différentes séries stratigraphiques retrouvées sur le territoire. Ces étages géologiques, appelés aussi Log, sont réalisés lors de la réalisation d'un forage de reconnaissance ou par l'étude des affleurements.

Ces représentations permettent de voir que sur les plateaux limoneux (Lp) comme à Nesles-la-Montagne, on retrouve surtout des argiles et des marnes.

En revanche au niveau du lit de la Marne à Essômes-sur-Marne on trouve des alluvions quaternaires en surface et une alternance de sables et d'argiles dès 8 m de profondeur. De la craie blanche apparaît à 60 m de profondeur.

Au nord du territoire, près de Fère-en-Tardenois, on retrouve une alternance de sables et d'argiles. La craie blanche à silex apparaît à 146 m de profondeur.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE_2025_019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Fz. Alluvions modernes. Ce sont des limons fins, argilo-sableux, très calcarifères, bien développés au fond des grandes vallées actuelles : Marne, Surmelin, Clignon (puissance 2 à 5 m) et dans la basse vallée de leurs affluents.

Fy. Alluvions anciennes. Sables grossiers, graviers roulés de silex, grès et meulières, peu calcarifères en général et très recherchés pour la fabrication du béton. Elles sont très développées dans les vallées de la Marne et du Surmelin (puissance 3 à 7 m) où elles constituent de basses terrasses (jusqu'à 15 m). Leur stratification est irrégulière, leur hétérométrie élevée.

Fx. Hautes terrasses. La vallée de la Marne présente de hautes terrasses (50 à 60 m) à Crézanzy (cailloutis à meulière prédominante, gravier calcaire et grains de quartz, reposant sur des argiles généralement brunes à verdâtres très lourdes, correspondant peut-être à un fond de lac).

LP. Limons. Les plateaux correspondant à la surface structurale de Brie sont couverts d'une épaisse formation de limons très argileux, jaunâtres, généralement non carbonates, avec horizons à concrétions ferrugineuses, dépassant fréquemment 10 mètres. Ils étaient exploités à Bézuet pour la fabrication des briques.

e7b. Bartonien supérieur : Ludien supérieur — Marnes supragypseuses.

Au sommet, on distingue les Marnes blanches de Pantin (5 à 6 m) constituées de marnes calcaires blanchâtres à silex, souvent grumeleuses, avec à la partie supérieure, un ou plusieurs bancs de calcaire compact jaunâtre, passant souvent au silex meulier ou à la meulière compacte, très fossilifère en particulier aux environs d'Épieds. Les Marnes blanches de Pantin affleurent au bois des Rochets à l'ouest de Château-Thierry et aux Chaillots au nord d'Époux-Bézu. À l'affleurement elles sont jaunâtres avec passées verdâtres ou blanchâtres. Leur base est marquée par la présence de petits bancs de calcaire argileux lité, à grain fin, blanc grisâtre ou jaunâtre, qui forment un excellent repère. Les dalles des Marnes blanches de Pantin ont été utilisées pour la construction locale.

e6a. Bartonien inférieur : Auversien — Sables et Grès.

Cette série essentiellement sableuse et gréseuse, faciès marin sous-jacent aux niveaux lagunolacustres et lacustres. Actuellement, les exploitations de grès sont pratiquement abandonnées. Par contre, il existe toujours de nombreuses sablières artisanales, parfois plus importantes (Chézy-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Bussiares, Cointicourt, Époux-Bézu). Au nord de Bézu-Saint-Germain et d'Épieds, la série sableuse rousse ou jaunâtre à la base, blanche et violacée plus haut (épaisseur 35 m environ) se termine fréquemment par un ou plusieurs bancs gréseux à tubulures qui ont été autrefois activement exploités.

gia. Stampien inférieur (faciès sannoisien) : Argile verte.

L'argile verte paraît rester constante, elle est épaisse de 4 à 7 m et n'est plus exploitée.

e5. Lutétien : Marnes et Caillasses

Le contact Auversien-Lutétien est visible au nord d'Épieds : à l'est du lieu-dit le Marais; dans la vallée du ru de Dolly. Dans tous les cas, les Marnes et Caillasses se terminent par une assise de marnes jaunâtres épaisses de 2 à 3 m. Lorsque les sables auversiens ont disparu, les calcaires à faciès oedonien reposent directement sur le Lutétien supérieur et avaient déjà commencé à se déposer alors que le domaine marin régnait plus à l'Ouest.

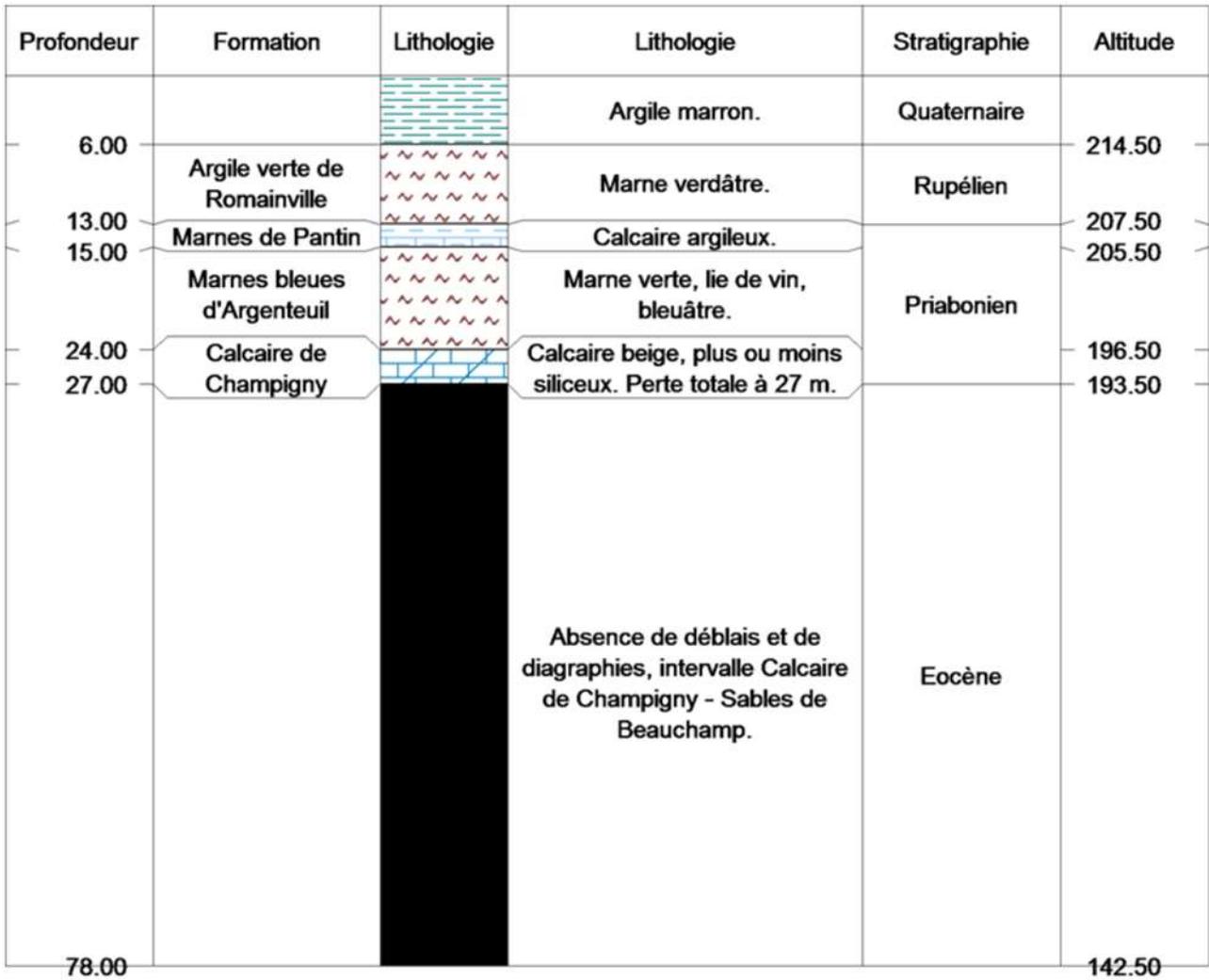


Figure 5. Nesles-la-Montagne - Log BSS000LSNF

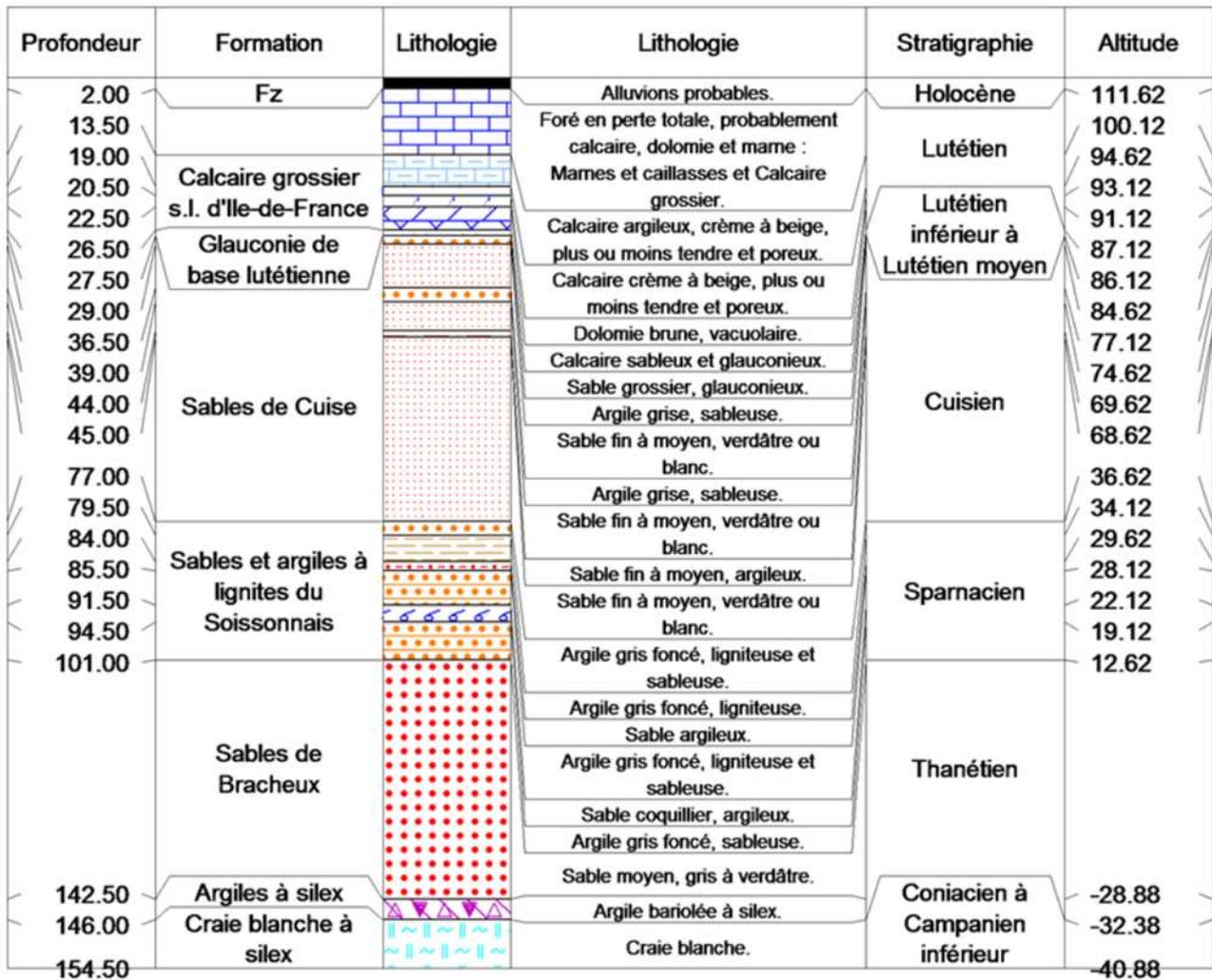


Figure 6. Fère-en-Tardenois - BSS000KCGD

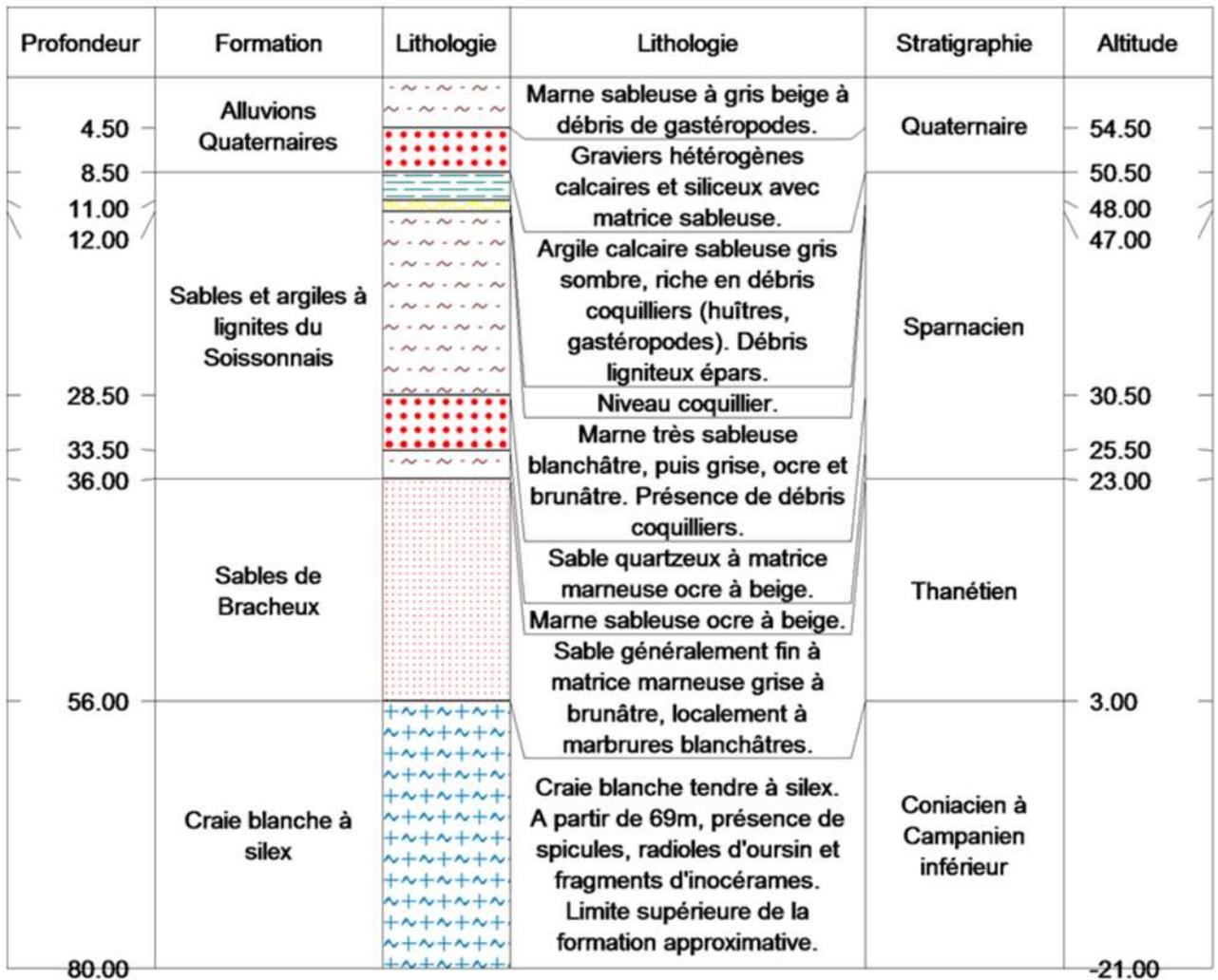


Figure 7. Essomes-sur-Marne - BSS000LSDR



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

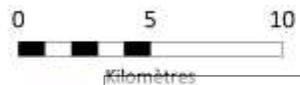
Géologie

Secteur d'étude

 UCCSA

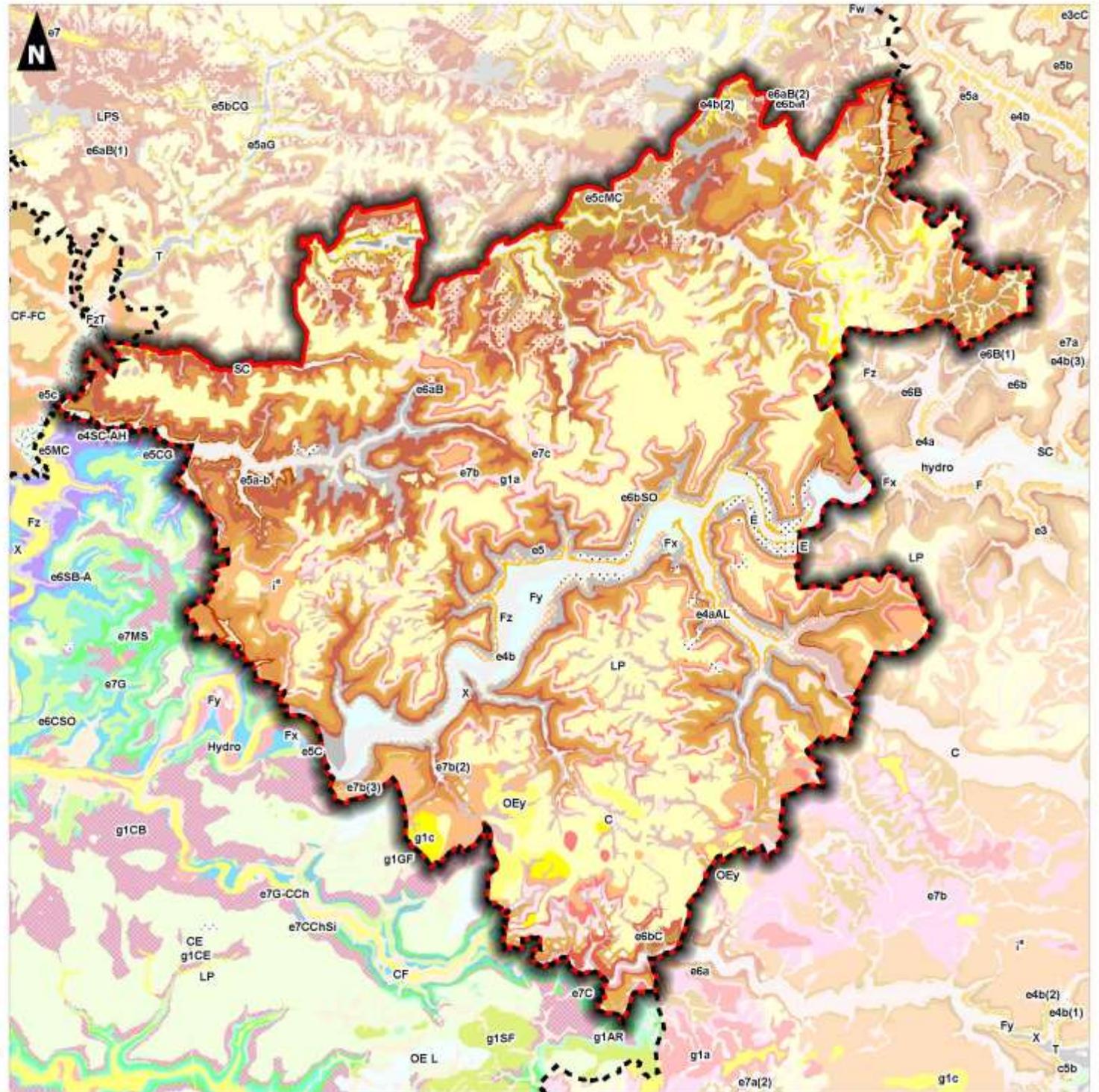
Limites administratives

 Limite départementale



0 5 10
Kilomètres

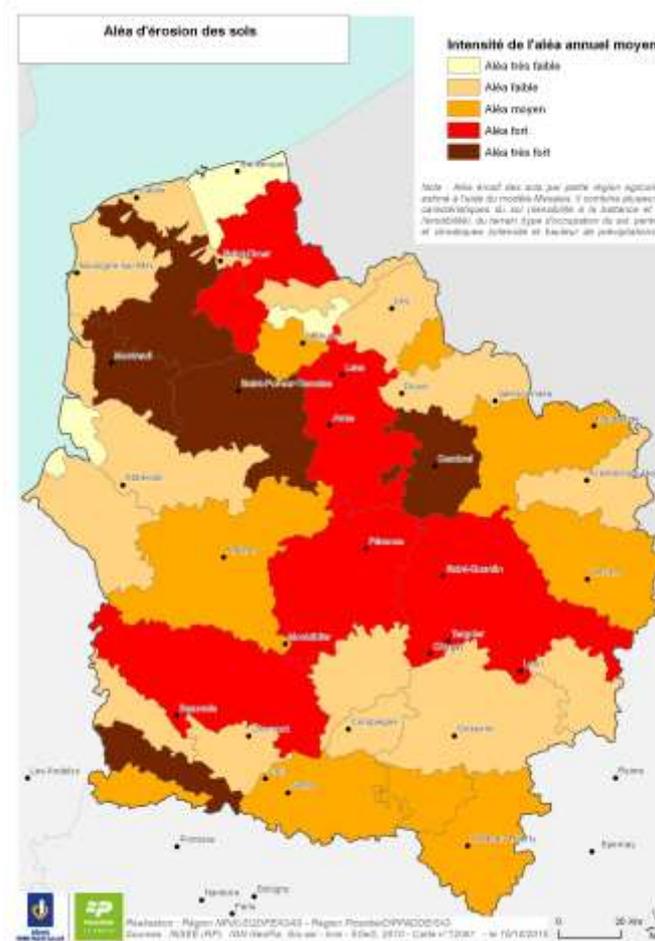
Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de réception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE-2025_019A-DE
AGEDI



2.1.2.3 Erosion

La topographie du territoire des plus ou moins marquée avec la succession de plateaux et vallées, peut favoriser les phénomènes d'érosion des sols. En effet, lorsque les sols sont nus, les pentes induites par les vallées encaissées au Sud peuvent être soumises à des phénomènes d'érosion, renforcés par le ruissellement des eaux de pluie qui peut alors charrier des quantités non négligeables de terre vers les fonds de vallées.

L'aléa de l'érosion des sols est classé comme « moyen » sur le territoire du PETR de l'UCSSA.



Carte 5. Erosion des sols

2.1.3 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une géologie qui permet un bon renouvellement des ressources en eau souterraine.</p>	<p>La topographie du territoire des plus ou moins marquée avec la succession de plateaux et vallées, peut favoriser les phénomènes d'érosion des sols.</p> <p>L'aléa de l'érosion des sols est classé comme « moyen »</p> <p>Une géologie qui entraîne une vulnérabilité des nappes souterraines aux pollutions</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La mise en place de nouvelles pratiques culturales</p>	<p>Une qualité de l'eau des aquifères qui risque de se dégrader davantage de par les pressions agricoles et industrielles</p>

2.2 Ressources en eaux

Depuis plus d'un siècle, la température augmente et les précipitations subissent des modifications. Ces changements climatiques vont engendrer des perturbations au sein du cycle de l'eau et donc, au niveau de la ressource en eau souterraine. Des conséquences directes et indirectes sont à prévoir.

Le changement climatique va induire des impacts indirects sur la ressource en eau souterraine avec par exemple :

- une **augmentation des volumes prélevés pour la consommation domestique**, particulièrement pendant les périodes de sécheresse qui pourraient être de plus en plus fréquentes dans le futur ;
- une **augmentation des prélèvements pour l'irrigation**, car plus il fait chaud, plus les plantes ont besoin d'eau ;
- une **augmentation des prélèvements d'eau souterraine** induite par la diminution des ressources disponibles en surface.

2.2.1 Eaux souterraines et eaux destinées à la consommation humaine

2.2.1.1 Descriptions des nappes présentes

Carte 6 - Nappes d'eau souterraine-p27

Source : SCoT, site eaufrance

Sur le territoire, deux principales masses d'eau souterraine sont distinguées dans le SDAGE Seine Normandie :

- La masse d'eau « **Eocène du bassin versant de l'Ourcq** » (FRHG105) sur la moitié nord du territoire, d'une surface de 1635 km², à dominante sédimentaire et d'écoulement libre ;
- La masse d'eau « **Tertiaire – Champigny-en Brie et Soissonnais** » (FRHG103) sur la moitié sud du territoire, d'une surface de 5164 km², à dominante sédimentaire et d'écoulement libre.

Dans une moindre mesure, sur la partie Nord-Est du territoire, apparaît la masse d'eau « **Lutécien – Yprésien du Soissonnais-Laonnois** » (FRHG106), d'une surface de 3424 km², à dominante sédimentaire et d'écoulement libre.

A noter également la présence d'une nappe alluviale sur le territoire : la masse d'eau « **Alluvions de la Marne** » (FRHG004), de type alluvial, d'écoulement libre et d'une surface de 191 km². Elle repose sur une couche imperméable qui permet à l'eau de ne circuler que dans les alluvions pour former une nappe indépendante, alimentée par l'eau de la rivière.



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Masses d'eau souterraines

Secteur d'étude

UCCSA

Limites administratives

Limite départementale

Masses d'eau

Alluvions de la Marne

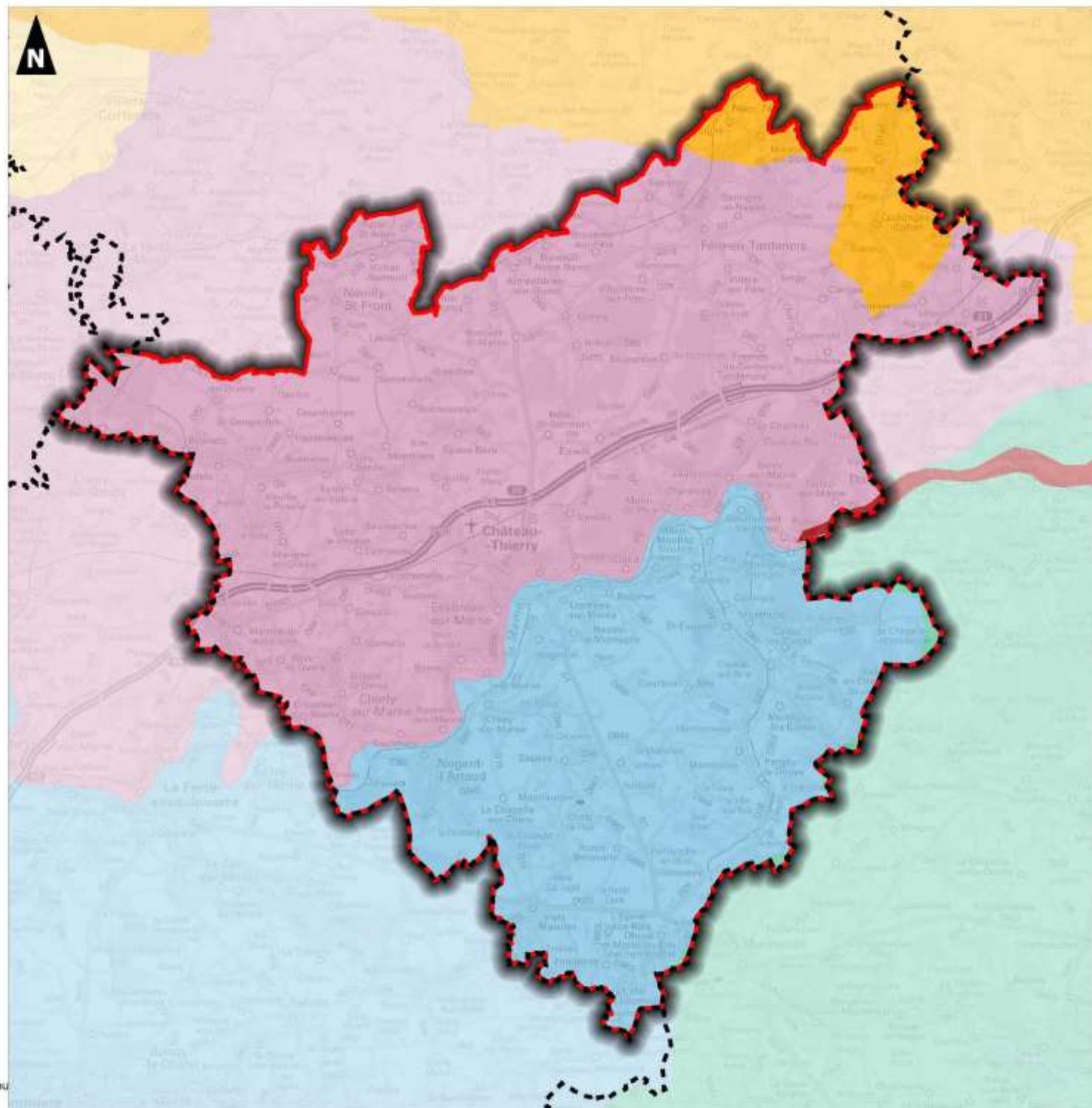
Craie de Champagne sud et centre

Éocène du Valois

Éocène du bassin versant de l'Ourcq

Lutétien - Yprésien du Soissonnais-Laonnais

Tertiaire - Champigny - en Brie et Soissonnais



0 5 10

Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de réception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE-2025_019A-DE
Sources de données: IGN ADMIN EXPRESS - Agence de l'eau
Seine-Normandie
A.G.E.D. AUDDICE, 2020



2.2.1.2 Etats chimique et quantitatif des masses d'eau souterraine

■ Etat quantitatif

La procédure visant à déterminer l'état quantitatif d'une masse d'eau ou d'un groupe de masses d'eau souterraine consiste à comparer le niveau de prélèvements avec la capacité de renouvellement de la ressource disponible. Elle prend notamment en compte :

- L'évolution des niveaux piézométriques des eaux souterraines
- L'évolution de l'état des eaux de surface associées
- L'évolution des écosystèmes terrestres qui dépendent directement de la masse d'eau souterraine

Les masses d'eau du territoire PETR UCCSA présentent un bon état quantitatif en 2015.

A noter cependant que d'après l'Agence de l'Eau Seine Normandie et dans le cadre de l'évaluation de l'état quantitatif menée pour l'état des lieux en 2013, la masse d'eau souterraine « tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais (FRHG103) » apparaît à risque quantitatif à l'horizon 2021.

■ Etat chimique

L'état chimique est évalué par le respect des Normes de Qualité Environnementale (NQE) pour 41 substances (ou familles de substances) :

- 33 substances (ou famille de substances) prioritaires dont 13 dangereuses prioritaires (listées en annexe X de la DCE)
- 8 substances issues de la liste I de la Directive 76/464/CE (listées en annexe IX de la DCE) Parmi ces substances, figurent des métaux (cuivre, zinc...), des pesticides (diuron, isoproturon...) et des polluants industriels (alkylphénols, trichloroéthylène...).

Pour atteindre le bon état chimique, il faut respecter la NQE pour chaque substance. La révision des listes est périodique et la Directive 2013/39/UE (12 août 2013) étend à 45 le nombre de substances prioritaires (dont 20 dangereuses prioritaires, ce qui porte le total à 53 substances).

Les nappes de la craie dites "libre" sont directement alimentées par les précipitations tombant sur le territoire. Les ressources en eau sont ainsi vulnérables aux pollutions en provenance de la surface, en particulier aux nitrates d'origine agricole.

Diverses sources de pollutions ponctuelles ou diffuses, chroniques sont susceptibles d'affecter les masses d'eau superficielles comme souterraines du territoire. Les rejets domestiques sur le territoire comme les effluents liés aux activités industrielles et agricoles entrent dans le cycle de l'eau. **Les nitrates**, issus des rejets d'assainissement et des activités agricoles, tendent à se concentrer dans la nappe de la Craie par infiltration et non dégradation dans les sols. Tout le territoire est classé comme vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole selon l'arrêté du 23 novembre 2007.

Les masses d'eaux souterraines présentent également des **concentrations en produits phytosanitaires** parfois fortes notamment en Atrazine et ses dérivés mesurées en divers points du territoire. Ces produits proviennent des usages liés aux activités agricoles mais également à ceux liés à l'entretien des espaces verts publics et des voiries. Ils sont épanchés en effet sur les surfaces à traiter et peuvent être lessivés par ruissellement pluvial vers les cours d'eau.

Par ailleurs, les connaissances actuelles concernant des substances liées aux activités anthropiques pourtant présentes dans l'eau sont limitées et ne permettent pas de dresser un état des lieux de la qualité des eaux au regard des concentrations en médicaments, perturbateurs endocriniens et plus globalement les micro-polluants organiques.

Le SDAGE Seine Normandie fournit les données relatives à l'état chimique des masses d'eau présentes sur le territoire (Tableau 2).

Nom de la masse d'eau	Objectif d'état chimique	Motif de dérogation
Tertiaire – Champigny-en Brie et Soissonnais – FRHG103	Bon état chimique 2027	Conditions naturelles, techniques et économiques
Eocène du bassin versant de l'Ourcq – FRHG105	Bon état chimique 2027	Conditions naturelles, techniques et économiques
Lutécien – Yprésien du Soissonnais-Laonnois – FRHG106	Bon état chimique 2027	Conditions naturelles, techniques et économiques
Alluvions de la Marne – FRHG004	Bon état chimique 2027	Conditions naturelles, techniques et économiques

Tableau 2. Etat chimique des masses d'eau souterraine – SDAGE Seine Normandie

2.2.2 Eaux superficielles

2.2.2.1 Les documents cadres

■ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie

Le PETR UCCSA est concerné par le périmètre de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il dépend donc du **SDAGE du bassin Seine-Normandie**.

Le SDAGE du bassin Seine Normandie 2022-2027 a été approuvé par le comité de bassin le 23 mars 2022. Ce document fixe pour les six prochaines années, les priorités politiques de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin Seine Normandie.

Il comprend cinq orientations fondamentales, déclinés en dispositions, dont quatre concernent le territoire étudié :

- Orientation fondamentale 1 – Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée

Orientation fondamentale 2 : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable

- Orientation fondamentale 3 – Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles

- Orientation fondamentale 4 – Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique

Ces orientations répondent aux cinq grands enjeux du bassin parmi lesquels quatre concernent le territoire étudié :

- Enjeu 1 – Pour un territoire sain : réduire les pollutions et préserver la santé
- Enjeu 2 – Pour un territoire vivant : faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau
- Enjeu 3 – Pour un territoire préparé : anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses
- Enjeu 5 – Pour un territoire solidaire : renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

Les objectifs d'état des masses d'eau du bassin du document sont :

- 52% de masses d'eau superficielles continentales en bon état d'ici 2027 (32% en 2019)
- 52% de masses d'eau superficielles littorales en bon état d'ici 2027 (48% en 2019)
- 32% de masses d'eau souterraine en bon état chimique d'ici 2027 (30% en 2019)

Les territoires peuvent faire ou font déjà l'objet d'une démarche SAGE, tels que prévus dans le SDAGE.

■ Les Schémas de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE)

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Le territoire est concerné par **2 SAGE approuvés**, ne couvrant qu'une petite partie du territoire :

- Le **SAGE Aisne-Vesle-Suippe**, approuvé le 16/12/2013, couvrant une partie au Nord-Est du territoire ;
- Le **SAGE Petit et Grand Morin**, approuvé le 21/10/2016, à l'extrémité sud du territoire.

● Le SAGE Aisne-Vesle-Suippe

Le territoire du SAGE Aisne Vesle Suippe, inclus dans le périmètre du SDAGE Seine-Normandie, s'étend sur 3096 km² répartis sur trois départements (Aisne, Marne et Ardennes) et deux régions (Grand-Est et Hauts-de-France).

Au total, le SAGE couvre 269 communes :

- 163 communes dans la Marne
- 94 communes dans l'Aisne
- 12 Communes dans les Ardennes

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été installée le 9 juin 2005. L'état des lieux et le diagnostic ont été validés en avril 2009. La CLE a validé en novembre 2010 la stratégie du SAGE et le projet de SAGE en mai 2012. Après consultation des collectivités et enquête publique, le SAGE a été approuvé le 16/12/13.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suippe (SIABAVES) est la structure porteuse de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.

Les enjeux du SAGE Aisne-Vesle-Suippe sont les suivants :

- Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
- Amélioration de la qualité des eaux souterraines et des eaux superficielles
- Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Inondations et ruissellement
- Gouvernance de l'eau

Sur le territoire du PETR UCCSA, 4 communes sont concernées par ce SAGE : Coulonges-Cohan, Dravegny, Mareuil-en-Dôle et Loupeigne.

● Le SAGE Petit et Grand Morin

Le territoire du SAGE Petit et Grand Morin s'étend sur une superficie de 1840 km², répartis 3 régions (Ile-de-France, Champagne-Ardenne et Picardie) et 3 départements (Seine et Marne, Marne et Aisne). Il concerne en tout 175 communes, en majorité dans la Marne et la Seine-et-Marne

La structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE Petit et Grand Morin est le Syndicat Mixte d'Aménagement et gestion des eaux des 2 Morin (SMAGE des 2 Morin).

Suite à la rédaction des documents constitutifs du SAGE, le projet a été soumis à consultation et à l'avis du comité de bassin. L'enquête publique s'est tenue au mois de juin 2015. La Commission Locale de l'Eau a adopté le SAGE le 10 février 2016. L'arrêté d'approbation du SAGE Petit et Grand Morin a été signé le 21 octobre 2016.

Les enjeux du SAGE Petit et Grand Morin sont les suivants :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et milieux associés
- Connaître et préserver les zones humides dont les marais de St Gond
- Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- Concilier les activités de loisirs liées à l'eau entre elles et avec la préservation du milieu naturel
- Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE

Sur le territoire du PETR UCCSA, 5 communes sont concernées par ce SAGE : l'Épine-aux-Bois, la Celle-sous-Montmirail, Marchais-en-Brie, Vendières et Viels-Maisons.

■ Le Contrat Eau et Climat de l'Ourcq Amont et Clignon 2020-2025

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Syndicat de l'Ourcq Amont et du Clignon (structure portant le Contrat), ainsi que la Communauté de communes Retz-en-Valois et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France ont signé le Contrat Territorial Eau et Climat de l'Ourcq Amont et du Clignon 2020-2025.

Ce contrat fait suite au précédent contrat engagé en 2014 sur ce même territoire. La poursuite des actions, sous un nouveau cadrage, permet en priorité, la mobilisation des maîtres d'ouvrage fonctionnant en synergie autour d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Le contrat de l'Ourcq amont et du Clignon définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire :

- Protection et restauration des milieux aquatiques
- Préservation de la continuité écologique des cours d'eau
- Préservation des zones humides
- Gestion à la source des eaux pluviales et meilleure performance dans la gestion des eaux urbaines
- Gestion des eaux usées
- Préservation et lutte contre le ruissellement et l'érosion
- Actions de sensibilisation et formations à destination des élus et des agents techniques

Aujourd'hui, l'évaluation de la « santé » des masses d'eau du bassin versant de l'Ourcq Amont et du Clignon montre un état encore assez dégradé qui nécessite pour son amélioration la mobilisation des différents acteurs et la création de partenariats dans l'objectif de préserver cette ressource en qualité et en quantité.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie constitue un élément important pour mobiliser ces acteurs pour répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Le Contrat Territorial Eau et Climat est un outil de programmation pluriannuel qui engage ses signataires sur les enjeux « eau » de leur territoire.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie s'est engagée à financer des actions inscrites dans le contrat. D'autre part, la conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens humains (2 animateurs du contrat) et de moyens techniques. L'enveloppe financière globale prévue en investissement entre 2020 et 2025 s'élève à 17 460 000 € HT qui pourra être augmentée si d'autres projets de gestion des eaux pluviales sont proposés.

- **Le Syndicat Mixte Marne et Surmelin**

Le syndicat Mixte Marne et Surmelin a été créé au 1er janvier 2020. Regroupant 1 Communauté Urbaine (Grand Reims), 2 Communautés d'Agglomérations (Château-Thierry et Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne) et 2 Communautés de communes (Brie Champenoise et Paysages de la Champagne), soit 111 communes, ce syndicat de rivières est nommé Syndicat Mixte Marne et Surmelin et son siège est situé à la mairie de Mézy-Moulins.

Le Syndicat Mixte Marne et Surmelin a pour compétence la gestion et l'aménagement des cours d'eau, dont les missions sont définies par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

(1°) l'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique.

(2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau.

(5°) la défense contre les inondations.

(8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2.2.2.2 Présentation du réseau hydrographique

Carte 7 - Hydrographie - p36

Source : SCoT

L'ensemble du réseau fait partie du bassin Seine-Normandie. Le réseau hydrographique peut se distinguer en deux parties :

- le réseau majeur d'Est en Ouest comprenant l'**Ourcq**, le **Clignon** et la **Marne**. Il est surtout représenté par la Vallée de la Marne profonde de 140 mètres. Ces cours d'eau de plaine ont un régime calme permettant la sédimentation ;
- les vallées secondaires orientées Nord-Sud. Ce réseau, perpendiculaire au premier, correspond surtout aux **affluents des cours d'eau majeurs** et occupe les vallons humides et boisés. Ces cours d'eau frais se situent en zones de fortes pentes et offrent un milieu propice au peuplement salmonicole. Les ruisseaux de plateau, avec des physionomies contrastées de fossé ou de ravin, sont essentiels pour la gestion des eaux de ruissellement ou de drainage naturel, pour l'assainissement et comme support de la trame verte et bleue.

■ L'Ourcq

D'une longueur de 86,5 km, elle prend sa source au-dessus de Fère-en-Tardennois. Cette petite rivière suit une large vallée et rejoint la Marne en amont de Meaux, à la limite des communes de Lizy-sur-Ourcq et Mary-sur-Marne.



Figure 8. L'Ourcq

■ Le Clignon

D'une longueur de 29,96 km, le Clignon est un affluent de l'Ourcq. C'est donc un sous-affluent de la Seine par l'Ourcq et la Marne.

La rivière naît à Bézu-Saint-Germain puis adopte la direction de l'ouest. Passe à Epaux-Bezu, Licy-Clignon, Gandelu puis Montigny-l'allier, elle marque la limite entre l'Aisne et la Seine-et-Marne (l'île de France et les Hauts-de-France) pendant les 10 derniers kilomètres de son cours puis rejoint l'Ourcq en face de Neufchelles (Oise).



Figure 9. Le Clignon

■ La Marne

La Marne est le principal affluent de la Seine. Elle prend sa source sur le plateau de Langres, en Haute-Marne et se jette dans la Seine entre Charenton-le-Pont et Alfortville (Val-de-Marne).



Figure 10. La Marne



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Hydrographie

Secteur d'étude

 UCCSA

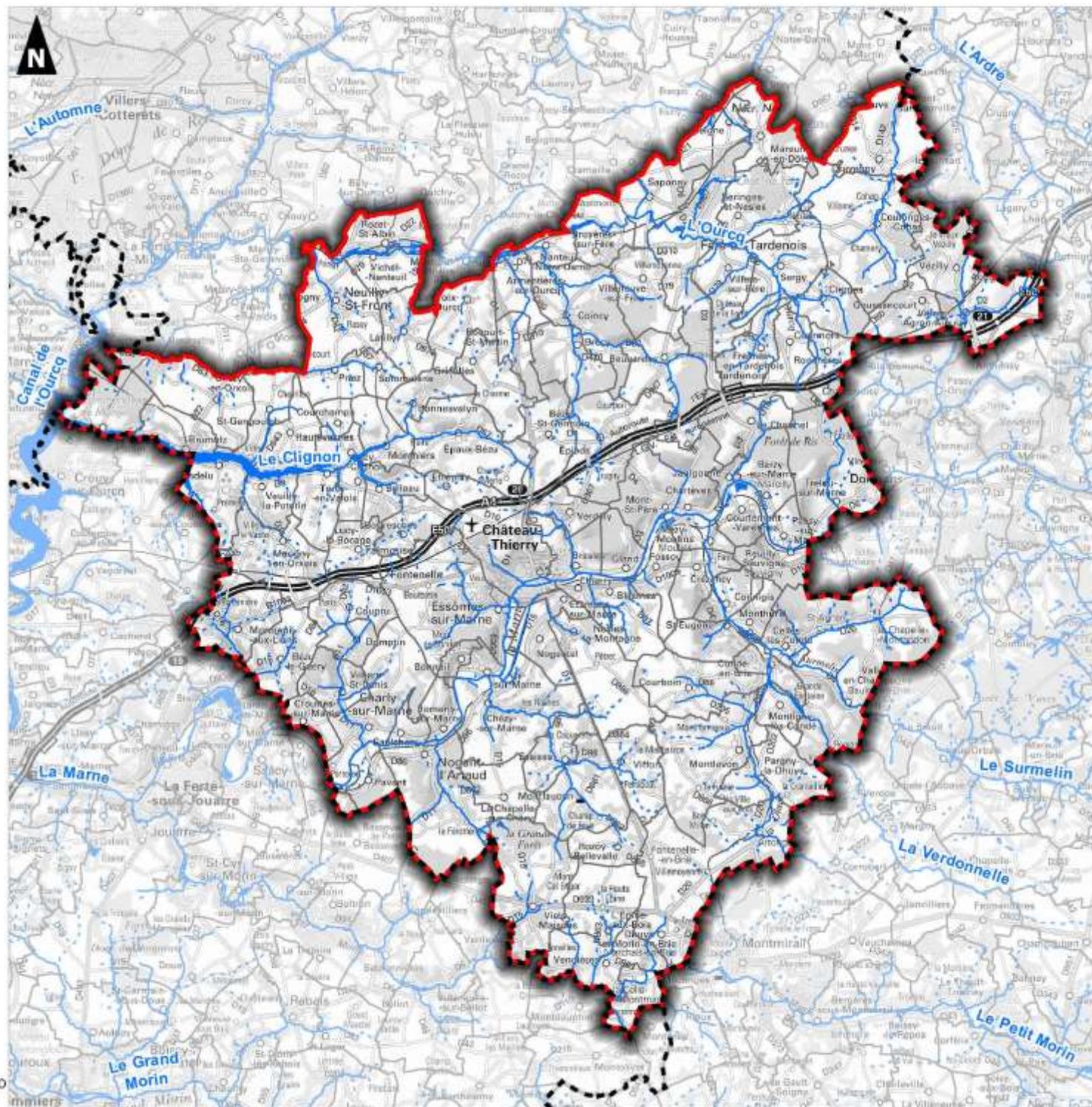
Limites administratives

 Limite départementale

Cours d'eau

 Intermittent

 Permanent



0 5 10
Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025_019A-DE

UCCSA - AUDDICE



auddice
SOURCES DE DONNÉES : IGN ADMIN EXPRESS - IGN BD HYDRO
A.G.E.D.I

2.2.2.3 Qualité et usages des eaux

Carte 8 - Hydrographie et qualité des eaux - p40

Source : SCoT

L'objectif pour une masse d'eau est par définition l'atteinte du bon état ou du bon potentiel.

Pour les masses d'eau en très bon état, bon état ou bon potentiel actuellement, l'objectif est de le rester (non dégradation, c'est-à-dire qui ne doit pas changer de classe d'état).

Pour les masses d'eau susceptibles de ne pas atteindre le bon état ou le bon potentiel en 2015, des reports d'échéances ou l'établissement d'objectifs moins stricts sont possibles. Ils doivent répondre aux conditions inscrites aux articles 15 et 16 du décret 2005-475.

■ Masses d'eau continentales

Le SDAGE précise les objectifs qualitatifs et quantitatifs des principales masses d'eau de surface continentale, représentées ci-après avec leur bassin versant. Le territoire est concerné par 8 masses d'eau de surface et selon 3 unités hydrographiques :

Unité Hydrographique	Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau
Marne vignoble	HR 137	La Marne, du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu)
	HR 139	Le Surmelin, de sa source au confluent de la Dhuis (exclu)
	HR 140	La Dhuis, de sa source au confluent du Surmelin (exclu)
	HR 141	Le Surmelin, du confluent de la Dhuis (exclu) au confluent de la Marne (exclu)
Ourcq	HR 144	L'Ourcq, de sa source au confluent de l'Auteuil (inclus)
	HR 145	Le Clignon, de sa source au confluent de l'Ourcq (exclu)
	HR 146	L'Ourcq, du confluent de l'Auteuil au confluent de la Marne (exclu)
Deux Morin	HR 143	Le Petit Morin, du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)

Tableau 3. Masse d'eau de surface présentes sur le PETR UCCSA

■ Etat chimique

Le SDAGE Seine Normandie 2016-2021 indique les données suivantes :

Nom de la masse d'eau	Objectif d'état chimique		Justification dérogation
	avec substances ubiquistes	sans substances ubiquistes	
La Marne, du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu) – HR 137	Bon état 2027	Bon état 2015	Technique
Le Surmelin, de sa source au confluent de la Dhuis (exclu) – HR 139	Bon état 2027	Bon état 2015	Technique
La Dhuis, de sa source au confluent du Surmelin (exclu) – HR 140	Bon état 2027	Bon état 2015	Technique
Le Surmelin, du confluent de la Dhuis (exclu) au confluent de la Marne (exclu) – HR 141	Bon état 2027	Bon état 2015	Technique
L'Ourcq, de sa source au confluent de l'Auteuil (inclus) – HR 144	Bon état 2027	Bon état 2015	Technique ; économique
Le Clignon, de sa source au confluent de l'Ourcq (exclu) – HR 145	Bon état 2027	Bon état 2015	Technique
L'Ourcq, du confluent de l'Auteuil au confluent de la Marne (exclu) – HR 146	Bon état 2027	Bon état 2015	Technique
Le Petit Morin, du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu) – HR 143	Bon état 2027	Bon état 2015	Technique

Tableau 4. Synthèse des états chimiques des masses d'eau de surface

■ Etat écologique

Un « bon état écologique des cours d'eau » correspond au respect de valeurs pour des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques sous-tendant la biologie. L'état écologique comprend 5 classes allant du bleu (très bon état) au rouge (mauvais état), le vert étant le bon état, objectif à atteindre. Contrairement aux normes de l'état chimique, l'objectif « écologique » des eaux prend en compte la variabilité écologique des masses d'eau. Ainsi les objectifs biologiques notamment varient d'un type de cours d'eau à un autre. Pour chacun de ces types ont été identifiés un ou plusieurs sites qui peuvent être considérés comme étant des sites de référence. La liste des sites de référence par type de masse d'eau, les valeurs d'objectifs biologiques qui leur sont assignées sont renseignés dans l'arrêté du 27 juillet 2015.

Les paramètres biologiques qui contribuent à l'état écologique sont constitués des 3 indicateurs biologiques représentant 3 niveaux différents d'organismes aquatiques :

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025	
Date de réception de l'AR: 28/03/2025	
002-240200584-DE-2025-019A-DE	
AGEDI	

- Les algues avec l'Indice Biologique Diatomées (IBD) noté sur 20
- Les macrophytes avec l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR) noté sur 20
- Les invertébrés (insectes, mollusques, crustacés,) avec l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) noté sur 20

Les poissons avec l'Indice Poisson Rivière (IPR) avec une notation particulière prenant en compte l'écart à la référence dans la construction de l'indice. La restauration et la non dégradation du bon état correspondent à l'atteinte ou au maintien, pour l'ensemble des milieux aquatiques, de 75 % de la biodiversité maximale qu'ils peuvent accueillir à l'état de référence (très bon état).

Concernant les paramètres physico-chimiques qui contribuent à l'état écologique, les limites concernent les paramètres du cycle de l'oxygène, les nutriments, la température, la salinité, le pH et les micropolluants appelées « substances spécifiques », ces dernières n'étant pas prises en compte dans l'état chimique. Au cours du précédent cycle, il y avait 9 « substances spécifiques » définies au niveau national. Pour le deuxième cycle, cette liste comporte 19 substances. Ces limites et les notes d'indices biotiques sont disponibles dans l'annexe 3 de l'arrêté du 27 juillet 2015.

Le SDAGE Seine Normandie 2016-2021 indique les données suivantes :

Libellé de la masse d'eau	Objectif d'état écologique	Justificatif dérogation
La Marne, du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourcq (exclu) – HR 137	Bon potentiel 2015	/
Le Surlélin, de sa source au confluent de la Dhuis (exclu) – HR 139	Bon état 2015	/
La Dhuis, de sa source au confluent du Surlélin (exclu) – HR 140	Bon état 2015	/
Le Surlélin, du confluent de la Dhuis (exclu) au confluent de la Marne (exclu) – HR 141	Bon état 2015	/
L'Ourcq, de sa source au confluent de l'Auteuil (inclus) – HR 144	Bon état 2027	Technique ; économique
Le Clignon, de sa source au confluent de l'Ourcq (exclu) – HR 145	Bon état 2027	Technique ; économique
L'Ourcq, du confluent de l'Auteuil au confluent de la Marne (exclu) – HR 146	Bon état 2027	Technique ; économique
Le Petit Morin, du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu) – HR 143	Bon état 2015	/

Tableau 5. Synthèse des états écologiques des masses d'eau de surface sur le PETR UCCSA

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Hydrographie et qualité des eaux

Secteur d'étude

UCCSA

Limites administratives

Limite départementale

Etat écologique

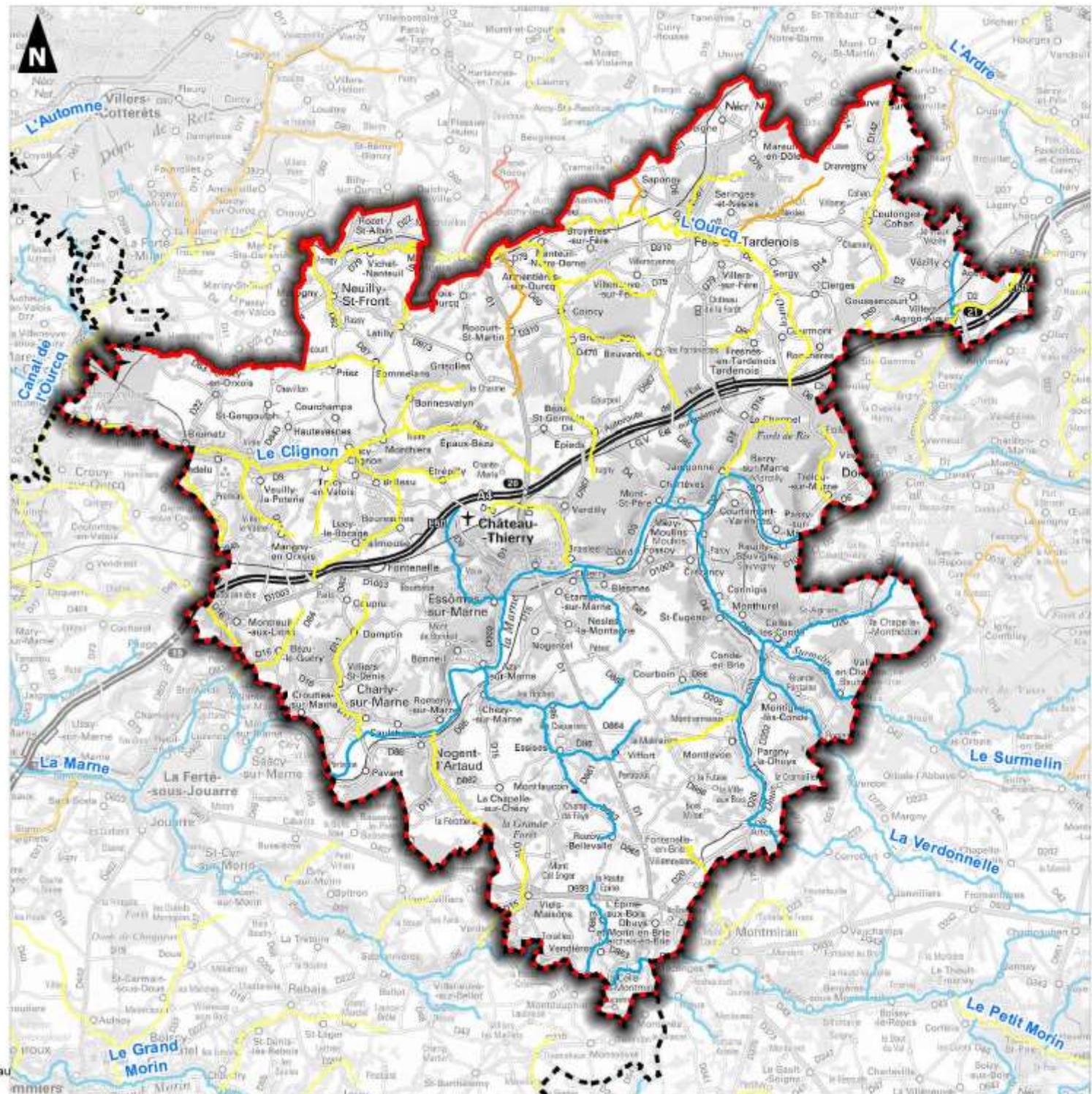
Mauvais

Médiocre

Moyen

Bon

Très bon



Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025_019A-DE

Seine-Normandie A.G.E.D. AUDDICE, 2020

2.2.2.4 Assainissement

Source : SCoT

L'assainissement est dit "collectif" lorsque les habitations sont raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées. En revanche, lorsque les habitations ne sont pas raccordées à un réseau communal, elles doivent être équipées d'installations d'assainissement autonomes dites "d'assainissement non collectif" pour traiter individuellement leurs eaux usées domestiques.

■ Cadre réglementaire

● Schémas directeurs d'assainissement

La mise en place de documents de synthèse délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif est exigé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et à ses arrêtés du 6 mai 1996 codifiés à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales :

« Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;
- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et le ruissellement ;
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »

Conformément au décret du 3 Juin 1994, transcrivant en droit français les dispositions de la Directive européenne du 21 mai 1991, dite ERU (Eaux Résiduaire Urbaines) les communes doivent se doter selon un échancier dépendant de leur taille et avant le 1er janvier 2006, d'un plan de zonage de l'assainissement fonctionnel et mettre en place un service de l'assainissement comprenant un service ayant compétence en matière d'assainissement non collectif.

Dans les zones d'assainissement non collectif, les collectivités ont pour obligation de mettre en place un service de contrôle des installations neuves et existantes, dénommé le SPANC (service public à l'assainissement non collectif). Cette structure peut éventuellement s'occuper aussi de l'entretien des dispositifs.

Un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales est en cours d'élaboration sur le territoire de la CARCT. Ce document de programmation d'actions et de réglementation vise à répondre aux enjeux suivants, accentués par le changement climatique :

- Réduire les risques d'inondations et de coulées de boue
- Améliorer le traitement des eaux usées et réduire les pollutions
- Préserver la nature et sa biodiversité

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

- **Les missions du SPANC**

Chaque collectivité définit les compétences du SPANC sur son territoire. Les missions obligatoires des SPANC sont le contrôle des installations existantes (diagnostic initial puis périodique : 4 ou 5 ans en général), et l'instruction et le contrôle des équipements neufs d'assainissement non collectif sur le territoire.

D'autres missions facultatives, peuvent être également proposées par les SPANC comme l'entretien des installations.

Le SPANC contrôle les installations d'assainissement autonome mais joue aussi un rôle de conseils envers les habitants. Les habitants peuvent faire appel au SPANC pour la vidange de leur installation, pour mettre en conformité leur installation ou encore pour réaliser un diagnostic de leur système d'assainissement.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE_2025_019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

2.2.2.5 Zones humides

■ Définition

Une **zone humide** est un espace où l'eau est le principal facteur qui **contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée**. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure, ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

L'article 2 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 (Code de l'Environnement) définit les zones humides comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Les **zones humides** sont souvent une partie constituante des écosystèmes d'eaux de surface et également généralement liées aux **eaux souterraines** : elles forment en général des **milieux de transition** entre la terre et les eaux de surface, douces ou côtières, et/ou les eaux souterraines. Les zones humides constituent un **patrimoine naturel remarquable**, en particulier par les espèces qu'elles abritent à un moment ou un autre de leur cycle de vie. Mais elles remplissent également des fonctions d'infrastructure naturelle, avec un rôle **tampon dans le régime des eaux** (retard et amoindrissement des pics de crue, échanges avec les nappes et les rivières...) et des **capacités d'autoépuration**.

Attention : Une zone humide n'est pas nécessairement une zone inondable ou une zone où l'eau est visible.

Les protocoles de désignation d'une zone humide et d'une zone inondable ne sont pas les mêmes.

Les zones humides peuvent être identifiées selon **deux critères : pédologique ou floristique**. Seule l'absence des deux critères permet d'affirmer qu'une zone n'est pas humide.



Figure 11. Critère pédologique



Figure 12. Critère floristique

Carte 9- Zones humides des SDAGE - p45

La législation sur l'eau ne concerne que les zones humides avérées et non pas les zones humides probables. Il s'agit néanmoins d'une donnée d'alerte sur la localisation probable de ces zones humides.

Le SDAGE identifie une grande partie du territoire en zone humide.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE_2025_019A-DE

A G E D I



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Zones à dominante humide du SDAGE

Secteur d'étude

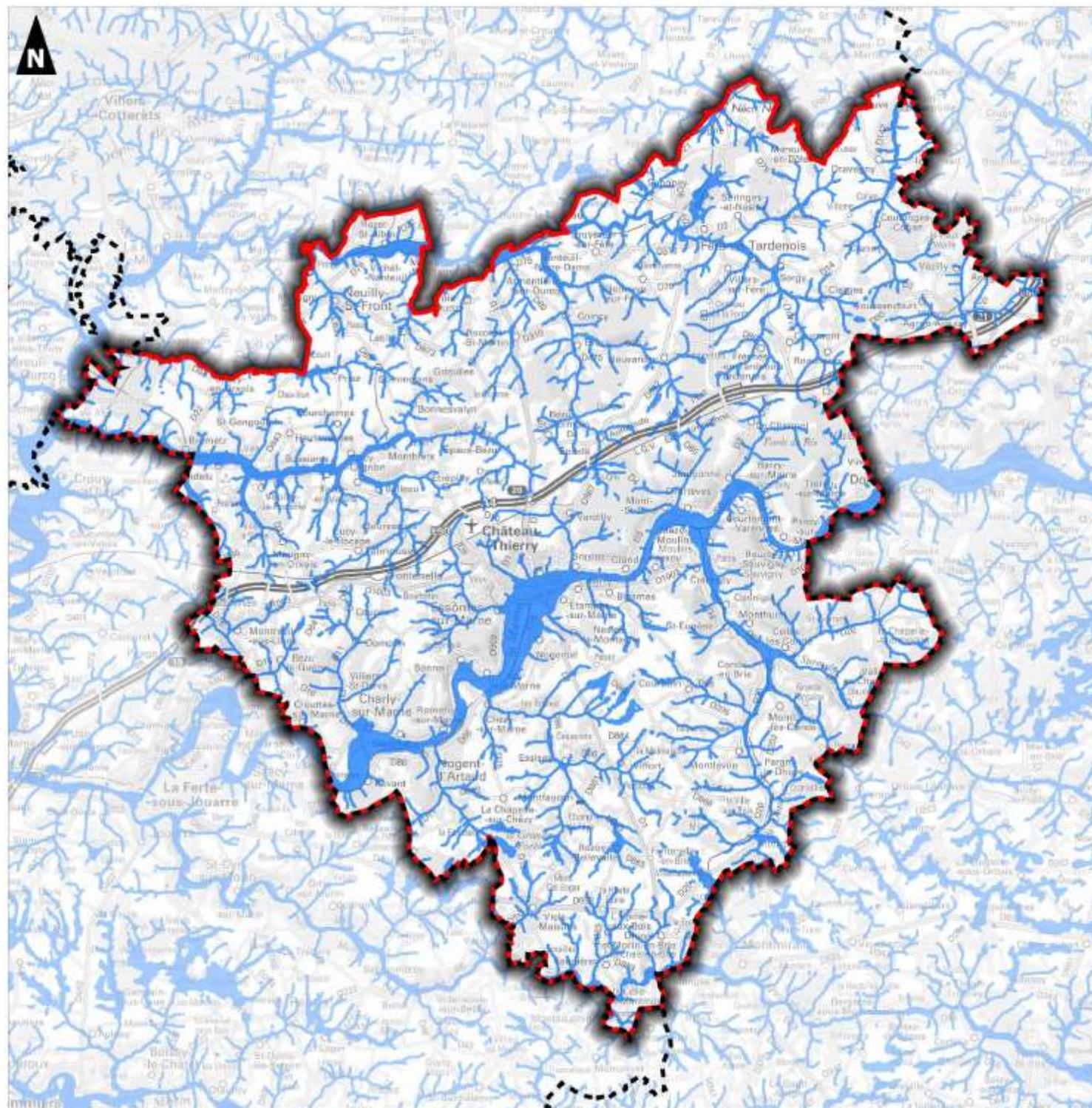
 UCCSA

Limites administratives

 Limite départementale

Zones à Dominante Humide

 ZDH du SDAGE 2016-2021



0 5 10
Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025
Date de réception de l'AR: 28/03/2025
002-240200584-DE-2025_019A-DE
Sources de données: IGH ADMIN EXPRESS - AGENCE DE
L'EAU SEINE-NORMANDIE UCCSA - AUDDICE, 2020



2.2.3 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un réseau hydrographique dense</p> <p>Plusieurs cours d'eau avec un bon état écologique</p>	<p>La masse d'eau souterraine « tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais (FRHG103) » apparaît à risque quantitatif à l'horizon 2021</p> <p>Des masses d'eau superficielles et souterraines altérées par des pollutions chimiques.</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Une mise en œuvre du SDAGE Seine Normandie, de 2 SAGE (Aisne-Vesle-Suippe, Petit Morin) ainsi que d'un contrat Eau et Climat (Ourcq Amont et Clignon) pour l'eau permettant de prévoir des plans d'actions et des mesures de gestion.</p> <p>Elaboration en cours d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales sur le territoire de la CARCT</p>	<p>Des déséquilibres de prélèvements dans les masses d'eau souterraines entraînant des conflits d'intérêt entre alimentation en eau potable, irrigation et bon état des masses d'eau ;</p> <p>Un impact encore inconnu du réchauffement climatique pouvant entraîner des épisodes de sécheresse ponctuels forts et par conséquent des besoins ponctuels accrus en eau potable.</p> <p>La dégradation de certains milieux (zones humides ...°)</p>

2.3 Climat et émissions de gaz à effet de serre

Source : PCAET Sud Aisne – Phase 1 : Diagnostic énergétique et état des lieux du territoire – ALEC

SCoT PETR UCCSA – Rapport de présentation - Tome 1

Le Sud de l'Aisne, comme l'ensemble du département, bénéficie d'un climat atlantique humide et frais, aux vents dominants de l'Ouest et aux pluies régulières. La variation entre les saisons se différencie moins par les précipitations que par leur durée, les températures, le brouillard et le vent.

Les variations spatiales de précipitations annuelles sont faibles et liées au relief et aux influences du climat océanique. Le régime de précipitations est réglé par les dépressions venues de l'Ouest et favorise une augmentation des précipitations sur les plateaux. Le Sud de l'Aisne reçoit donc en moyenne 750 à 800 mm d'eau par an alors que le Valois ou la Champagne ne reçoivent que 650 mm par an. La période la moins pluvieuse est le mois d'avril avec 45 mm et la plus humide le mois de novembre avec un peu plus de 60 mm. La présence d'un chevelu hydrographique étendu entraîne une assez grande fréquence des brouillards avec 50 jours par an sur les plateaux et 70 jours dans les vallées. Ainsi, les zones boisées et ombragées des vallons confèrent une ambiance sub-montagnarde au territoire.

La température moyenne du territoire est de 10,8°C avec des minima pour le mois de janvier et des maxima pour les mois de juillet et août. Le climat océanique est teinté d'un climat semi-continentale au printemps, de l'Ouest vers l'Est du territoire. Néanmoins, le Sud de l'Aisne est une région plus chaude que le reste de la Picardie puisque les sols calcaires et sableux se réchauffent plus vite que les sols lourds et argileux. Ainsi, les coteaux bénéficient d'un ensoleillement et d'un réchauffement très élevé en été et propice à la viticulture.

2.3.1 Emissions de gaz à effet de serre

■ Vision globale

En tenant compte de l'ensemble des émissions de GES du territoire, comprenant toutes les émissions « directes » et « indirectes », le PETR-UCCSA est responsable de l'émission d'environ **848 349 Teq CO₂/an (hors UTCF - Utilisation des terres, leurs changements et la forêt)** selon les données disponibles de 2015 soit **12,3 Teq CO₂/habitant (hors UTCF)**, représentant 96,03% des émissions moyennes d'un français moyen qui émet 12,6 Teq CO₂/an (hors UTCF). En prenant en compte le stockage et le flux du carbone dans les sols, le territoire émet en totalité **755 349 Teq CO₂/an UTCF**.

Les **émissions liées à la consommation** sont présentées dans la Figure 13.

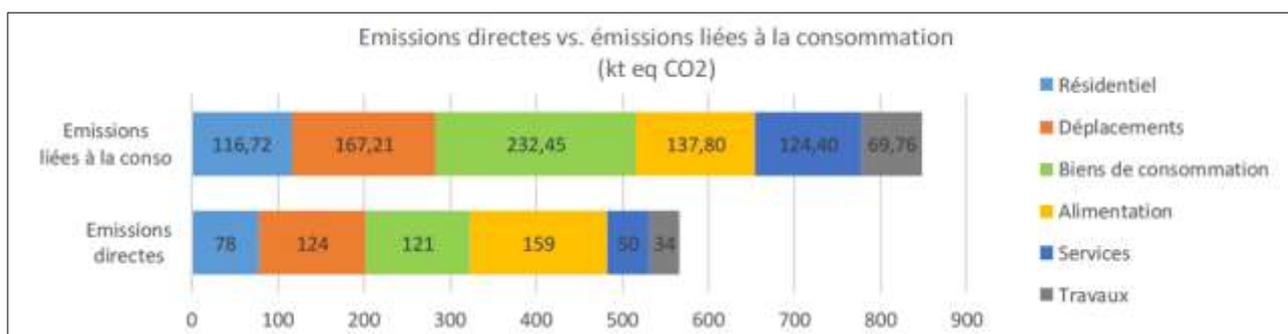


Figure 13. Répartition des émissions de GES liées à la consommation en 2015 par secteur (en kt eq CO2)

Concernant les **émissions directes de GES du territoire par poste d'activité**, 566 127 Teq CO2 (hors UTCF) sont émis par an selon les données disponibles de 2015, soit **8,2 teq CO2/habitant** (hors UTCF). La répartition indiquée dans la Figure 14 met en évidence la part importante des émissions du **secteur du transport routier** ainsi que de **l'agriculture**, également retranscrits dans les émissions liées à la consommation.

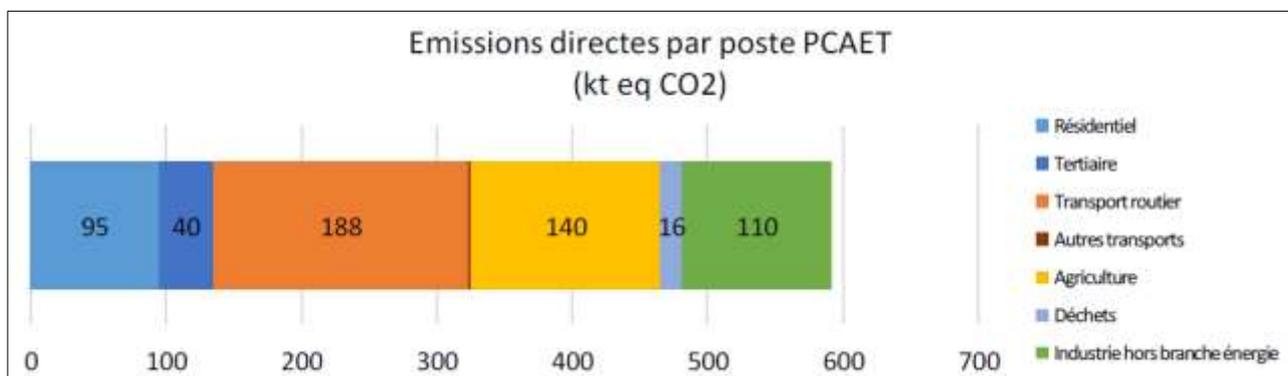


Figure 14. Emissions directes de GES par poste d'activité en 2015 (en kt eq CO2) sur le territoire d'étude

■ Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par branche d'activité

	Diagnostic Emissions GES			
	Emissions directes (Teq CO2)	% TOTAL (hors branche énergie)	Emissions directes et indirectes (TeqCO2)	% TOTAL (hors branche énergie)
Résidentiel	78 231	13,82%	124 401	14,66%
Tertiaire	33 680	5,95%		
Déchets	16 118	2,85%		
Transport routier	123 862	21,88%	167 212	19,71%
Autres transports	0,0387	0,68%		
Agriculture	159 322	28,14%	137 805	16,24%
Industrie hors branche énergie	120 845	21,35%	232 447	27,40%
Travaux	34 030	6,01%	69 765	8,22%
Industrie branche énergie				
TOTAL (hors branche énergie)	566 127	100%	848 349	100%

Figure 15. Emissions de GES par branche d'activité sur le territoire d'étude

Le **transport routier** et **l'agriculture** sont les deux secteurs présentant le plus d'émissions. Cela s'explique par la logique économique du territoire. En effet, le territoire dispose d'une activité agricole et viticole importante occupant 57% du territoire de l'UCCSA dont 95% liées aux activités de cultures (culture fourragères, culture de céréales...). Le secteur est particulièrement dépendant des produits pétroliers par une consommation s'élevant à 91%.

De plus, la représentation non négligeable des émissions de GES par le transport routier s'explique en partie par cette activité agricole dynamique, plus de 24% des consommations de fret sont liées aux produits

agricoles et d'alimentation, mais aussi par son activité industrielle, plus de 29% des flux marchands sont liés aux transports d'engrais et de produits chimiques et 26% dus aux flux de machines, de véhicules et d'objets manufacturés.

Pour le résidentiel, il est estimé que plus du ¾ des émissions des logements du territoire du PETR-UCCSA sont dues aux consommations d'énergie dans les bâtiments, majoritairement le chauffage.



2.3.2 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un climat tempéré avec de faibles variations</p> <p>Les zones boisées et ombragées des vallons confèrent une ambiance sub-montagnarde au territoire</p>	<p>Impact important de l'agriculture et du transport routier dans les émissions de gaz à effet de serre</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Adaptation des cultures à l'évolution du climat</p>	<p>Vulnérabilité des personnes sensibles aux fortes chaleurs (personnes âgées, asthmatiques, enfants...)</p> <p>Des températures moyennes annuelles en hausse de l'ordre de 2 à 3,5 °C d'ici la fin du siècle</p> <p>Diminution des précipitations moyennes de l'ordre de 15 % en fin de siècle par rapport au cumul actuel</p> <p>Augmentation significative du nombre de jours de vagues de chaleur et de sécheresse.</p>

2.4 Contexte énergétique

Source : PCAET Sud Aisne – Phase 1 : Diagnostic énergétique et état des lieux du territoire – ALEC

Mission d'étude, de planification et programmation énergétique territoriale du PETR UCCSA – Diagnostic énergétique – AEC Energies demain

2.4.1 Consommation du territoire

■ Répartition de la consommation énergétique

En termes de consommation énergétique finale, le territoire consomme approximativement **2299 GWhEF/an** (GWhEF : Gigawattheure énergie finale par an) ce qui représente l'équivalent de **197 678 tep/an (tep : tonne équivalent pétrole)**. Cette consommation correspond à 1,1 % de la consommation énergétique régionale.

La grande majorité des consommations provient du secteur de l'**industrie** (773 GWhEF / an) et du **résidentiel** (619 GWhEF / an). Par ailleurs, le bilan des consommations est équilibré entre le bâtiment (résidentiel et tertiaire), les transports (mobilité et fret), et l'industrie.

Chaque année la facture énergétique du territoire atteint 213 millions d'euros, partagée entre les ménages (résidentiel et mobilité), qui en portent plus de la moitié, et les acteurs économiques (fret, tertiaire, industrie).

La répartition des consommations énergétiques du territoire par secteur d'activité est reprise dans le Tableau 6 et la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

	Consommations énergétiques finales	Consommation d'énergie finale	
	GWh	Tep / an	MWh / hab.an
Résidentiel	619	53 224	9
Tertiaire	207	17 796	3
Mobilité	411	35 339	6
Fret	214	18 400	3,1
Agriculture	59	5 073	0,9
Déchets, éclairage public, eaux usées	16	1 375	0,2
Industrie	773	66 466	11,2
TOTAL (hors branche énergie)	2 299	197 678	33,4

Tableau 6. Facture énergétique du territoire (en GWhEF / an) convertie en tonne équivalent pétrole et Mwh / hab.an

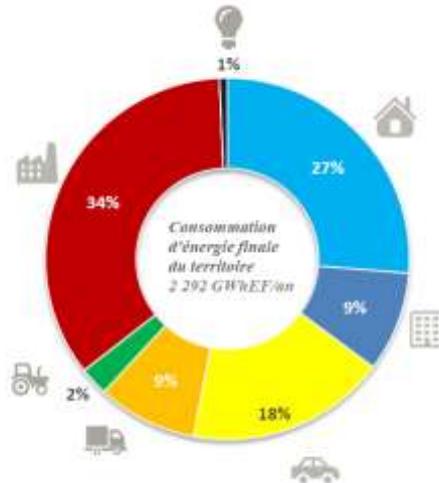


Figure 16. Répartition des consommations énergétiques par secteur

■ Mix énergétique, tous secteurs confondus

Du point de vue du mix énergétique, trois énergies représentent **88 % des consommations** : les **produits pétroliers (39 %)**, le **gaz (26 %)**, et **l'électricité (23 %)**. **65 % des consommations énergétiques du territoire sont donc assurées par des énergies fossiles.**

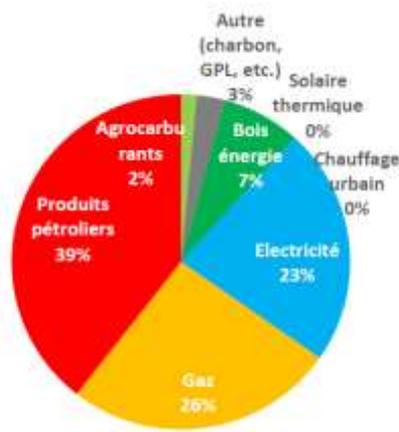


Figure 17. Mix énergétique tous secteurs confondus

■ Types d'énergies consommées par secteur

Parmi les différentes énergies consommées, il y a une **forte consommation de produits pétroliers**, notamment dans le transport lié à la mobilité et au fret.

De manière générale, les énergies fossiles sont globalement fortement représentées au sein de chaque secteur. Le bois-énergie constitue une part notable des consommations globales du territoire (8 %). Il apparaît notamment de manière considérable dans le secteur résidentiel, avec 28 % du mix énergétique du secteur portés principalement par le bois bûche.

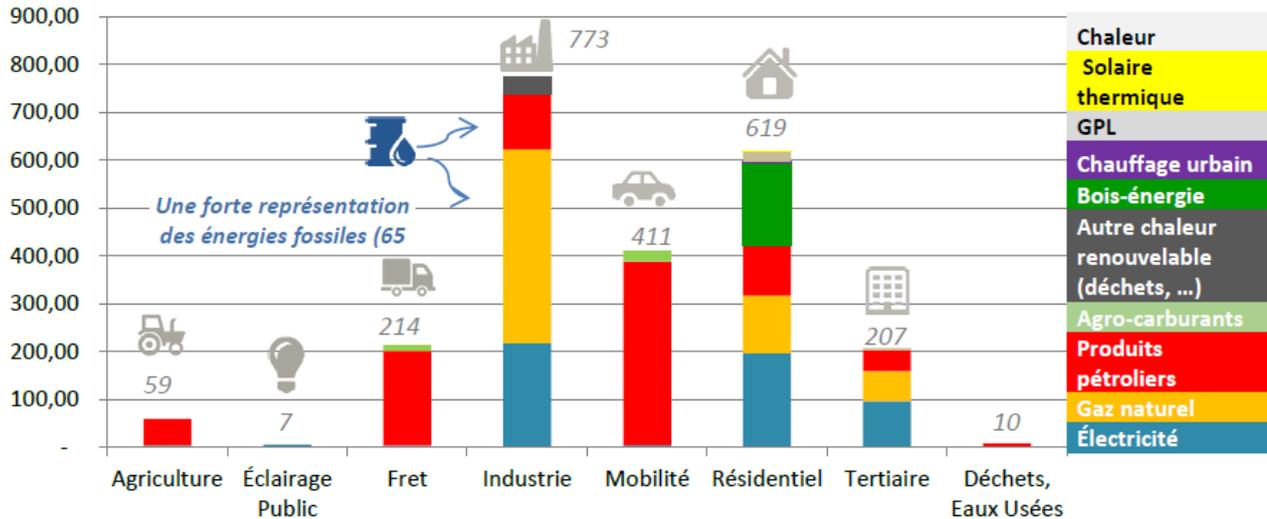


Figure 18. Consommations et mix énergétiques par secteur

2.4.2 Bilan des productions d'énergies renouvelables

■ Production d'électricité renouvelable

Grâce aux énergies renouvelables, le territoire a permis la production d'électricité renouvelable est de l'ordre de 194 GWh/an. Cette production représente environ **23 % de la consommation locale d'électricité**. A titre de comparaison, le taux de couverture de la consommation électrique de la région des Hauts-de-France par la production locale d'électricité renouvelable (hydraulique inclus) est de 12,9 %. Au niveau national, cette même variable correspond à 18,4 %.

Les productions d'énergies renouvelables électriques sont indiquées dans le Tableau 7.

	Production annuelle (en GWh/an)
Eolien	158
Photovoltaïque	1,7
Méthanisation	35
TOTAL	194,7

Tableau 7. Bilan des productions d'énergies renouvelables électriques sur le territoire

La Figure 19 indique les implantations des productions électriques renouvelables.

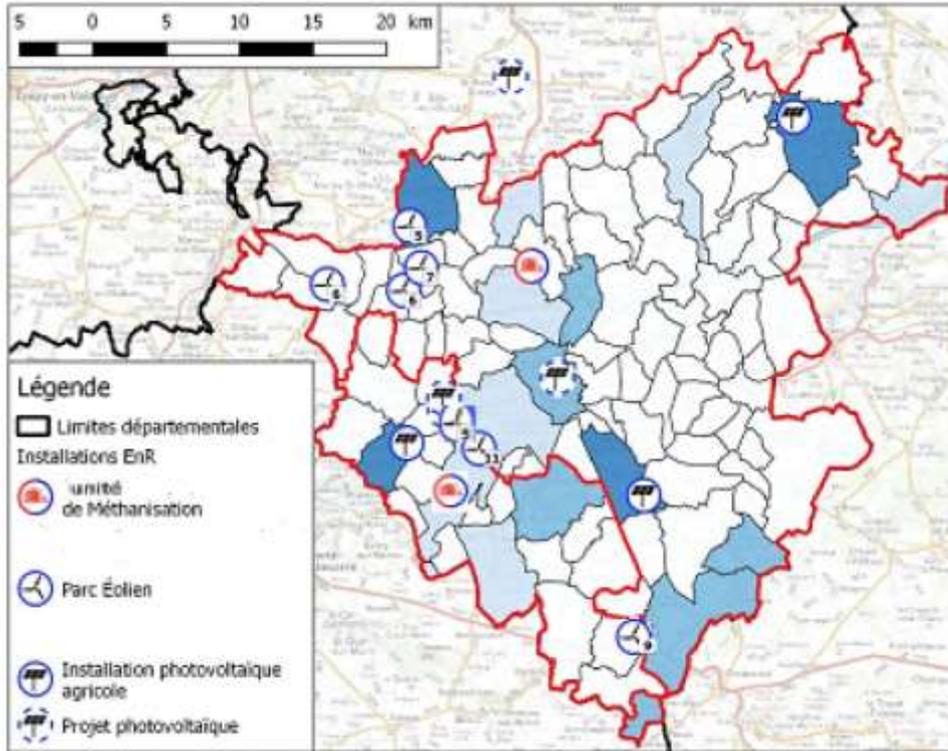


Figure 19. Carte des productions électriques renouvelables sur le territoire

■ Production de chaleur renouvelable

Le bilan de production de chaleur renouvelable sur le territoire s'établit à environ 196 898 MWh pour l'année 2015.

Type d'EnR	Production annuelle (en MWh)
Bois-énergie individuel	174 745
Bois-énergie collectif (réseau de chaleur)	22 123
Géothermie	30
TOTAL	196 898

Tableau 8. Bilan des productions de chaleur renouvelable sur le territoire

La répartition sur le territoire est la suivante :

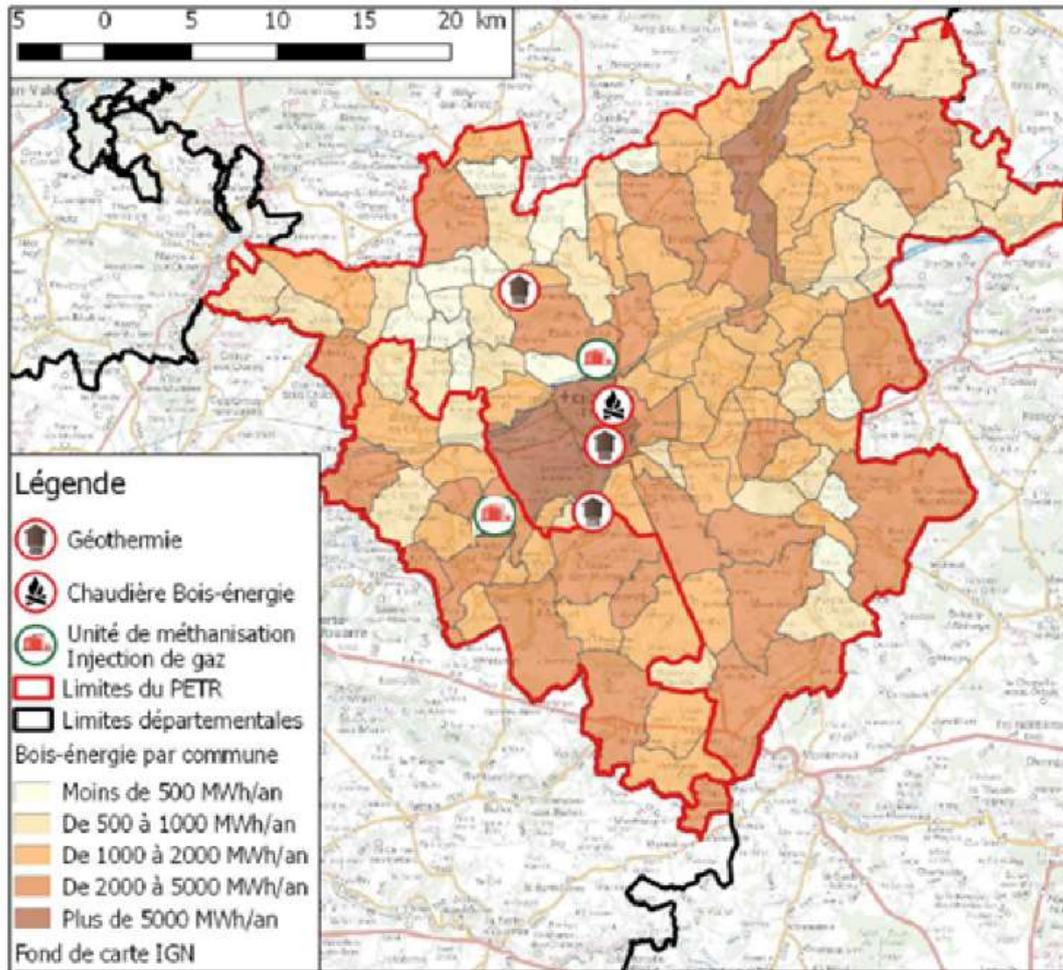


Figure 20. Carte des productions de chaleur renouvelable et de gaz sur le territoire

■ Production de gaz renouvelable

L'installation de méthanisation de la Ferme de Chantemerle à Epaux-Bézu (SARL LETANG HOCHÉ BIOGAZ) fonctionne en **injection**, c'est-à-dire injecte directement le biogaz produit dans le réseau de distribution de GRDF. Sa production annuelle de gaz (en termes d'énergie) est estimée à **17,88 GWh/an**.

A Charly-sur-Marne, l'installation de la SAS BIOGAZ des Fermes présente une production équivalente.

Ces installations sont mentionnées sur la Figure 20.

2.4.3 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une part de production d'électricité renouvelable produite sur le territoire non négligeable (23 % de la production locale d'électricité)</p>	<p>Les ménages portent plus de la moitié de la facture énergétique du territoire (résidentiel et mobilité)</p> <p>Forte dépendance aux produits pétroliers (65 % des consommations énergétiques assurées par des énergies fossiles)</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Favoriser des modes de transport moins polluants et moins consommateurs d'énergie</p> <p>Améliorer de la performance énergétique des bâtiments existants</p>	<p>Les ressources pétrolières sont des ressources finies</p>

CHAPITRE 3. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

3.1 Milieux naturels (milieux remarquables et protégés dont Natura 2000)

Sous le terme de « **zones naturelles d'intérêt reconnu** » sont regroupés :

- Les **espaces naturels protégés** par : les Réserves Naturelles Nationales (RNN), les Réserves Naturelles Régionales (RNR), les Réserves Biologiques de l'ONF (RNB), les sites Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale), les Arrêtés de Protection de Biotope (APB), les Espaces Naturels Sensibles (ENS)...
- Les **espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...

Ces zones sont recensées à partir des données fournies par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie (DREAL).

3.1.1 Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le schéma régional de cohérence écologique de Picardie n'a pas été adopté et n'est donc pas opposable. Néanmoins, le projet soumis à enquête publique permet d'identifier les enjeux des continuités écologiques.

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Sud de l'Aisne approuvé en 2015 comporte une prescription visant à protéger les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques identifiées sur la trame verte et bleue du Sud de l'Aisne établie en 2014.

Depuis 2020, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) des Hauts de France remplace les schémas régionaux de cohérence écologique, mais reste à une échelle 1/100 000, les périmètres précis restant le domaine du SCOT et des PLU.

■ Les continuités écologiques

Le SCOT du Sud de l'Aisne et le SRADDET des Hauts de France identifient les composantes de la trame verte et bleue picarde (ou continuités écologiques). Ces continuités écologiques se composent :

- **De réservoirs de biodiversité** : zones vitales, concentrant une biodiversité plus importante que le reste du territoire, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (ZNIEFF, zones Natura 2000 ...)
- **De corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées de manière privilégiée par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité, ceux-ci pouvant jouer le rôle de réservoirs de biodiversité et/ou de corridors. Ils ne sont pas nécessairement linéaires, et peuvent exister sous la forme de réseaux d'habitats discontinus mais suffisamment proches.

■ Les sous-trames écologiques

Les sous-trames écologiques sont issues de l'analyse de l'occupation du sol et permettent d'identifier les types de milieux riches en biodiversité. La définition des sous-trames est directement liée à celle des continuités écologiques :

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

- La sous-trame des milieux forestiers ;
- La sous-trame des milieux ouverts ;
- La sous-trame des milieux humides & aquatiques.

Le territoire intercommunal est concerné par des réservoirs de biodiversité et par des corridors écologiques figurant sur les cartographies ci-dessous issues du SRADDET et de la trame verte et bleue du SCOT.



Cartographie des continuités écologiques issue du SRADDET des Hauts de France

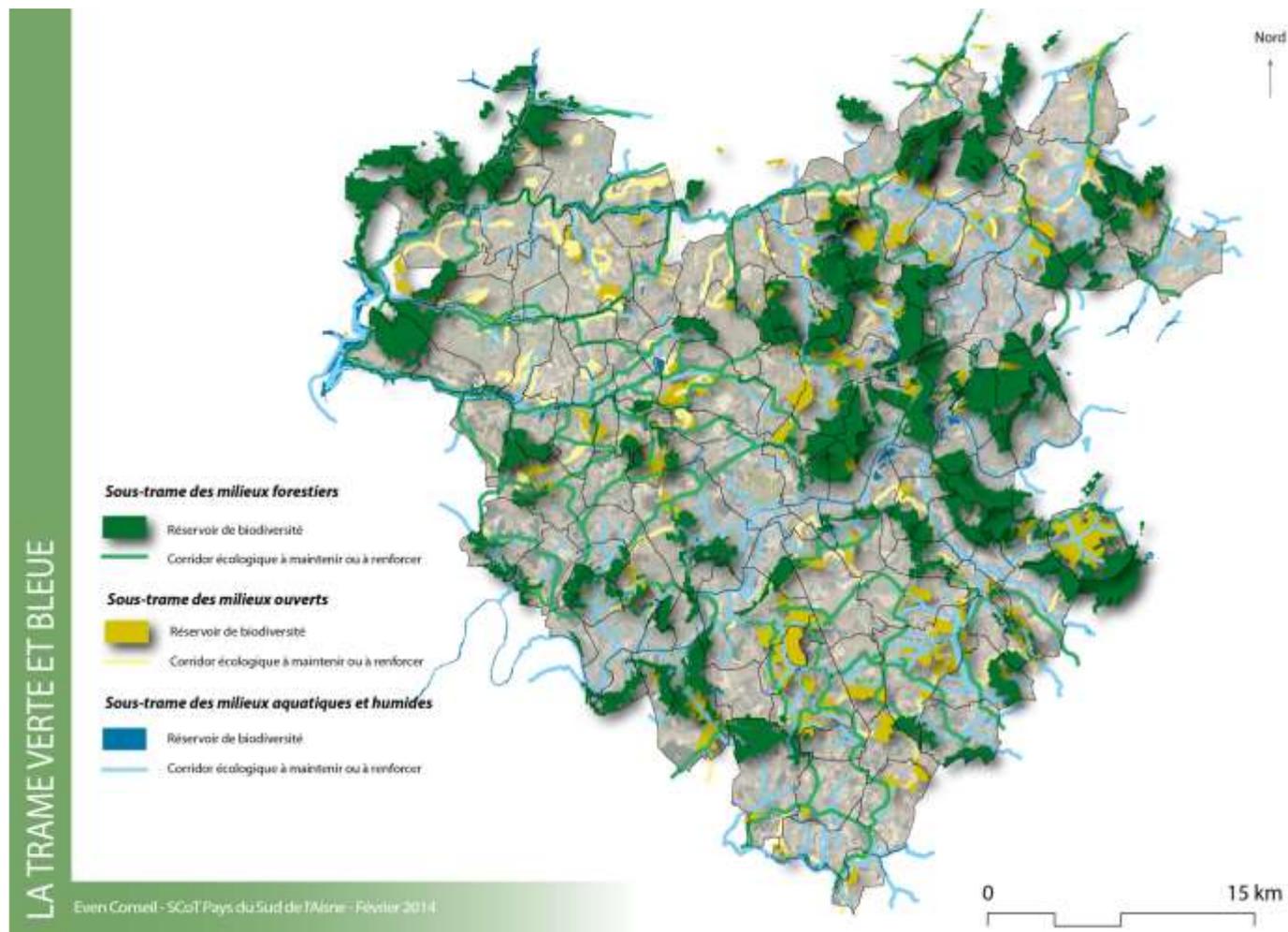
Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE_2025_019A-DE

A G E D I

Carte 10. Trame verte et bleue du Sud de l'Aisne



Légende 1 SCOT du Sud de l'Aisne

3.1.2 Les Sites Natura 2000

3.1.2.1 Présentation générale

Les Directives européennes 92/43, dite **directive « Habitats-faune-flore »**, et 79/409, dite **directive « Oiseaux »**, sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La **Directive « Oiseaux »** propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que **Zones de Protection spéciale (ZPS)**.

La **Directive « Habitats faune flore »** établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces **ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000**. Ce réseau écologique européen est destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.



Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le **Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)**.

Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque État membre.

Le **réseau Natura 2000** n'a pas pour objet de constituer des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine serait proscrite. La procédure de concertation mis en place en France permet à un comité de pilotage constitué localement, avec une forte représentation des collectivités territoriales et une représentation de l'ensemble des activités économiques et de loisirs intéressés par le site, de déterminer les orientations et principes de gestion durable.

Des **outils contractuels** (contrat Natura 2000, mesures agro-environnementales et chartes Natura 2000) permettent de mettre en œuvre concrètement les orientations de gestion définies dans les documents d'objectifs (DOCOB).

3.1.2.2 Les sites Natura 2000 du territoire intercommunal

Carte 11- Zones Natura 2000 - p67

Source : INPN

2 sites Natura 2000 sont présents sur le territoire du PETR UCCSA. Il s'agit de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** ou zones de la directive habitat.

Le détail est fourni dans le Tableau 9. Les communes indiquées en gras dans ce tableau sont situées sur le territoire du PETR UCCSA.

Code	Nom du site	Communes incluses dans le périmètre
FR2200399	Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois	Arcy-Sainte-Restitue, Bruys, Chéry-Chartreuve, Dravegny , Lhuys, Loupeigne , Mareuil-en-Dôle , Mont-Saint-Martin
FR2200401	Domaine de Verdilly	Brasles , Épieds , Gland , Mont-Saint-Père , Verdilly

Tableau 9. Liste des Zones Natura 2000 sur le territoire d'étude

Il n'y a pas de **zones de Protection Spéciale (ZPS)** ou **zones de la directive oiseaux** sur le territoire du PETR UCCSA.

■ ZSC Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois (FR2200399)

Sa superficie est de 295 ha. Situé sur une petite partie au nord du territoire.



Figure 21. Natura 2000 – Situation du site Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois (Echelle 1 : 136 440)

• Caractéristiques du site

Les classes d'habitats présentes sur ce site sont les suivantes :

Classes d'habitats	Couverture
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	45 %
Pelouses sèches, steppes	35 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10 %
Prairies améliorées	8 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %

Tableau 10. Natura 2000 – Classes d'habitat Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois

Les coteaux du Tardenois et du Valois forment un site éclaté de deux sous-unités géographiques distinctes. Elles se caractérisent par un ensemble de pelouses calcaires ensoleillées relictuelles en voie de disparition en Europe occidentale, accompagnées de l'ensemble dynamique de lisières et fourrés de recolonisation.

Les pelouses calcaires sont représentées par deux habitats à affinités continentales, inféodés au calcaire Lutétien et particuliers au Tertiaire Parisien. Il s'agit d'une part d'une pelouse de très grande valeur patrimoniale se développant sur sols très secs et n'existant que dans le Nord Est du Bassin Parisien (Vallée de la Muze en particulier) et d'autre part d'une pelouse des sols moins secs, plus répandue et représentative des Larris du Bassin Parisien. On rencontre également sur les coteaux des végétations pionnières remarquables mêlées d'espèces annuelles liées aux dalles calcaires.

Ces pelouses, notamment dans la vallée de l'Ordillon, sont représentées par des communautés exceptionnellement saturées en espèces (jusqu'à plus de 50 plantes supérieures au m², ce qui constitue un record pour le nord de la France).

Il existe en outre, en bas de coteau, dans la vallée de la Muze, un petit marais possédant une flore remarquable et des végétations tourbeuses endémiques. Il constitue l'un des derniers exemple de zone humide tourbeuse alcaline à caractère continental de tout le Nord de la France.

- **Qualité et importance**

Cet ensemble est de très haute valeur patrimoniale par son originalité coenotique, sa flore (cortège pelousaire diversifié, riche en orchidées, éléments en limite d'aire ou en aire disjointe, nombreuses plantes rares et menacées dont *Antennaria dioica*, presque entièrement disparue des plaines du Nord Ouest européennes *Linum leonii*, menacé au niveau national, 6 plantes protégées) ; en outre, l'intérêt herpétologique et batrachologique est remarquable (2 espèces de la Directive habitats : *Bombina variegata* en limite d'aire septentrionale et *Lacerta agilis*).

A noter encore, la présence en bas de coteau, d'un petit bas-marais alcalin (*Molinion caeruleae* à *Anagallis tenella*) relictuel à flore typique mais fragmentaire

- **Vulnérabilité**

L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, boisements artificiels, etc ...), mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant et ménage à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais urgentes. Quelques coteaux de la vallée de l'Ordillon, encore pâturées par des bovins, constituent assurément un modèle de structuration et de saturation spécifique par pâturage bovin jamais rencontré ailleurs dans tout le domaine atlantique français. Les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche, eutrophisation agricole de contact, etc). A l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapins.

L'organisme responsable de la gestion du site est le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

■ ZSC Domaine de Verdilly (FR2200401)

Sa superficie est de 595 ha, il est situé au centre du territoire, à l'est de Château-Thierry.



Figure 22. Natura 2000 - Situation du site Domaine de Verdilly (Echelle 1 : 136 440)

• Caractéristiques du site

Il s'agit d'un site forestier exemplaire et représentatif de la Brie septentrionale constitué par un complexe forestier typique du plateau meulier briard avec forêts acidiclinales à neutrophiles mésophiles et hygrocines et son faisceau d'habitats satellites intraforestiers de layons, mares, ruisselets et fossés.

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	94 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	1 %

Tableau 11. Natura 2000 – Classes d'habitat Domaine de Verdilly

L'ambiance humide, plutôt froide et continentale, la taille importante du massif forestier, expliquent la présence d'un cortège faunistique et floristique original à dominante médio-européenne et hygrophile avec des densités importantes et remarquables d'animaux sylvatiques. Les habitats forestiers du plateau meulier s'inscrivent dans des potentialités subatlantiques/subcontinentales atténuées de forêts mésoneutrophiles souvent représentées par des sylvo-faciès de substitution et des formes hygrocines, et pouvant passer ponctuellement à des hêtraies-chênaies

• Qualité et importance

Une des caractéristiques majeures de ces boisements méso-hygrophiles à hygrophiles du plateau meulier est leur richesse en biotopes intraforestiers humides (mares, fondrières, ornières, étangs,...) qui entretiennent

des densités importantes de batraciens, parmi lesquels le Sonneur à ventre jaune, ici en limite nord de répartition



Figure 23. Sonneur à ventre jaune

- **Vulnérabilité**

Les stades forestiers sont relativement jeunes au niveau de ses peuplements. Il importe d'évaluer les actions de gestion actuelle pour le maintien des habitats d'espèces (ornières pour la population de Sonneur à ventre jaune) et de poursuivre les améliorations en cours. Il faut noter la présence de quelques parcelles enrésinées existantes, qui ne semble pas devoir se développer.

L'organisme responsable de la gestion de ce site est l'Office National des Forêts.



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Réseau Natura 2000

Secteur d'étude

 UCCSA

Limites administratives

 Limite départementale

Zones Spéciales de Conservation

 Bois des réserves, des usages et de Montgé

 Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois

 Domaine de Verdilly

 Le Marais de Saint-Gond

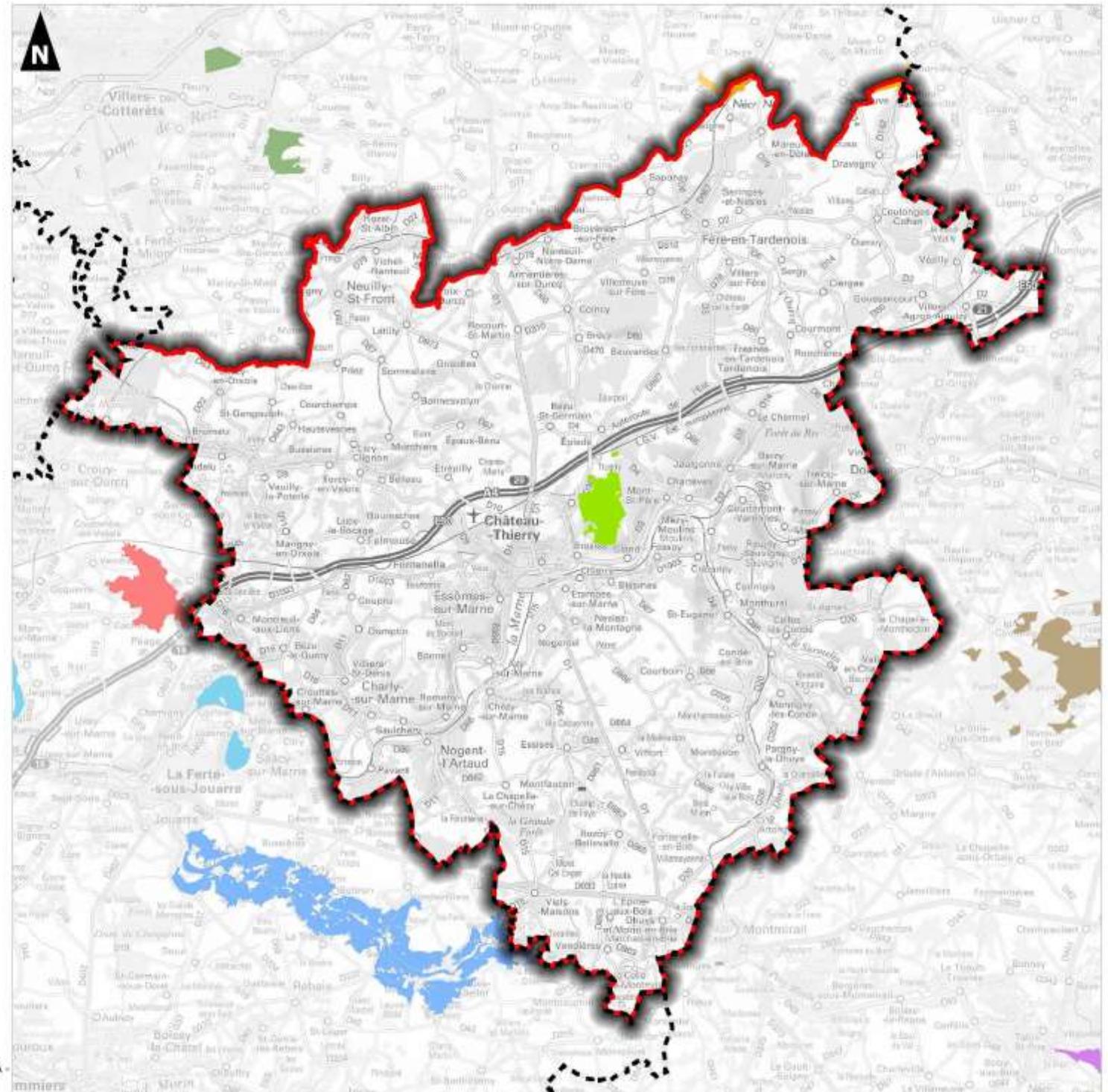
 Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin

 Massif forestier d'Épernay et étangs associés

 Massif forestier de Retz

Zones de Protection Spéciale

 Boucles de la Marne



0 5 10



Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Réalisation: AUDDICE, septembre 2020

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025-019A-DE

3.1.3 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

3.1.3.1 Le cadre réglementaire

Le programme **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. L'intérêt des zones définies repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. **L'inventaire des ZNIEFF n'impose aucune réglementation opposable aux tiers.**

L'inventaire Z.N.I.E.F.F est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Les données sont ensuite transmises au Muséum national d'histoire naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé. Cet inventaire est permanent : une actualisation régulière du fichier est programmée pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et affiner, le cas échéant, les délimitations de certaines zones. Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la DREAL.

Deux types de zones sont définis :

- **ZNIEFF de type I** : secteurs de superficie limitée en général, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches, peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.



La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère **aucune protection réglementaire**. Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, Carte Communale, Schéma directeur, PETR UCCSA...), l'inventaire ZNIEFF est une base essentielle pour **localiser les espaces naturels et les enjeux induits**. Une jurisprudence maintenant étoffée rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement.

En revanche, la **présence d'une ZNIEFF** est un élément révélateur d'un **intérêt biologique** et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels. Il arrive donc que le juge sanctionne des autorisations d'ouverture de carrière, de défrichement, de classement en zone à urbaniser sur des espaces classés ZNIEFF. Il arrive aussi qu'il estime que la prétendue atteinte à une ZNIEFF ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être sauvegardé. L'objectif de l'inventaire ZNIEFF est d'établir une **base de connaissances**, accessible à tous et consultable en phase avant-projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement.

3.1.3.2 Les ZNIEFF présentes sur le territoire intercommunal

Carte 12 - Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu - p74

Source : INPN

Sur le PETR UCCSA, **60 ZNIEFF de type I** sont recensées, englobant de nombreux types d'habitats : cours d'eau, bois, coteaux, pelouses, marais ... Les noms de ces ZNIEFF sont repris dans le Tableau 12.

Numéro sur la carte	Noms
1	BOIS DE RARAY ET DE LA BRUSSE A DRAVEGNY ET ARCIS-LE-PONSART
2	COTEAU DU MARCASSIN A GANDELU
3	LA CAMPENNE
4	COTEAU DE COUPIGNY ET BUTTE DE BEAUMONT
5	BOIS DE MONTIGNY ET DE BORNY
6	BOIS DES USAGES DE COINCY ET DE LA TOURNELLE
7	MASSIF FORESTIER DE FERÉ, COTEAU DE CHARTEVES ET RU DE DOLLY
8	BOIS DU CHATELET ET DE ROMONT
9	PELOUSES, PRAIRIES ET BOISEMENTS DU COTEAU DU PEQUIGNY ET DE MONTERBOIN A MONTREUIL AUX LIONS
10	COURS DU RU DE PONT BRÛLÉ
11	COURS DU SURMELIN
12	COURS DU RU DE SAINT-AGNAN
13	COURS DU RU DE BEULARD ET DU RU D'AUCLAINE
14	RÉSEAU DE FRAYÈRES À BROCHET DE LA MARNE
15	PELOUSE DE TRUGNY À BRUYÈRES-SUR-FÈRE
16	MARAIS TOURBEUX DE BOURNEVILLE ET DE LA QUEUE DE HAM
17	BOIS DE NOGENTEL
18	RÉSEAU DE COURS D'EAU AFFLUENTS DU PETIT MORIN
19	PELOUSE ET BOIS DE GRISOLLES
20	BOIS DE BELLEAU
21	COTEAU DE CHÉZY-SUR-MARNE
22	PELOUSES DES COTEAUX DE CORBENY A GIVRAY
23	BOIS ET PELOUSES DE BOURESCHES, DU MONT CHEVRET ET BOIS DES MEULES
24	VALLÉE DU RU DE VERGIS ET BOIS HOCHET, DE NOGENT ET DES DAMES
25	BOIS DU LOUP À ESSOMES-SUR-MARNE
26	BOIS DE LA CONVERSERIE
27	BOIS DE LA GARENNE À GOUSSANCOURT
28	PELOUSES, LANDES ET BOIS DE FÈRE-EN-TARDENOIS
29	BOIS DE VILLIERS
30	BOIS ET PELOUSES DE BONNESVALYN

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Numéro sur la carte	Noms
31	LA BUTTE DU MONT DE BLESMES ET LE BOIS PIERRE
32	LA GRANDE FORÊT
33	BOIS DE VÉZILLY, DE ROGNAC ET DU GRAND NICHOR
34	COURS DU DOLLOIR ET DE SES AFFLUENTS
35	BOIS MEUNIÈRE
36	FORET DE RIS, VALLON DE LA BELLE AULNE ET COTEAUX PERIPHERIQUES
37	BOIS DE VAURICHART ET DE MARIGNY-EN-ORXOIS
38	PELOUSES ET LISIERES FORESTIERES CALCICOLES DE LA LOUVIERE A VILLIERS-SAINT-DENIS
39	PELOUSE DE MONTCOURT A ESSOMES-SUR-MARNE
40	COTEAUX DE LA VALLEE DU CLIGNON AMONT
41	COTEAUX DU VALLON DU PAS RICHARD A GANDELU
42	COTEAUX ET MARAIS DE LA VALLEE DU CLIGNON DE BUSSIARES A LICY
43	CAVITÉ SOUTERRAINE À CHAUVES-SOURIS DU VAL CHRETIEN A BRUYERES SUR FERRE
44	FORÊT DES ROUGES FOSSÉS (PARTIE AISNE)
45	DOMAINE DE VERDILLY, RU DE BRASLES ET COTEAUX DE MONT-SAINT-PERE
46	MARAIS DE MONTCHEVILLON ET BOIS DE LUD
47	LA HOTTÉE DU DIABLE
48	PELOUSES DE LA COMMANDERIE À MONTIGNY L'ALLIER
49	PELOUSES DE LATILLY ET COURS DU RU DE WADON
50	PELOUSES ET PRAIRIES DE LA GENEVROYE A ROCOURT SAINT-MARTIN
51	VALLEE DE LA MUZE
52	MASSIF FORESTIER DE NESLES/DÔLE/MONT BANY/BAZOUCHES
53	COTEAUX DE L'ORILLON
54	BOIS DU ROCQ, BOIS DE LA JUTE, BOIS FLEURY ET RAVIN DU RU DE SAINT EUGENE
55	VALLEE DE LA VERDONNELLE, BOIS DE PARGNY ET DU FEUILLET
56	BOIS DE LA HERGNE
57	BOIS DE ROUGIS, DE LA HUTTE ET DES LANDOIS
58	BOIS DES HATOIS A PAVANT
59	MASSIF FORESTIER DES BOIS DE VIGNEUX, BRULÉ ET ALENTOURS
60	BOIS DE TRIQUENIQUE

Tableau 12. ZNIEFF de type I sur le territoire

Sur ce même territoire, **3 ZNIEFF de type II** sont recensées :

- Vallée tourbeuse de l'Ourcq de Troesnes à Varinfroy ;
- Vallée du Dolloir ;
- Massifs forestiers, Vallées et coteaux de la Brie Picarde.

■ Exemple de ZNIEFF de type I : Vallée du ru de Vergis et bois Hochet, de Nogent et des Dames

● Caractéristiques

D'une superficie de 1 002,3 hectares, la zone comprend :

- Le « Bois de Nogent », installé sur le plateau et un versant exposé plein est ;
- La vallée du ru de Vergis, qui coule selon un axe sud-nord ;
- Le « Bois Hochet », situé sur un versant exposé à l'ouest ;
- Le « Bois des Dames », installé sur un versant principalement orienté au nord.

L'ensemble constitue une vallée orientée au nord, sur la rive gauche de la Marne.

Le haut du « Bois de Nogent » est installé sur des marnes supragypseuses et des gypses du Ludien. Les groupements forestiers y sont principalement constitués de plantations de peupliers, entrecoupées çà et là par une chênaie-charmaie fraîche en taillis sousfutaie. Le versant est constitué de calcaires de Saint-Ouen (Marinésien), qui accueillent une charmaie à Mercuriale (Mercurialo-Carpinenion) et des plantations de résineux, notamment dans des ravins où persistent des fougères psychrophiles. Au sud du bois, un ruisseau suit une petite vallée d'axe ouest-est. Les groupements forestiers sont composés d'une frênaie-chênaie en futaie (Fraxino-Carpinon).

La vallée du ru de Vergis est constituée de pâturages mésophiles. Lorsque des bois perdurent le long du ru, le groupement forestier dominant est une chênaie-frênaie à Isopyre faux Pigamon (*Isopyrum thalictroides*) et à Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*), proche de l'*Aconito vulpariae-Quercetum roboris*, plus continental.

Le « Bois Hochet » présente, le long du ru de Vergis, le même groupement forestier que précédemment. L'essentiel des boisements est constitué par une chênaie-charmaie acidocline (*Lonicero-Carpinenion*), notamment sur les sables de Beauchamps (Bathonien), en bas de versant. Des carrières de meulière parsèment le haut de versant. Le « Bois des Dames », installé principalement sur les calcaires du Lutétien, est occupé par une charmaie à Mercuriale (Mercurialo-Carpinenion). Il est parcouru, dans sa partie basse, par l'aqueduc de la Dhuys, qui présente une végétation de pelouse calcicole fortement enrichie d'espèces prairiales.

Le ru de Vergis, avec sa forte pente et sa température fraîche, offre des conditions favorables au développement d'un peuplement salmonicole. Du fait de la faible couverture de ripisylve, l'ombrage du cours d'eau est faible. La forte pente assure des conditions favorables au décolmatage des substrats.



Figure 24. ZNIEFF de type I – Situation de Vallée du ru de Vergis et bois Hochet, de Nogent et des Dames (échelle 1 : 136 440)

• Intérêt des espèces

- Cortège floristique riche en plantes psychrophiles de répartition continentale :
 - L'Isopyre faux-pigamon, exceptionnel et menacé en Picardie ;
 - L'Anémone fausse-renoncule, très rare et vulnérable en Picardie ;
 - L'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*), assez rare en Picardie et bien présente dans le sud de l'Aisne ;
 - Le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), fougère assez rare.
- Cortège avifaunistique forestier :
 - Le Pic noir (*Dryocopus martius*) et le Pic mar (*Dendrocopos medius*), inscrits tous deux à la directive "Oiseaux" ;
 - La Bondrée apivore, également inscrite à la directive "Oiseaux".

Sur les fragments de pelouses et les lisières forestières, vit le Léopard agile (*Lacerta agilis*), rare en Picardie.

■ Exemple de ZNIEFF de type II : Vallée du Dolloir

• Caractéristiques du site

D'une superficie de 3 548,84 hectares, le site comprend les vallées du Dolloir et de ses affluents (au nombre de six), ainsi que quelques terrains du plateau en connexion avec la vallée.

La vallée est assez encaissée dans sa partie aval. Les versants exposés à l'est et au nord sont essentiellement boisés, tandis que les versants sud sont couverts par des vignes, des petits bois et des pelouses. Des prairies, accueillant parfois des vergers de hautes tiges relictuels, persistent encore.

Les hauts de versant reposent sur les calcaires de Saint-Ouen, tandis que les terrains en contrebas sont basés sur les sables et les grès de l'Auvervien, colluvionnés d'éléments provenant des couches supérieures.

Sur le versant exposé au sud de l'éperon formé à la confluence des vallées du Dolloir et de la Marne, reposent les pelouses de Chézy-sur-Marne. Malgré leur superficie réduite, elles sont d'un intérêt exceptionnel en Picardie. Une partie du site est occupée par des pelouses-ourlets du *Coronillo-Brachypodietum* et, dans une moindre mesure, par des pelouses rases entretenues par les lapins.

Les boisements du fond de vallée se rapprochent de la chênaie-frênaie continentale (*Fraxino-Quercion roboris*), voire, localement, de la frênaie nitrophile à *Aegopode*. Sur les pentes, c'est le Carpinion qui domine, avec des nuances dans les cortèges, en fonction de l'exposition et de l'aridité des sols.

Le Dolloir est un cours d'eau de première catégorie, présentant une grande diversité de types de fonds, grâce à l'alternance de séquences rapides et lentes. Les banquettes alluviales du ruisseau sont encore bien conservées.

Le Dolloir est l'un des cours d'eau les mieux conservés de l'Aisne : il a en effet subi peu d'atteintes dans son fonctionnement et dans la qualité de ses eaux.

La vallée du Dolloir est typique des petites vallées de la Brie picarde, aussi bien dans sa structure que dans les milieux qu'elle accueille. Ces vallées représentent des enclaves dans les plateaux cultivés, où se maintiennent des pratiques agricoles, des paysages, des milieux et des espèces en voie de disparition.



Figure 25. Situation du site ZNIEFF de type II La Vallée du Dolloir (échelle 1 : 272 880)

• Intérêt des espèces

- Dans le cours d'eau :
 - La Truite fario (*Salmo trutta fario*), rare en tant que reproductrice, dont les populations sont ici naturelles ;
 - Le Chabot (*Cottus gobio*), espèce assez répandue mais typique de la zone à Truite et qui présente ici des densités remarquables ;
 - Le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), rare en Picardie.
- Sur les banquettes alluviales :
 - La Clandestine écaillée (*Lathraea squamaria*), rare et vulnérable en Picardie ;
 - L'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*), typique des vallons aux ambiances froides.
- Sur les pelouses :
 - Le Lin de Leo (*Linum leonii*), exceptionnel en Picardie ;
 - La Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*) ;
 - La Mante religieuse (*Mantis religiosa*), élément méridional rare en Picardie ;
 - La Cigale des montagnes (*Cicadetta montana*), élément méridional qui atteint sa limite nord-ouest de répartition en Picardie ;
 - La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), qui fréquente les lisières thermophiles.

La vallée du Dolloir est particulièrement remarquable par ses populations de Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et par la présence de la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), nicheuse rarissime en Picardie. Ces deux espèces sont inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Énergie Territorial

Zones naturelles d'intérêt reconnu
(hors Natura 2000)

Secteur d'étude

UCCSA

Limites administratives

Limite départementale

Zone réglementée

APB : La Hottée Du Diable

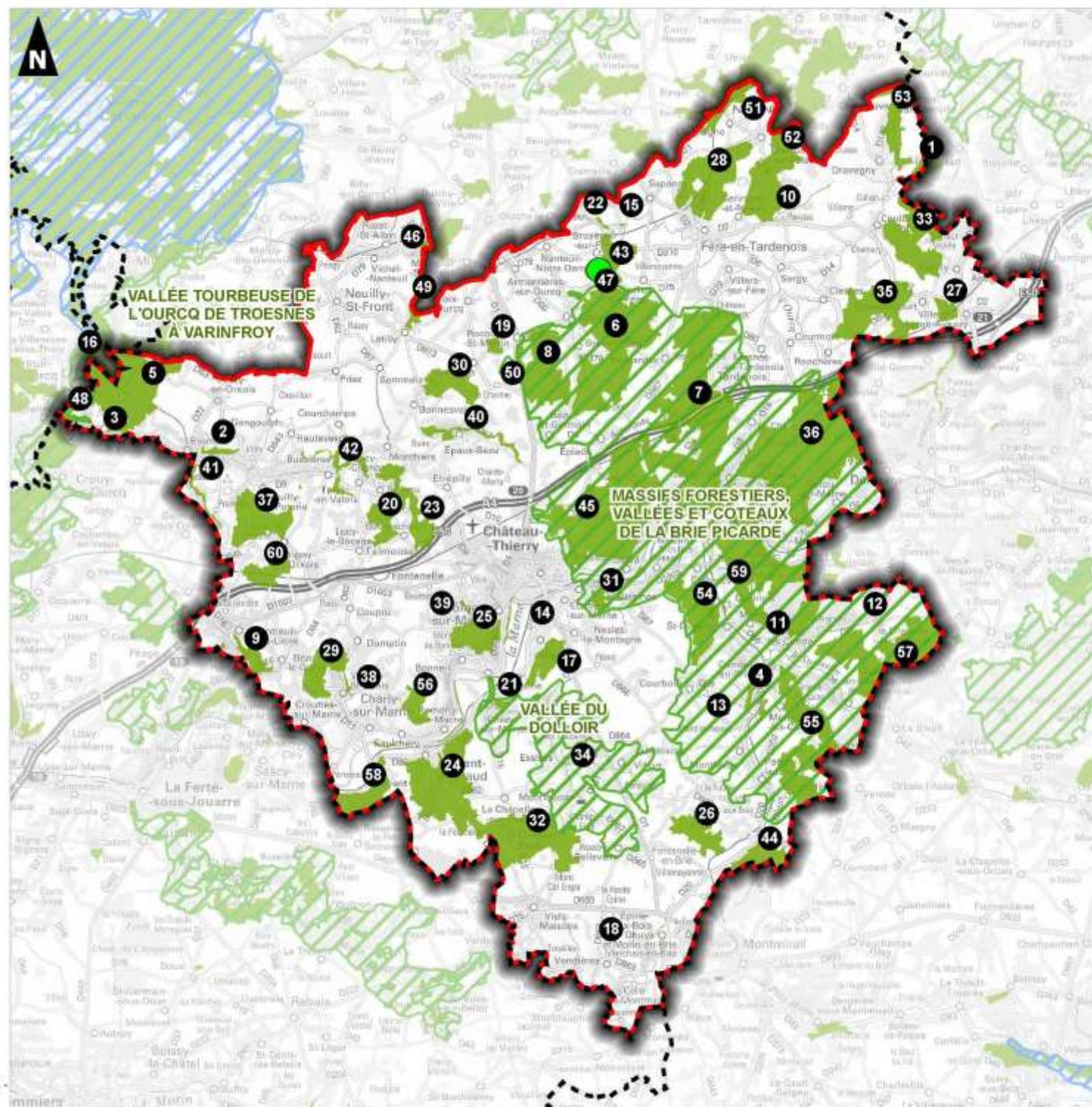
Zones d'inventaire

ZICO

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Intitulé des ZNIEFF de Type 1



0 5 10
Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025_019A-DE

3.1.4 Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB)

Carte 12 - Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu - p74

Source : INPN

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

Ces biotopes sont nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Ils peuvent être constitués par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme. Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

L'initiative de la préservation des biotopes appartient à l'Etat sous la responsabilité du préfet. Les inventaires scientifiques servent de base à la définition des projets. La réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en interdictions d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes.

Il existe actuellement 672 arrêtés de protection de biotope, **dont un sur le territoire : La Hottée du Diable**, sur la commune de Coincy.

3.1.5 Les Espaces Naturels Sensibles

Carte 13- Espaces Naturels Sensibles - p78

Les politiques portées par les pouvoirs publics, dont la compétence des **Départements sur les Espaces Naturels Sensibles**, répondent au besoin prégnant de préservation des richesses et des dynamiques naturelles mais n'ont pas permis d'inverser la tendance au déclin de la biodiversité, à la banalisation des paysages et au déséquilibre de certaines fonctionnalités écologiques (déplacement des espèces, cycle de l'eau...).

Afin de préserver la qualité des sites et des paysages, le Département s'engage pour la **protection et la valorisation des espaces naturels sensibles**. Il assure leur gestion et permet l'ouverture au public de ces sites exceptionnels.

Le territoire comporte **55 Espaces Naturels Sensibles**, repris dans le Tableau 1.

N° sur la carte	Noms
1	Bois de Belleau
2	Vallée de la Muze
3	Marais et coteau de Montchevillon
4	La Hottée du Diable
5	Vallée de L'Orillon
6	Coteau du Marcassin à Gandelu
7	La Grande Forêt
8	Etang de la Verrerie
9	Pelouses acidiphiles et landes de Fère-en-Tardenois
10	Pelouses à Trugny
11	Carrière et pelouses de Montgru-Saint-Hilaire
12	Bois de la Garenne
13	Bois Meunière
14	Bois de Rognac
15	Vallée de la Verdonnelle
16	Butte de Beaumont
17	Pièce du gouffre

N° sur la carte	Noms
18	Bois Brûlé
19	Ravin du ru de Saint Eugène
20	Pelouses et Bois du Rouvray
21	Réseau des coteaux de la rive droite de la Marne, de Mont Saint-Père à Courcelles
22	Vallons des rus de Dolly et de la Belle-Aulne.
23	Ravin du ru de Chierry
24	Complexe forestier du plateau meulier briard (forêts de Verdilly, Fère et Ris, lieu dit de la grande borne)
25	Etang de Boutache
26	L'Etang de la Logette
27	Prairies à Courpoil
28	Pelouses calcicoles et sabulicoles du bois de la Tournelle
29	Bois des Grisolles et ancienne carrière de Grisolles
30	Pelouses de Bonnesvalyn
31	Pelouses Sabulicoles de Latilly
32	Coteau de la Commanderie

N° sur la carte	Noms
33	Coteau de Chézy-sur-Marne
34	Vallée du ru de Vergis, Bois HoChet et de Nogent
35	Bois et coteau d'Azy-sur-Marne
36	Bois de Romeny
37	Bois de Triquenique
38	Cours du Dolloir et de ses affluents
39	Réseau de frayères à brochet de la Marne
40	Coteaux de la Marne à Charly
41	La Pierre Bouc et le Mont Chevet
42	Bois et pelouses de Bouresches
43	Bois Blanchaleine
44	Bois des Meules

N° sur la carte	Noms
45	Bois de la Défense
46	Les Montagnes à Moulins
47	Prairies sur Sables à Armérie de Coincy
48	La Sablonnière à Coincy
49	Vallons du ru de Brasles et de ses affluents
50	Val Chrétien
51	Ru de Crogis
52	Vallée du Surmelin et de ses affluents (Dhuys, Verdonelle, rû de Saint Agnan)
53	Secteur à Sonneur à ventre jaune à Charly.
54	Ensemble de boisements à Sonneur à ventre jaune.
55	Secteur à Sonneur à ventre jaune à Saint Agnan.

Tableau 13. Espaces Naturels Sensibles sur le territoire d'étude

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Espaces Naturels Sensibles

Secteur d'étude

UCCSA

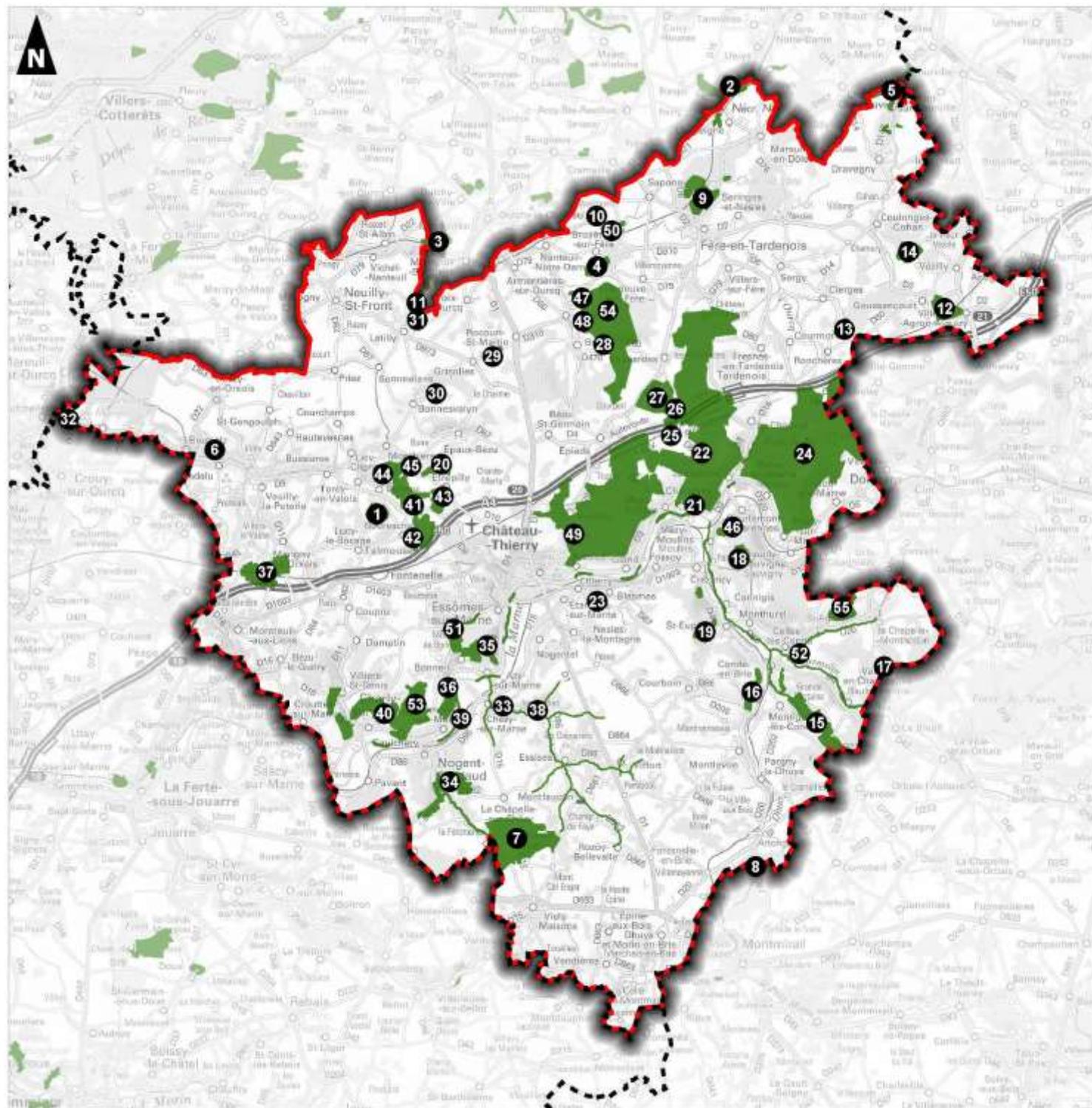
Limites administratives

Limite départementale

Espaces naturels

Espaces Naturels Sensibles

Intitulé des ENS



3.1.6 Les sites en gestion du Conservatoire des Espaces Naturels

Carte 14 - Conservatoire des Espaces Naturels - p80

Source : Conservatoire de Picardie

Le **conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Picardie**, est une association de type loi 1901 à but non lucratif. Le conservatoire a été créé en 1989 et a pour objectifs la protection et la valorisation du patrimoine naturel de la Picardie. Il gère ainsi plus de 270 sites naturels (coteaux calcaires, prairies alluviales, étangs, marais, tourbières, etc.) représentant près de 10 000 hectares d'espaces.



Le conservatoire est membre de la fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), qui regroupe les 29 conservatoires, départementaux ou régionaux, de métropole ou d'outre-mer. À ce titre, le conservatoire partage les valeurs communes de la charte des CEN et développe des actions de **connaissance, protection, gestion et valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel**.

15 sites en gestion du conservatoire des espaces naturels de Picardie sont présents sur le territoire du PETR UCCSA (voir Tableau 14).

Nom du site	Type de site	Communes
Les Bruyères	Landes, pelouses sur sable, marais et étangs	Fère-en-Tardenois
La Hottée du Diable	Landes, pelouses sur sable	Coincy
La Sablonnière de Coincy	Landes, pelouses sur sable	Coincy
La Pelouse de Rocourt-Saint-Martin (Pelouse de la Genevroye)	Pelouses calcicoles	Rocourt-Saint-Martin
Les Prairies de Beauvarden	Prairies humides	Beauvarden
Etang de la Logette	Marais et étangs	Epieds
Etang de la Boutache	Marais et étangs	Beauvarden
Les Pelouses de Bézu-les-Fèves	Pelouses calcicoles	Epoux-Bezu
Le Bois Belleau	Landes	Belleau
Le Bois Brûlé	Landes sèches, boisements	Reuilly-Sauvigny
La Conge	Marais et étangs	Etampes-sur-Marne
Les Ballois	Pelouses calcicoles	Bonneil
Les Charbonnières	Vignes	Charly-sur-Marne
Les Prairies de Viffort	Prairies humides	Viffort
L'île de la Rudenoise	Ecosystèmes forestiers	Charly-sur-Marne

Tableau 14. Sites en gestion du CEN

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Sites en gestion du Conservatoire des Espaces Naturels

Secteur d'étude

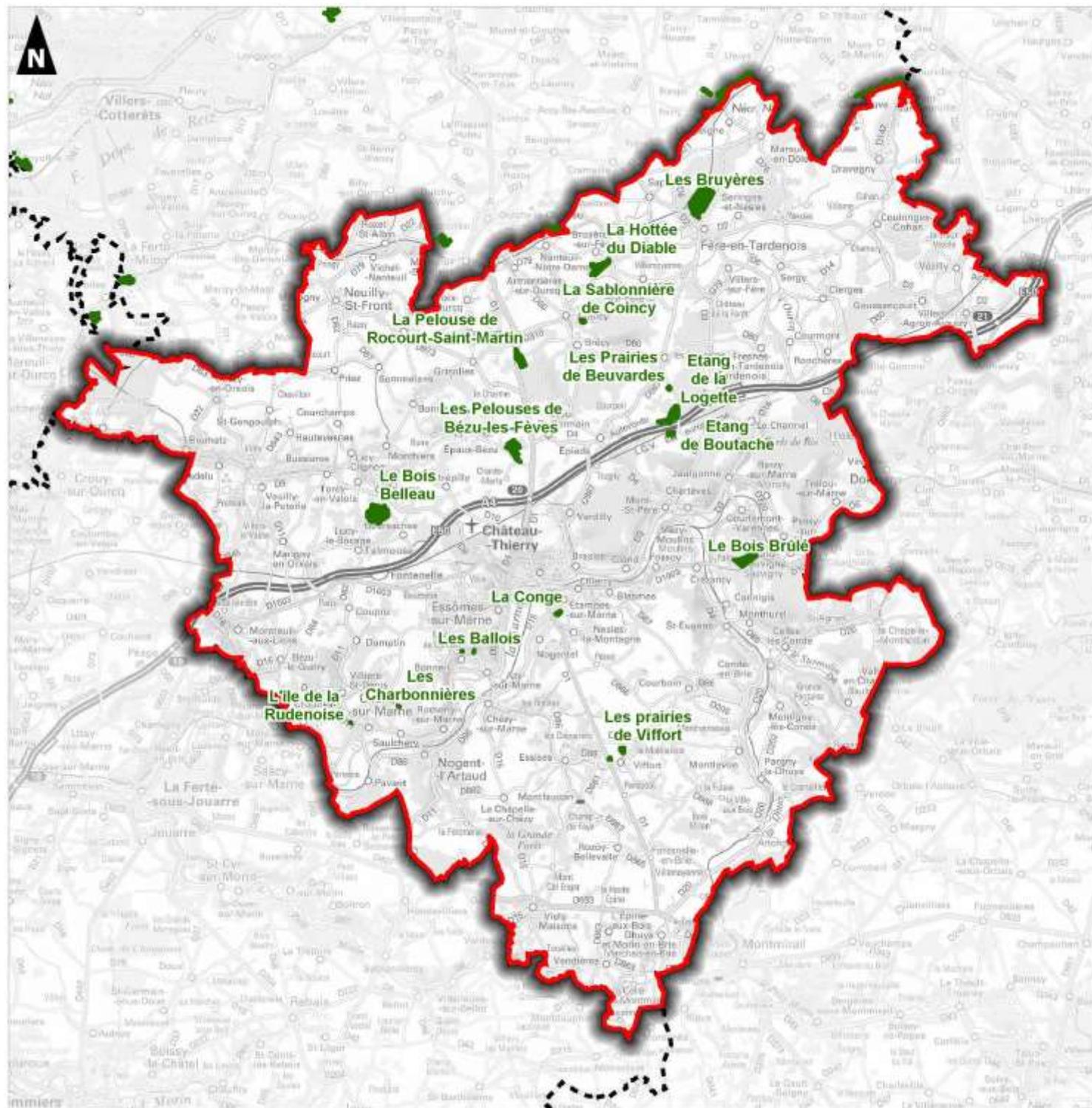
UCCSA

Limites administratives

Limite départementale

Espaces Naturels

Sites en gestion du CEN



Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025_019A-DE

HAUTS-DE-FRANCE A.G.E.D.I. AUDDICE, 2020

3.1.7 Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Carte 12 - Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu - p74

Source : INPN

L'inventaire des **Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)** a été réalisé afin de faciliter l'identification des territoires stratégiques pour l'application de la Directive Oiseaux relative à la conservation des oiseaux sauvages. Elles ont permis la préfiguration des Zones de Protection Spéciale du réseau Natura 2000. Néanmoins, elles ne revêtent aucun caractère réglementaire.

Cette directive est applicable depuis 1981 à tous les états membres de l'Union Européenne, qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris les espèces migratrices non occasionnelles.

Il n'y a pas de ZICO sur le PETR UCCSA.

3.1.8 Les boisements

Sources : OCCSOL, SCoT

Carte 15 - Carte des forêts domaniales et communales - p83

Carte 16 - Carte de l'occupation des sols -p 84

D'après l'étude des données relatives à l'occupation des sols, les boisements du territoire occupent une surface de 28 867 ha, ce qui correspond à une occupation de 26,5 % du territoire. Ceci est important au regard des échelles picarde et métropolitaine (16,4 % et 27,4 % respectivement).

Certaines forêts font partie du périmètre de ZNIEFF I telles que la forêt communale de Nogentel ou la forêt communale de Fère-en-Tardennois.

Il n'y a pas de forêts publiques domaniales sur le territoire. Les forêts publiques non domaniales présentes sur le territoire sont reprises dans le Tableau 15.

Forêts	Surface en ha
Forêt sectionale de Coulonges-Cohan	133
Forêt de la Fondation Guynemer	702
Forêt communale de Fresnes-En-Tardennois	126
Forêt des Hospices De Charly-Sur-Marne	20
Forêt communale de Nogentel	80
Forêt communale de Reuilly-Sauvigny	36
Forêt communale de Mont-Saint-Père	57

Forêts	Surface en ha
Forêt communale de Chézy-En-Orxois	94
Forêt communale de Fère-En-Tardennois	41
Forêt communale de Cierges	92
Forêt communale de Gland	33
Forêt communale de Barzy-Sur-Marne	84
Forêt communale de Coincy	164
Forêt communale de Goussancourt	38

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE_2025_019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Forêts	Surface en ha
Forêt communale de Rocourt-Saint-Martin	57
Forêt communale de Brécy	107
Forêt du C.A.S. De La Ville De Paris	76
Forêt communale de Beuvarde	74

Forêts	Surface en ha
Forêt du Lycée Agricole De Crézancy	21
Forêt communale de Chartèves	41
Forêt communale de Crézancy	44
Forêt de l'Hôpital De Château-Thierry	409
Forêt communale de Celles-Les-Condé	45

Tableau 15. Forêts présentes sur le territoire d'étude



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Forêts – ONF

Secteur d'étude

 UCCSA

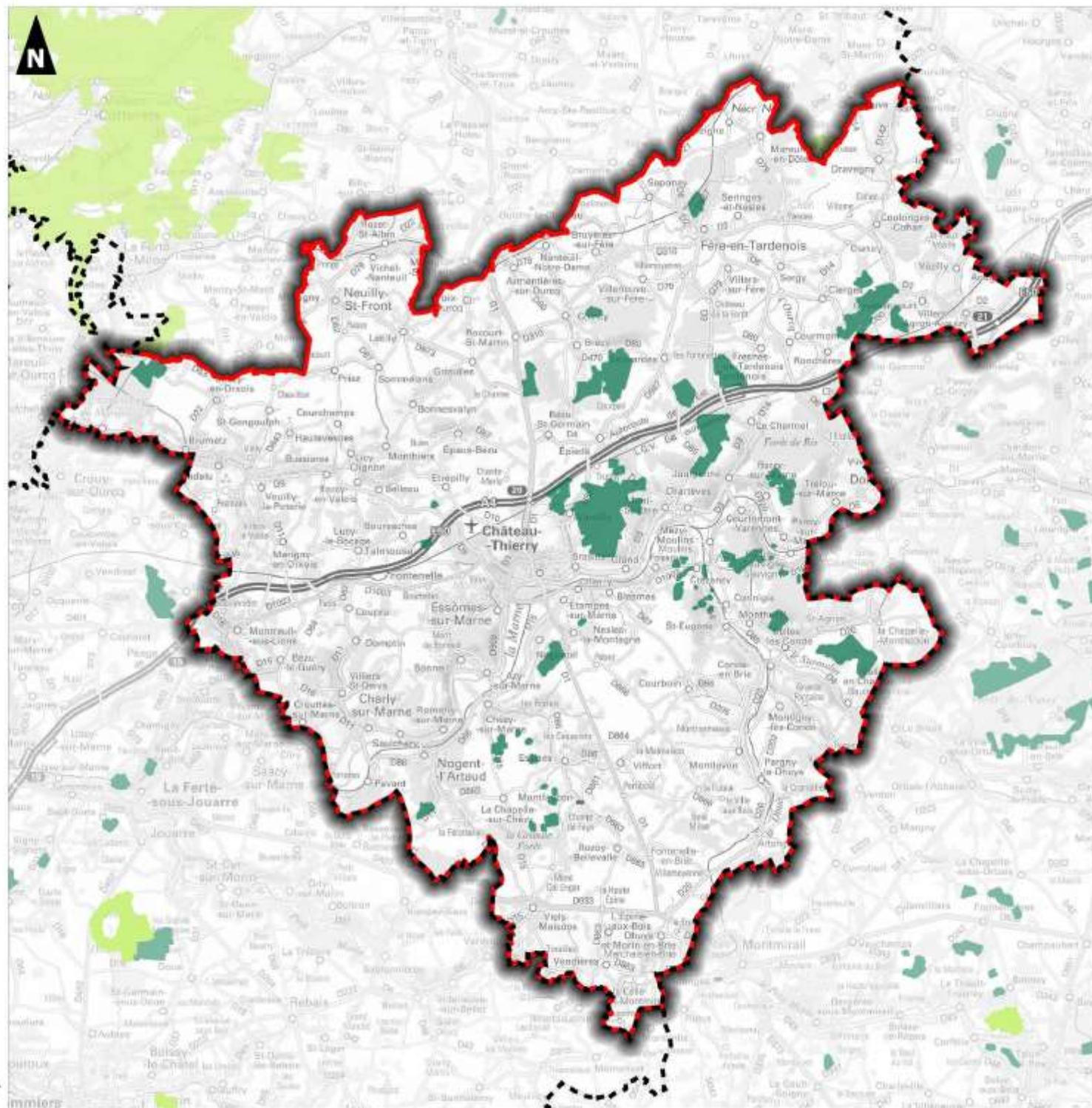
Limites administratives

 Limite départementale

Forêts Publiques

 Forêts Publiques Domaniales

 Forêts Publiques Non Domaniales



0 5 10
Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025_019A-DE

Sources de données: IGN ADMIN EXPRESS - ONF - UCCSA



auddice

AUDDICE, 2024 A G E D I

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Occupation des sols (CORINE Land Cover 2018)

Secteur d'étude

 UCCSA

Limites administratives

 Limite départementale

 Limite communale

CLC2018

 Zones urbanisées

 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

 Mines, décharges et chantiers

 Espaces verts artificialisés, non agricoles

 Terres arables

 Cultures permanentes

 Prairies

 Zones agricoles hétérogènes

 Forêts

 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

 Zones humides intérieures

 Eaux continentales

0 5 10



Kilomètres

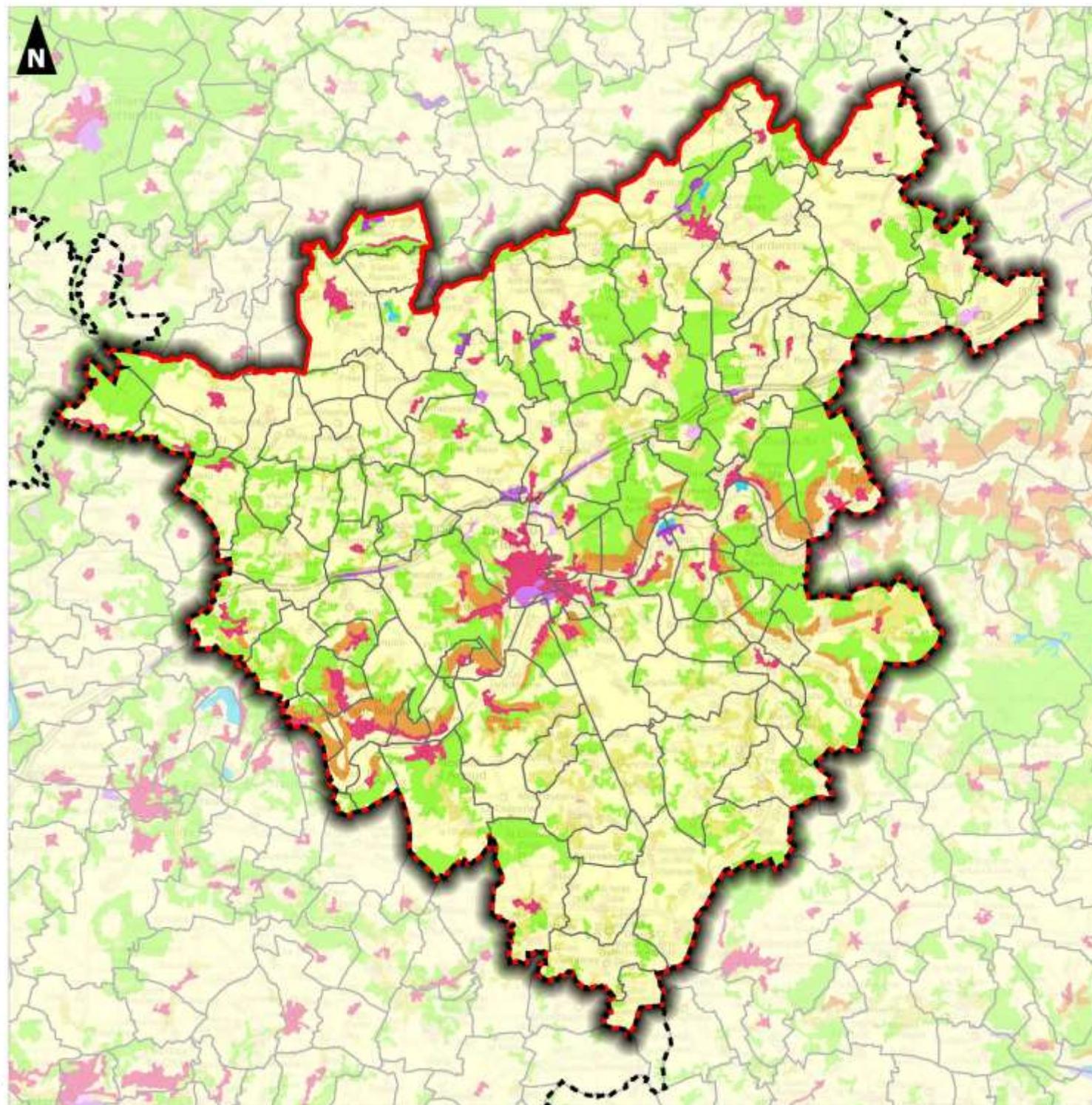
Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025_019A-DE

SOURCES DE DONNÉES : IGN, SCAN 250
SOURCES DE DONNÉES : IGN ADMIN EXPRESS - LEA - UCCSA

AUDDICE, 2024 A G E D I



3.1.9 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Une richesse en biodiversité remarquable : milieux forestiers, aquatiques, humides, coteaux calcaires ...</p> <p>Présence de zones naturelles d'intérêt reconnu (60 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II)</p> <p>2 sites Natural 2000 sur le territoire</p> <p>15 sites en gestion du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie</p> <p>Présence de 55 Espaces Naturels Sensibles</p> <p>Présence de 1 Arrêté de Protection Biotope</p>	<p>Plusieurs axes de transports fragmentent le territoire : Autoroute, routes départementales, chemin de fer.</p> <p>Présence de pollution lumineuse autour de Château-Thierry et Fère-en-Tardenois</p> <p>Urbanisation progressive du territoire qui fragmente les espaces naturels</p> <p>Une forte pression en termes d'occupation des sols sur les espaces naturels convoités par l'extension urbaine et celle de l'activité agricole</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique et de la trame verte et bleue dans les documents et projets d'aménagement</p>	<p>La disparition de milieux naturels par artificialisation, engendrant une pression sur la biodiversité</p> <p>La dégradation de certains milieux (zones humides, évolutions agricoles,...)</p> <p>La fragmentation de l'espace engendrant des isolations de populations</p> <p>Augmentation du risque d'allergies lié aux pollens</p>

3.2 Paysages

Sources : PETR UCCSA

Atlas des paysages de Picardie

Atlas des paysages de Seine-et-Marne

Carte 17- Entités paysagères - p96

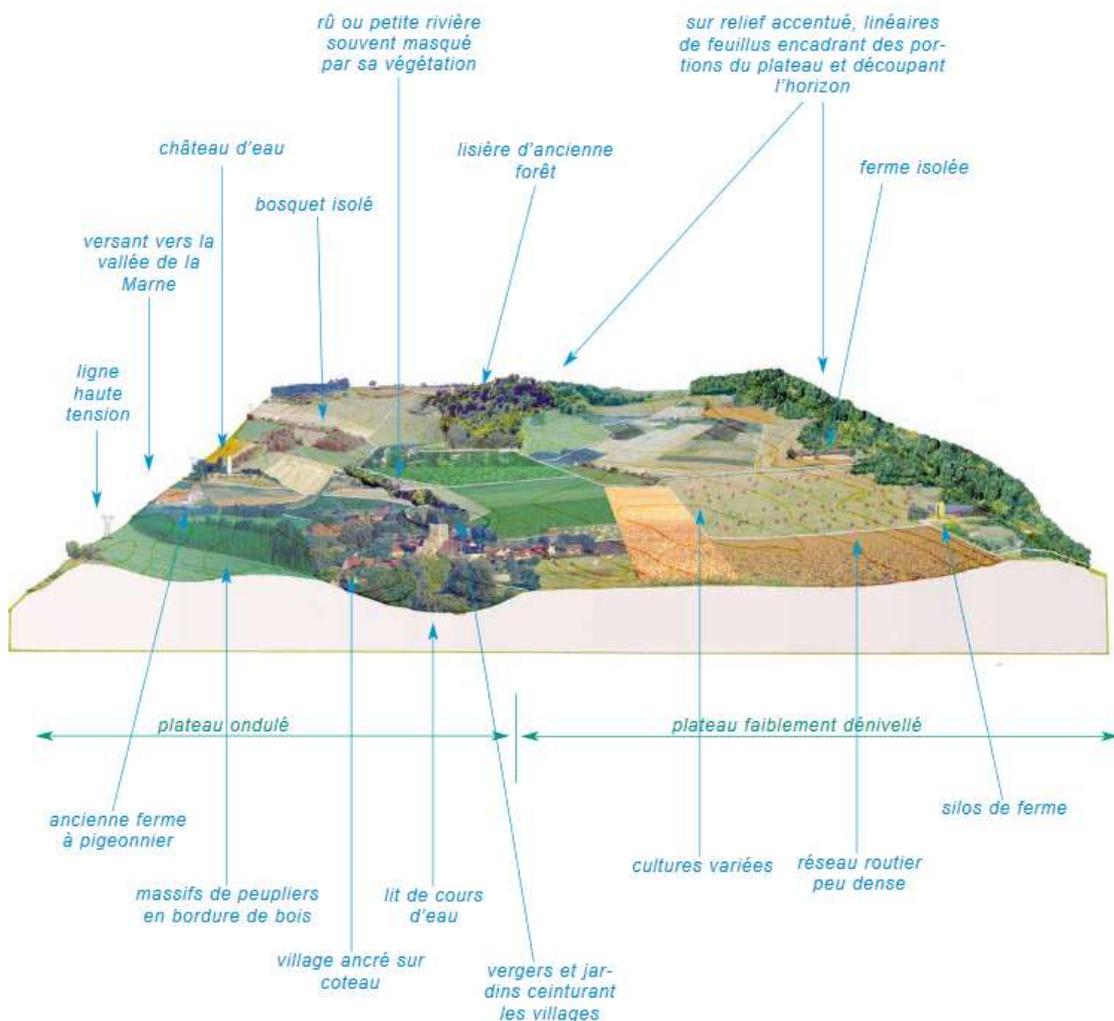
Le territoire est concerné par 3 grandes unités paysagères reprises dans l'Atlas des paysages de Picardie :

- L'Orxois-Tardenois ;
- La Brie ;
- La Vallée de la Marne ;
- La Vallée du Petit Morin.

La Vallée du Petit Morin, reprise dans l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne, n'est présente que sur une faible surface au sud du territoire.

3.2.1 Le paysage de l'Orxois – Tardenois

■ Description générale



L'Orxois-Tardenois est dominé par la présence de buttes boisées posées sur des étendues cultivées, et sillonnées par de petites vallées, humides et encaissées. Cette entité est organisée autour de la Vallée de l'Ourcq et de ses affluents. L'Orxois-Tardenois recouvre des territoires qui possèdent une forte valeur historique et identitaire.

■ Composantes majeures du paysage

L'unité de l'Orxois-Tardenois est constituée de bocages sur des versants, de champs ouverts sur des plateaux colorés de colzas et de blés, et de forêts clairsemées.

Les vallées sont entièrement occupées par la populiculture (culture de peupliers).

Les axes routiers possèdent une grande importance, notamment la D1 qui relie Soissons à Château-Thierry et qui traverse du nord au sud le Tardenois. Les axes secondaires sont nombreux mais plus discrets dans le paysage.

Le relief de cette unité est très diversifié. Dans la partie nord, le plateau ondule, tandis que d'est en ouest, les vallées viennent augmenter la diversité.

L'Orxois - Tardenois se compose d'une **vaste succession de champs accueillant des grandes cultures céréalières**. Ils s'insèrent entre les massifs boisés périphériques, et des bosquets épars.

L'urbanisation forme de gros villages où maisons d'habitations et corps de ferme se regroupent et sont souvent implantés dans les creux. Leur présence est nettement visible par la couleur rouge de leur toiture qui ressort nettement de la végétation.

■ Les ambiances paysagères

Le relief présente de amples ondulations. Les boisements créent des barrières visuelles, et constituent une succession d'espaces plus ou moins restreints. Il n'est pas rare de croiser les ruines d'un château ou un moulin encore en état de fonctionner. Ailleurs, on retrouvera une flore riche et parfois rare : des bruyères, présentes sur les terrains sableux, on passe aux orchidées sur les prairies, et aux roseaux dans les zones humides des vallées. Ces roches, bruyères, bois, vallons marécageux, donnent au Tardenois un caractère à demi sauvage.

■ La structure végétale

L'unité de l'Orxois-Tardenois regroupe tous **les types de structures végétales existantes** : forêts, bois, structures végétales dispersées, arbres isolés, massifs arbustifs, pâtures avec fruitiers, vergers autour des villages, masses boisées dans les vallées (peupliers) ...

■ L'occupation du sol

L'eau constitue l'une des composantes majeures de l'occupation du sol, d'où l'importance quantitative des **zones pâturées**.

Conditionnées par le réseau fluvial, les implantations urbaines sont proches les unes des autres, créant une dispersion du bâti. Souvent distants de moins de cinq kilomètres, les villages ne peuvent pas pour autant entretenir systématiquement des vis à vis, compte tenu du relief très marqué. Simplement, l'éclatement des espaces urbanisés confère au bâti une dimension fondamentale dans la composition paysagère de l'entité.

Autre conséquence du choix d'établissement dans les milieux humides, les villages sont accompagnés d'un cortège végétal composé de prairies, de ripisylve, de bosquets et de vergers. Les **plateaux sont occupés par des cultures courantes dans la production agricole** du département de l'Aisne. **Blé et betterave** se partagent majoritairement l'espace agricole, mais depuis ces dernières années, ils doivent compter avec les oléagineux et les protéagineux. Là encore, les cultures sont interrompues par des boisements, voire des forêts.

■ Activités économiques / Démographie / Social

L'activité agricole est dominante. **Céréales et betteraves** sont les cultures les plus développées, mais **l'élevage bovin** est également bien représenté, utilisant les parcelles moins fertiles, trop sableuses ou trop humides.

Les **parcelles cultivées** sont de très grande taille. Cependant, la disposition alternée des espaces boisés, des pâtures, boisements, rompt la monotonie qui pourrait être ressentie. La présence ancienne de silos est à noter. La voie ferrée, qui longe la vallée, doit son maintien à l'importance en termes de transports de céréales et également de produits bruts ou transformés d'extraction.

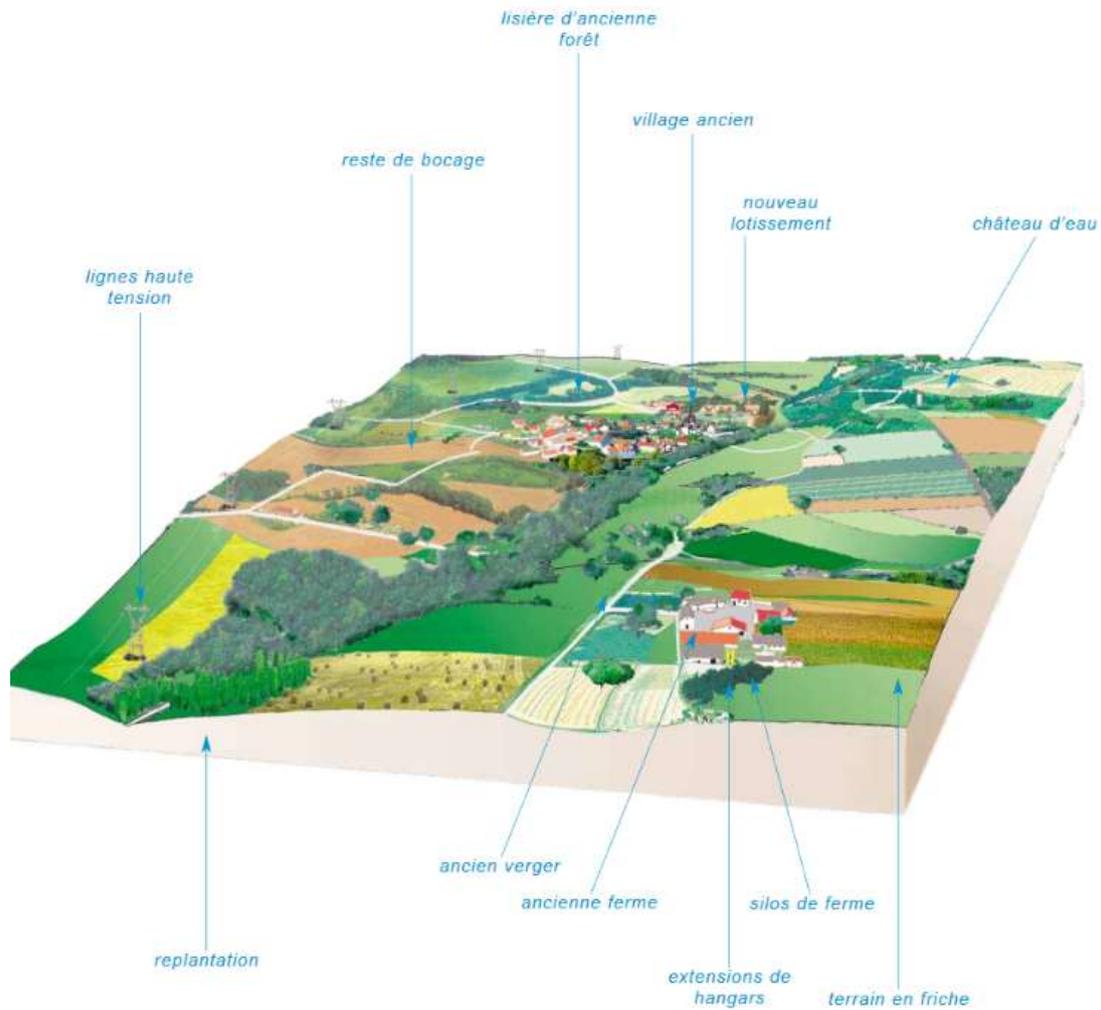
L'extraction est une autre activité de forte étendue spatiale. Les grandes carrières de sable et de grès, se trouvent un peu partout, aussi bien sous forme de cavités en cours d'exploitation, généralement de grande taille, que de nombreuses cicatrices qui ont largement modifié le modelé du paysage. Les sables et grès ne sont pas les seuls exploités, le calcaire lutétien l'a également été dans la vallée de l'Ourcq. Cette extraction a donné naissance à quelques rares entreprises de transformation (usine Mapei à Montgru Saint-Hilaire), mais l'essentiel des matériaux est exporté. Cette activité n'est pas en elle-même génératrice de beaucoup d'emplois.

Les activités industrielles ne sont pas absentes de cette entité, mais elles sont concentrées dans la vallée de l'Ourcq. Cette petite région a une longue tradition de travail du **textile**, aujourd'hui quasiment disparue, puisqu'elle emploie quelques dizaines de personnes seulement.

Des entreprises de **travail des métaux** sont regroupées à Fère-en-Tardenois (Vossloh-Cogifer), la société Viqel (plastiques) emploie 220 personnes sur les sites de Fère-en-tardenois, Grisolles, Oulchy.

La **densité de la population est faible**. Les deux seules agglomérations importantes, Fère-en-Tardenois et La Ferté-Milon n'ont respectivement que 3356 et 2109 habitants, le reste des villages n'a au mieux que quelques centaines d'habitants. Les densités de population sont généralement de l'ordre de 15 à 20 habitants au kilomètre carré.

3.2.2 Le Paysage de la Brie



Ce plateau est entaillé d'Est en Ouest par la Vallée de la Marne. Il est composé d'un équilibre entre de vastes pâtures délimitées par des haies, de cultures, de petits bosquets, et d'une multitude de villages sous forme de hameaux. Cette unité est caractérisée par un paysage révélant une certaine sérénité : une composition harmonieuse entre les différentes composantes du paysage et l'imbrication entre bâti et végétal.

■ Les composantes du paysage

Les **hameaux** sont de faibles envergures, et ponctuent le territoire en venant interrompre les étendues de cultures ou de pâtures.

La Brie possède un **relief prononcé** qui transparaît notamment lorsqu'on emprunte la D1 qui traverse son territoire. Cette route bosselée met en valeur un relief de "montagnes russes".

Quelques éléments verticaux animent le paysage de la Brie tels que la ligne électrique qui traverse le territoire de part en part ou les nombreux châteaux d'eau.

Des petits bosquets, reliquats de boisements plus importants, sont présents. Des haies se trouvent sur les pentes des collines jusqu'au cours d'eau en point bas, délimitant les pâtures.

L'habitat est diffus. Les villages présentent des murs blancs et des toitures rouges.

Tous les éléments qui composent les paysages de la Brie semblent à leur place, chacun laissant l'autre s'exprimer. Les boisements, les cultures, les prairies, les hameaux, tous ces éléments sont toujours perceptibles mais aucun ne semble prendre de prépondérance par rapport aux autres.

Seules les infrastructures contribuent à perturber les repères dans ce territoire tout en courbe. Les châteaux d'eau qui ont tous la même physionomie. Les peupliers les accompagnent souvent. La ligne électrique qui sillonne l'unité, parallèlement à la D1, traverse boisement, culture, ...Un reliquat de poteaux électriques vient, lui, animer les petites routes de campagnes qui desservent et relient les différents hameaux et fermes.

■ La structure végétale

Sur la partie centrale de la Brie, on dénombre de **nombreux boisements** d'envergure variées. Ceux-ci **s'insèrent entre les parcelles cultivées et les hameaux**. Autour des villages, un cordon végétal constitué de vergers fait la transition avec les cultures voisines. Si les masses boisées sont bien présentes, elles ne prédominent pas car une **végétation diffuse et multiple assaille déjà les coteaux et le cours d'eau des vallées**. Les rus et ruisseaux sont soulignés par une végétation de ripisylve tandis que, sur les ruptures de pentes, en limite de parcelles et même en leur sein, des masses arborées et arbustives ponctuent le paysage. Quelques beaux arbres isolés, quelques alignements sont à noter et contribuent à la richesse végétale de cette unité.

■ L'occupation du sol

L'entité de la Brie se caractérise par ses paysages équilibrés. Les **champs cultivés, les prairies, les boisements et bosquets, les concentrations urbaines** se succèdent inlassablement pour composer une **unité paysagère variée et complète**. L'absence d'industrie lourde conforte d'ailleurs la **dimension agraire du paysage**. Chacune des composantes qui fondent le paysage de la Brie investit d'une manière systématique l'ensemble de l'entité. Le paysage se résume ainsi à une **vaste étendue cultivée, interrompue par des prairies ou des occupations humaines, et ponctuée par différentes masses végétales**. Plus discrets, les cours d'eau griffent le territoire, lui conférant son aspect légèrement ondulé.

Les cultures ne présentent pas de spécificité par rapport au reste du département. Elles sont orientées essentiellement vers la **production céréalière et betteravière**, et voient le développement des **protéolégumineux**.

Les terres du Nord-Est de l'entité subissent l'influence et la renommée des coteaux champenois, puisqu'à hauteur de Condé en Brie, le paysage plus vallonné est marqué par **l'exploitation viticole**.

L'occupation du sol révèle également l'importance de certains points de repère comme les châteaux d'eau.

■ Les activités économiques

L'activité économique de la Brie est essentiellement **agricole et forestière** ; elle s'inscrit dans un gradient nord-sud d'adaptation à l'humidité et de diversification des activités qui fait que la Marne marque la limite entre deux nuances de paysage agricole.

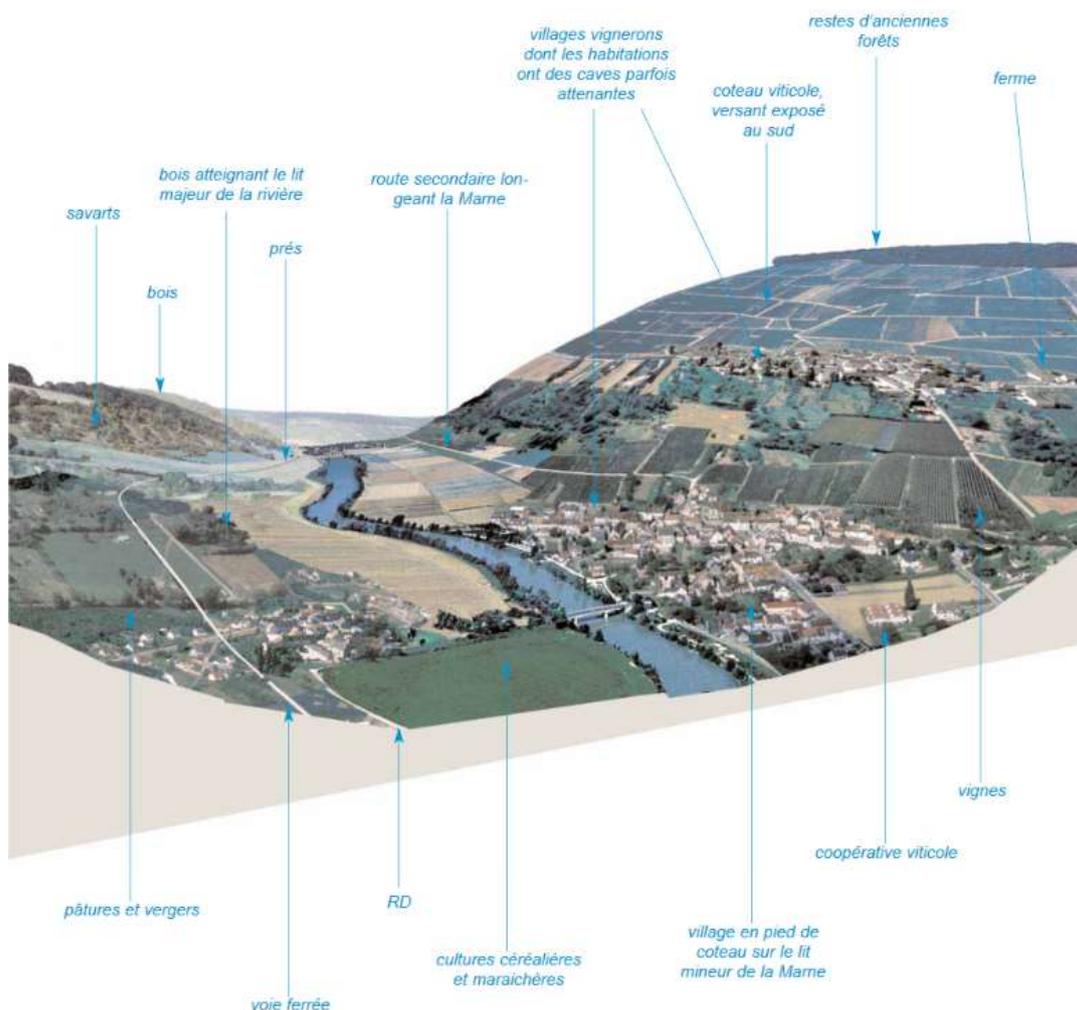
Au nord de la Marne, l'agriculture est encore proche du modèle du Tardenois, mais déjà la diversification est plus importante, avec plus d'élevage, une activité forestière notable, de grandes peupleraies, des vergers, particulièrement vers l'ouest. Les céréales sont majoritaires, la betterave moins développée qu'au Nord.

Au sud de la Marne, l'activité d'élevage encore importante bien qu'en baisse se traduit par une surface toujours en herbe voisine de celle de certaines régions de Thiérache, plus de vaches allaitantes, quelques élevages de moutons de taille notable. Les exploitations sont de plus en plus petites au fur et à mesure qu'on va vers le sud. Alors que la taille moyenne atteint 220 hectares vers Neuilly-Saint-Front, elle se situe au-dessous de la moyenne départementale sur le plateau sud.

■ Caractéristiques démographiques et sociales

Les densités des communes sont faibles, fortement contrastées avec celles de la Vallée de la Marne, certaines communes ayant à peine plus de 10 habitants au kilomètre carré. L'accroissement de la population est notable. Cette variation est liée à la forte proportion de résidences secondaires qui représentent parfois plus de 23% du total des résidences.

3.2.3 Le paysage de la Vallée de la Marne



Traversant le département d'Est en Ouest, la Vallée de la Marne développe ses puissants méandres dans la Brie. Le vignoble structure la perception d'ensemble. Cette unité est marquée par un fort dénivelé souligné par des ourlets boisés qui suivent le haut des coteaux. Le front végétal invite à une découverte progressive de la vallée. Cette vallée ouverte change constamment de calibre, tantôt elle s'élargit de près de deux kilomètres, tantôt elle se resserre à quelques centaines de mètres, changeant de direction à chaque méandre. Villages et villes s'égrènent tout au long de la vallée, avec une forte densité urbaine qui contraste avec l'éparpillement des hameaux sur le plateau de la Brie.

■ Composantes paysagères

L'emprise de la vallée est telle, qu'elle franchit souvent plus de 3 km d'un coteau à l'autre tel un couloir entaillé dans l'épaisseur du plateau. Le sinueux ruban de la rivière roule sur une nappe alluviale humide, parfois marécageuse et tourbeuse.

Les villages s'organisent de manière linéaire le long du réseau routier parallèle à la Marne, sur les parties les plus planes de la vallée; exception faite de Château-Thierry dont une partie de la ville monte sur le coteau. La valorisation des coteaux par la vigne évite le mitage et le phénomène de continuum urbain.

Les infrastructures routières suivent les formes du relief. Le réseau ferré vient s'installer, lui, au sud, entre le cours d'eau et le réseau routier.

Les vignes zèbrent les coteaux de la rive droite de la vallée de la marne (au nord) exposés au sud, l'autre versant accueillant des boisements. En limite de plateau, avant la rupture de pente et surplombant la marne, les massifs forestiers constituent de massives lisières pour la vallée. La végétation disséminée le long du cours d'eau vient accrocher le regard dans un espace très dégagé.

■ La structure végétale

La vigne prédomine dans la vallée de la Marne, même si elle n'occupe que le versant nord, exposé au sud. Les champs de vigne s'organisent sous forme de rangs parallèles qui dévalent la pente et donnent à la vallée un certain rythme.

Hormis la vigne, la masse boisée implantée sur le plateau et qui vient s'arrêter brusquement à la rupture de pente reste très présente. Au sein même de la vallée, peu de structures végétales à dénombrer, excepté le traditionnel accompagnement végétal de la rivière qui, cependant, est de faible envergure comparé à celui de l'Aisne.

La transition avec les villages s'effectue par une végétation diverse et éparse où quelques vergers, quelques arbres isolés ou de la végétation de milieu humide se mélangent. La voie ferrée en outre est soulignée par un cordon végétal.

A noter quelques boisements ou bosquets également sur les terres les plus proches du cours d'eau, et impropres à la culture. Celle-ci apparaît essentiellement dans l'espace entre les axes routiers et le cours d'eau, coté nord, sous la forme de parcelles aux dimensions variables, tandis que le coteau sud est beaucoup plus investi, jusqu'à la limite boisée notamment.

■ L'occupation du sol

Les coteaux exposés au Sud sont plantés de vignes. Les versants opposés ont une occupation du sol plus diversifiée, avec des espaces boisés, des cultures et quelques prairies. Dans la plaine alluviale, ces dernières ont investi indistinctement chacune des rives de la Marne.

La rivière ne marque pas fondamentalement le paysage puisqu'elle ne se dévoile qu'à partir de la voirie qui traverse les villages situés sur les coteaux. En outre, la morphologie resserrée de l'urbanisation ne ménage que de très rares percées visuelles sur la vallée. C'est seulement entre chaque village que des panoramas révèlent le ruban formé par la Marne. En revanche, le cours d'eau reste discret lorsque l'observateur se trouve à son niveau. Ce jeu de cache cache peut s'expliquer par le maillage végétal qui suit le dessin de la rivière.

■ Les activités économiques

La vallée de la Marne présente l'aspect d'une campagne équilibrée, se partageant entre villages, et une ville moyenne, Château-Thierry. Au sein de cette ville se mêlent des activités industrielles, et des activités de services. Les activités industrielles sont de plusieurs domaines :

- L'agro-alimentaire représentant une part importante avec de nombreux services (coopératives) offerts à l'activité agricole et particulièrement l'activité viticole
- l'activité papetière et d'autres secteurs industriels (mécanique, chimie, plastiques et caoutchoucs, optique de précision) permettent à l'agglomération castelthéodoricienne de présenter une palette d'activités assez complète. Ces activités sont évidemment concentrées dans l'agglomération de Château-Thierry et les villes de son agglomération (Essômes, Brasles,...), mais on les trouve également à Chierry, Chézy-sur-Marne, Nogent-l'Artaut.
- L'activité agricole est représentée par deux types essentiels, la culture classique dans les parties cultivables de la vallée, orientée vers le blé et le maïs, et le vignoble qui représente la valorisation la plus importante. La production de vin de champagne a pratiquement atteint le niveau de celle de la Montagne de Reims et représente 10% de la production nationale. Le nombre d'exploitants est très élevé, chaque exploitation ne représentant que quelques hectares, et beaucoup de producteurs travaillent pour les grandes maisons de Reims ou Epernay.

Le réseau de communication joue un rôle important dans ce développement. Si l'autoroute A4 passe, elle, sur le plateau pour des raisons techniques, le reste du réseau est bien raccordé à la vallée : le chemin de fer irrigue largement la vallée, et le transport fluvial se montre toujours actif, notamment pour le transport des matériaux lourds.

■ Caractéristiques démographiques et sociales

La vallée de la Marne apparaît comme une zone de fort peuplement entre deux entités plus faiblement peuplées. Château-Thierry qui, avec les autres villes de sa périphérie, Brasles, Essômes, Etampes, Chierry, forme le principal pôle de peuplement, regroupant près de 25 000 habitants. A l'est, cette zone de fort peuplement se poursuit, mais les densités décroissent dans les communes situées au contact du département de la Marne. C'est à l'Ouest que ce peuplement dense est vraiment continu et il se prolonge dans le département de la Seine et Marne. Sur l'ensemble de l'arrondissement de Château-Thierry, l'accroissement de population est le plus fort du département. Dans la vallée de la Marne, le phénomène est plus contrasté, puisqu'on y trouve aussi bien des secteurs en faible régression (Château-Thierry, par exemple, qui garde à peine sa population alors que villes et villages voisins croissent), un seul village en forte perte

(Gland), des gains forts à Chartèves, et l'ensemble de la vallée en expansion démographique, plutôt à l'Ouest en général.

La structure de l'habitat peut aider à comprendre les mécanismes de cette évolution. Sur la carte de l'âge des logements, la vallée de la Marne apparaît, tout au moins à l'ouest de Château-Thierry comme un secteur de fort renouvellement du parc immobilier. Vers le département de la Marne, le taux des logements antérieurs à 1949 redevient nettement majoritaire. La construction de logements correspond à une demande locale. La carte des résidences secondaires ne fait pas apparaître la vallée de la Marne, malgré la proximité de la région parisienne, comme un pôle d'attraction fort, la pression dans ce domaine s'exerçant de préférence sur l'Orxois-Tardenois ou le plateau de Brie.

3.2.4 Le paysage de la Vallée du Petit Morin

La description relative à cette partie est moins conséquente que les paysages décrits ci-dessus. En effet, seule une faible partie du territoire est concernée par ce paysage.

Le Petit Morin, comme la Marne dans laquelle il va se jeter à La Ferté-sous-Jouarre, entre en Seine-et-Marne par le nord-est du département. Sa vallée entaille le plateau agricole de la Brie des étangs en deux séquences distinctes. La première, en amont, constitue la petite entité des collines du Petit Morin, des confins orientaux du département jusqu'à Verdilot. La vallée est ample et ouverte sur de larges terres cultivées, le fond couvert de nombreuses prairies. Paysage résiduel d'une agriculture extensive en perte de vitesse, les collines du Petit Morin abritent les villages de Verdilot et de Montdauphin. En aval de Verdilot, la physionomie de la vallée change pour devenir plus fermée, encaissée entre des versants aux reliefs marqués et couverts de boisements. De Villeneuve-sur-Bellot jusqu'à sa confluence avec la Marne à La Ferté-sous-Jouarre, la Petite Suisse briarde voit ses ambiances changer au rythme des ondulations et de l'encaissement de la rivière, de la présence plus ou moins affirmée des espaces agricoles ou de la forêt, offrant ainsi des alternances de paysages ouverts ou, au contraire, sombres et escarpés. En dehors des limites des petites villes qui ponctuent la RD 31, seul axe au fond de la vallée, l'urbanisation tend à se diffuser sous la forme de résidences individuelles sur les coteaux les mieux exposés.



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Atlas paysager

Secteur d'étude

 UCCSA

Limites administratives

 Limite départementale

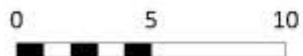
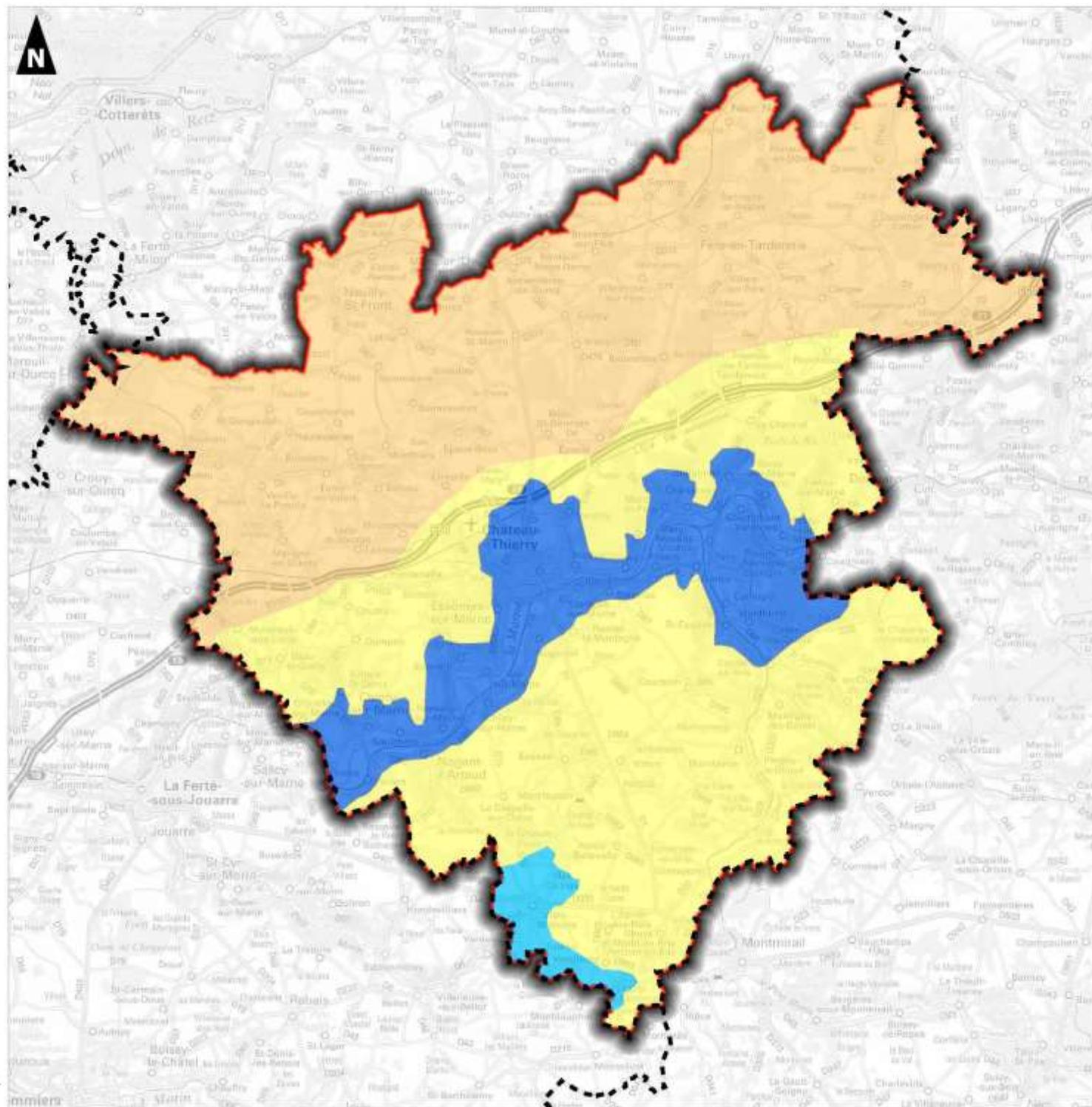
Paysages

 La Brie

 Les buttes de l'Orxois-Tardenois

 La vallée de la Marne

 La vallée du Petit Morin



Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025_019A-DE

UCCSA - AUDDICE

3.3 Patrimoine culturel, architectural et archéologique

Carte 18- Monuments historiques et sites classés - p103

3.3.1 Présentation générale

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un **site ou d'un monument naturel** constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Il existe deux niveaux de protection :

- Le **classement** est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont partie constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel.
- **L'inscription** à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

La protection des immeubles au titre des **monuments historiques** relève de la loi du 31 décembre 1913 (article 1 à 13 ter). Elle institue deux mesures distinctes en fonction de la valeur patrimoniale du monument :

- Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public (article 1) peuvent être classés en totalité ou en partie.
- Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation (article 2) peuvent être inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le territoire présente un **patrimoine bâti remarquable**, qu'il s'agisse d'édifices religieux, de châteaux et demeures, etc. Sont présents sur le territoire :

- **102 monuments historiques (68 classés, 34 inscrits)**, repris dans le Tableau 16 ;
- **5 biens inscrits à l'UNESCO**, repris dans le Tableau 17.

Monuments	Inscriptions	Communes
Château d'Armentières	Classé	Armentières-sur-Ourcq
Ponts Bernard	Inscrit	
Église Saint-Pierre d'Artonges	Inscrit	Artonges
Église Saint-Félix d'Azy-sur-Marne	Classé	Azy-sur-Marne
Église Saint-Éloi de Barzy-sur-Marne	Classé	Barzy-sur-Marne
Église Saint-Barthélémy de Baulne-en-Brie	Classé	Baulne-en-Brie
Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Bonneil	Classé	Bonneil
Église Saint-Martin de Bonnesvalyn	Classé	Bonnesvalyn
Château du Buisson	Inscrit	Brécy
Château du Buisson	Classé	
Église Saint-Michel de Brécy	Classé	
Rocher gravé de Brécy	Classé	
Ponts Bernard	Inscrit	Breny
Église Saint-Crépin de Brumetz	Classé	Brumetz
Abbaye du Val-Chrétien	Inscrit	Bruyères-sur-Fère
Château de Givray	Inscrit	
Église Saint-Rémy de Bruyères-sur-Fère	Classé	
Église Saint-Crépin et Saint-Crépinien de Bussiares	Classé	Bussiares
Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Celles-lès-Condé	Inscrit	Celles-lès-Condé
Église Saint-Caprais de Chartèves	Classé	Chartèves
Église Saint-Denis de Chézy-en-Orxois	Classé	Chézy-en-Orxois
Église Saint-Martin de Chézy-sur-Marne	Classé	Chézy-sur-Marne
Dolmen de Caranda	Classé	Cierges
Église Notre-Dame de Cierges	Classé	
Abbaye de Coincy	Inscrit	Coincy

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Monuments	Inscriptions	Communes
Bornes de délimitation de Coigny	Inscrit	Coigny
Église Notre-Dame-de-l'Assomption de Coigny	Classé	
Château de Condé	Classé	Condé-en-Brie
Église Saint-Rémi de Condé-en-Brie	Classé	
Halles de Condé-en-Brie	Inscrit	
Croix de cimetière de Connigis	Classé	Connigis
Église Saint-Georges de Connigis	Classé	
Château de Rognac	Inscrit	Coulonges-Cohan
Église Saint-Jean-Baptiste de Cohan	Classé	
Église Saint-Rubin-et-Saint-Valère de Coulonges	Classé	
Église Saint-Jean-Baptiste de Courboin	Classé	Courboin
Église Saint-Denis de Courtemont-Vareennes	Classé	Courtemont-Vareennes
Église Saint-Quiriace de Crouttes-sur-Marne	Inscrit	Crouttes-sur-Marne
Église Saint-Pierre de Dravegny	Classé	Dravegny
Grange de Montaon	Inscrit	
Église Saint-Médard d'Epoux-Bézu	Classé	Epoux-Bézu
Château de Moucheton	Inscrit	Épieds
Église Saint-Médard d'Épieds	Classé	
Église Saint-André d'Essises	Classé	Essises
Abbaye d'Essômes	Classé	Essômes-sur-Marne
Temple de Monneaux	Inscrit	
Terrain	Classé	
Chapelle de Villemoyenne	Inscrit	Fère-en-Tardenois
Château de Fère-en-Tardenois	Inscrit	
Château de Fère-en-Tardenois	Classé	

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Monuments	Inscriptions	Communes
Église Saint-Macre de Fère-en-Tardenois	Classé	Fère-en-Tardenois
Halles de Fère-en-Tardenois	Classé	
Croix de chemin de Fossoy	Classé	Fossoy
Église Saint-Georges de Fossoy	Classé	
Église Saint-Rémy de Gandelu	Classé	Gandelu
Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge de La Chapelle-Monthodon	Classé	La Chapelle-Monthodon
Église Notre-Dame de La Croix-sur-Ourcq	Classé	La Croix-sur-Ourcq
Église Saint-Laurent de Latilly	Classé	Latilly
Église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte de L'Épine-aux-Bois	Inscrit	L'Épine-aux-Bois
Église Saint-Rufin-et-Sainte-Valère de Loupeigne	Inscrit	Loupeigne
Église Saint-Martin de Marchais-en-Brie	Inscrit	Marchais-en-Brie
Ferme de Villefontaine	Inscrit	
Église Saint-Germain de Mareuil-en-Dôle	Classé	Mareuil-en-Dôle
Château de Marigny-en-Orxois	Inscrit	Marigny-en-Orxois
Halle de Marigny-en-Orxois	Classé	
Croix de cimetière de Mézy-Moulins	Classé	Mézy-Moulins
Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Mézy-Moulins	Classé	
Polissoir de Mézy-Moulins	Classé	
Croix de cimetière de Montfaucon	Classé	Montfaucon
Église Notre-Dame de Monthiers	Classé	Monthiers
Commanderie de Moisy-le-Temple	Inscrit	Montigny-l'Allier
Commanderie de Moisy-le-Temple	Classé	
Église Saint-Martin de Montigny-l'Allier	Classé	
Église Saint-Martin de Montlevon	Classé	Montlevon
Église Saint-Martin de Montreuil-aux-Lions	Classé	Montreuil-aux-Lions

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Monuments	Inscriptions	Communes
Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Nanteuil-Notre-Dame	Classé	Nanteuil-Notre-Dame
Église Saint-Martin de Nesles-la-Montagne	Classé	Nesles-la-Montagne
Église Saint-Rémi-et-Saint-Front de Neuilly-Saint-Front	Classé	Neuilly-Saint-Front
Polissoir de Neuilly-Saint-Front	Classé	
Église Saint-Germain de Nogent-l'Artaud	Classé	Nogent-l'Artaud
Église Saint-Éloi de Passy-sur-Marne	Classé	Passy-sur-Marne
Église Saint-Jean-Baptiste de Priez	Classé	Priez
Église Saint-Aubin de Rozet-Saint-Albin	Inscrit	Rozet-Saint-Albin
Église Saint-Agnan de Saint-Agnan	Inscrit	Saint-Agnan
Église Saint-Eugène de Saint-Eugène	Classé	Saint-Eugène
Château de Saponay	Inscrit	Saponay
Église Notre-Dame de Saponay	Classé	
Église Saint-Brice de Sergy	Classé	Sergy
Prévôté de Favières	Inscrit	
Château de Nesles	Classé	Seringes-et-Nesles
Église Saint-Martin de Seringes	Inscrit	
Église Saint-Barthélémy de Torcy-en-Valois	Classé	Torcy-en-Valois
Église Saint-Médard de Trélou-sur-Marne	Classé	Trélou-sur-Marne
Église Saint-Jean-Baptiste de Vendières	Inscrit	Vendières
Église Saint-Sulpice-et-Saint-Antoine de Veully-la-Poterie	Classé	Veully-la-Poterie
Église Saint-Crépin-et-Saint-Crépinien de Vichel	Classé	Vichel-Nanteuil
Château de Viels-Maisons	Inscrit	Viels-Maisons
Église Sainte-Croix de Viels-Maisons	Inscrit	
Église de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Viffort	Classé	Viffort
Maison natale de Paul Claudel	Inscrit	Villeneuve-sur-Fère

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Monuments	Inscriptions	Communes
Château de Villiers-Saint-Denis	Inscrit	Villiers-Saint-Denis
Église Saint-Denis de Villiers-Saint-Denis	Inscrit	

Tableau 16. Monuments historiques inscrits et classés

Type	Nom
Cimetière militaire du Commonwealth	Montreuil-aux-lions (171)
Sites funéraires et mémoriels de la 1^{ère} guerre mondiale	Cimetière américain Aisne-Marne (Belleau)
	Chapelle-mémorial américaine (Belleau)
	Mémorial des Marines (Belleau)
	Cimetière allemand (Belleau / Tourcy-en-Valois)
Paysages culturels évolutifs vivants	Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (Croutte-sur-Marne, Charly-sur-Marne, Château-Thierry, Chézy-sur-Marne, Mont-Saint-Père, Montreuil-aux-Lions, Passy-sur-Marne, Trélou-sur-Marne...)

Tableau 17. Sites inscrits à l'UNESCO



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Patrimoine historique

Secteur d'étude

UCCSA

Limites administratives

--- Limite départementale

Sites UNESCO hors Coteaux, M., Caves de Champagne

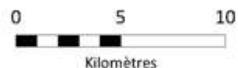
† Cimetière militaires du Commonwealth

† Sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale

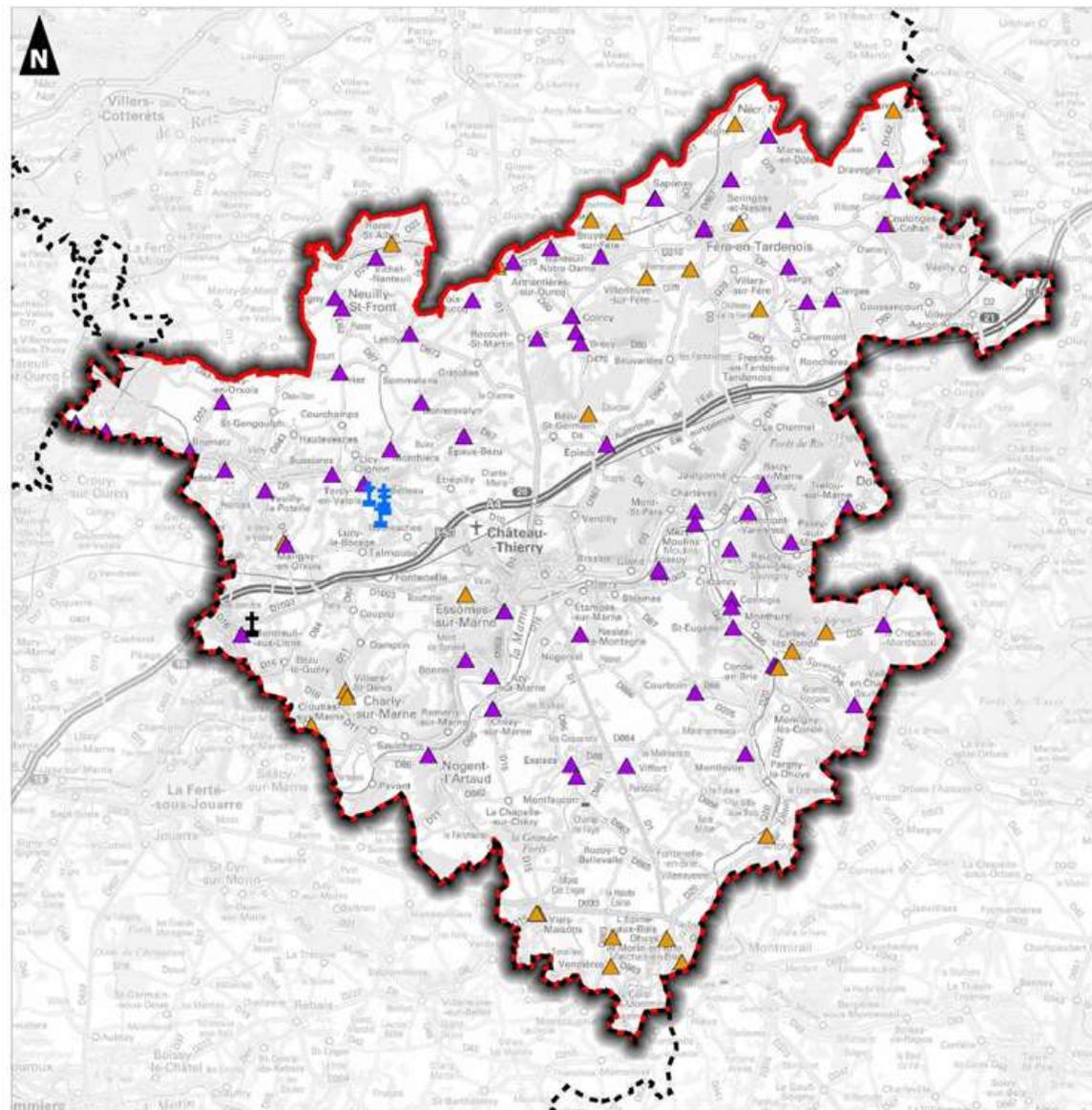
Monuments historiques

▲ Classé

▲ Inscrit



Réalisation : AUDDICÉ, février 2020
 Sources de fond de carte : IGN SCAN 250
 Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - UNESCO - MONUMENTUM - UCCSA - AUDDICÉ, 2020



Carte 18. Monuments historiques et sites classés

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002_240200584 DE 2025_01 PADE - État initial de l'environnement - 03/01/2025



AGEDI

3.4 Synthèse sur les paysages et le patrimoine culturel

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des unités paysagères diversifiées à préserver, marquées par les dénivelés tranchés des vallées et la présence de l'eau (vallées et plateaux) et de coteaux viticoles.</p> <p>Un grand nombre de monuments inscrits / classés et des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO</p>	<p>Des axes de transport qui constituent des ruptures dans le paysage</p> <p>Pollution lumineuse autour des communes de Château-Thierry, Fère-en-Tardenois</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des évolutions des pratiques agricoles à accompagner</p>	<p>Urbanisation qui peut modifier les paysages notamment dans les zones périurbaines</p> <p>Banalisation et appauvrissement des paysages (développement de lotissements peu intégrés ...)</p> <p>Manque d'intégration paysagère des extensions urbaines et des zones industrielles</p> <p>Dégradation du patrimoine</p>

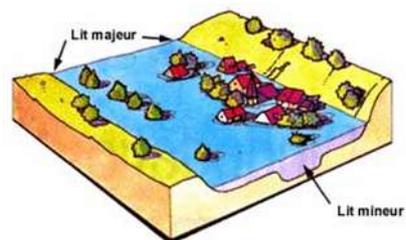
CHAPITRE 4. RISQUES NATURELS

4.1 Les inondations / ruissellements

Le **risque d'inondation** est à l'origine d'approximativement 80 % du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60 % du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ 280 000 kilomètres de cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire national.

Le **ministère de l'écologie et du développement durable** a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue **cinq catégories d'inondations** :

- Par une crue (débordement de cours d'eau) ;
- Par ruissellement et coulée de boue ;
- Par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- Par remontées de nappes phréatiques ;
- Par submersion marine.



4.1.1 Les arrêtés et reconnaissance de catastrophes naturelles

Source : base GASPAR – Outil Impact'Climat

Annexe 7.1- Catastrophes naturelles

Il est à noter que sont recensés ici un nombre d'évènements et non le nombre de communes touchées ou la durée de l'évènement. Le Tableau 18 reprend les catastrophes naturelles sur le PETR UCCSA ayant fait l'objet d'un arrêté.

	Hiver	Printemps	Été	Automne	Total
Total par saisons	8	19	18	3	48
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	1	0	0	0	1
Inondations et coulées de boue	6	18	17	2	43
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1	0	1	0	2
Inondations par remontées de nappe phréatique	0	1	0	0	1
Mouvements de terrain	0	0	0	1	1

Tableau 18. Bilan des catastrophes naturelles de 1900 à 2020

Par ailleurs, lors de la tempête de 1999 en France, les 36 000 communes françaises ont bénéficié d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle.

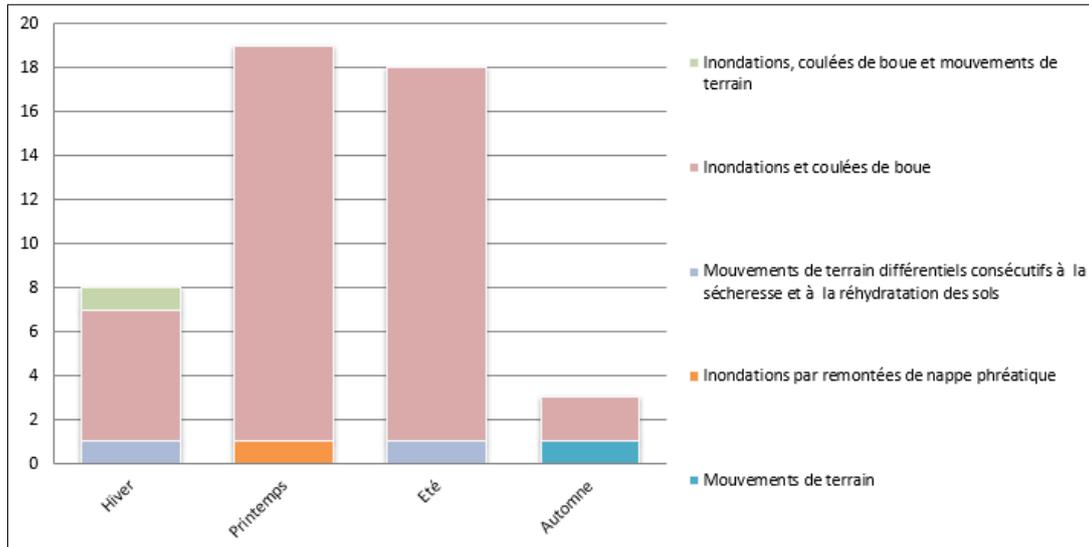


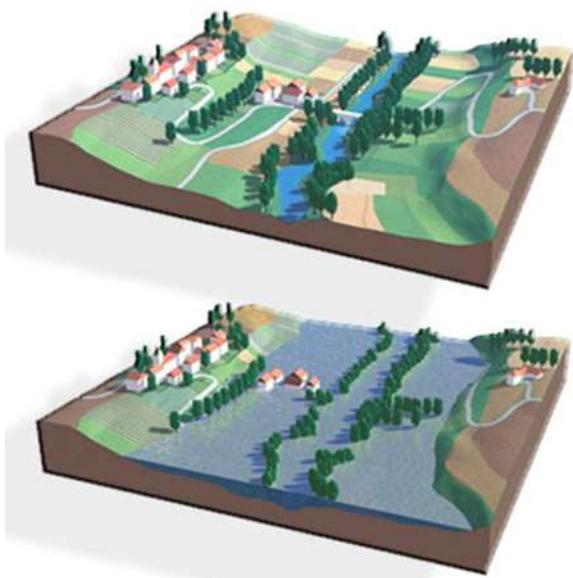
Figure 26. Arrêtés de catastrophes naturelles sur le PETR UCCSA entre 1900 et 2020

4.1.2 Les inondations par débordements de cours d'eau

Carte 19 - Zones inondables - p110

Carte 20 - PPRN - p111

Base Gaspar



On appelle inondation, la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle résulte dans le cas des ruisseaux, de crues liées à des précipitations prolongées.

La **crue** correspond à l'augmentation soudaine et importante du débit du cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il **sort de son lit habituel nommé lit mineur** pour occuper en partie ou en totalité **son lit majeur** qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur.

Le territoire est concerné par l'**Atlas des Zones Inondables de l'Aisne**, pour la commune de Essômes-sur-Marne.

4.1.2.1 Les Plans de Prévention des Risques Naturels « Inondations » et « Par une crue torrentielle ou montée rapide de cours d'eau »

Le PETR UCCSA est concerné par plusieurs PPR « inondations » et « par une crue torrentielle ou montée rapide de cours d'eau », repris dans le Tableau 19.

PPR Inondation	Communes concernées	Etat
Azy, Bonneil et Romeny	Azy-sur-Marne, Bonneil, Romeny-sur-Marne	Approuvé le 06/02/2015
Bassin versant du Surlin	Celles-lès-Condé, Condé-en-Brie, Connigis, Crézancy, Mézy-Moulins, Monthurel, Montigny-lès-Condé, Montlevon, Pargny-la-Dhuys, Saint-Eugène	Prescription modifiée le 09/07/2018
Bézu-le-Guéry	Bézu-le-Guéry	Approuvé le 21/12/2010
Blesmes, Chierry et Fossoy	Blesmes, Chierry, Fossoy	Approuvé le 22/05/2017
Brasles, Chateau et Gland	Brasles, Château-Thierry, Gland	Approuvé le 08/03/2017
Le Charmel, Barzy et Jaulgonne	Barzy-sur-Marne, Jaulgonne, Le Charmel	Approuvé le 29/08/2011
Courtemont et Reuilly	Courtemont-Vareennes, Reuilly-Sauvigny	Approuvé le 24/05/2012
Débordement de la Marne (Uniquement PPRI)	Azy-sur-Marne, Barzy-sur-Marne, Blesmes, Bonneil, Brasles, Charly-sur-Marne, Chartèves, Château-Thierry, Chézy-sur-Marne, Chierry, Courtemont-Vareennes, Crouettes-sur-Marne, Essômes-sur-Marne, Étampes-sur-Marne, Fossoy, Gland, Jaulgonne, Mézy-Moulins, Mont-Saint-Père, Nogentel, Nogent-l'Artaud, Passy-sur-Marne, Pavant, Reuilly-Sauvigny, Romeny-sur-Marne, Saulchery, Trélou-sur-Marne	Approuvé le 16/11/2007
Entre Berzy et Latilly	Latilly, Neuilly-Saint-Front, Rozet-Saint-Albin, Vichel-Nanteuil	Prescrit le 17/06/2008

PPR Inondation	Communes concernées	Etat
Entre Laversine et Chézy	Chézy-en-Orxois	Approuvé le 12/10/2009
Essômes-sur-Marne	Essômes-sur-Marne	Approuvé le 06/11/2014
Gandelu	Essômes-sur-Marne	Approuvé le 21/12/2010
Nogent l'Artaud	Nogent-l'Artaud	Approuvé le 05/03/2015
Passy et Trélou-sur-Marne	Passy-sur-Marne, Trélou-sur-Marne	Approuvé le 30/05/2012
Chézy-sur-Marne et Nogentel	Chézy-sur-Marne, Essises, Étampes-sur-Marne, Nesles-la-Montagne, Nogentel	Approuvé le 01/04/2015
Entre Charly et Villiers	Charly-sur-Marne, Coupru, Crouttes-sur-Marne, Domptin, Pavant, Saulchery, Villiers-Saint-Denis	Approuvé le 28/12/2012
Chartèves et Mont-Saint-Père	Chartèves, Mont-Saint-Père	Prescrit le 06/12/2004
Mont-Notre-Dame à Monthiers	Beuvarde, Bézu-Saint-Germain, Bonnesvalyn, Brécy, Bruyères-sur-Fère, Cierges, Coincy, Coulonges-Cohan, Courmont, Époux-Bézu, Épièdes, Étrépilly, Fère-en-Tardenois, Fresnes-en-Tardenois, Monthiers, Sergy, Seringes-et-Nesles, Vézilly, Villeneuve-sur-Fère, Villeneuve-sur-Fère	Approuvé le 12/02/2019

Tableau 19. Communes concernées par un PPRI sur le territoire de l'UCCSA



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Énergie Territorial

Zones inondables

Secteur d'étude

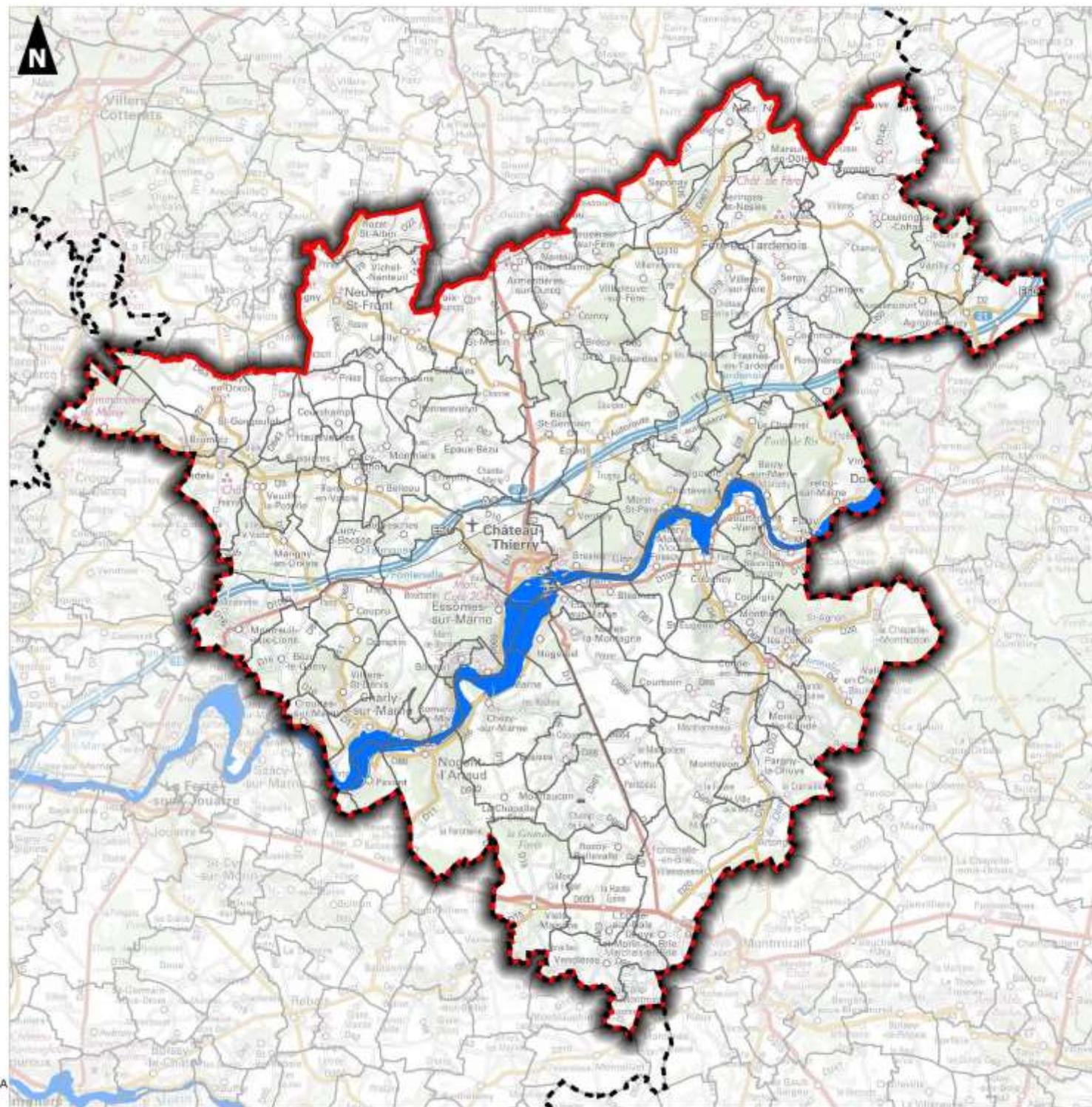
 UCCSA

Limites administratives

 Limite départementale

Zones inondables

 Plus hautes eaux connues



0 5 10
Kilomètres





Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Plans de Prévention des Risques

Secteur d'étude

 UCCSA

Limites administratives

 Limite départementale

Inondations

 Essomes-sur-Marne

 Nogent l'Artaud

 Vallée de la Marne

 Vallée de la Marne Château-Thierry

 Vallée de la Marne entre Chézy/Marne et Nogentel

Inondations et coulées de boue

 Bézu-le-Guéry

 Charly Villiers-Saint-Denis

 Essomes-sur-Marne

 Gandelu

 Nogent l'Artaud

 Reuilly-Sauvigny et Courtemont-Varenes

 Trélou-sur-Marne et Passy-sur-Marne

 Vallée de la Marne entre Chézy/Marne et Nogentel



0 5 10
Kilomètres



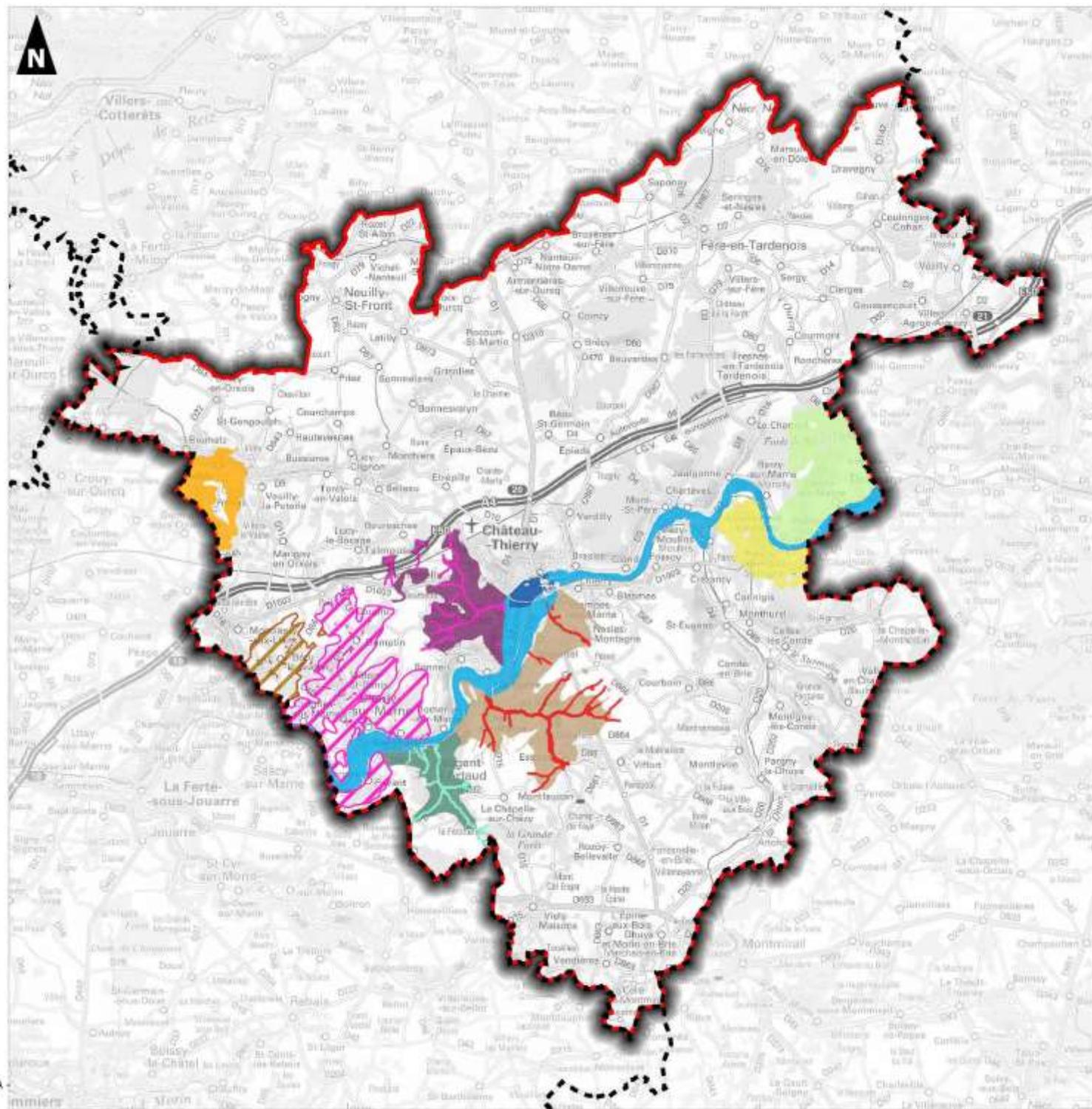
Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240-200584-DE-2025_019A-DE

sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - BRGM - UCCSA

AUDDICE, 2025 A G E D I



4.1.3 L'inondation par ruissellement et coulée de boue

Une **inondation par ruissellement pluvial** est provoquée par « *les seules précipitations tombant sur l'agglomération, et (ou) sur des bassins périphériques naturels ou ruraux de faible taille, dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel (ou artificiel) à débit non permanent, ou à débit permanent très faible, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement de l'agglomération ou par la voirie. Il ne s'agit donc pas d'inondation due au débordement d'un cours d'eau permanent, traversant l'agglomération, et dans lequel se rejettent les réseaux pluviaux* ».

Ce type d'inondation se manifeste en cas **d'épisode pluvieux intense**. Il arrive que les **bassins versants** concernés n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle.

Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque.

De **nombreuses caractéristiques du bassin versant**, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et **l'ampleur du ruissellement** :

- Sa superficie et la position des exutoires ;
- La pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- La nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés, ...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- Les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares, ...), ouvrages souterrains ;
- Les lieux et mécanismes de débordement (influence des ouvrages et aménagements) ;
- Le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées, ... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ;
- L'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;
- La nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

Le PETR UCCSA est concerné par le risque d'inondation par ruissellement et coulées de boues.

4.1.3.1 Arrêtés de catastrophes naturelles

43 arrêtés de catastrophe naturelle « inondations et coulées de boue » ont été publiés entre 1900 et 2014, concernant 90 communes différentes.

- Azy-sur-Marne
- Barzy-sur-Marne
- Belleau
- Beuvarde
- Bézu-le-Guéry
- Bézu-Saint-Germain
- Blesmes
- Bonneil
- Bonnesvalyn
- Bouresches
- Brasles
- Brécly
- Bruyères-sur-Fère
- Bussiares
- Celles-lès-Condé
- Charly-sur-Marne
- Chartèves
- Château-Thierry
- Chézy-en-Orxois
- Chézy-sur-Marne
- Chierry
- Cierges
- Coincy
- Condé-en-Brie
- Connigis
- Coulonges-Cohan
- Coupru
- Courboin
- Courmont
- Courtemont-Varennes
- Crézancy
- Crouttes-sur-Marne
- Domptin
- Époux-Bézu
- Épièdes
- Essises
- Essômes-sur-Marne
- Étampes-sur-Marne
- Étrépilly
- Fère-en-Tardenois
- Fossoy
- Fresnes-en-Tardenois
- Gandelu
- Gland
- Grisolles
- Jaulgonne
- Latilly
- Le Charmel
- L'Épine-aux-Bois
- Licy-Clignon
- Loupeigne
- Mareuil-en-Dôle
- Marigny-en-Orxois
- Mézy-Moulins
- Monthiers
- Monthurel
- Montigny-l'Allier
- Montigny-lès-Condé
- Montlevon
- Mont-Saint-Père
- Nesles-la-Montagne
- Neuilly-Saint-Front
- Nogentel
- Nogent-l'Artaud
- Pargny-la-Dhuys
- Passy-sur-Marne
- Pavant
- Reuilly-Sauvigny
- Romeny-sur-Marne
- Ronchères
- Rozet-Saint-Albin
- Rozoy-Bellevalle
- Saint-Eugène
- Saulchery
- Sergy
- Seringes-et-Nesles
- Sommelans
- Torcy-en-Valois
- Trélou-sur-Marne
- Vendières
- Verdilly
- Veully-la-Poterie
- Vézilly
- Vichel-Nanteuil
- Viels-Maisons
- Viffort
- Villeneuve-sur-Fère
- Villers-Agron-Aiguizy
- Villers-sur-Fère
- Villiers-Saint-Denis.

4.1.3.2 Les Plans de Prévention Naturels du Risque « Inondations par ruissellement et coulées de boues »

Il s'agit des mêmes PPRN que ceux évoqués dans le Tableau 19, hormis pour le PPR « Débordement de la Marne » qui ne concerne que le risque inondation.

4.1.4 L'inondation par remontée de nappes phréatiques

Carte 21 - Remontée de nappe- p115

Source : Base de données GASPAR

Des débordements peuvent se produire par **remontée de nappes phréatiques**. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la **nappe affleure** et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

On appelle **zone « sensible aux remontées de nappes »** un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée, et de l'amplitude du **battement de la nappe superficielle**, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Selon les cartes de remontée de nappes éditée par le BRGM, une grande partie du tissu urbain est concernée par des nappes sub-affleurantes.

Le territoire du PETR UCCSA est concerné par le risque d'inondation par remontée de nappes.

1 arrêté de catastrophe naturelle à ce sujet a été publié en octobre 2009 sur la commune de Château-Thierry.

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Remontées de nappes

Secteur d'étude

UCCSA

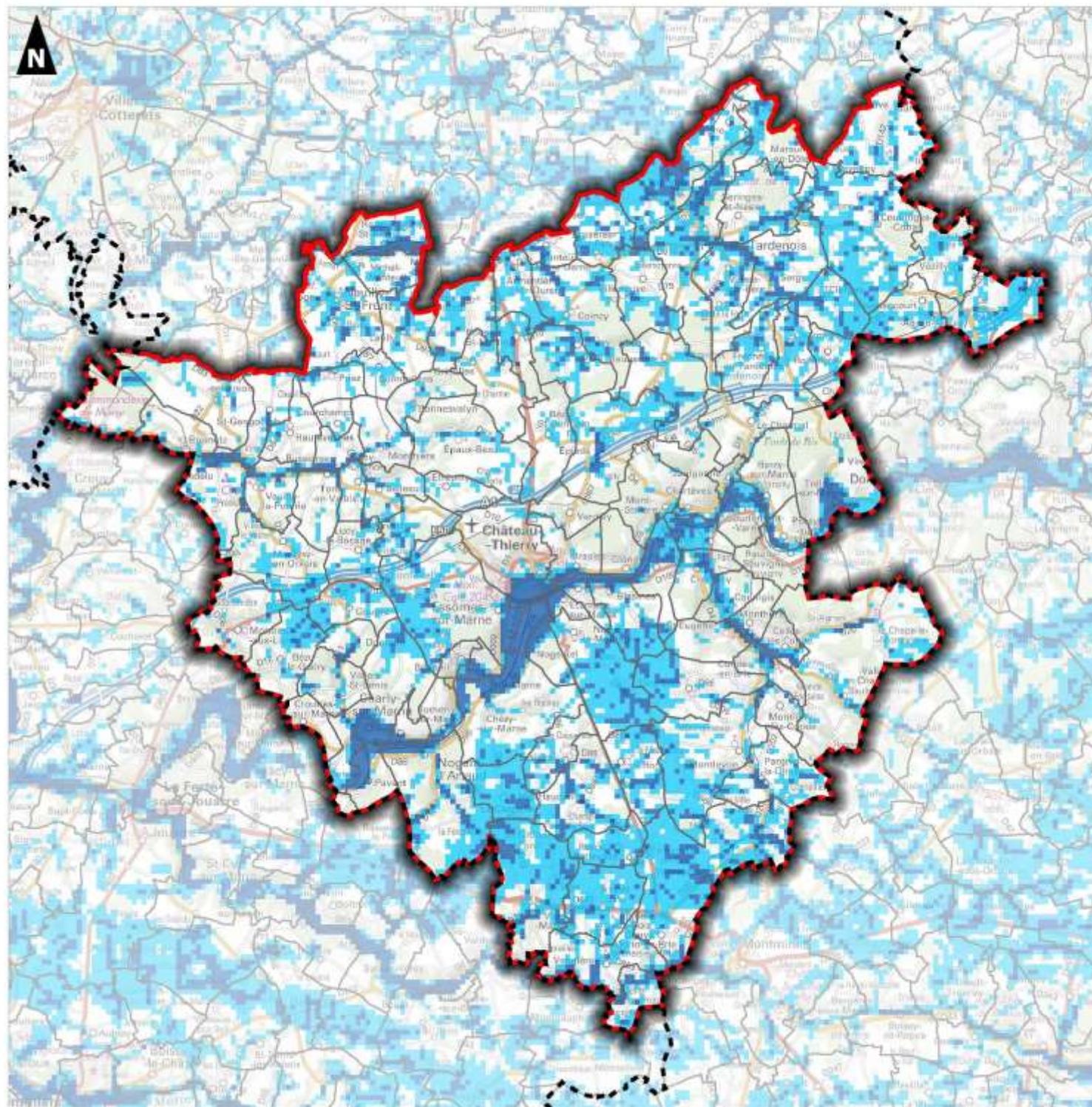
Limites administratives

Limite départementale

Remontées de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



0 5 10
Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025_019A-DE

Sources de données : IGN, SCAN 250
L'EAU SEINE-NORMANDIE - UCCSA - AUDDICE, 2020

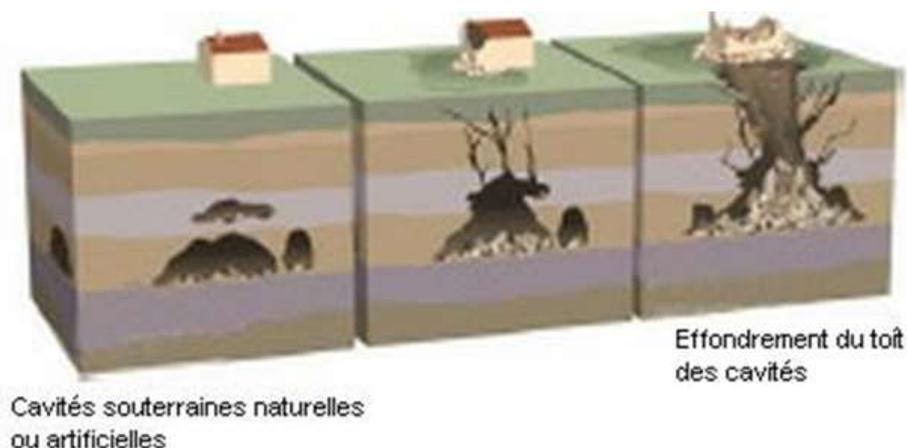
4.2 Les mouvements de terrains

Carte 22 - Mouvements de terrain - p117

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séismes...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les **déplacements** peuvent être **lents** (quelques millimètres par an) ou **très rapides** (quelques centaines de mètres par jour). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il peut se traduire sur le territoire par :

- Des phénomènes de **gonflements-retraits des argiles** liés aux changements d'humidité des sols ;
- Des **glissements de terrains** par rupture d'un versant instable.
- Un affaissement plus ou moins brutal de **cavités souterraines ou artificielles** (mines, carrières, muches, cagnas...).



4.2.1.1 Les arrêtés et reconnaissance de catastrophes naturelles

Annexe 7.1- Catastrophes naturelles

La commune de Mont-Saint-Père a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle « **Mouvements de terrain** » sur le territoire du PETR UCCSA.

Cette commune fait également l'objet d'un « **Plan de Prévention de Risques lié aux chutes de blocs** » pour les risques éboulement et mouvement de terrain, prescrit le 17/05/2017.

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Mouvements de terrain

Secteur d'étude

UCCSA

Limites administratives

Limite départementale

Types de mouvement de terrain :

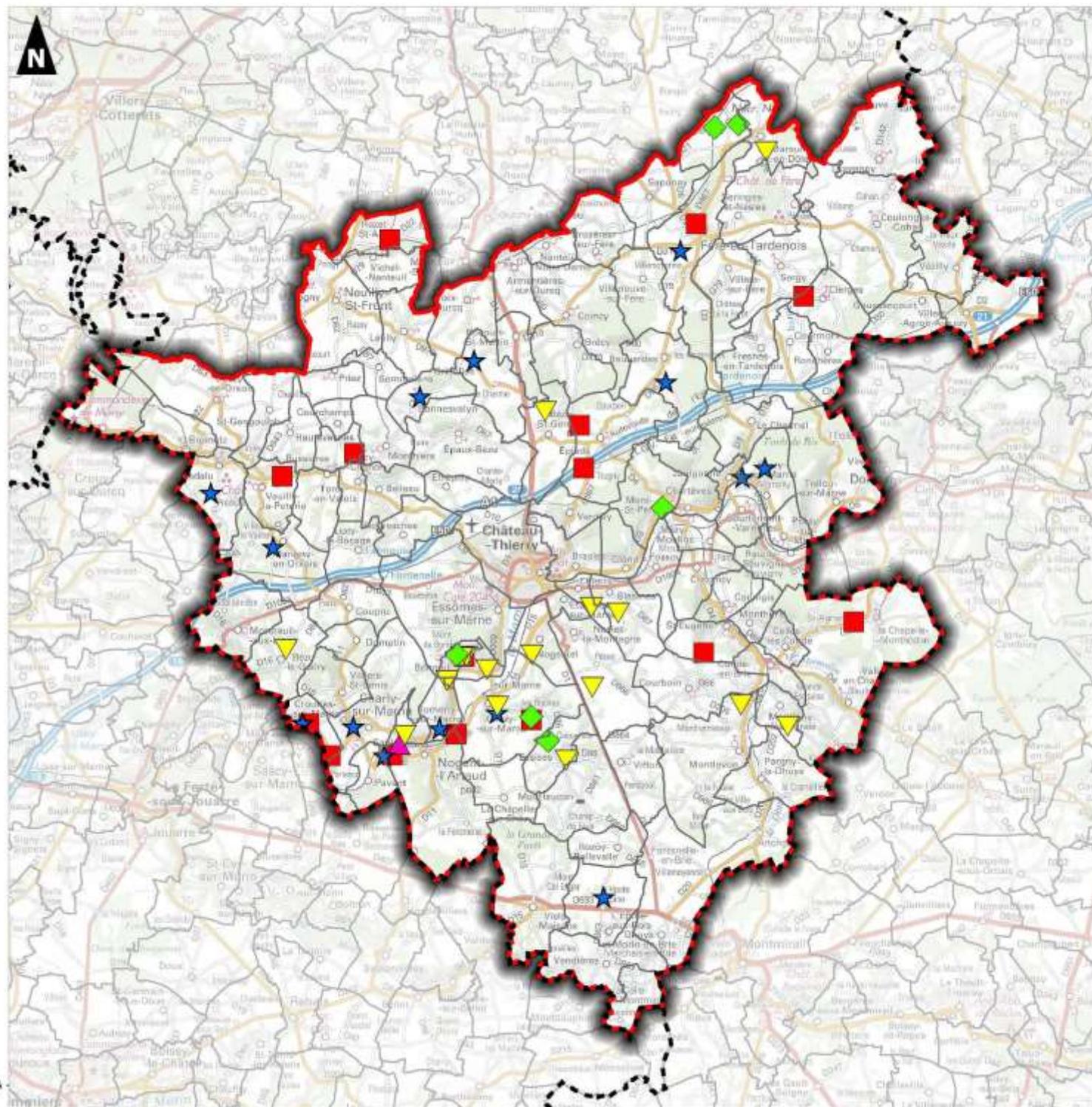
Glissement

Chute de blocs / Eboulement

Coulée

Effondrement

Erosion de berges



0 5 10
Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE_2025_019A-DE

Sources de données : IGN SCAN 250

Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - BRGM - UCCSA

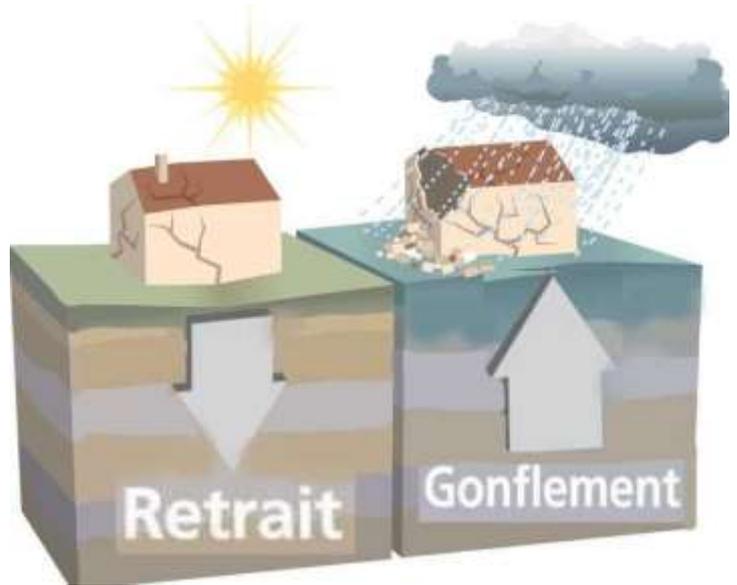
4.2.1.2 Phénomène de gonflement/retrait des argiles

Carte 23 - Argiles - p119

Annexe 7.1- Catastrophes naturelles

Sous l'effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieurs à la normale), **les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément.**

Sur les formations argileuses, cette dessiccation se traduit par un phénomène de retrait, avec un **réseau de fissures parfois très profondes**. L'argile perd son eau et se rétracte, ce phénomène peut être accentué par la présence d'arbres à proximité. Lorsque ce phénomène se développe sous le niveau de fondations, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels pouvant entraîner des fissurations au niveau du bâti.



Les communes de **Belleau, Château-Thierry, Le Charmel, Montlevon et Viels-Maisons** sont concernées par un arrêté de catastrophe naturelle « **Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols** ».



Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Aléas retrait / gonflement des argiles

Secteur d'étude

 UCCSA

Limites administratives

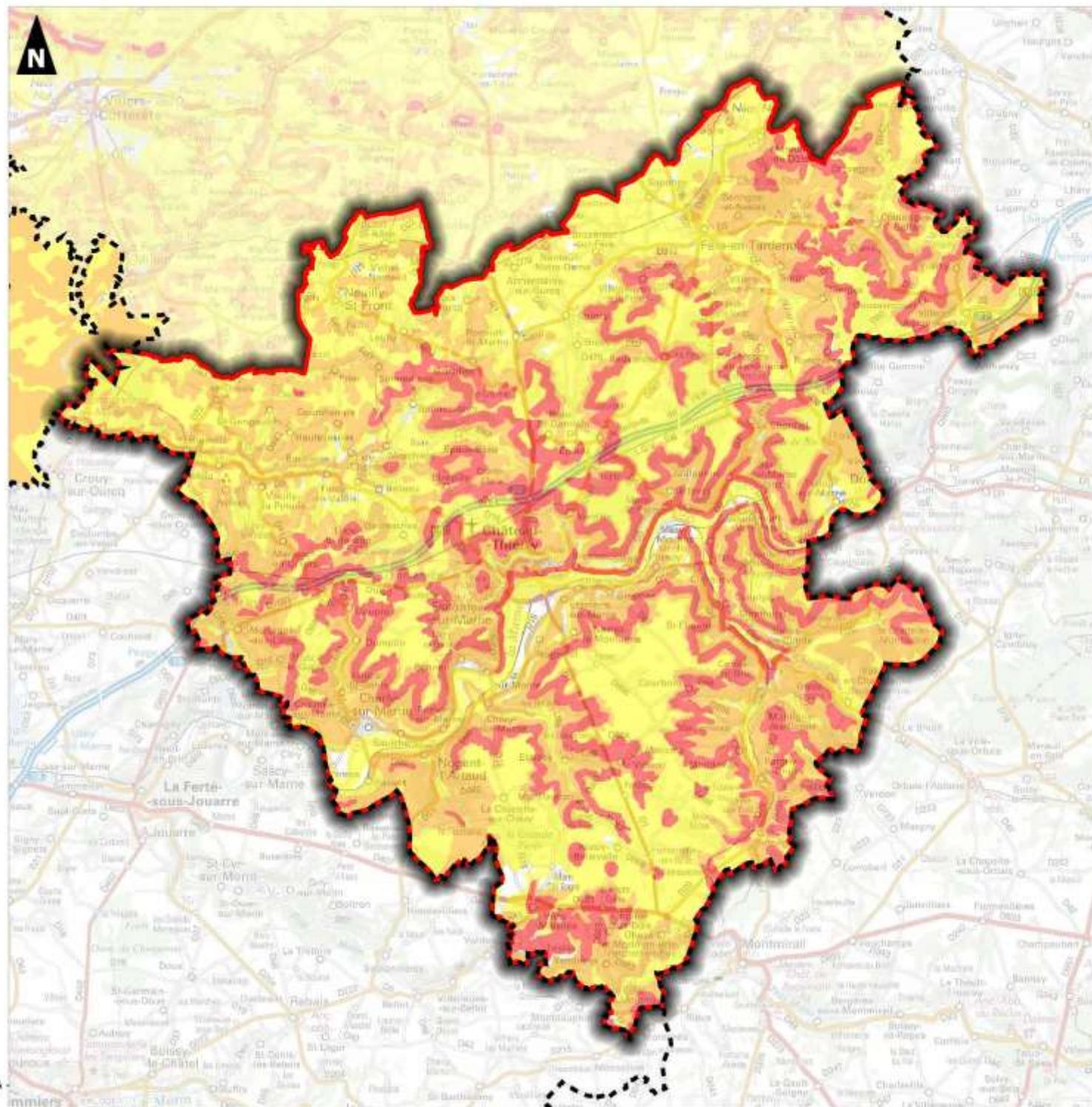
 Limite départementale

Aléas gonflement/retrait des argiles

 Faible

 Moyen

 Fort



0 5 10
Kilomètres



Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE_2025_019A-DE

Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - BRGM - UCCSA

AUDDICE, 2024 A G E D I

4.2.1.3 Carrières et cavités souterraines

Carte 24 - Cavités

Les cavités souterraines peuvent être naturelles ou faire suite à des activités humaines.

Quelques cavités souterraines sont repérées sur le territoire (carrières).

Le changement climatique peut impacter les cavités souterraines. En effet, les cavités sont, de base, à l'origine d'instabilités en surface. Les effondrements de cavités représentent 37% des mouvements de terrain recensés entre 1900 et 2011. Ils sont souvent dommageables lorsqu'ils se produisent en zone habitée. Le changement climatique pourrait augmenter le risque d'effondrement des cavités souterraines. L'augmentation des précipitations hivernales, la diminution des précipitations estivales et l'augmentation des événements pluvieux exceptionnels sont susceptibles d'influer la variation du niveau des nappes d'eaux souterraines. Elle devrait affecter la résistance des roches et leur structure et donc leur stabilité.

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Cavités

Secteur d'étude

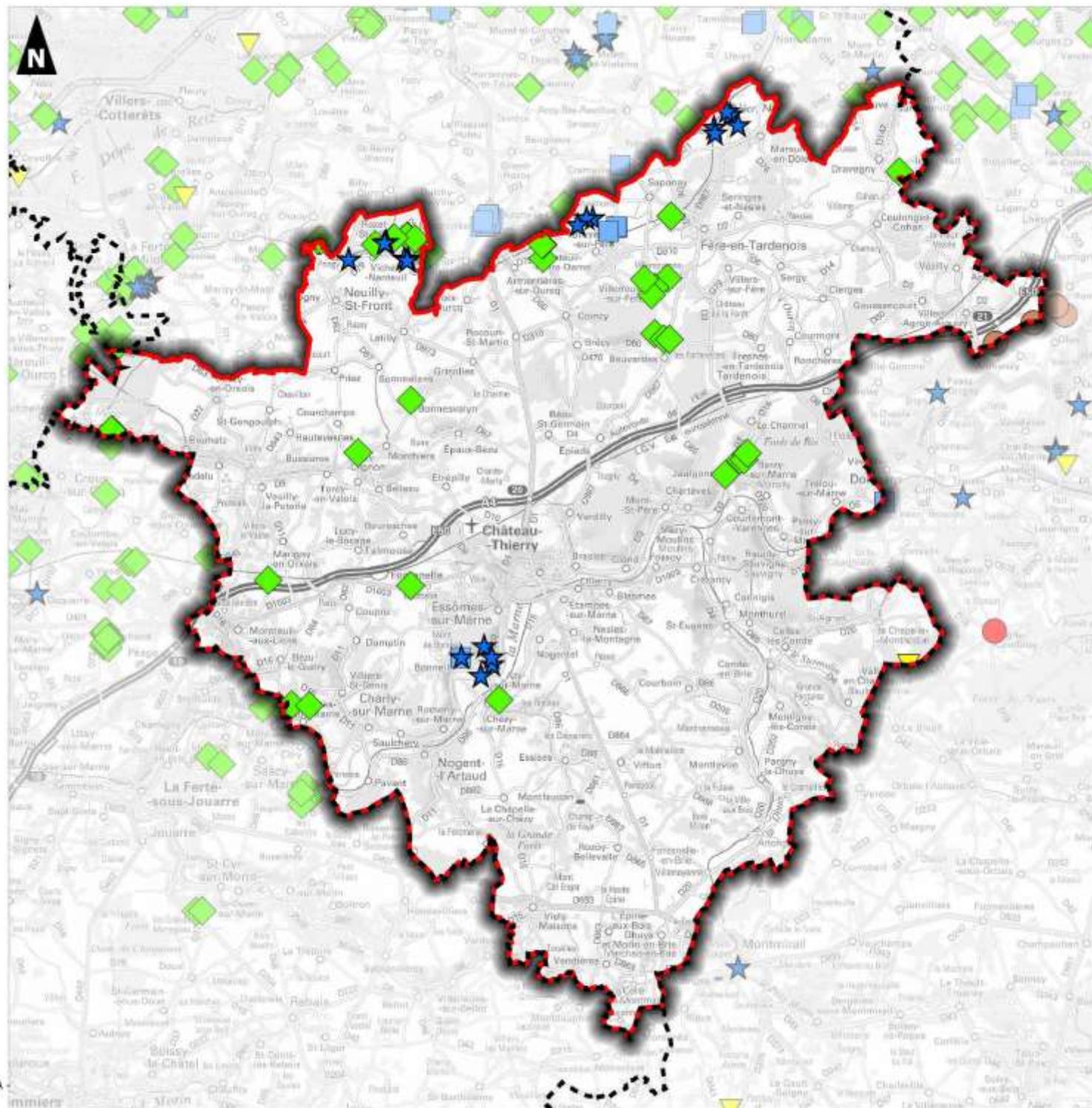
UCCSA

Limites administratives

Limite départementale

Types de cavité souterraine :

- cave
- carrière
- naturelle
- indéterminé
- ouvrage civil
- ouv militaire



0 5 10
Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025_019A-DE

sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - BRGM - UCCSA

AUDDICE, 2025 A G E D I

4.3 Le risque sismique

Un **zonage sismique de la France**, basé sur un découpage communal, a été élaboré par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010. Ces zones sont classées de façon croissante en fonction de leurs occurrences, 1 (très faible), 2 (faible), 3 (modéré), 4 (moyenne) et 5 (forte).

Le PETR UCCSA est en zone de sismicité 1 (très faible).

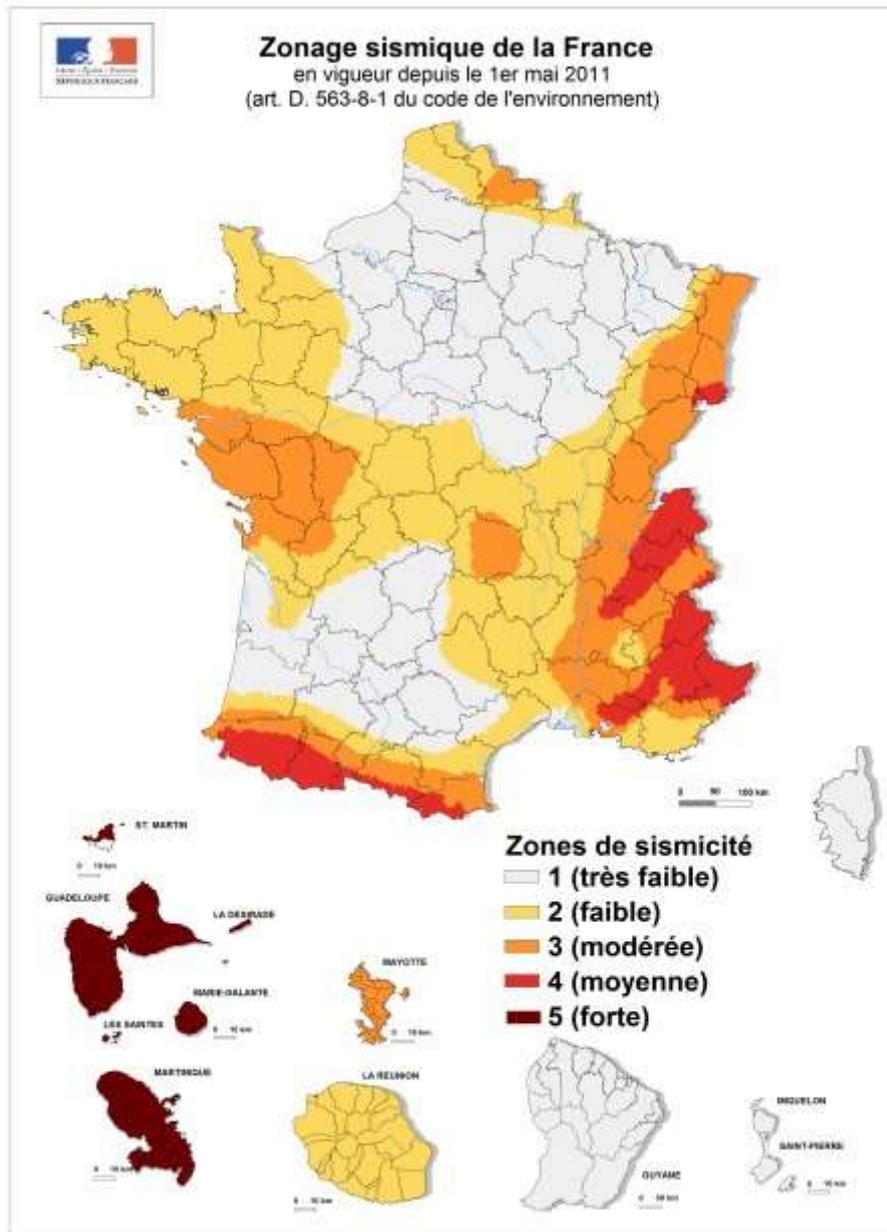


Figure 27. Zonage sismique de la France – source : BRGM

4.4 Le risque de feux de forêts

Les **feux de forêt** sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de **type forestière** (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), **subforestière** (maquis, garrigues ou landes) ou encore de **type herbacée** (prairies, pelouses, ...). Cette définition n'inclut pas les feux dans des massifs de moins de 1 ha, les feux de boisements linéaires (haies), les feux d'herbes, les feux agricoles, de dépôt d'ordures, etc.

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La **sécheresse** de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies y compris en hiver.

On distingue classiquement les **actions suivantes** qui sont complémentaires les unes des autres :

- La **défense de la forêt** contre l'incendie (DFCI) du ressort des gestionnaires et propriétaires forestiers ;
- La prévention notamment à travers la **maîtrise de l'urbanisation** et la définition de mesures de proximité essentiellement destinées à réduire la vulnérabilité des biens concernés qui implique l'État, les collectivités et les habitants des secteurs concernés ;
- La **lutte** qui fait notamment intervenir les pompiers.

Le dossier départemental des risques majeurs de l'Aisne ne fait pas mention de ce type de risque pour le département.

Néanmoins, une surface importante de forêt est présente sur le territoire, le risque de feu est donc présent. Il est à noter, que depuis quelques années des feux de « moissons » apparaissent, notamment lié à la sécheresse.

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Occupation des sols (CORINE Land Cover 2018)

Secteur d'étude

 UCCSA

Limites administratives

 Limite départementale

 Limite communale

CLC2018

 Zones urbanisées

 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

 Mines, décharges et chantiers

 Espaces verts artificialisés, non agricoles

 Terres arables

 Cultures permanentes

 Prairies

 Zones agricoles hétérogènes

 Forêts

 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

 Zones humides intérieures

 Eaux continentales

0 5 10



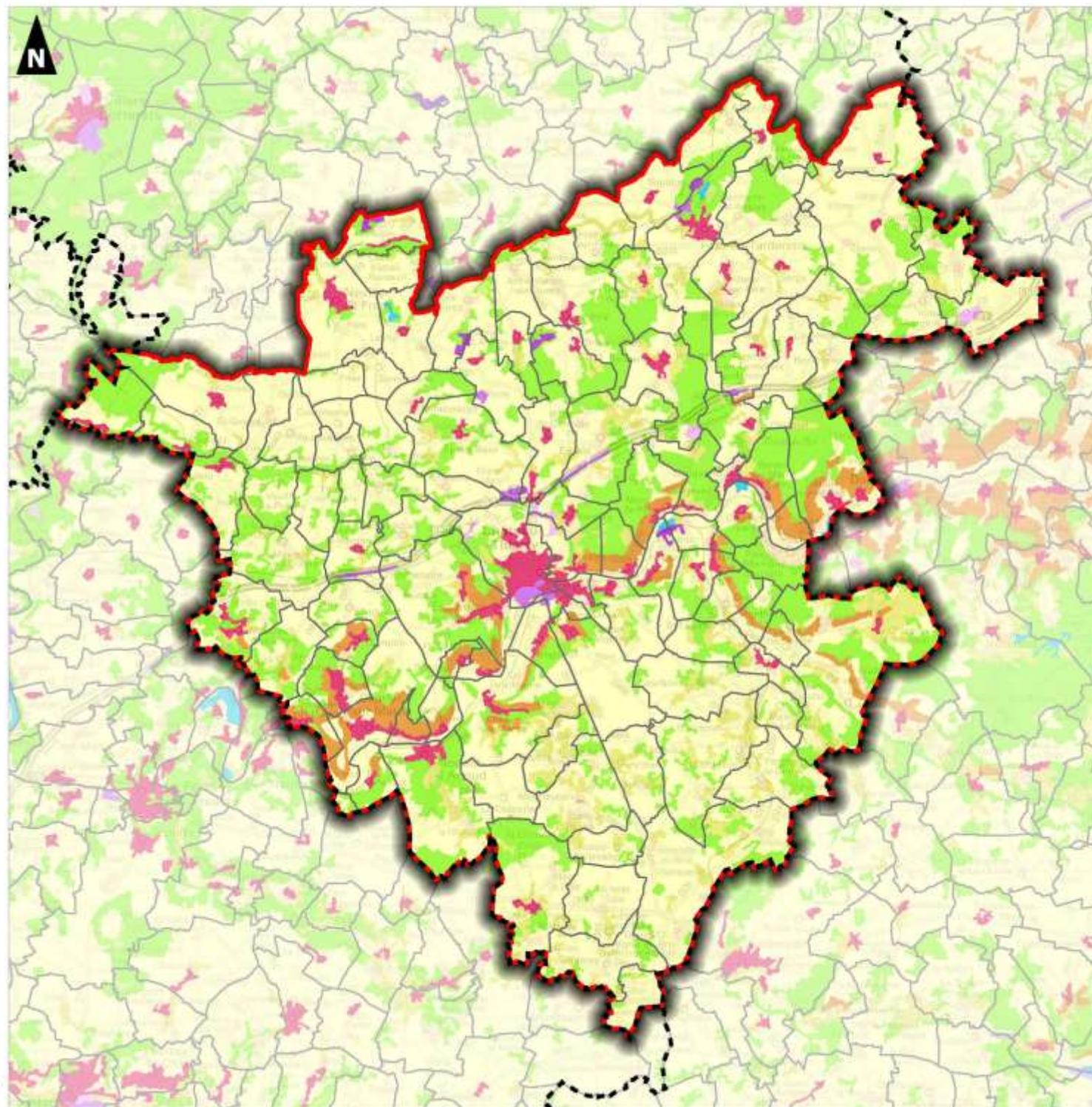
Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE-2025_019A-DE

auddice AGEDI



4.5 Le risque de foudroiement

La densité de foudroiement indique le nombre de coups de foudre/an/km². Le relevé est effectué à l'aide d'un réseau de stations de détection qui captent les ondes électromagnétiques lors des décharges, les localisent et les comptabilisent.

La densité de foudroiement dans l'Aisne est de 0,5 coups/km²/an (moyenne nationale : 1,2).

Aussi, le risque d'un impact de foudre susceptible d'avoir une incidence matérielle est faible.

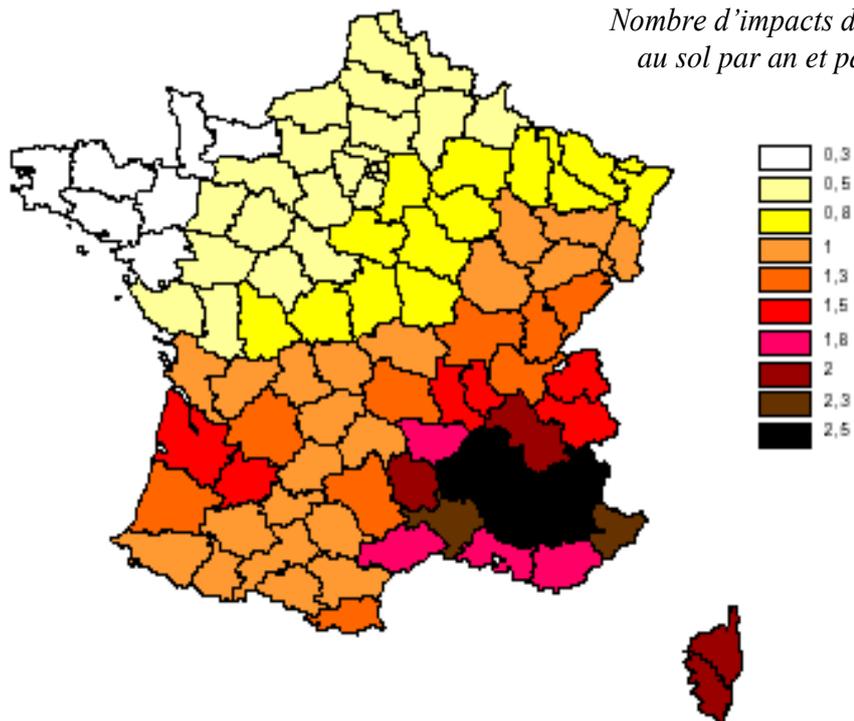


Figure 28. Densité de foudroiement en France par département (impacts foudre au sol par année et par km²) – Source : meteorage

4.6 Le risque tempête

Source : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs du Pas-de-Calais

La tempête se manifeste par des vents très forts tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire.

Le phénomène concerne une zone de diamètre de 200 à 900 km, mais dans son déplacement rapide, des milliers de kilomètres peuvent être touchés dans une seule journée.

Le dossier départemental des risques majeurs de l'Aisne ne fait pas mention de ce type de risque pour le département.

4.7 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Peu de risque sismique et de foudroiement</p> <p>1 seul arrêté de catastrophe naturelle concernant les inondations par remontée de nappe phréatique</p>	<p>48 arrêtés de catastrophes naturelles</p> <p>Toutes les communes sont concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle lié aux « mouvements de terrain, inondations et coulées de boue »</p> <p>Des zones du territoires concernées par l'aléa de retrait / gonflement des argiles</p> <p>Plusieurs types d'inondations identifiés (ruissellement, coulées de boue, remontée de nappe)</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Mettre en place la gestion de l'eau à la parcelle</p>	<p>Augmentation des risques d'inondation, de mouvements de terrain, de coulées de boue avec le changement climatique</p> <p>Risque amplifié de feux de forêts ou de moissons dû à la sécheresse</p>

CHAPITRE 5. RISQUES INDUSTRIELS, POLLUTIONS ET NUISANCES

5.1 Les risques industriels et technologiques

Carte 26 - Installations classées pour la protection de l'environnement

Dossier départemental des Risques Majeurs de l'Aisne – 2019

Site georisques.gouv.fr

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves et parfois irréversibles pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

5.1.1 Installations classées pour la protection de l'environnement

Afin de limiter l'occurrence et les conséquences des risques industriels, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation. La loi de 1976 sur les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E)** distingue :

- **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire ;
- **Enregistrement** : pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues (stations-service, entrepôts...), un régime d'autorisation simplifiée, ou régime dit d'enregistrement, a été créé en 2009.
- **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement ;
- Les plus dangereuses, dites « **installations Seveso** » sont assujetties à une réglementation spécifique (loi de juillet 1987).

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activités, procédés de fabrication, nature et quantité des produits élaborés, stockés... Afin de maîtriser au mieux les enjeux humains, économiques et environnementaux liés à ces I.C.P.E, l'Etat a créé une **inspection des installations classées** et s'implique fortement pour le respect de la réglementation en vigueur.

Selon le site gouvernemental georisques.gouv.fr, le PETR UCCSA comporte **71 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE soumises à autorisation et/ou enregistrement)** sur son territoire. Parmi ces installations :

- 64 établissements sont soumis à autorisation (14 sont à l'arrêt), comprenant 4 installations SEVESO en fonctionnement (3 seuil bas et 1 seuil haut)
- 7 établissements sont soumis à enregistrement.

La liste des ICPE est reprise dans le Tableau 20.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE_2025_019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

A G E D I

La société FM Logistic dispose d'un **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** approuvé le 28/12/2010. Les communes concernées par ce plan sont Château-Thierry, Epaux-Bézu et Etrépilly.

Etablissements	Régimes ICPE	Familles	Communes
S.A.S. ERELIA BLESMES	Autorisation	Industries	BLESMES
CHAMPAGNE MARTEL ET CIE	Enregistrement	Industries	
CTCA	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	
GUINTOLI SA	Autorisation (à l'arrêt)	Carrières	BOURESCHES
ACM CHAMPENOIS	Autorisation	Industries	BRASLES
SIBELCO France	Autorisation	Carrières	BRECY
GRUNIAUX	A l'arrêt	Industries	BRUYERES SUR FERRE
DROUET ET LAURENT	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	CHARLY SUR MARNE
ERKA CAMPING (ex ERMECA)	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	
La Compagnie du Vent (GDF-Suez)	Autorisation	Industries	
PICHARD Robert	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	CHATEAU THIERRY
COVAMA	Enregistrement	Industries	
CARREFOUR	Enregistrement	Industries	
BP (ex INTERFUEL)	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	
LMA Packaging	Autorisation	Industries	
CIFRA (Calandrage Industriel Français)	Autorisation	Industries	
MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION	Autorisation	Industries	
FM LOGISTIC	Autorisation – Seveso seuil haut	Industries	
Westfalia Separator Production France SA	Autorisation	Industries	

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE_2025_019A-DE

AGEDI

initial de l'environnement - 03/01/2025

Etablissements	Régimes ICPE	Familles	Communes
GREENFIELD SAS	Autorisation – Seveso seuil bas	Industries	
PGM COUESNON	Autorisation	Industries	
Société Eoliennes de l'Ourcq et Clignon	Autorisation	Industries	CHEZY EN ORXOIS
MELITTA FRANCE SAS	Autorisation	Industries	CHEZY SUR MARNE
VILLETTE VIANDES	Autorisation	Industries	CHIERRY
VILLETTE VIANDES	Autorisation	Industries	
EUOKERA (SNC)	Autorisation	Industries	
ACOLYANCE	Autorisation	Industries	
SERMIX SAS	Autorisation – Seveso seuil bas	Industries	
CHAMPIC POIDS LOURDS	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	COULONGES COHAN
NTN Transmissions Europe	Autorisation	Industries	CREZANCY
SCEA DES 3 B	Autorisation	Volailles	DHUYS ET MORIN EN BRIE
SOUFFLET	Autorisation	Industries	
GUYON	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	DOMPTIN
FM FRANCE S.A.S.	Autorisation – Seveso seuil bas	Industries	EPAUX-BEZU
WILLIAM SAURIN	Autorisation	Industries	
RVM	Autorisation	Carrières	
COLAS NORD EST	Autorisation	Carrières	
RFF (Réseau Ferré de France)	Inconnu (à l'arrêt)	Industries	ESSOMES SUR MARNE
DEFTA ESSOMES (EX OXFORD AUTOMOTIVE)	Enregistrement	Industries	
LEVESQUE Philippe SA	Autorisation	Industries	
SARIA ex SOPRORGA	Autorisation	Industries	ETAMPES SUR MARNE

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

Etablissements	Régimes ICPE	Familles	Communes
VOSSLOH COGIFER	Enregistrement	Industries	FERE EN TARDENOIS
BOA FLEXIBLE SOLUTION SAS (ex TUBEST)	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	
ACOLYANCE (ex AX'ION)	Autorisation	Industries	
DRM 02	Autorisation	Industries	FOSSOY
CASTEL PIECES AUTO	Autorisation	Industries	
LEVM (Les Enrobés Vallée Marne)	Autorisation	Industries	
COLAS NORD PICARDIE	Autorisation	Carrières	
VALOR' AISNE	Autorisation	Industries	GRISOLLES
SIBELCO France	Autorisation	Carrières	
MSE Le vieux Moulin (Maïa Eolis)	Autorisation	Industries	HAUTEVESNES
VOLKSWIND France SAS	Autorisation	Industries	L EPINE AUX BOIS
GAEC DE LA BISGAUDERIE	Enregistrement	Bovins	MONTFAUCON
INZO SAS	Autorisation	Bovins	
HECHT Sonia	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	NESLES LA MONTAGNE
NEUILLY SAINT-FRONT ENERGIES	Autorisation	Industries	NEUILLY ST FRONT
ARN	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	
NOVABION	Autorisation	Industries	NOGENT L ARTAUD
ARM	Autorisation	Industries	
CENTRALE EOLIENNE DE L'OSIERE	Autorisation	Industries	PRIEZ
EVERGLASS	Autorisation	Industries	ROZET ST ALBIN
SAMIN	Autorisation	Carrières	
Fonderie de l'Aisne	Autorisation	Industries	TRELOU SUR MARNE
ROULOT-VEROT (SCL)	Enregistrement	Bovins	VALLEES EN CHAMPAGNE
SITA DECTRA	Autorisation	Industries	

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - Etat initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Etablissements	Régimes ICPE	Familles	Communes
DELPLANQUE BRIGITTE	Autorisation	Industries	VIELS MAISONS
GAEC DALLE	Autorisation	Bovins	VILLENEUVE SUR FERE
KEBLI Abdel Ali	Autorisation	Industries	VILLERS SUR FERE
SANCHEZ ANDRE	Autorisation (à l'arrêt)	Industries	VILLIERS ST DENIS

Tableau 20. ICPE soumises à autorisation, enregistrement sur le PETR UCCSA



Délimitation de la zone d'étude

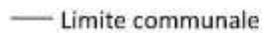
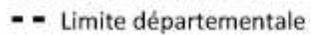
Plan Climat Air Energie Territorial

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

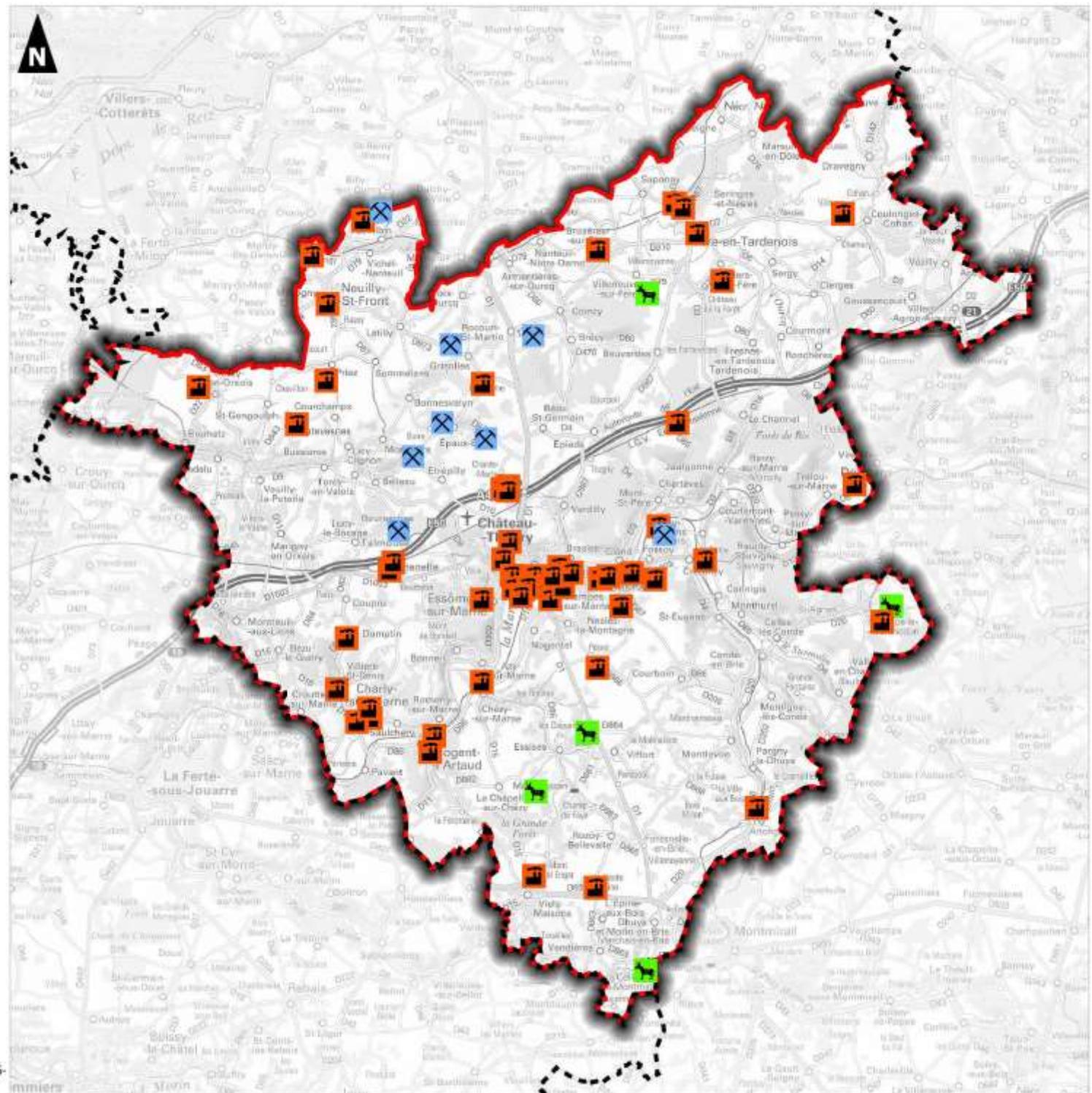
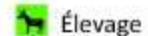
Secteur d'étude



Limites administratives



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



5.1.2 Transport de marchandises dangereuses

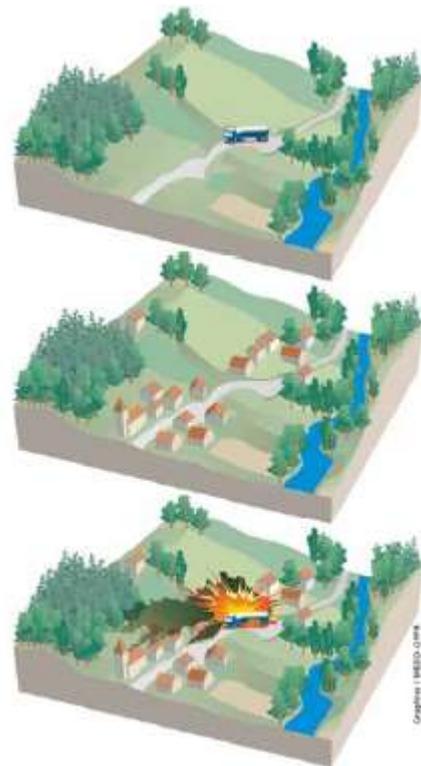
Le **risque de transport de marchandises dangereuses (TMD)**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par **voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations**.

Le risque est la combinaison de 2 facteurs : l'aléa et la vulnérabilité

$$\text{Risque} = \text{aléa} \times \text{vulnérabilité}$$

L'aléa correspond à la fréquence ou à la probabilité d'occurrence d'un évènement d'intensité donnée (=accident entraînant une explosion incendie, pollution ...)

La vulnérabilité représente la gravité des conséquences de l'évènement sur l'ensemble des entités exposées (vies humaines, richesses économiques, environnement) (=gravité d'un accident TMD sur la population, l'environnement ...).



Dans le schéma ci-dessus, l'aléa est la probabilité que le poids lourd transportant des MD ait un accident. La vulnérabilité correspond aux enjeux liés aux habitants, aux équipements, aux infrastructures ... Le risque majeur serait donc l'explosion du poids lourd à proximité d'habitations.

Le croisement de l'aléa et de la vulnérabilité permet de déterminer le niveau de risque TMD :

Risque TMD		Vulnérabilité				
		TRES FORT	Fort	Moyen	faible	nulle
Aléa	TRES FORT	TRES FORT	TRES FORT	Fort	Moyen	nul
	Fort	TRES FORT	Fort	Fort	Moyen	nul
	Moyen	Fort	Fort	Moyen	faible	nul
	faible	Moyen	Moyen	faible	faible	nul
	nul	nul	nul	nul	nul	nul

Tableau 21. Niveau de risque du transport de matière dangereuse

En France, les matières dangereuses représentent 9,3 % des marchandises transportées (tous modes - source CEREMA). Le risque TMD est souvent abordé selon des approches souvent « minimalistes » très macro : simple superposition des infrastructures de transport susceptible de faire circuler des TMD avec les limites communales, ce qui permet de pointer les communes à risque potentiel. Quelques comptages routiers ou enquêtes auprès des établissements générateurs de matières dangereuses (sites Seveso) permettent d'avoir quelques données sur le TMD par route. Très peu de données sont disponibles sur les flux TMD sur le réseau ferré, souvent pour des questions de confidentialité par l'opérateur SNCF. Seules les bases VNF (le réseau navigable) permettent d'avoir une vision plus fine sur le TMD par voie d'eau.

Les communes identifiées, comme présentant un risque lié au transport de matières dangereuses, sont celles traversées par des routes ou des rails dans leur partie agglomérée ou habitée. Les axes les plus concernés sont les autoroutes, les principales routes nationales et départementales et les voies ferrées, sachant que les accidents de transports de matières dangereuses peuvent se produire pratiquement sur l'ensemble des réseaux de transports routiers et ferroviaires.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Aisne (2019), les communes du PETR UCCSA présentant un risque Transport de Matières Dangereuses sont reprises dans le Tableau 22.

Communes	Axes ou risques
CHATEAU-THIERRY	Seveso
CHIERRY	Silo
DHUYS ET MORIN-EN-BRIE	Silo
EPAUX-BEZU	Seveso
ESSOMES-SUR-MARNE	Seveso et Silo
FERE-EN-TARDENOIS	Silo et SNCF

Tableau 22. Communes présentant un risque Transport de Matières Dangereuses sur le PETR UCCSA

5.2 La pollution des sols

Carte 27 - Sites BASIAS-BASOL - p138

5.2.1 Les sites BASOL

La base de données BASOL du ministère de l'écologie recense **4 sites ou sols pollués ou potentiellement pollués** appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur le territoire du PETR UCCSA.

Raison sociale de l'entreprise	Commune	Code activité
TMPE	Pavant	H1 - Mécanique, électrique, traitement de surface
Ancien dépôt BP FRANCE	Château-Thierry	D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel
Centre EDF GDF Services Pays de l'Aisne	Château-Thierry	J1 - Cokéfaction, usines à gaz
VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE (anciennement AUBINE-ONYX)	Château-Thierry	K35 - Regroupement, reconditionnement de déchets

Tableau 23. Sites BASOL sur le PETR UCCSA

5.2.2 Les sites BASIAS

Les principaux objectifs de cet inventaire sont de :

- Recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- Conserver la mémoire de ces sites ;
- Fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

155 sites BASIAS (sites et sols anciennement et/ou potentiellement pollués) sont recensés sur le territoire. Une grande majorité se trouve sur les communes de Château-Thierry, Fère-en-Tardenois, Neuilly-Saint-Front, et Chézy-sur-Marne. Le détail du nombre de sites par commune est repris dans le Tableau 24.

Communes	Nombre de sites BASIAS
ARTONGES	1
AZY-SUR-MARNE	1
BONNEIL	1
BRASLES	6
BRECY	1
BRUYERES-SUR-FERE	1
LA CHAPELLE-MONTHODON	1
LA CHAPELLE-SUR-CHEZY	1
CHARLY-SUR-MARNE	3
LE CHARMEL	1
CHATEAU-THIERRY	15
CHEZY-SUR-MARNE	9
CHIERRY	4
COINCY	1
CONDE-EN-BRIE	1
COULONGES-COHAN	3
COURMONT	1
COURTEMONT-VARENNES	1
CREZANCY	6
DOMPTIN	1
EPAUX-BEZU	2
L'EPINE-AUX-BOIS	1
ESSOMES-SUR-MARNE	6
ETAMPES-SUR-MARNE	3
FERE-EN-TARDENOIS	17

Communes	Nombre de sites BASIAS
FRESNES-EN-TARDENOIS	3
GANDELU	1
GLAND	1
HAUTEVESNES	1
JAULGONNE	4
LICY-CLIGNON	1
MARIGNY-EN-ORXOIS	1
MEZY-MOULINS	3
MONTIGNY-L'ALLIER	2
NESLES-LA-MONTAGNE	2
NEUILLY-SAINT-FRONT	13
NOGENTEL	2
NOGENT-L'ARTAUD	7
LE NOUVION-EN-THIERACHE	1
PAVANT	4
ROCOURT-SAINT-MARTIN	1
ROZET-SAINT-ALBIN	3
SAINT-GENGOULPH	1
SAULCHERY	3
TORCY-EN-VALOIS	1
TRELOU-SUR-MARNE	1
VIELS-MAISONS	8
VILLERS-SUR-FERE	1
VILLIERS-SAINT-DENIS	2

Tableau 24. Répartition des sites BASIAS par commune sur le territoire du PETR UCCSA

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Sites BASIAS / BASOL

Secteur d'étude

 UCCSA

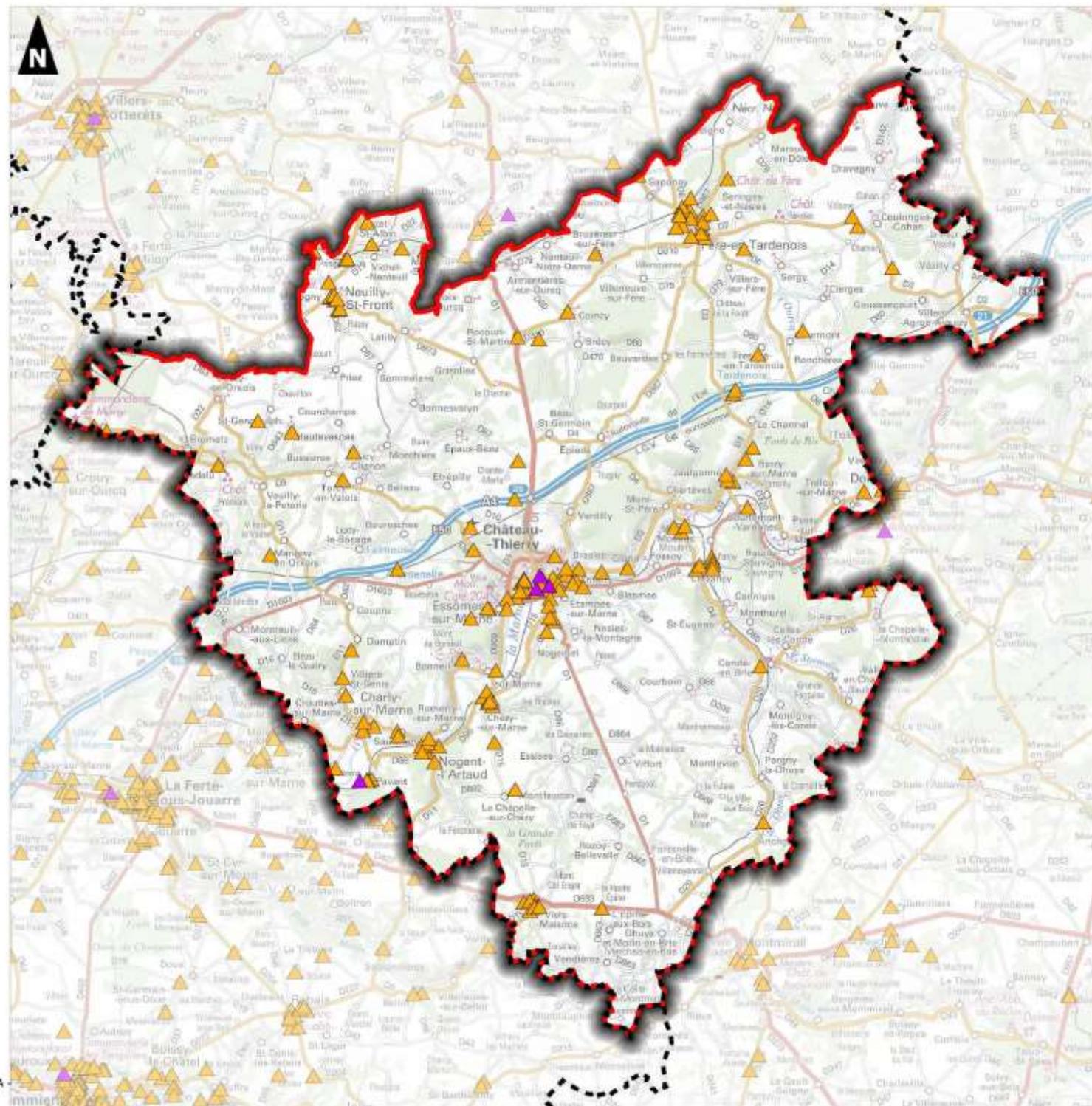
Limites administratives

 Limite départementale

BASIAS/BASOL

 Site BASOL

 Site BASIAS



0 5 10
Kilomètres

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

002-240200584-DE_2025_019A-DE

Sources de données : IGN, SCAN 250

Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - BRGM - UCCSA

AUDDICE, 2024 A G E D I

5.3 Nuisances sonores

Aisne.gouv.fr : « cartes de bruit et plans de prévention »

Le bruit excessif est néfaste à la santé de l'homme et à son bien-être. Il est considéré par la population française comme une atteinte à la qualité de vie. La perception de la gêne reste variable selon les individus. Elle est liée à la personne (âge, niveau d'étude, actif, présence au domicile, propriétaire ou locataire, opinion personnelle quant à l'opportunité de la présence d'une source de bruit donnée) et à son environnement (région, type d'habitation, situation et antériorité par rapport à l'existence de l'infrastructure ou de l'activité, isolation de façade).

5.3.1 Nuisances sonores liées aux infrastructures routières et ferroviaires

L'arrêté du 8 novembre 1999, pris en application de l'arrêté du 30 mai 1996, définit **les tronçons d'infrastructures** concernés par la réglementation au bruit.

Dans les communes concernées, les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un **isolement acoustique minimum** contre les bruits extérieurs. Les secteurs affectés par le bruit doivent être reportés dans **les documents graphiques du plan local d'urbanisme**.

Ainsi, le classement sonore des infrastructures impose une **bande de recul** à partir de la voirie de 10 à 300 mètres (selon la catégorie de classement). Toute construction y est soumise à des **règles d'isolation acoustique minimales** (notamment pour les bâtiments d'habitation, établissements de santé et hôtels).

Cette réglementation est retranscrite dans les documents d'urbanismes communaux :

- Catégorie 1 : maximum 300 mètres de secteur affecté ;
- Catégorie 2 : 250 mètres ;
- Catégorie 3 : 100 mètres ;
- Catégorie 4 : 30 mètres ;
- Catégorie 5 : 10 mètres.

Le territoire du PETR UCCSA compte 6 infrastructures classées :

- L'autoroute A4 ;
- La ligne TGV Est ;
- La voie ferrée Strasbourg – Noisy-le-Sec ;
- La RN2 ;
- La RN3 ;
- La RD1.

Les communes du PETR UCCSA impactées par ces infrastructures de transport sont reprises dans le Tableau 25

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Catégorie	Axes	Communes concernées
1	TGV Est	Beuvarde ; Bézu-Saint-Germain ; Bouresches ; Brasles ; Charteves ; Château-Thierry ; Coupru ; Courmont ; Epaux-Bézu ; Epieds ; Essomes-sur-Marne ; Etrepilly ; Fresnes-en-Tardenois ; Goussancourt ; Le Charmel ; Lucy-le-Bocage ; Marigny-en-Orxois ; Montreuil-aux-Lions ; Mont-Saint-Père ; Ronchères ; Verdilly ; Vezilly ; Villers-Agron-Aiguizy
	Voie ferrée Noisy-le-Sec - Strasbourg	Blesmes ; Charly-sur-Marne ; Château-Thierry ; Chézy-sur-Marne ; Chierry ; Courtemont-Varennes ; Etampes-sur-Marne ; Fossoy ; Mezy-Moulins ; Nogentel ; Nogent-L'Artaud ; Pavant ; Reuilly-Sauvigny
	A4	Beuvarde ; Bézu-Saint-Germain ; Bouresches ; Château-Thierry ; Courmont ; Epaux-Bézu ; Epieds ; Essomes-sur-Marne ; Etrepilly ; Fresnes-en-Tardenois ; Le Charmel ; Lucy-le-Bocage ; Marigny-en-Orxois ; Montreuil-aux-Lions ; Ronchères ; Verdilly ; Villers-Agron-Aiguizy
3	RD1	Bézu-Saint-Germain ; Brasles ; Château-Thierry ; Etampes-sur-Marne ; Rocourt-Saint-Martin ; Verdilly
	RN1003	Bézu-Le-Guery ; Blesmes ; Château-Thierry ; Chierry ; Coupru ; Courtemont-Varennes ; Crezancy ; Essomes-sur-Marne ; Etampes-sur-Marne ; Fossoy ; Lucy-le-Bocage ; Marigny-en-Orxois ; Mezy-Moulins ; Montreuil-aux-Lions ; Reuilly-Sauvigny
4	RD1	Armentières-sur-Ourcq ; Bézu-Saint-Germain ; Château-Thierry ; Epaux-Bézu ; Grisolles ; La Croix sur-Ourcq ; Rocourt-Saint-Martin
	RN1003	Blesmes ; Château-Thierry ; Chierry ; Courtemont-Varennes ; Crezancy ; Essomes-sur-Marne ; Fossoy ; Mezy-Moulins ; Montreuil-aux-Lions ; Reuilly-Sauvigny
5	RD1	Château-Thierry

Tableau 25. Axes et communes concernés par un classement sonore sur le PETR UCCSA

Les infrastructures routières nouvelles doivent respecter des niveaux maximaux en façade des bâtiments. Ces niveaux sonores sont repris dans le Tableau 26.

Usage et nature	Laeq ¹ (6h-22h)	Laeq (22h-6h)
Logements en ambiance sonore modérée	60 dB(A)	55 dB(A)
Autres logements	65 dB(A)	60 dB(A)
Établissements enseignement	60 dB(A)	
Établissements soins, santé, action sociale	60 dB(A)	55 dB(A)
Bureaux en ambiance sonore modérée	65 dB(A)	

¹ Laeq : niveau de pression acoustique en décibels (dB(A))

Tableau 26. Niveaux maximaux admissibles pour la contribution sonore d'une infrastructure nouvelle en façade des bâtiments

Des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dans l'Aisne des grandes infrastructures de l'Etat ont été approuvés par arrêtés préfectoraux les 17/12/2012 et 26/02/2015.

Ces PPBE permettent de définir des actions de lutte contre les nuisances sonores générées par ces infrastructures.

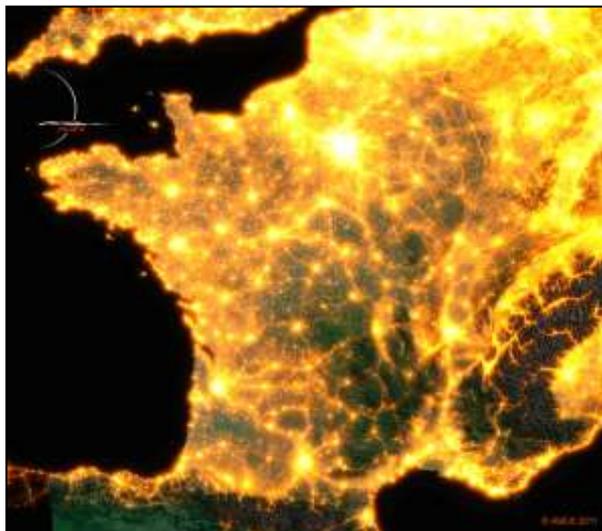
5.4 Pollution lumineuse

Carte 28 - Pollution lumineuse - p143

La **pollution lumineuse** est un facteur susceptible d'augmenter la fragmentation générée par les espaces artificialisés.

En effet, **certaines espèces** ou groupes d'espèces, majoritairement nocturnes ou crépusculaires, peuvent être négativement influencés dans leurs déplacements ou leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction) par un **éclairage artificiel excessif ou mal orienté**.

Il s'agit notamment des **insectes** (lépidoptères hétérocères), des **chiroptères** (chauves-souris) et, dans une moindre mesure, de **l'avifaune** (rapaces nocturnes et espèces migratrices).



La totalité de la lumière dégagée par l'éclairage public, les habitations, les zones d'activités et l'éclairage des infrastructures de transport créent la nuit une ambiance lumineuse. Cette ambiance lumineuse a un impact négatif sur le fonctionnement des écosystèmes en dérégulant le comportement de nombreux animaux ou en créant des barrières écologiques.

Le territoire intercommunal est fortement concerné par la pollution lumineuse en lien avec les communes de Château-Thierry et ses communes voisines, Fère-en-Tardenois et Nogent-l'Artaud. Le reste du territoire est relativement peu impacté par la pollution lumineuse, de par son caractère rural.

La partie sud du territoire apparaît moins impactée par la pollution lumineuse que la partie nord.

Délimitation de la zone d'étude

Plan Climat Air Energie Territorial

Infrastructures de communication et réseau ferré

Secteur d'étude

UCCSA

Limites administratives

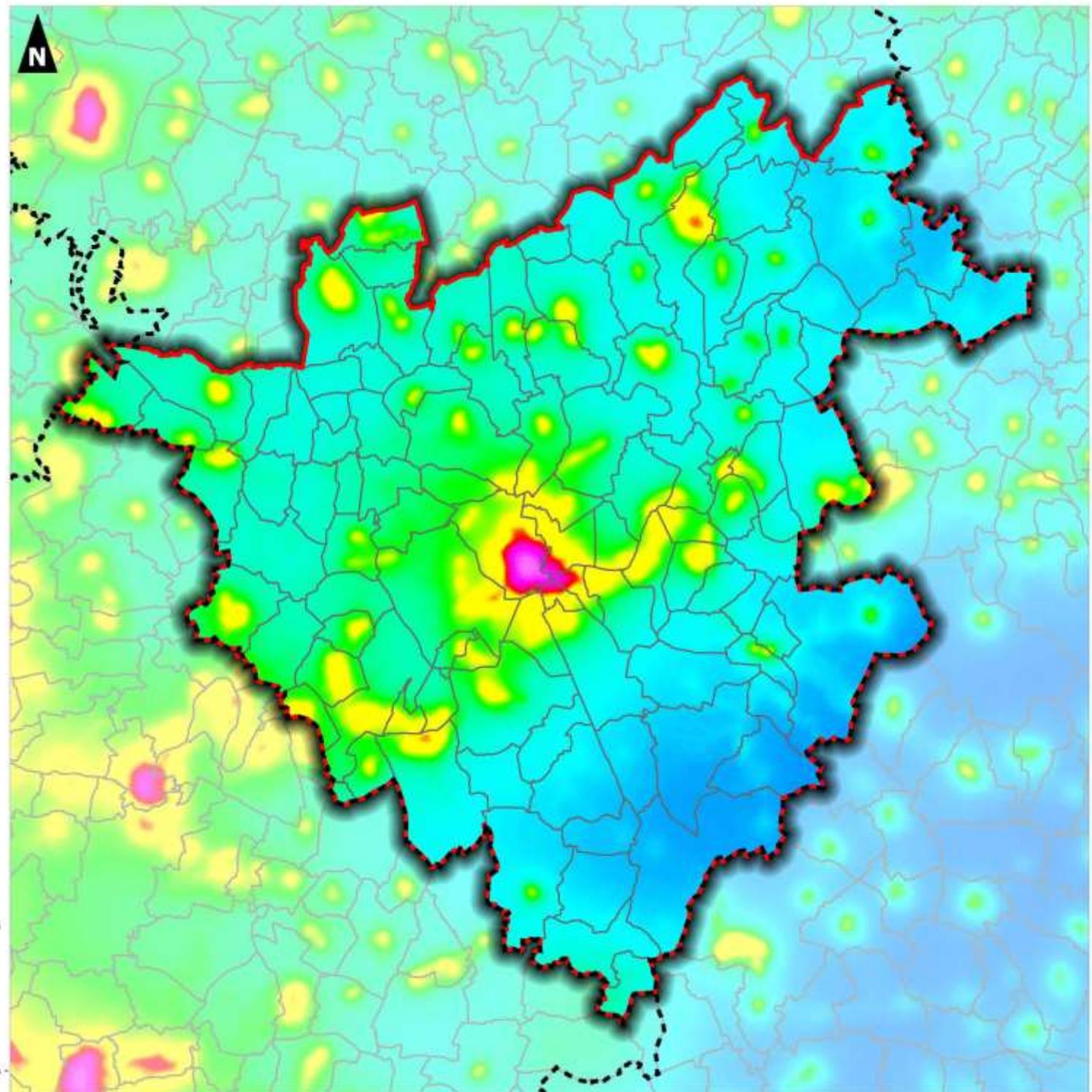
Limite départementale

Echelle visuelle AVEX



0 5 10

Kilomètres



5.5 Qualité de l'Air

Source : PCAET Sud Aisne – Phase 1 : Diagnostic énergétique et état des lieux du territoire - ALEC

La qualité de l'air dépend des polluants rejetés dans l'atmosphère par différents secteurs d'activité couplée à une série de phénomènes auxquels ils vont être soumis lors de leur temps de résidence dans l'atmosphère. Ainsi, on ne respire pas directement à la source des émissions. L'air respiré dépend donc des concentrations de polluants qui varient en fonction des conditions météorologiques, chimiques et topographiques locales.

Les émissions de polluants correspondent aux quantités de polluants directement rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines ou par des sources naturelles.

La liste des polluants atmosphériques à prendre en compte dans le cadre du diagnostic polluants atmosphériques est celle présentée dans l'arrêté du 4 août 2016.

- **NOx** : ils contribuent à la production de particules fines secondaires. Les NOx sont des irritants respiratoires et contribuent à l'acidification des milieux naturels. Les valeurs limites de qualité de l'air pour les NOx sont régulièrement dépassées.
- **PM10 et PM2,5** : ce sont les particules fines dont le diamètre est inférieur à 10 et 2,5 µm, respectivement. Les PM2,5 pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire. On distingue les particules fines primaires, émises directement par les sources naturelles ou anthropiques (industrie, chauffage, transport), des particules fines secondaires formées suite à des réactions chimiques entre molécules dans l'air. Les particules fines secondaires se forment principalement dans la fraction PM2,5.
- **SO₂** : il contribue à la production de particules fines secondaires. Le SO₂ est un irritant respiratoire et contribue à l'acidification des milieux naturels.
- **COVNM** : il s'agit d'un précurseur de l'ozone, polluant problématique en France et d'une manière générale en Europe.
- **Ammoniac (NH₃)** : il contribue grandement à la pollution particulaire (émissions secondaires), en se combinant avec les NOx ou le SO₂ pour former des nitrates d'ammonium ou des sulfates d'ammonium, composés particuliers appartenant aux PM2,5.

■ Pollutions atmosphériques

Les principaux polluants émis sur le territoire du PETR-UCCSA sont les **oxydes d'azote (Nox)** avec la production de 1655 tonnes par an, les **composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)** avec l'émission de 1280 tonnes par an et l'**ammoniac (NH3)** avec 1134 tonnes par an.

Les précurseurs de l'ozone sont les oxydes d'azote et les composés organiques volatils. Au total, le territoire a émis directement 5 180 tonnes de polluants atmosphériques en 2015.

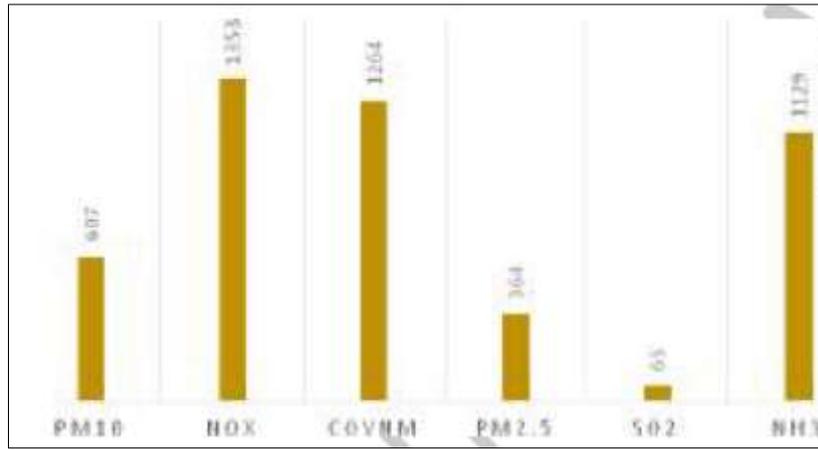
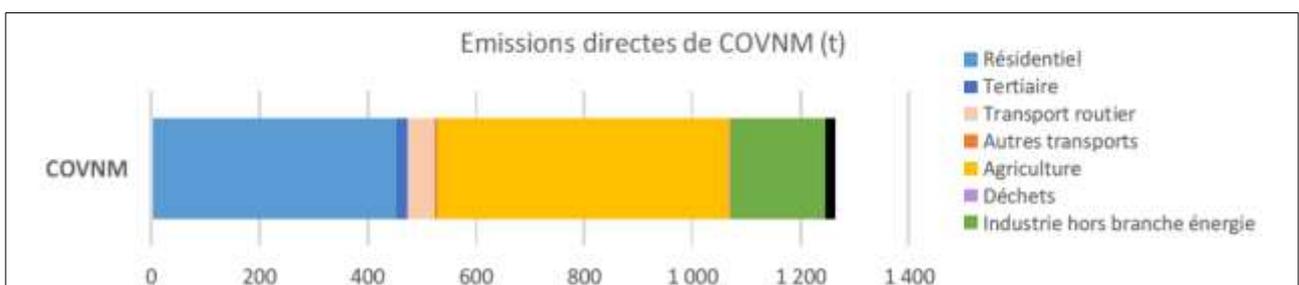
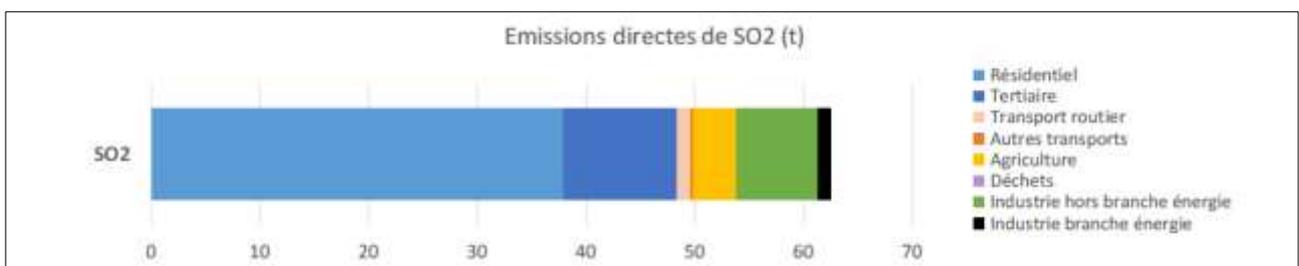
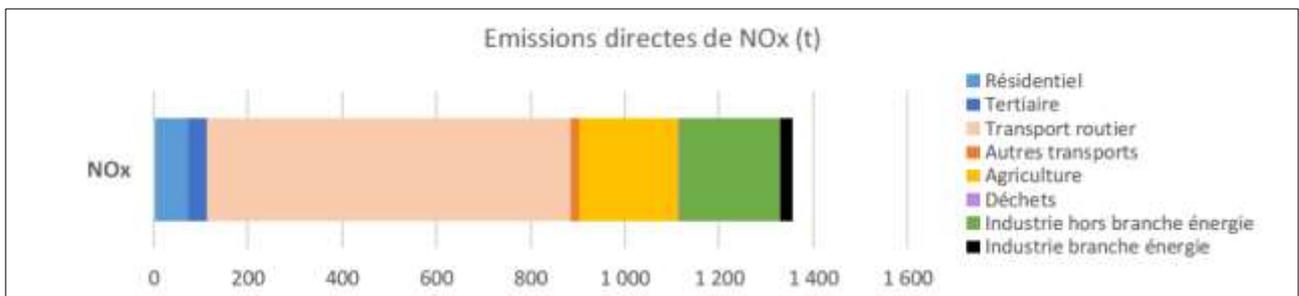
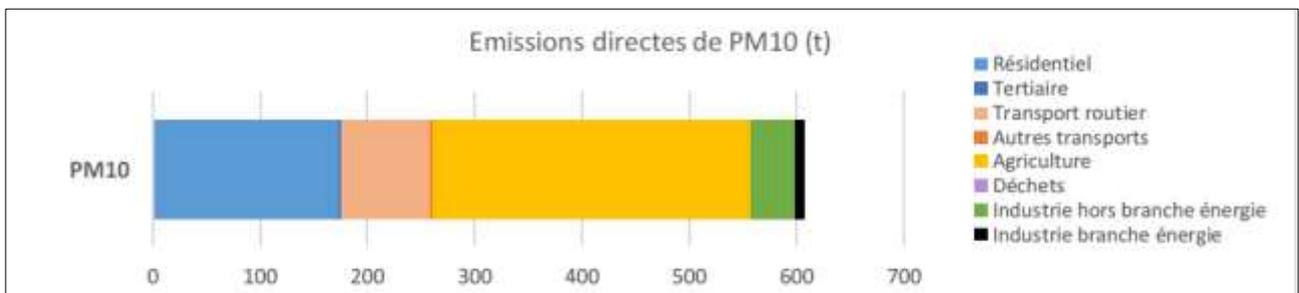
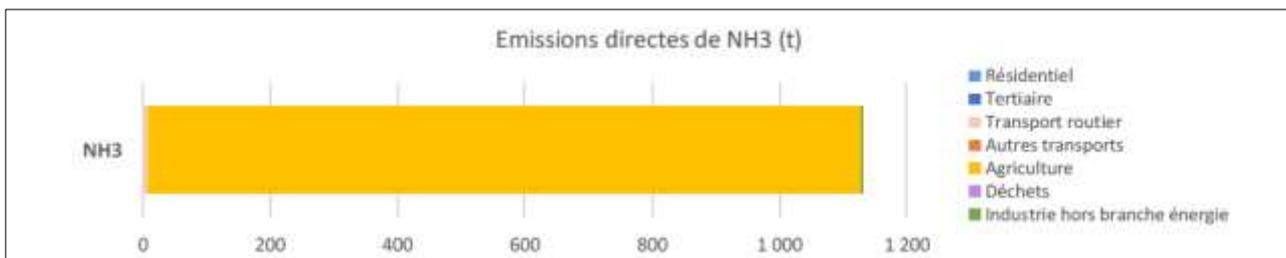


Figure 29. Emissions de polluants en 2015 (en tonnes par an)

La répartition des émissions de polluants par substances et secteurs d'activité en tonne et pour l'année 2015 est reprise ci-dessous.





En termes d'émissions directes de polluants par poste d'activité et selon les données de 2015, **les secteurs agricole et résidentiel** sont les plus émetteurs de **polluant PM10** avec respectivement **319 et 178 tonnes de PM<10 émis par an**.

Concernant **l'oxyde d'ozone**, le secteur du transport routier, de l'agriculture et de l'industrie hors branche sont les secteurs les plus concernés avec respectivement **465, 307 et 370 tonnes de Nox émis par an**.

Dans le cadre des **composés organiques volatils (COVNM)** selon les mêmes données 2015, les secteurs résidentiel, industriel et d'agriculture émettent le plus avec respectivement **456, 118 et 575 tonnes de COVNM par an**.

A contrario, **les particules fines inférieures à 2,5 micromètres** sont principalement émises par le secteur résidentiel avec **173 tonnes de PM<2,5 par an**, le secteur du transport routier avec **40 tonnes de PM<2,5 par an** et le secteur agricole par **114 tonnes de PM<2,5 par an**.

Le **dioxyde de soufre (SO2)** est majoritairement émis par le secteur résidentiel avec **39 tonnes de SO2 par an**. Le secteur tertiaire émet quant à lui de façon moindre avec **11 tonnes de SO2 par an**.

Enfin, **l'ammoniac** est exclusivement émis par le secteur agricole avec **1 120 tonnes de NH3 par an**.

5.6 Gestion des déchets

Source : Sites internet des collectivités

Rapport annuel 2018 Valor'Aisne

5.6.1 Gestion des déchets sur la CARCT

■ Collecte des déchets

La CARCT s'occupe de la collecte des déchets sur son territoire.

Différents contenants sont à disposition des habitants :

- Un bac jaune : déchets recyclables (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en carton, papiers, journaux-magazines, boîtes de conserve, canettes en aluminium, aérosols, barquettes en aluminium)
- Un bac à ordures ménagères pour tous les déchets non recyclables
- Des points de regroupement pour déposer les déchets recyclables et non recyclables sont à disposition des immeubles et habitations ne disposant pas de place suffisante
- Des conteneurs à verre, pour les bouteilles, pots et bocaux en verre.
- 5 déchetteries (encombrants, déchets végétaux, bois, gravats, cartons, pots de peinture, huile de moteur ...) à Château-Thierry, Condé-en-Brie, Neuilly-Saint-Front, Villers-sur-Fère et Trélou-sur-Marne.

■ Traitement des déchets

La CARCT a délégué sa compétence en traitement des déchets à Valor'Aisne, le Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne. Au 1^{er} janvier 2018, 15 collectivités étaient adhérentes à ce syndicat.

Valor'Aisne gère les déchetteries des collectivités adhérentes.



Figure 30. Localisation des déchetteries gérées par Valor'Aisne sur le département de l'Aisne

Par ailleurs Valor'Aisne possède plusieurs installations indispensables pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers : cinq quais de transferts, deux centres de tri, deux plateformes de compostage et une installation de stockage. Tous ces équipements constituent un maillage départemental issu de réflexions et d'études visant à offrir un service public de qualité. Valor'Aisne exploite en « régie » (en interne) la majorité de ses sites, trois installations étant exploitées par des prestataires privés. Plusieurs projets sont également en cours afin d'optimiser le traitement des déchets ménagers.



Figure 31. Installations pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers gérées par Valor'Aisne sur le département de l'Aisne

Sur le territoire de la CCRCT, se trouve le centre de transfert et l'installation de stockage de l'ÉcoCentre « la Tuilerie » à Grisolles.

■ Prévention des déchets

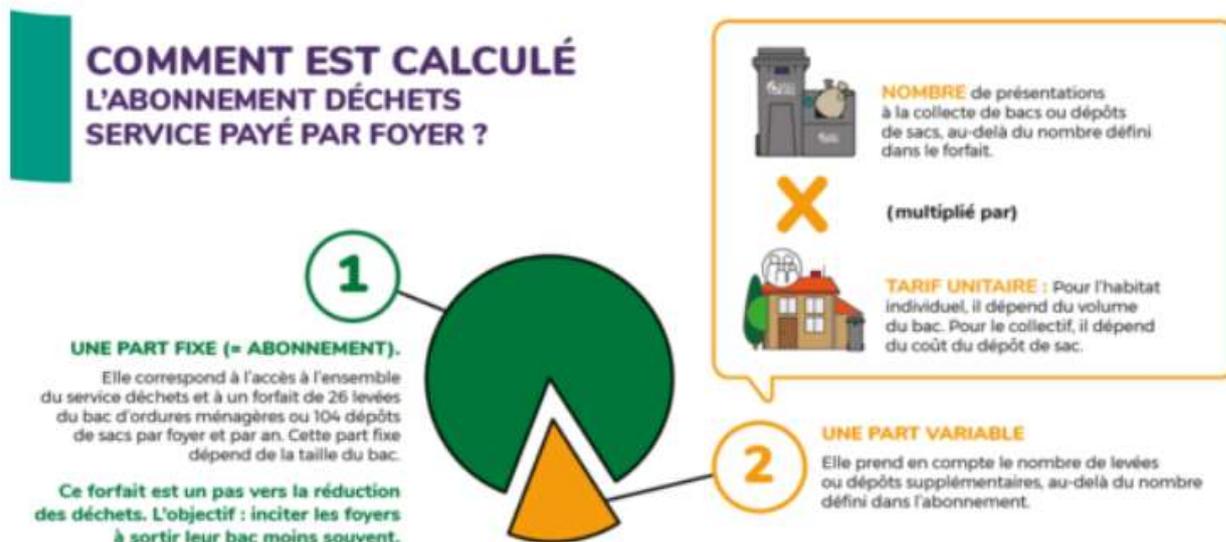
● Sensibilisation auprès du jeune public

L'information et la sensibilisation de la population et notamment du jeune public sont primordiales. La Communauté d'Agglomération propose aux écoles du territoire de les accompagner dans leurs projets pédagogiques sur la prévention et le tri des déchets, mais aussi sur le gaspillage alimentaire et la préservation de l'eau. L'objectif de ces animations est d'aider les enfants à devenir les éco-citoyens de demain.

● Promotion du Compostage

La CARCT propose des composteurs aux habitants. En effet, le compostage permet de traiter naturellement et à domicile les déchets biodégradables de la cuisine et du jardin. Les déchets compostables, en raison de leur grande teneur en eau (80%), représentent environ 40 à 50 kg par habitant et par an. La Communauté

d'Agglomération s'est fixée pour objectif de réduire ces déchets à la source en menant une politique de promotion du compostage et mettant en place depuis janvier 2023 de l'abonnement Déchet Service :



5.6.2 Gestion des déchets sur la CC du Canton de Charly-sur-Marne

La CC du Canton de Charly-sur-Marne n'est pas adhérente à Valor'Aisne pour la gestion de ses déchets.

■ Collecte des déchets

Les habitants ont à leur disposition :

- Des bacs à couvercles jaunes pour les emballages (en plastique, en carton et métallique) collectés tous les 15 jours ;
- Des bacs à couvercles verts pour les ordures ménagères résiduelles
- Des points d'apport volontaire pour le verre, le papier et les vêtements
- 1 déchetterie intercommunale se trouve à Charly-sur-Marne et accepte les gravats, ferrailles, encombrants, cartons, huiles, batteries, pneus ... Cette déchetterie est également ouverte aux professionnels (sous conditions)

■ La facturation et la prévention des déchets

La facture de la Redevance incitative est calculée sur la base d'un forfait, d'un bonus pour les levées non faites et un malus pour les levées supplémentaires.

Le « Guide du compostage à domicile et du jardinage naturel » du Conseil départemental de l'Aisne est à disposition des habitants (par internet). Il n'y a pas d'aides spécifiques pour l'achat de composteurs.

Par ailleurs, une redevance incitative est mise en place afin d'inciter les particuliers à mieux gérer leurs déchets et à les réduire à la source.



5.7 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>La pollution lumineuse reste relativement faible sur le territoire</p> <p>Des actions et des initiatives locales déployées en faveur d'une meilleure gestion des déchets et d'une réduction à la source</p>	<p>71 sites classés pour la protection de l'environnement soumis à enregistrement ou autorisation, dont 4 sites SEVESO</p> <p>Les communes de Château-Thierry, Epaux-Bézu, Gandelu, Montigny-l'Allier, Marigny-en-Orxois et Etrépilly sont concernées par un PPRT</p> <p>Des axes concernés par le transport de matières dangereuses</p> <p>Présence de sites BASIAS et BASOL sur le territoire</p> <p>Des nuisances sonores conséquentes aux abords des grandes infrastructures de transport terrestre (ligne TGV, voie ferrée et autoroute) sur certaines zones urbanisées</p> <p>Fort impact de la pollution lumineuse autour de certaines communes (Château-Thierry, Fère-en-Tardenois)</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Requalification éventuelle des sites BASIAS</p> <p>Baisse d'émissions de polluants atmosphériques découlant des actions au niveau national</p>	<p>Pollutions possibles d'anciens sites BASIAS et BASOL</p>

CHAPITRE 6. MILIEU HUMAIN

6.1 Situation sociodémographique

Source : Contrat Local de Santé, Projet Régional de Santé 2 2018-2022, INSEE

6.1.1 Population et densité

■ Population

Ayant dépassé les six millions d'habitants depuis plus de deux ans, les Hauts-de-France constituent la troisième région française pour la taille de population après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans les Hauts-de-France, la population vit plutôt dans des unités urbaines importantes, de 100 000 habitants ou plus.

La région est contrastée du point de vue de sa croissance démographique. Le taux d'accroissement annuel est inférieur à celui observé pour l'ensemble de la France sur les années 2008 à 2013. Pour autant, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) a toujours été relativement important dans la région : 2,08 enfants par femme. Néanmoins, il reste peu élevé sur le territoire de l'UCCSA puisqu'il est compris entre 1,67 et 2,00 (territoire de proximité de Château-Thierry).

En 2016, la **population totale sur le territoire du PETR UCCSA est de 69 781 habitants**, soit environ 13 % de la population totale du département de l'Aisne.

La Ville de Château-Thierry comptabilise à elle seule 15381 habitants en 2022.

A l'échelle des 2 intercommunalités, la répartition de la population est la suivante :

Communauté de Communes	Population	% de population du PETR UCCSA
CA de la Région de Château-Thierry	54 283	77,8 %
CC du Canton de Charly-sur-Marne	15 498	22,2 %
Total	69 781	100 %

Tableau 27. Répartition de la population en 2021 sur le territoire du PETR UCCSA

● **Evolution de la population**

Globalement, le territoire connaît une dynamique démographique positive, comme le montre le graphique suivant.

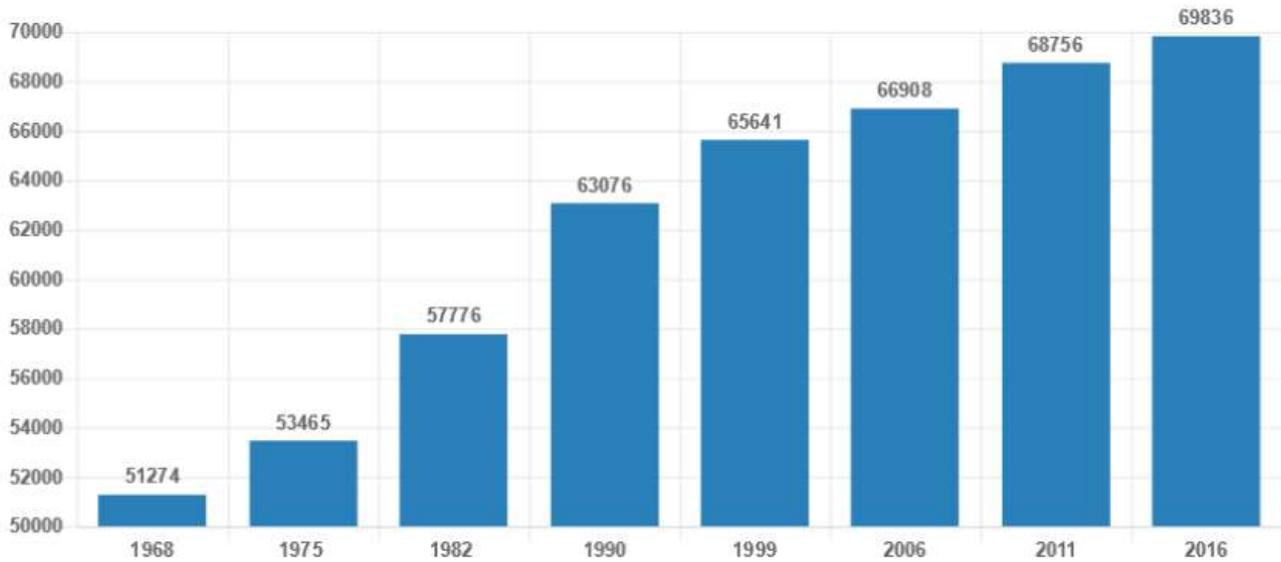


Figure 32. Evolution de la population depuis 1968 du territoire du PETR UCCSA

■ **Densité**

La **densité de population** sur le PETR UCCSA en 2016 s'élève à **59,84 habitants au km²**. Cette densité est faible au regard de la Région Hauts-de-France qui affiche une densité de 187,13 hab/km², mais aussi au regard du département de l'Aisne (71,6 hab/km²).

L'évolution de la densité sur le PETR UCCSA, l'Aisne et la Région Hauts de France est présentée dans le graphique ci-dessous.

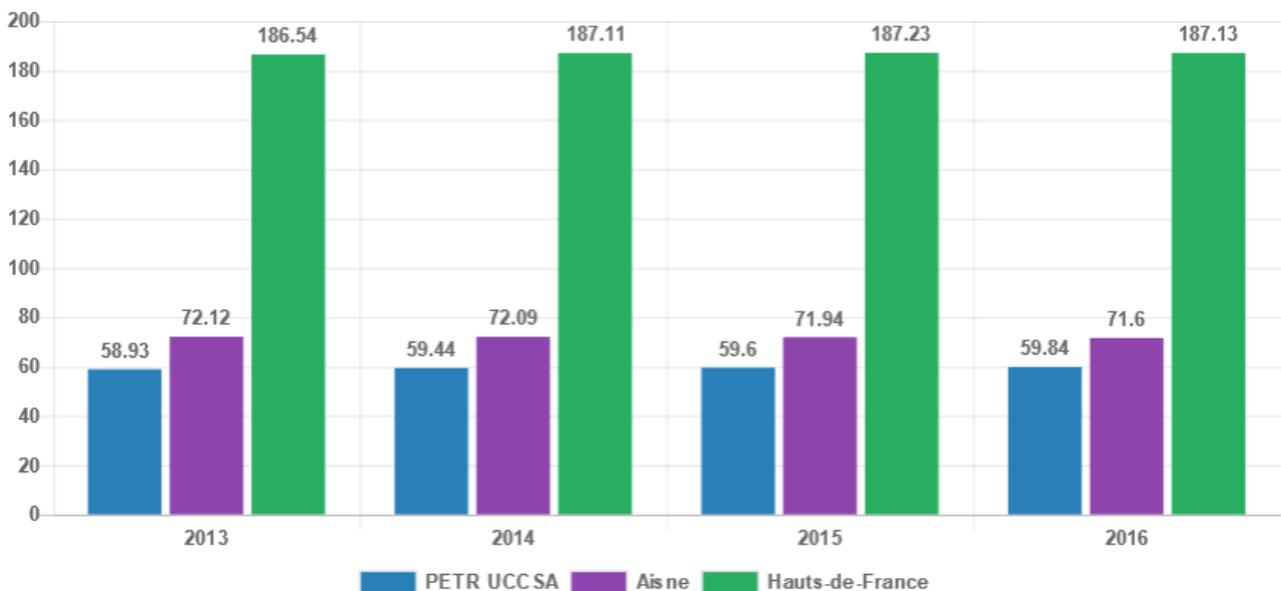


Figure 33. Densité de population comparée de 2013 à 2016

6.1.2 Répartition et évolution de la population

■ Pyramide des âges et indice de vieillissement

Dans l'ensemble, sur le territoire du PETR UCCSA, il apparaît les tranches d'âges les plus représentées sont **les moins de 15 ans et les personnes ayant entre 30 et 74 ans.**

Les pyramides des âges du territoire du PETR UCCSA sont les suivantes :

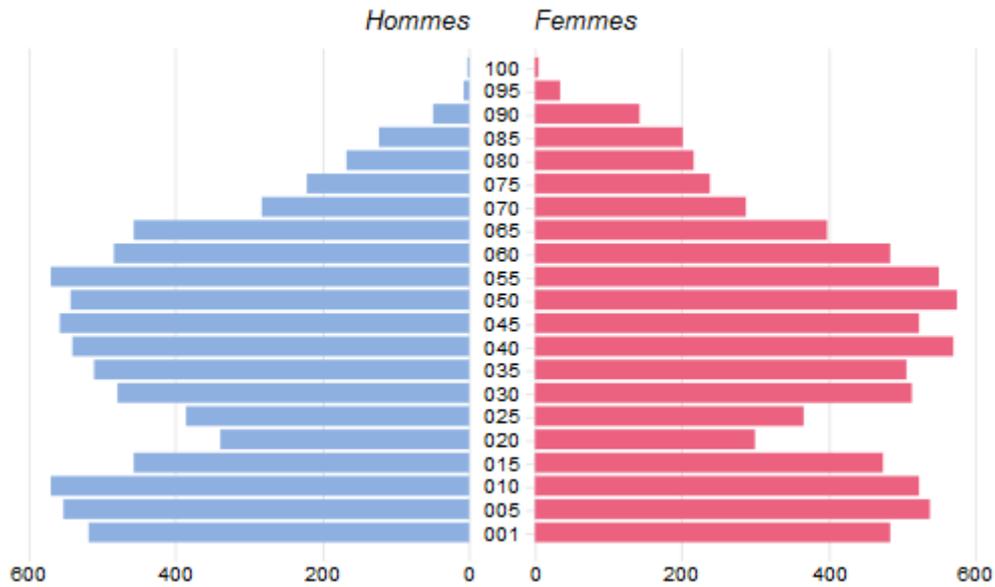


Figure 34. Pyramide des âges sur la CC de Charly-sur-Marne – INSEE (2016)

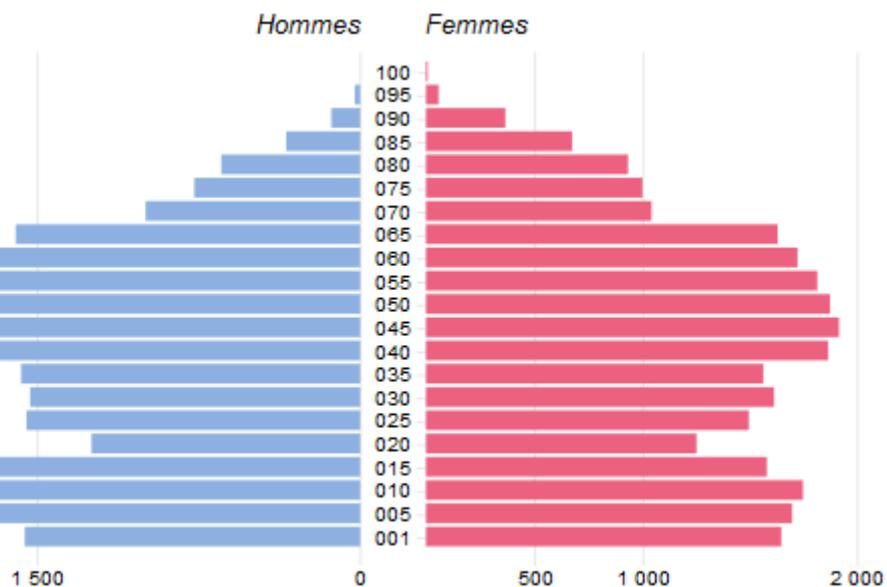


Figure 35. Pyramide des âges sur la CA de la Région de Château-Thierry – INSEE (2016)

Dans l'ensemble, sur le territoire du PETR UCCSA, il apparaît donc **une part relativement importante des plus de 40 ans. L'indice de vieillissement** sur le territoire entre 2011 et 2016, selon les 2 intercommunalités est repris dans le tableau ci-dessous.

Intercommunalité	Indice de vieillissement	
	2011	2016
CA de la Région de Château-Thierry	64,8 %	74,3 %
CC du Canton de Charly-sur-Marne	60 %	68,7 %

Tableau 28. Indices de vieillissement en 2011 et 2016 sur le territoire du PETR UCCSA

Le territoire connaît un vieillissement structurel de sa population qui résulte à la fois d'une augmentation des plus de 64 ans et d'un recul des autres classes d'âges.

■ Répartition de la population selon les tranches d'âge

Sur le territoire du PETR UCCSA, la population se répartit ainsi sur 6 classes d'âges, sur les années 1999 et 2016.

On constate que la part des 45 ans ou plus a augmenté entre 1999 et 2016 et que, comme vu précédemment, la part des autres classes d'âge a légèrement diminué.

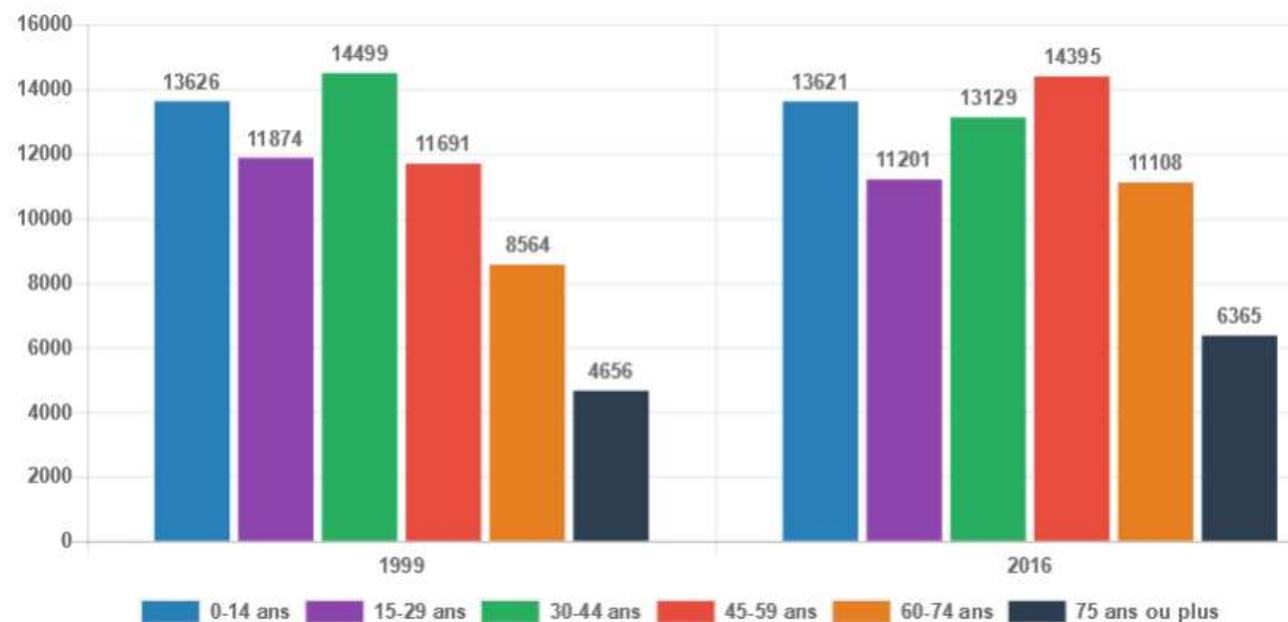


Figure 36. Evolution de la population entre 1999 et 2016 par tranches d'âges en pourcentage sur le PETR UCCSA

■ Evolution de la population au global

Globalement, la population est en **croissance sur le territoire du PETR UCCSA**. Cette croissance est supérieure à celles connues dans l'Aisne et la Région, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	Variation annuelle moyenne 2011-2016		
	Solde naturel	Solde entrées - sorties	Variation globale
PETR UCCSA	0,21%	0,05%	0,26%
Aisne	0,16%	-0,32%	-0,16%
Région HDF	0,35%	-0,22%	0,13%

Tableau 29. Evolution annuelle moyenne de la population sur la période 2011-2016 (INSEE) et comparaison avec l'Aisne et la Région

La Figure 37 montre l'évolution de la part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population.

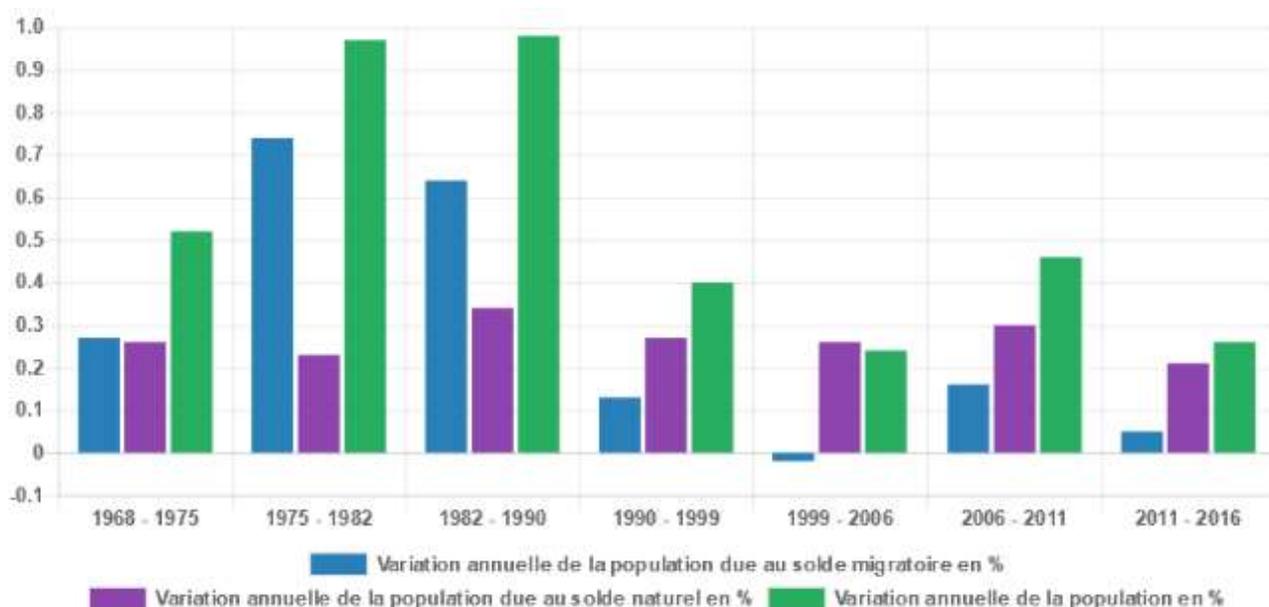


Figure 37. Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population du PETR UCCSA

La C4 connaît un solde migratoire plus élevé que la CARCT. En effet, cet espace a été très attractif pour les nouveaux arrivants, principalement du fait de sa situation en frange ouest du territoire du PETR, tourné vers la région parisienne.

A l'inverse, l'attractivité de la CARCT semble être en perte de vitesse. L'analyse des dynamiques démographiques sur le territoire du PETR depuis les années 1970 montre la montée du phénomène de périurbanisation et ses conséquences pour la CARCT, qui perd des habitants. Les habitants sont à la recherche d'un cadre de vie plus préservé, et surtout de prix de l'immobilier moins élevés, ce qu'ils trouvent dans des espaces plus ruraux.

6.1.3 Fragilité sociale

■ Indicateurs

La fragilité sociale peut se mesurer à partir d'indicateurs couvrant diverses thématiques : accès à l'emploi, revenus, niveau de diplôme ou encore perception de diverses allocations.

Ainsi, dans les Hauts-de-France, le taux de chômage des 15 ans et plus est le plus important des régions de l'Hexagone. Près d'une personne active sur six affirme être dans cette situation, soit 3,4 points de plus que la France. Cet écart avec le niveau national est plus que doublé chez les jeunes, atteignant 8,2 points, ce qui représente 36,5 % de la population active des 15 - 24 ans, soit le taux le plus élevé des régions de l'Hexagone.

Le tableau ci-dessous fournit les **indicateurs représentatifs de la fragilité sociale** sur le territoire de proximité de Château-Thierry :

	France	Hauts-de-France	Territoire de proximité de Château-Thierry
Taux de chômage des 15-24 ans (janvier 2013)	28,3 %	36,5 %	Entre 34 et 38 %
Taux de foyers fiscaux non imposés (2014)	53,8 %	59,8 %	Entre 55 et 60 %
Taux d'allocataires du RSA (au 31 décembre 2014)	8 %	12,1%	Entre 6,1 et 7,5 %
Taux d'allocataires logement (fin 2014)	22,7 %	26,8 %	Entre 18 et 22%

Tableau 30. Synthèse des indicateurs sociodémographiques pour le territoire de proximité de Château-Thierry (source ARS)

Ces données font ressortir un taux de foyers fiscaux non imposés supérieur à celui de la France mais dans la moyenne régionale.

■ Diplômes et niveau de formation

Les données sur les diplômes et la formation en 2016 indiquent un faible niveau de formation sur le territoire du PETR UCCSA au regard de la Région Hauts de France. Ce niveau de formation reste comparable à celui du département de l'Aisne.

Qualification	PETR UCCSA	Aisne	Région Hauts de France
Aucun diplôme ou BEPC, brevet des collèges	18 017 (35 %)	148 600 (37,5 %)	1 449 425 (33,7 %)
BAC	8 426 (16,3 %)	61 483 (15,5 %)	706 240 (16,5 %)
CAP ou BEP	15 408 (29,9 %)	113 296 (28,6 %)	1 119 603 (26 %)
Enseignement supérieur	9 692 (18,8 %)	72 803 (18,4 %)	1 022 856 (23,8 %)

Tableau 31. Qualification de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2016 sur le PETR UCCSA, l'Aisne et la Région (INSEE)

La Figure 38 montre l'évolution quantitative des qualifications de la population active entre 2011 et 2016 (population non scolarisée de 15 ans ou plus). On observe une augmentation des personnes ayant reçu le diplôme de CAP et de l'enseignement supérieur et une baisse pour les personnes n'ayant que le BAC ou aucun diplôme.

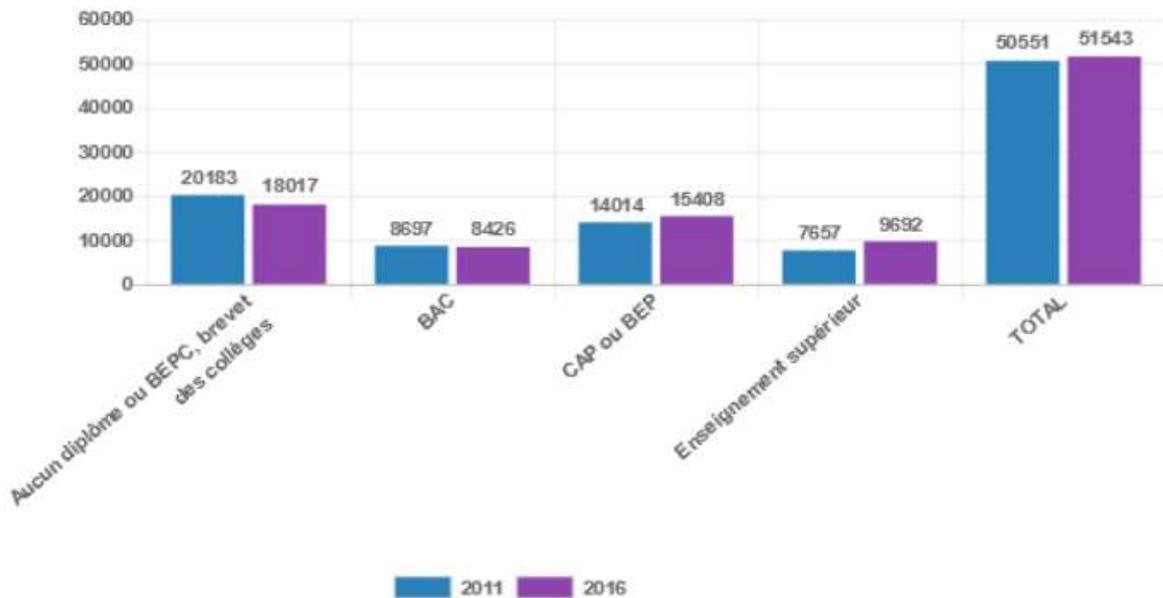


Figure 38. Comparatif des niveaux de formation de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2011 et 2016 sur le PETR UCCSA

■ Activité et emploi

D'après l'INSEE, la **population active** regroupe :

- La population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi »)
- Les chômeurs

Les **inactifs** sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

Le **taux de chômage sur le territoire du PETR UCCSA atteint 14,6 % en 2016**, ce qui est inférieur aux taux de chômage du département de l'Aisne et de la Région.

Le graphique ci-dessous donnent le **statut de la population de 15 à 64 ans entre 2011 et 2016** sur les territoires du PETR UCCSA, du département de l'Aisne et de la Région Hauts-de-France. Il apparaît que le nombre d'actifs sans emploi a légèrement augmenté entre 2011 et 2016.

Lieu	Actifs ayant un emploi		Actifs sans emploi		Inactifs		Taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement		
	2011	2016	2011	2016	2011	2016	2011	2016	2021
PETR UCCSA	28 240	27 756	4 344	4 745	11 263	10 648	13,33 %	14,6 %	13,9%
Aisne	203 446	195 146	38 593	42 984	102 511	92 583	15,94 %	18 %	16,3 %
Hauts-de-France	2 275 421	2 243 161	417804	461 172	1 187 872	1 107 506	15,51 %	17,05 %	14,8 %

Tableau 32. Evolution du statut de la population communale de 15 à 64 ans entre 2011 et 2016 sur le PETR UCCSA, l'Aisne et la Région Hauts de France

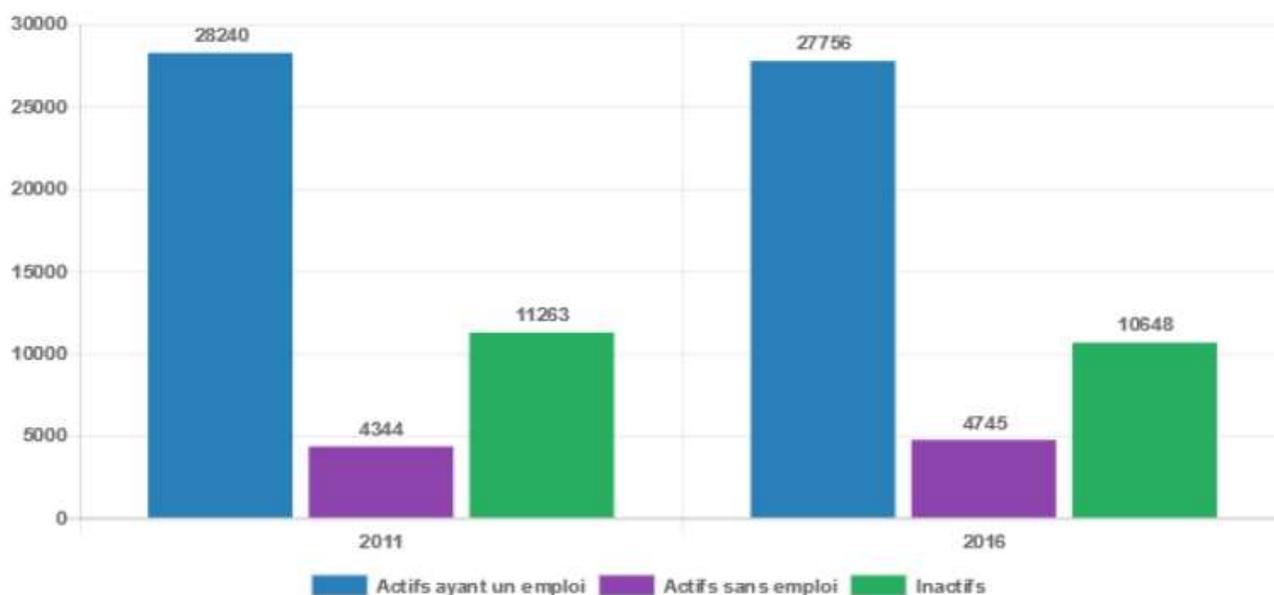


Figure 39. Evolution du statut de la population communale de 15 à 64 ans entre 2011 et 2016 sur le territoire du PETR UCCSA

6.1.4 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Le territoire connaît une dynamique démographique positive.</p> <p>Faible densité de population</p> <p>Les tranches d'âges les plus représentées sont les moins de 15 ans et les personnes ayant entre 30 et 74 ans.</p> <p>Un taux d'allocataires du RSA inférieur aux taux de la France et de la Région.</p>	<p>Le territoire connaît un vieillissement structurel de sa population qui résulte à la fois d'une augmentation des plus de 64 ans et d'un recul des autres classes d'âges.</p> <p>Un taux de foyers fiscaux non imposés supérieur à celui de la France mais dans la moyenne régionale.</p> <p>Le taux de chômage de 14,6 % en 2016, ce qui est important mais reste inférieur aux taux de chômage du département de l'Aisne et de la Région.</p> <p>Un taux de chômage des 15-24 plus élevé que la France et la Région.</p> <p>Un faible niveau de formation</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
	Accroissement des écarts entre les populations

6.2 Santé

Source : *Projet Régional de Santé 2 2018-2022*

SCoT PETR-UCCSA – Rapport de présentation – Tome 1 – Diagnostic territorial et Etat Initial de l'Environnement

L'analyse de l'état des lieux de la situation socio-sanitaire au sein des Hauts-de-France est menée au niveau des territoires de proximité. Le PETR UCCSA correspond au territoire de proximité de Château-Thierry.

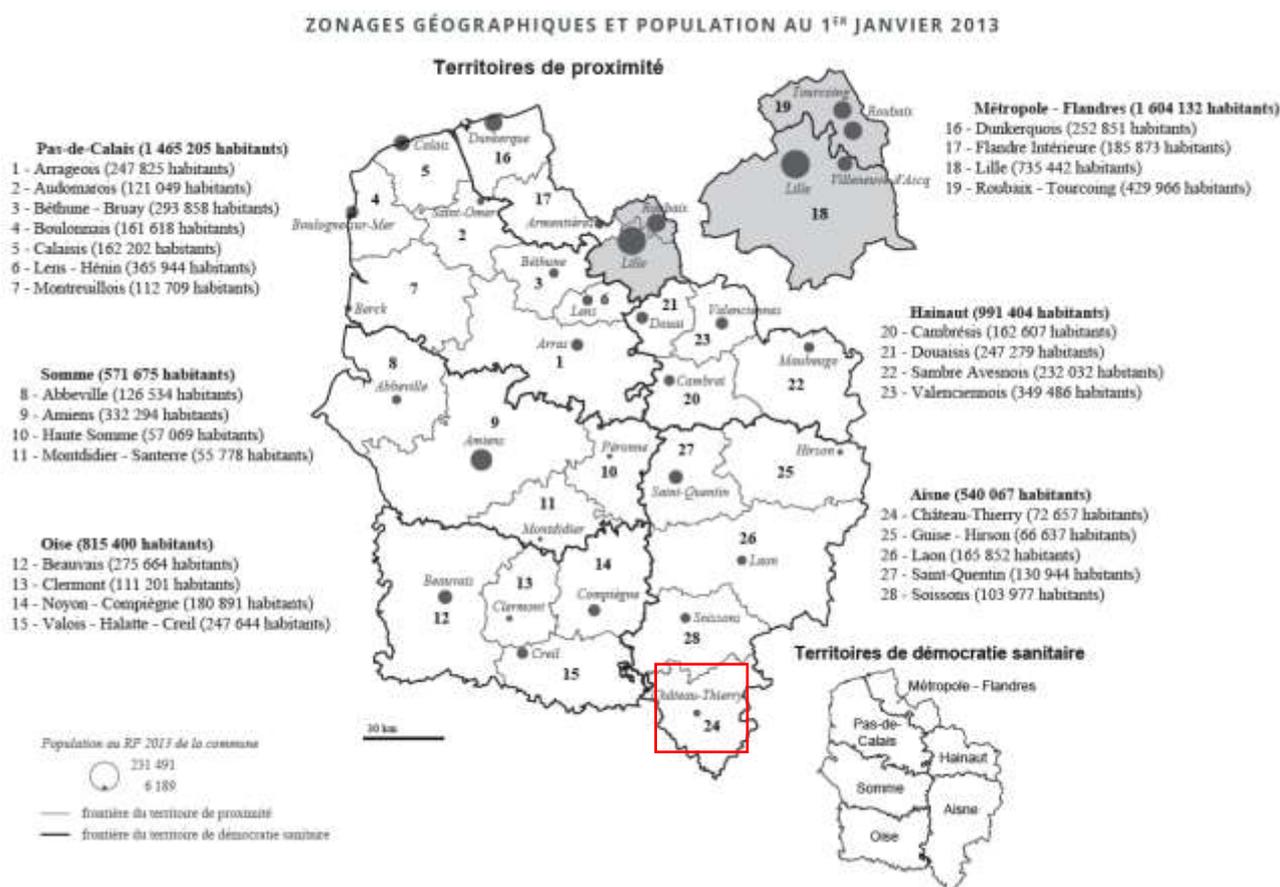


Figure 40. Découpages territoriaux de la situation socio-sanitaire

6.2.1 État de santé

L'état de santé est principalement abordé à partir des données du centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Inserm et celle relative aux affections de longue durée (ALD).

Les Hauts-de-France connaissent de loin la plus forte mortalité des régions hexagonales : tant chez les hommes que chez les femmes, la mortalité est supérieure de 20 % par rapport aux valeurs nationales. C'est dans les unités urbaines d'au moins 100 000 habitants que l'écart, par rapport au niveau national, atteint des valeurs particulièrement élevées. En revanche, l'écart avec le niveau national correspondant est plus faible en zones rurales : un peu plus de 10 % chez les hommes comme chez les femmes.

Les cancers constituent la première cause de mortalité en 2011-2013, suivis par les maladies cardiovasculaires.

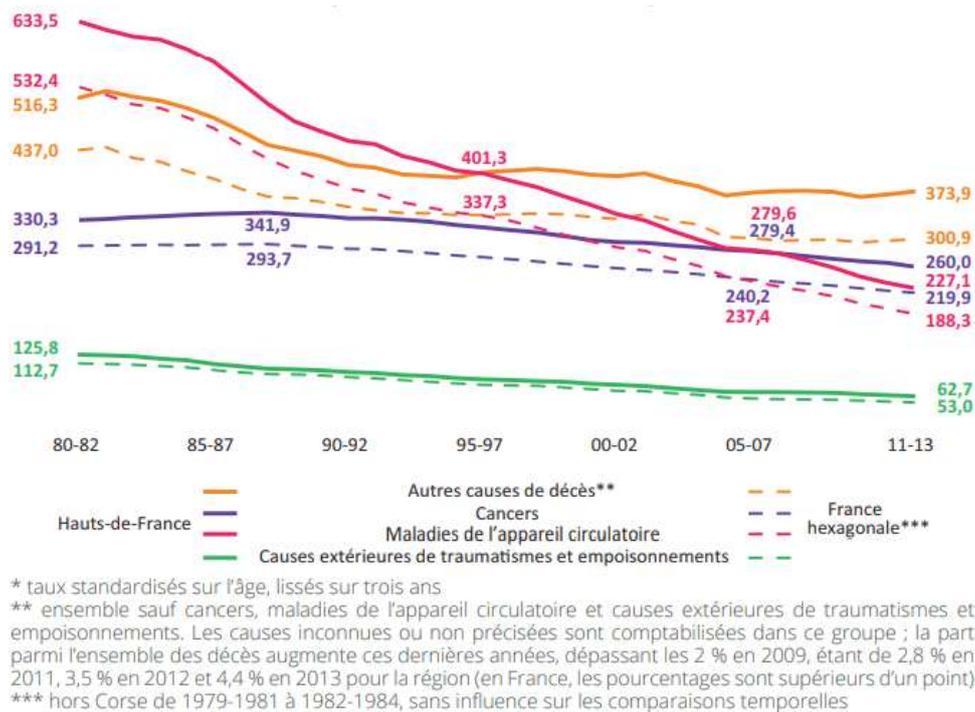


Figure 41. Évolution de la mortalité pour les principales causes de décès pour 100 000 habitants (Source : Inserm, Insee)

■ Cancers

Tant pour les décès que pour les affections de longue durée, les cancers sont davantage présents en région, notamment pour les hommes de moins de 65 ans.

En 2006-2013, la région, avec 15 150 décès par cancers en moyenne annuelle (dont trois cinquièmes d'hommes), connaît une surmortalité de 18 % par rapport à la France. Ce différentiel est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (+22 % versus +14 %).

Les cancers de la trachée, des bronches et du poumon et des voies aérodigestives supérieures sont particulièrement prégnants chez les hommes domiciliés dans les Hauts-de-France.

Le tableau suivant indique les différentiels de mortalité pour certains types de cancer en regard de la France hexagonale pour le territoire de proximité de Château-Thierry.

	Hauts-de-France		Territoire de proximité de Château-Thierry	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cancer de la trachée, des bronches et du poumon	+ 28%	-14%	Entre + 25 % et 45 %	Non significatif
Cancer des voies aéro-digestives supérieures	+ 59%	/	Entre + 25 % et 45 %	/

Tableau 33. Différentiel de mortalité par cancer au regard de la France hexagonale en 2006-2013

■ Maladies de l'appareil circulatoire

La mortalité par maladies cardiovasculaires a fortement diminué depuis le début de la période d'étude (1980-1987), avec des taux qui ont été divisés par près de 2,5. Cela en fait la seconde cause de décès en 2006-2013, alors qu'elle était la première par le passé. Le différentiel de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire est de + 21% pour les Hauts-de-France et ne présente pas différence significative pour le territoire de proximité de Château-Thierry.

Au sein des maladies cardiovasculaires, les taux de mortalité par insuffisance cardiaque (un peu plus de 6 500 décès en moyenne annuelle en 2006-2013), par cardiopathies ischémiques (3 500 décès) et par maladies vasculaires cérébrales (3 000 décès) sont plus élevés dans les Hauts-de-France que sur l'ensemble du pays, et ce pour chaque genre. Les différences varient selon le type de maladie sur le territoire de proximité de Château-Thierry.

	Hauts-de-France	Territoire de proximité de Château-Thierry
Insuffisance cardiaque	+21%	+ 15 % à + 25 %
Cardiopathies ischémiques	+ 21%	Pas de différence significative
Maladies vasculaires cérébrales	+ 20%	Taux plus faible

Tableau 34. Différentiel de mortalité par maladie cardiovasculaire au regard de la France hexagonale en 2006-2013

■ Maladies de l'appareil respiratoire

Dans les Hauts-de-France, avec près de 3 700 décès en moyenne annuelle en 2006-2013, les maladies de l'appareil respiratoire arrivent au quatrième rang des causes de décès (provoquant quasiment autant de décès que les causes externes de mortalité qui viennent au troisième rang après les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire). Les décès par maladies de l'appareil respiratoire concernent plus les personnes âgées : 7 % des décès féminins surviennent avant 65 ans en région (5 % en France) et 14 % chez les hommes (11 % en France).

Sur le territoire de proximité de Château-Thierry, le différentiel de mortalité chez les hommes et les femmes pour la bronchopneumopathie chronique obstructive par rapport à la France **est compris entre + 45 % et + 81 %**.

La broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), pathologie fortement liée au tabagisme (mais touchant aussi des non-fumeurs), est une maladie aux symptômes évolutifs.

■ Maladie d'Alzheimer

En 2006-2013, avec en moyenne annuelle 2 700 décès par maladie d'Alzheimer de personnes de 60 ans et plus (dont un peu plus de 70 % de femmes), les Hauts-de-France connaissent une mortalité supérieure de 26 % à celle de l'ensemble de l'Hexagone.

Entre 2000-2006 et 2006-2013, la mortalité par maladie d'Alzheimer des 60 ans et plus a augmenté en région et en France. Le taux standardisé des Hauts-de-France est ainsi passé de 176,5 pour 100 000 en 2000-2006 à 232,3 en 2006-2013, soit une augmentation de 32 %, contre 18 % dans l'Hexagone.

Sur le territoire de Château-Thierry, le différentiel de mortalité par rapport à la France hexagonale pour maladie d'Alzheimer est compris **entre + 15 % et + 25 %**.

■ Maladie de Parkinson

Sur la période 2006-2013, 455 hommes et 412 femmes de 60 ans et plus domiciliés dans les Hauts-de-France sont décédés du fait de la maladie de Parkinson, en moyenne chaque année.

Entre 2000-2006 et 2006-2013, la mortalité par maladie de Parkinson reste relativement stable dans les Hauts-de-France alors qu'elle baisse sur l'ensemble du pays (de -8 %).

Sur le territoire de Château-Thierry, le différentiel de mortalité par rapport à la France hexagonale pour maladie de Parkinson chez les 60 ans est **non significatif**.

■ Maladies de l'appareil digestif

Avec 2 869 décès en moyenne annuelle en 2006-2013, la région a un taux de mortalité supérieur à celui de la France de près de 50 %.

Sur le territoire de proximité de Château-Thierry, ce différentiel de mortalité en regard de la France n'est cependant **pas significatif**.

■ Maladies infectieuses et parasitaires

En 2006-2013, les Hauts-de-France connaissent une mortalité par maladies infectieuses et parasitaires de près de 30 % plus élevée que celle observée en France (20,1 pour 100 000 personnes versus 15,7 %, avec 1 113 décès en moyenne annuelle pour la région).

6.2.2 Offre de soins et de services

La région des Hauts-de-France affiche une densité de **médecins généralistes** libéraux proche de la moyenne nationale mais est moins bien dotée pour l'offre libérale de pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, infirmier(ère)s et sages-femmes, affichant au 1er janvier 2016 des densités inférieures de 5 % à 30 % à celles de l'Hexagone.

Les densités régionales des **chirurgiens-dentistes** et des **médecins spécialistes libéraux** sont particulièrement faibles, inférieures respectivement de 24 % et 27 % à celles de la France. Parmi les régions hexagonales, les Hauts-de-France affichent la densité de médecins spécialistes la plus faible et la troisième plus basse pour les chirurgiens-dentistes.

De manière générale, les plus fortes densités sont retrouvées dans les centres urbains (Lille, Béthune, Amiens, Valenciennes, etc.) et, plus généralement, dans les territoires de proximité du nord de la région. L'opposition entre le Nord et le Sud se retrouve pour la plupart des professionnels de santé, particulièrement marquée pour les masseurs-kinésithérapeutes.

En regard des temps d'accès aux services d'urgence, la région apparaît bien placée avec 8 % de la population en zones rurales à se retrouver à 30 minutes théoriques ou plus d'un service mobile d'urgence et de réanimation au 1er janvier 2016 et 5 % pour les unités urbaines de 2 000 à moins de 10 000 habitants (respectivement 21 % et 12 % en France).

■ Médecins généralistes

Les médecins généralistes libéraux sont répartis de façon inégale sur le territoire régional, avec une forte concentration dans les zones les plus densément peuplées, le temps d'accès à ces professionnels y étant alors plus court.

Concernant le territoire de proximité de Château-Thierry, la densité de médecins généralistes libéraux au 1^{er} janvier 2016 est comprise entre **53 et 70 médecins pour 100 000 personnes**, ce qui se situe en-dessous des moyennes régionale (90,6) et nationale (91,8). La **part de médecins ayant 55 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne régionale** : entre 64,5 % et 67,2 % pour respectivement 53,2 et 51,3%.

Sur le PETR UCCSA en 2018, **43 médecins généralistes** sont recensés.

■ Médecins spécialistes

Au 1er janvier 2016, quel que soit le mode d'exercice (salarié ou libéral), les Hauts-de-France recensent 8 229 médecins spécialistes. Avec 137,4 spécialistes pour 100 000 habitants, la région a une densité inférieure à celle de l'Hexagone (167,3).

Cette sous-densité est constatée pour une majorité des spécialités. Parmi celles présentées dans le tableau ci-dessous, les seules disciplines à avoir une valeur équivalente ou supérieure à celle de la France sont la gériatrie (+10 %), la pneumologie (+5 %), la chirurgie générale (+1 %), la neurologie (même densité) ; pour la médecine physique et de réadaptation, la densité régionale est légèrement plus faible que celle du niveau national (-3 %). À l'inverse, les sous-densités les plus marquées en regard de la France concernent, d'une part, la dermatologie et vénéréologie avec un écart de près de 35 % et, d'autre part, la psychiatrie, l'ORL et chirurgie cervico-faciale et la rhumatologie avec des écarts de près de 30 %

MÉDECINS SPÉCIALISTES (SALARIÉS ET LIBÉRAUX), SELON LE TYPE DE SPÉCIALITÉ AU 1^{ER} JANVIER 2016

	Hauts-de-France				Territoire de proximité		France hexagonale	
	Nombre	Densité*	% de 55 ans et plus	Temps d'accès théorique**	Min. temps d'accès théorique**	Max. temps d'accès théorique**	Densité*	% de 55 ans et plus
Spécialités médicales, dont :	5 009	83,7	40,0	4'42	0'48	9'15	99,0	45,1
Anesthésie-réanimation	774	12,9	35,4	7'58	2'35	18'00	15,7	44,2
Radiodiagnostic	621	10,4	37,5	7'12	2'50	18'56	11,7	46,1
Pédiatrie	590	46,4	40,7	7'53	2'26	22'51	57,6	40,9
Cardiologie et maladies vasculaires	525	8,8	45,0	6'51	2'23	22'52	10,2	45,9
Gastro-entérologie et hépatologie	286	4,8	38,1	7'59	3'21	24'22	5,5	41,9
Gynécologie médicale	234	9,4	89,3	7'23	1'48	24'58	10,8	93,0
Pneumologie	279	4,7	39,4	8'37	3'28	21'26	4,4	44,0
Dermatologie et vénéréologie	227	3,8	47,1	7'47	2'05	30'49	5,7	57,6
Neurologie	222	3,7	27,5	10'10	3'05	39'10	3,7	29,8
Médecine physique et réadaptation	179	3,0	41,9	11'24	2'55	35'25	3,1	49,8
Rhumatologie	166	2,8	50,0	9'27	3'51	39'10	3,9	53,1
Gériatrie	149	31,4	18,1	8'40	3'12	32'28	28,4	31,2
Endocrinologie et métabolisme	146	2,4	32,2	9'51	2'49	26'08	2,7	34,4
Spécialités chirurgicales, dont :	1 976	33,0	40,0	6'01	2'08	12'34	39,1	43,6
Ophthalmologie	394	6,6	52,8	7'02	2'42	16'28	8,5	60,0
Gynécologie-obstétrique	384	28,3	34,1	8'05	3'35	24'45	30,4	31,3
Chirurgie générale	322	5,4	37,6	8'24	3'22	23'23	5,3	43,6
Chirurgie orthopédique et traumatologie	247	4,1	38,1	8'41	3'28	27'04	4,8	34,7
ORL et chirurgie cervico-faciale	190	3,2	50,0	8'39	2'54	25'08	4,5	54,9
Psychiatrie	946	15,8	40,3	6'53	1'34	20'07	22,7	51,0
Biologie médicale	194	3,2	27,3	8'25	2'28	29'50	4,2	27,2
Ensemble des spécialistes***	8 229	137,4	39,6	4'37	0'48	9'19	167,3	45,0

* pour 100 000 personnes, hormis pour la pédiatrie (rapportée aux jeunes de moins de 16 ans), la gynécologie médicale (rapportée aux femmes de 15 ans et plus), la gynécologie-obstétrique (rapportée aux femmes de 15-49 ans) et la gériatrie (rapportée aux personnes de 75 ans et plus)

** moyen en minutes à la commune la plus proche bénéficiant d'au moins un spécialiste, pondéré par la population

*** y compris médecine du travail, santé publique et médecine sociale

Sources : Drees / Asip-Santé - RPPS 2016, Insee - Exploitation OR25

Figure 42. Médecins spécialistes selon le type de spécialité

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Source : Drees / Asip-Santé - RPPS 2016, Insee - Exploitation OR2S

La répartition des spécialités diffère selon les territoires de proximité. Naturellement, cette répartition varie notamment avec la présence d'établissements de soins dans le territoire. Ceux qui sont les plus urbanisés sont davantage équipés que les territoires à dominante rurale.

■ Autres professions médicales

Pour le territoire du PETR UCCSA, ont été recensés en 2018 :

- 32 chirurgiens - dentistes
- 83 infirmiers
- 40 masseurs kinésithérapeutes
- 22 pharmacies

Il est observé globalement une **densité de professionnels de santé libéraux sur le territoire de proximité de Château-Thierry plus faible** en regard de la France et de la Région.

Spécialités	Hauts de France	France	Territoire de proximité de Château-Thierry
Infirmiers	158,8	174,3	Entre 155 et 175
Masseurs -Kinésithérapeutes	97,6	104,1	Entre 44 et 75
Chirurgiens-dentistes	43	56,5	Entre 43 et 53
Sages-femmes	24,8	35,7	Entre 19 et 26

Tableau 35. Densité de professionnels (pour 100 000 personnes) de santé libéraux au 1^{er} janvier 2016 sur le territoire de proximité de Château-Thierry

■ Etablissements de santé

● Accès aux soins urgents

Tous les territoires de proximité de la région ont au moins un Smur, ceux de Lille, Creil et Amiens disposant même d'un Smur pédiatrique. Quatre hélicoptères du Smur participent également à l'acheminement des patients éloignés vers un établissement adapté.

Au moins une structure d'urgence est présente dans chaque territoire de proximité, il y a des disparités en termes de temps d'accès aux soins urgents. Le territoire de proximité du Montreuillois, le centre de la Somme, l'Oise (à l'exception du Nord-Ouest) et l'**Aisne** (sauf l'extrême Nord) affichent les **temps d'accès les plus longs**. Au total, 2,3 % des habitants de la région sont situés à 30 minutes théoriques ou plus d'un Smur/Samu, part atteignant 28,9 % dans le Montreuillois (vient ensuite Laon avec 12,8 %).

Sur le **territoire de Château-Thierry, 7,3 % de sa population vit à 30 minutes théoriques ou plus d'un Smur/Samu** y compris médecins correspondants et transport hélicoptéré.

- **Structures d'accueil (hôpitaux, maisons de santé et maison de retraite)**

Comme pour les médecins généralistes, l'offre en structure d'accueil est insuffisante sur le PETR UCCSA par rapport à la population totale.

2 établissements hospitaliers sont recensés sur le PETR-UCCSA :

- Le centre hospitalier Jeanne de Navarre (Château-Thierry)
- Le centre hospitalier de Villiers-Saint-Denis

Un service de soins de suite et de réadaptation est présent dans un établissement du Sud de l'Aisne.

En réponse à un territoire souffrant d'un manque d'attractivité pour les professions médicales, des initiatives locales sont soutenues par les acteurs compétents et permettent de palier les souffrances en termes de démographie médicale. Il existe déjà sur le territoire du SCoT 3 structures de type **maisons de la santé** ou Pôles Santé qui permettent une mutualisation des moyens au profit de la médecine en espace rural. Celles-ci se trouvent à **Condé-en-Brie, à Charly-sur-Marne et à Jaulgonne**.

Par ailleurs, le territoire présente une offre en établissements d'accueil de personnes âgées satisfaisante.

6.2.3 Santé et environnement

■ Pollution de l'air et santé

Les pollutions sont, pour l'OMS, responsables dans le monde de plus de 2 millions de décès prématurés. Les principaux polluants atmosphériques sont d'une part les particules en suspension et plusieurs gaz tels que SO₂, CO, ozone, oxydes d'azote NO₂ et NO (la part du plomb relargué dans l'atmosphère a diminué en France depuis son interdiction dans les étapes de production de l'essence). Il faut associer les effets importants de l'ozone sur les rendements et la qualité des récoltes. Les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm de diamètre (PM 2,5) et les particules ultrafines (<0,1µm), surtout en zone urbaine sont associées à une augmentation de la morbidité et de la mortalité respiratoire et cardiovasculaire (infarctus du myocarde, AVC, arythmies). Cette pollution agit plus comme un catalyseur des accidents de type AVC que comme un agent de risque à long terme. Ce type de pollution est aussi facteur de mortalité respiratoire (bronchite et asthme) et de la survenue de cancer du poumon. PM 2,5 et ozone varient généralement de pair ; même s'il est associé à d'autres gaz d'origine anthropique tels que les oxydes d'azote, la production d'ozone est fortement corrélée aux changements de climat, alors que la pollution particulaire dépend plus fortement d'autres facteurs non climatiques.

Autrement dit, à court terme, ce sont principalement les hospitalisations pour causes cardio-vasculaires et respiratoires et des décès prématurés qui augmentent. Et à long terme, les études tendent à montrer des augmentations du risque de développer un cancer du poumon ou de maladies cardio-vasculaires ou respiratoires (infarctus du myocarde, asthme et bronchopathies, ...).

● Etude APHEKOM : impact sanitaire et économique de la pollution atmosphérique urbaine

Les villes françaises participant au projet Aphekom sont Lille, Bordeaux, Le Havre, Lyon, Marseille, Paris, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Réparties dans toute la France, ces villes représentent 12 millions d'habitants, dont 6,5 millions dans la zone de Paris.

Toutes les villes étudiées en France présentent des valeurs de particules et d'ozone supérieures aux valeurs guides recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ainsi, pendant la période 2004-2006, le niveau moyen de particules fines (PM_{2,5}) variait de 14 à 20 µg/m³ selon la ville (valeur guide de l'OMS : 10 µg/m³) et la valeur guide journalière de l'ozone (maximum sur 8 heures : 100 µg/m³) avait été dépassée de 81 à 307 fois pendant ces trois années.

Les bénéfices sanitaires et économiques potentiels associés à une amélioration de la qualité de l'air sont :

- L'espérance de vie à 30 ans pourrait augmenter de 3,6 à 7,5 mois selon la ville, ce qui équivaut à différer près de 3 000 décès par an, si les concentrations moyennes annuelles de PM_{2,5} respectaient la valeur guide de l'OMS (10 µg/m³). Le bénéfice économique associé est estimé à près de 5 milliards € par an ;
- Près de 360 hospitalisations cardiaques et plus de 630 hospitalisations respiratoires par an dans les neuf villes pourraient être évitées si les concentrations moyennes annuelles de PM₁₀ respectaient la valeur guide de l'OMS (20 µg/m³). Le bénéfice économique associé est estimé à près de 4 millions € par an ;
- Une soixantaine de décès et une soixantaine d'hospitalisations respiratoires par an dans les neuf villes pourraient être évités si la valeur guide de l'OMS pour le maximum journalier d'ozone (100 µg/m³) était respectée. Le bénéfice économique associé est estimé à près de 6 millions € par an.

Enfin, ces résultats confirment que les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont observés au jour le jour, pour des niveaux moyens de particules fines, en l'absence même de pics de pollution.

■ Un rayonnement solaire plus important

Le premier des risques est celui directement généré par l'élévation thermique et l'ensoleillement. Le rayonnement solaire, surtout quand il est excessif lors des vagues de chaleur, peut affecter directement la santé d'au moins deux manières soit, lors des vagues de chaleur, en augmentant la température corporelle au-delà des limites tolérées par le système nerveux central, soit en favorisant par sa composante UV la survenue de mélanomes ou d'autres types de cancers cutanés.

■ Des allergies qui évoluent et s'amplifient

Il existe plusieurs types d'interactions entre polluants de l'air et pollens :

- d'une part, certains polluants chimiques de l'air peuvent favoriser la réaction allergique en abaissant le seuil de réactivité bronchique et/ou en accentuant l'irritation des muqueuses nasales ou oculaires. Par exemple, l'ozone altère les muqueuses respiratoires et augmente leur perméabilité, ce qui engendre une réaction allergique à des concentrations de pollen plus faibles que dans des situations où le niveau d'ozone est faible ;
- d'autre part, certains polluants chimiques de l'air peuvent agir sur les grains de pollen. Un des types d'interactions les plus documentés est la déformation ou la rupture de la paroi du grain de pollen.

Le dérèglement climatique, en modifiant les impacts saisonniers et la synchronisation des espèces, peut être responsable de l'apparition précoce des pollens et des spores fongiques. Il agit aussi en augmentant la concentration en allergènes de chaque grain de pollen et en changeant la distribution de nombreuses plantes allergisantes. Le réchauffement climatique est responsable de ces changements en modifiant la phénologie des plantes du fait de printemps à la fois précoces et prolongés, mais l'effet du réchauffement dépend aussi de la température de l'hiver qui a précédé et de la concentration en CO₂ (WHO & WMO 2012, Haahtela T, 2013).

D'après l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) « Entre 12% et 45% des problèmes allergiques, seraient causés par le pollen ». Leur nombre est en constante augmentation. En France, ils ont même triplé en 20 ans, touchant près de 20% des adolescents et plus de 30% des adultes. L'allergie au pollen se manifeste entre autres par de l'asthme.

Selon l'INSERM, les émissions de pollen, son transport et ses dépôts sont étroitement liés aux conditions climatiques. « On peut donc s'attendre à ce que les conséquences du changement climatique (augmentation de la température, modification des précipitations, augmentation de la concentration en CO₂ atmosphérique) modifient sensiblement les problèmes d'allergie liés au pollen ».

■ Les pathogènes

De nombreuses études microbiologiques ont montré combien les changements environnementaux, climatiques en particulier, pouvaient modifier et rendre imprévisibles les évolutions d'espèces microbiennes. Plusieurs listes, concordantes, d'agents capables de causer des infections chez l'homme ont été publiées. De récentes revues (Smith KJ, 2010, Leport C, 2011) ont identifié plus de 1400 espèces pathogènes chez l'homme, la majorité d'origine zootique (bactéries, virus et prions, champignons, protozoaires...) et dont 10 à 20 % sont considérées comme émergentes. L'augmentation des échanges et de la densité de la population humaine constitue un autre facteur émergent favorisant la diffusion de ces agents pathogènes.

6.2.4 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Différentiel des taux de mortalité sur le territoire par rapport à la France non significatif pour la maladie de Parkinson et les maladies de l'appareil digestif</p> <p>Des maisons de santé présentes sur le territoire</p> <p>Une offre en établissements pour personnes âgées satisfaisante</p>	<p>Les différentiels de mortalité sur le territoire par rapport à la France est relativement important pour la maladie d'Alzheimer, les maladies de l'appareil respiratoire et le cancer de la trachée, des bronches et du poumon (surtout pour les hommes dans ce dernier cas)</p> <p>Densité de médecins généralistes et de professionnels libéraux plus faible par rapport à la Région et à la France</p> <p>La part des médecins ayant 55 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne régionale</p> <p>L'offre du territoire en matière d'équipements sanitaires est jugée insuffisante</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Renforcer l'offre territoriale des soins</p>	<p>Augmentation des allergies aux pollens</p> <p>Augmentation et apparition de nouvelles maladies pathogènes</p>

6.3 Aménagement, urbanisme et économie

Sources : PETR UCCSA, INSEE, SCOT Sud de l'Aisne

Carte 29 - Infrastructures de communication et réseau ferré - p187

6.3.1 Urbanisation

■ Structure des formes urbaines

Le Pays de l'Orxois-Tardenois, la vallée de la Marne et la Brie sont les trois grandes entités paysagères qui structurent le paysage du PETR. Elles possèdent leurs propres caractéristiques urbaines.

D'après la définition de l'Institut de l'Aménagement et de l'Urbanisme, le village est un ensemble d'habitations, majoritairement à vocation rurale (corps de fermes), organisées autour d'un noyau traditionnel (mairie, école, église) suffisamment important. Les bourgs sont des ensembles moins importants que les villes, également organisés autour d'un noyau traditionnel, mais l'habitat n'y est pas exclusivement rural et les commerces et les équipements y sont beaucoup plus développés que dans les villages. Ces définitions permettent d'identifier précisément, par la suite, les particularités de chacun.

● Le Pays de l'Orxois-Tardenois

Le Pays de l'Orxois-Tardenois se situe dans la partie nord du territoire. Son identité se caractérise par deux formes de plateaux. Le premier est un plateau au faible dénivelé sur lequel des cultures variées s'étendent (paysage ouvert d'openfield), le réseau viaire est peu dense et les seules constructions présentes sont des fermes isolées. Le deuxième est un plateau ondulé, découpé par des vallons qui se rejoignent pour former un cours d'eau principal.

La végétation y est beaucoup plus dense et sous différentes formes (forêts, bois, bosquets, massifs de peupliers, jardins et vergers). Les villages sont implantés sur les coteaux. L'implantation de l'urbanisation du Pays de l'Orxois-Tardenois a été conditionnée par le réseau fluvial constitué de l'Ourcq et du Clignon. Les implantations urbaines sont généralement rapprochées (moins de 5 km). La voie ferrée s'est aussi adaptée au relief puisqu'elle suit la vallée de l'Ourcq.

Fère-en-Tardenois est un bourg relativement compact en lisière de forêt. Le maillage viaire est en étoile. L'urbanisation s'est développée le long des axes routiers de façon linéaire. Les vides sont essentiellement créés par les espaces publics (places) et la non urbanisation des fonds de parcelles.

La trame bâtie est dense, et à l'alignement, en centre-bourg. A l'inverse sur les zones d'urbanisation plus récentes, les constructions sont exclusivement en milieu de parcelles, en retrait par rapport aux voies, et forment des figures régulières de géométrie simple. Les extensions isolées se construisent en marge du bourg (notamment au Sud du territoire communal) et souvent sans continuité avec la trame viaire et le tissu urbain existants.



Figure 43. Trame viaire, Fère en Tardenois

(Source : Géoportail)

• La vallée de la Marne

Traversant le département d'Est en Ouest, la vallée de la Marne conserve les principales caractéristiques géologiques et architecturales du PETR. Sa particularité vient de la présence de la rivière Marne mais aussi du vignoble, qui structurent la perception d'ensemble. Villages et villes s'égrènent tout le long de la vallée, avec une forte densité urbaine qui contraste avec celle des hameaux sur le plateau de la Brie. Sur les coteaux sont plantés les vignes et quelques espaces boisés.

L'urbanisation s'est développée de manière linéaire le long du réseau routier parallèle à la Marne, sur les parties les plus planes de la vallée, exception faite de Château-Thierry, dont une partie de la ville monte sur les coteaux. Les villes et villages sont relativement denses, quasiment continus. Les fronts bâtis donnent le sentiment d'un paysage resserré. L'espace viticole s'entremêle avec l'espace urbain, formant une constante dans le paysage urbain de la vallée. La valorisation des coteaux par la vigne évite le mitage et le phénomène de continuum urbain.

Château-Thierry, la ville la plus importante du PETR, se situe au croisement de nombreux axes routiers. La multitude de ces axes routiers a déterminé pour partie la trame urbaine interne de la ville qui s'organise autour de deux axes principaux (la RD1 et la RD3). Afin de pallier les nuisances du trafic important en centre-ville, une voie de contournement a été aménagée.

Les constructions se sont tout d'abord implantées sur la rive droite de la Marne, en position dominante pour le château, avec le centre ancien composé de petites ruelles sinueuses.

Lorsque la ville s'est agrandie, l'habitat s'est dispersé sur les coteaux sous la forme de logements collectifs et de nombreux quartiers pavillonnaires. Le parcellaire de ces habitations récentes est beaucoup plus lâche que dans le centre ancien. Les lotissements sont construits à l'alignement et en retrait par rapport aux voies de

circulation tandis que les ensembles collectifs sont construits en déconnexion de la trame viaire, laissant de vastes espaces de pelouse en pied d'immeuble. Le centre ancien s'est tourné vers l'élément fédérateur, la Marne. Des aménagements tirent parti de cet atout : mail planté, promenade sur toute la traversée de la ville, halte fluviale, parc paysager, etc. Château-Thierry est aussi un centre qui rassemble de nombreuses entreprises implantées sur la rive gauche de la Marne, engoncées entre la rivière et la voie de contournement.

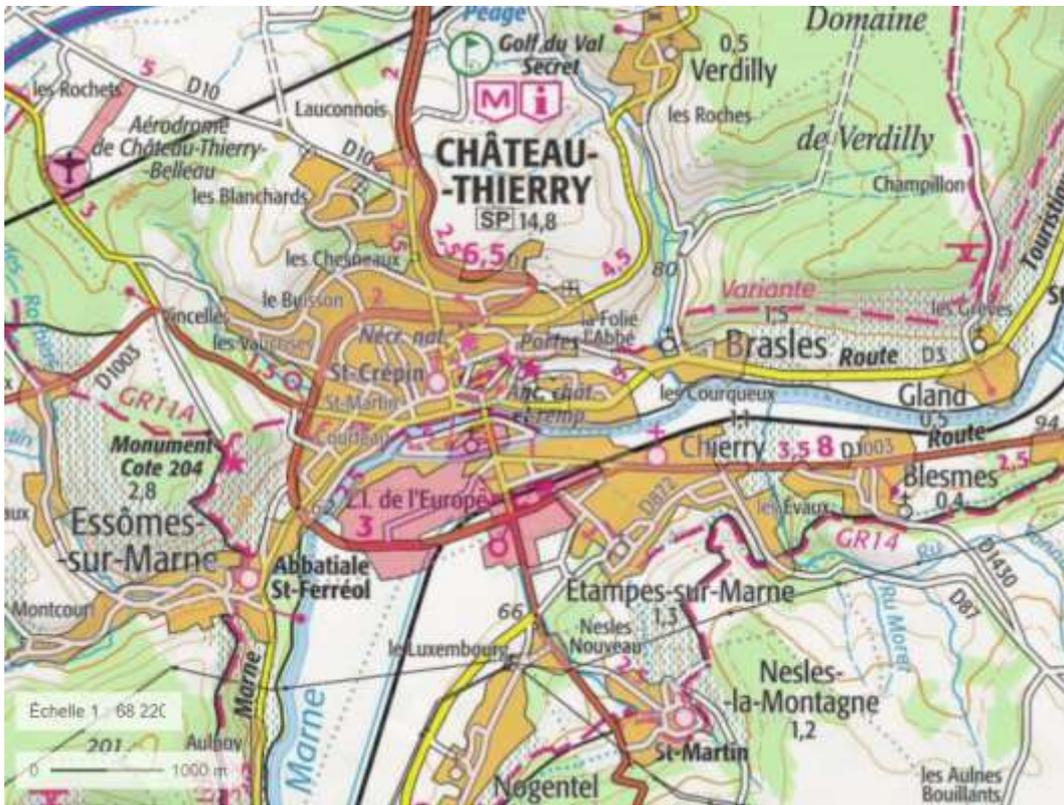


Figure 44. Trame Viaire, Château-Thierry

(Source : Géoportail)

Charly-sur-Marne est à l'origine un bourg construit autour de l'église avec une urbanisation dense. Les constructions sont implantées à l'alignement des voies de circulation et sur les limites séparatives latérales des parcelles très étroites.

Depuis les années 1960, la croissance démographique de la commune est importante et celle-ci forme désormais une petite ville. Cette évolution a nécessité la création de nouveaux équipements concentrés au Sud de la zone urbanisée, tandis que les nouvelles habitations, type pavillonnaire, se situent au Nord-Ouest. Leurs trames bâtie et parcellaire sont différentes de celles du centre-ville. En effet, les bâtiments sont implantés en retrait par rapport à la rue et aux limites séparatives latérales, présentent des hauteurs inférieures et les parcelles sont plus géométriques et régulières. Aujourd'hui, la structure urbaine apparaît morcelée. On assiste à un important mitage de l'espace agricole et notamment du vignoble.

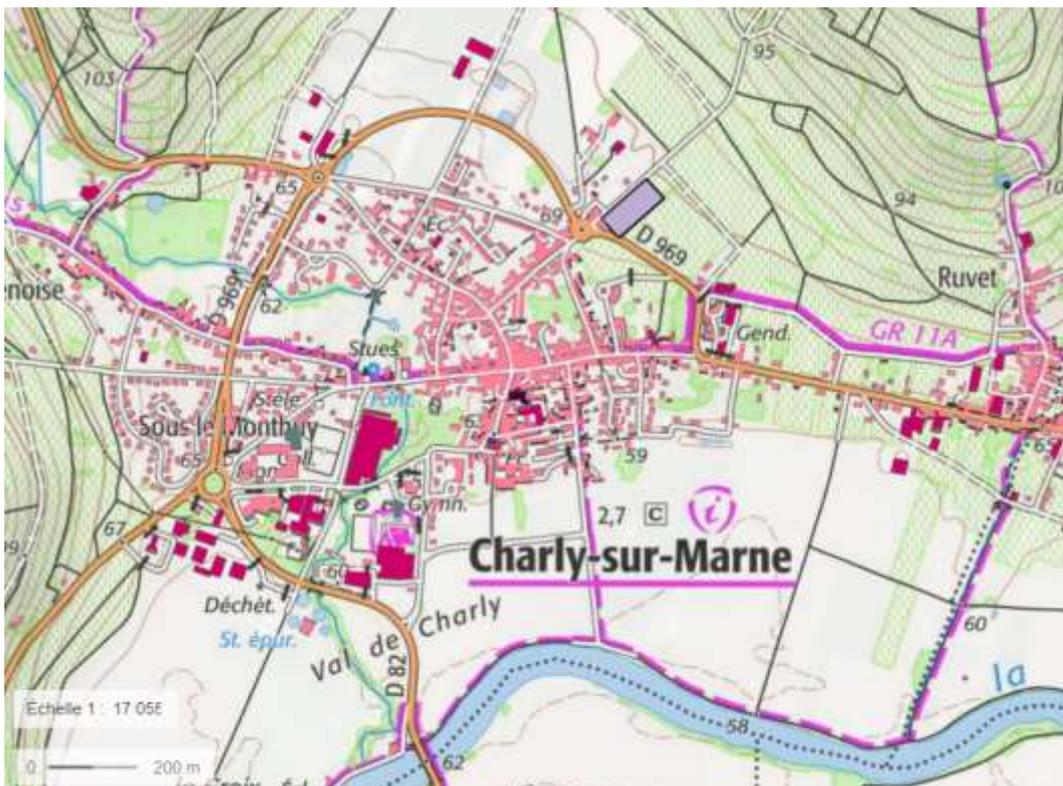


Figure 45. Trame viaire, Charly-sur-Marne

(Source Géoportail)

- **La Brie**

Le plateau de la Brie se situe de part et d'autre de la Vallée de la Marne et au Sud de l'Orxois-Tardenois. Beaucoup plus rural que les deux entités précédentes, la grande majorité de l'espace urbanisé est composée de villages ou de hameaux.

Les regroupements urbains sont organisés autour de noyaux plus importants, fédérant les différents hameaux, et sont bien souvent implantés le long du réseau hydrographique cisailant le territoire : le Surmelin, la Dhuis, le Dolloir, le Morin.

Le village de Condé-en-Brie, traversé par la Dhuis (sud-nord), est composé d'un tissu urbain qui s'organise en front bâti continu le long du cours d'eau et de la rue principale (RD4). Par son implantation au bord de

- Préservation des espaces naturels et forestiers ;
- Besoin d'espaces agricoles (une activité économique créatrice d'emplois directs mais surtout indirects et une augmentation de la demande alimentaire en général et de productions alimentaires de proximité en particulier...);
- Risque de banalisation des paysages périurbains ;
- Coût social pour les ménages modestes qui ne bénéficient pas de desserte suffisante par les transports en communs ;
- coût pour les collectivités du fait de l'accroissement des besoins en équipements, infrastructures...

Par ailleurs, il est à noter que les extensions urbaines concernent des opérations d'aménagement ponctuelles sous forme de lotissements de logements individuels. Ce mode de développement nécessite de porter une attention particulière :

- au traitement des espaces de transition entre bâti ancien et extensions récentes ;
- à la consommation d'espace induite ;
- à la programmation et à la qualité urbaine des opérations.

> Les risques liés aux extensions linéaires

Elles s'inscrivent le long des voies et ont pour effet un mitage des espaces agricoles et naturels aux franges des bourgs et des villages. Elles peuvent provoquer des coupures dans les continuités écologiques. Elles ont aussi comme conséquence d'éloigner les nouveaux secteurs construits du centre et ainsi de générer des difficultés de transports et d'accessibilité.

Quand l'extension s'étend jusqu'à une zone urbaine voisine, elle génère un effet d'agrégation, des villages ou des hameaux, qui rend difficile la lisibilité des espaces et du territoire.

> Les risques des extensions isolées

Les constructions isolées en marge des villages sont sans continuité avec la trame viaire et le tissu urbain existants. Très enclavées, ces extensions déstructurent le village et ne facilitent pas l'intégration de leurs habitants : mobilité, accessibilité à certains services ou équipements, coûts de gestion des espaces publics plus importants pour la commune.

Pour maîtriser les extensions urbaines, il est important :

- d'urbaniser en continuité du bâti existant,
- d'articuler avec le centre ancien et la trame viaire.

Le développement des espaces ruraux doit aussi prendre en considération d'autres modes d'urbanisation, comme la réhabilitation et la restructuration du bâti existant et le comblement des espaces libres (anciens espaces agricoles devenus friches), en coeur d'îlots dans la majorité des cas.

6.3.2 Habitats

Source : INSEE

■ Typologie des logements

Au total entre 1990 et 1999, 1 701 logements ont été construits, soit une moyenne de 189 logements par an. Entre 1999 et 2009, le nombre de logements construits a été porté à 2 433 soit en moyenne 243 par an. En 2016, le parc résidentiel compte 33 946 logements dont : 25 977 maisons (76,52 %) et 7 969 appartements (23,48 %).

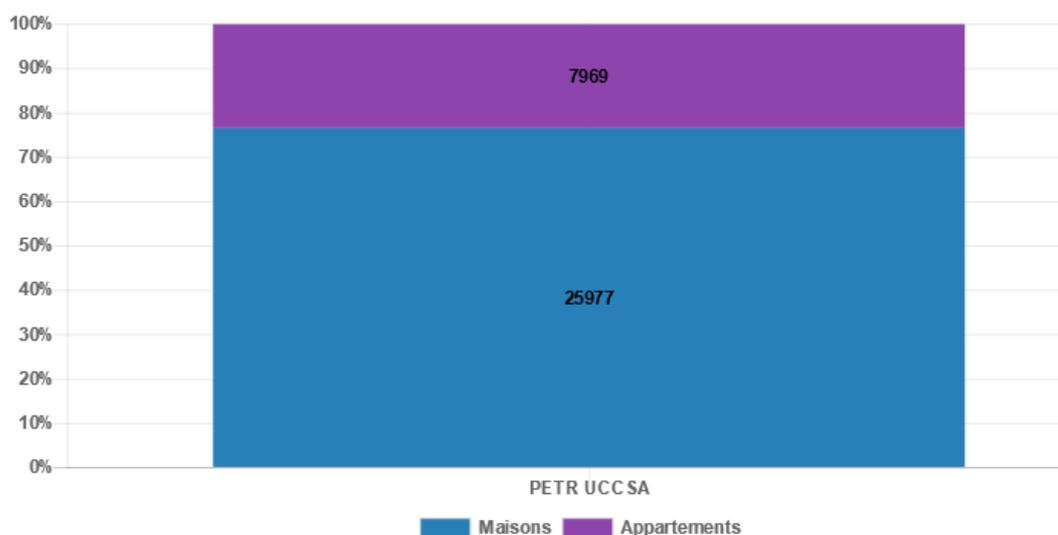


Figure 47. Type de logements en 2016, en nombre et en pourcentage sur le territoire du PETR UCCSA

■ Usage des logements

Parmi les logements, trois types d'usage sont distingués : les résidences principales, les résidences secondaires et les logements vacants. En 2016, la répartition s'effectue ainsi :

Lieu	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total logements
PETR UCCSA	29 222	1 684	3 275	34 181

Tableau 36. Caractéristiques des logements en nombre (INSEE, 2016)

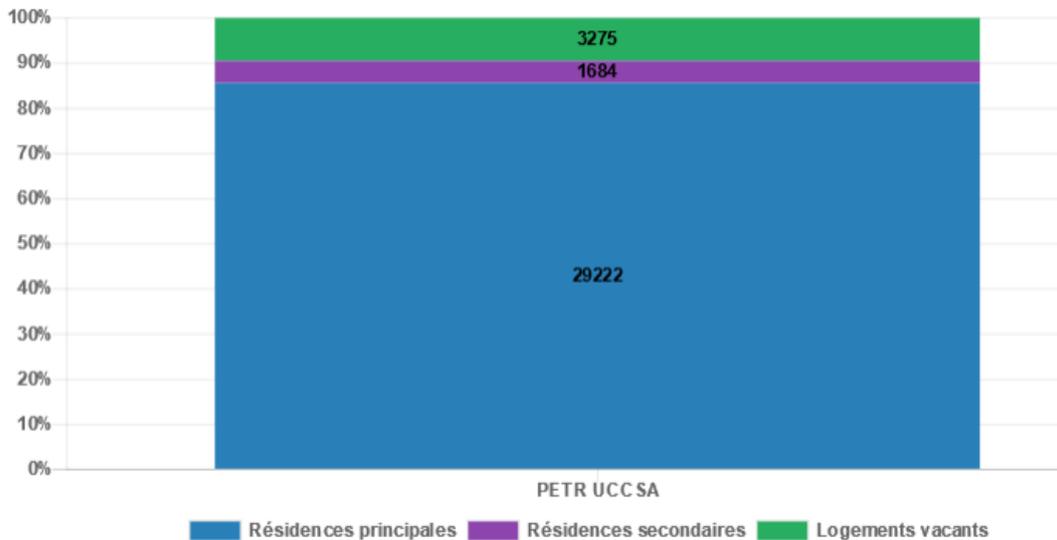


Figure 48. Caractéristique des logements en nombre et en pourcentage sur le PETR UCCSA en 2016

Ainsi, environ :

- 85,5 % des habitations sont des résidences principales
- 5 % des habitations sont des résidences secondaires
- 9,5 % des logements sont vacants.

• **Statut d'occupation des résidences principales**

Les données concernant le statut d'occupation des résidences principales sont les suivantes :

Lieu	Propriétaires	Locataires hors HLM	HLM	Logés gratuitement
PETR UCCSA	19 535	5 776	3 399	514

Tableau 37. Statut d'occupation des résidences principales en 2016 en nombre (Source INSEE)

Lieu	Part des propriétaires dans les résidences principales	Part des locataires dans les résidences principales
PETR UCCSA	66,8 %	31,39 %

Tableau 38. Statut d'occupation des résidences principales en pourcentage en 2016 (Source INSEE)

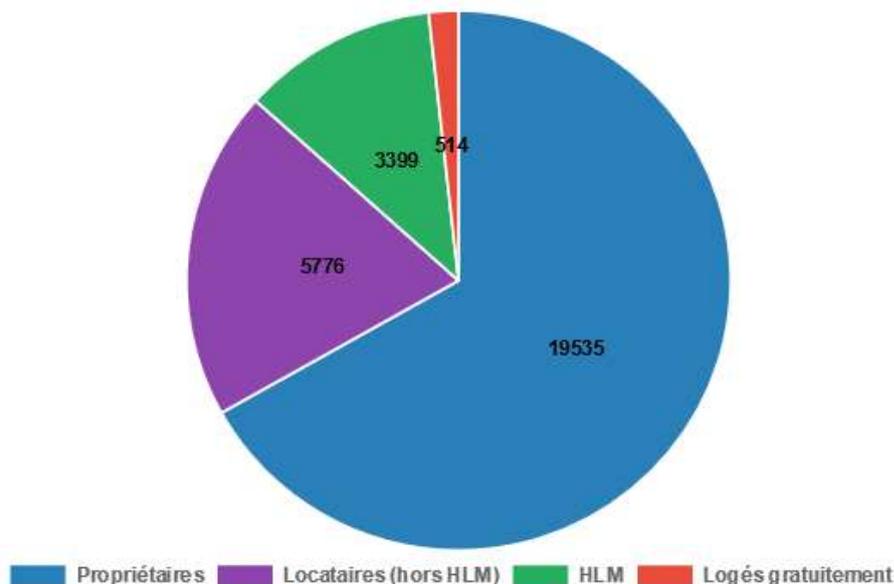


Figure 49. Représentation du statut d'occupation des résidences principales en 2016 en nombre

Ainsi, 66,8 % des habitants sont propriétaires de leur logement (dans les résidences principales), ce qui est plus important que dans le département (61,8 %). La part des locataires dans les résidences principales est quant à elle plus faible que dans le département (31,39 % sur le PETR UCCSA contre 36 % pour le département).

6.3.3 Infrastructures et déplacements

Sources : SCoT PETR UCCSA – Rapport de présentation Tome 1 – Diagnostic territorial et Etat Initial de l'Environnement

■ Le réseau routier

Le réseau routier situe le territoire du PETR - UCCSA à 30 min de l'Île-de-France (Marne-la-Vallée et Meaux), à 1h de Paris et à 30 min de Reims. Cependant, le réseau routier ne présente que peu de liaisons nord-sud structurantes.

Le territoire du PETR UCCSA est traversé par trois routes à grande circulation, d'Est en Ouest :

- La **RD 1003** (Épernay-Paris via Château-Thierry et Meaux), sur le tracé de l'ancienne RN3 (dite route d'Allemagne, qui reliait Paris, Porte de Pantin, à Forbach et Sarrebruck) marque, dans sa jonction avec la RD1, le contournement de Château-Thierry ;
- La **RD 933** située au sud dans du territoire ;
- L'**autoroute A4** (Paris-Strasbourg via Château-Thierry et Reims) qui enregistre des flux moyens (environ 25 000 véhicules/jour) et permet un accès rapide à l'Île-de-France. L'autoroute permet d'atteindre Paris en 1h et Reims en 30 mn.

Le reste du réseau routier qui dessert le territoire est de type secondaire. Il se compose de plusieurs routes départementales avec en particulier la **RD 1** qui concentre un certain nombre de difficultés car elle constitue le seul axe nord-sud du territoire passant par Château-Thierry (Saint-Quentin-Soissons-Château-Thierry).

L'axe de la RD1 est composé de 2 voies simples, à l'exception de quelques sections comme au niveau du contournement de Château-Thierry. Il a également plusieurs fonctions : déplacements internes, migrations alternantes vers ou en provenance de Soissons et de Château-Thierry, transit nord-sud, circulation d'engins agricoles en périodes de gros travaux agricoles ...

■ Le réseau TER (train et car)

● La ligne du P du Transilien

La ligne P du Transilien part de Paris-Est. Cette ligne est subdivisée en plusieurs branches. Les gares du territoires concernées par cette ligne et situées sur le territoire du PETR UCCSA sont :

- Nogent-L'Artaud – Charly ;
- Chézy-sur-Marne ;
- Château-Thierry, son terminus.

● La ligne Mezy – Artonges

Cette ligne à voie unique entre les gares de Mezy et Artonges est réservée au trafic de fret.

● La ligne à Grande Vitesse (LGV)

La ligne à Grande Vitesse (LGV) Est Européenne est la ligne qui relie Paris à l'Allemagne et au Luxembourg, via Reims et Strasbourg. Cette ligne **traverse le territoire d'Est en Ouest**, en suivant quasiment le même tracé que l'A4. La ligne n'a pas beaucoup de conséquence pour le territoire du PETR mais la rend accessible à proximité puisque l'arrêt le plus proche se trouve à Reims (30 mn). Un arrêt est également accessible en Ile-de-France (Marne-la-Vallée en Seine-et-Marne).

● TER

1 ligne de TER est effective de Paris à Saint-Dizier ou Bar-le-Duc et dessert la gare de Château-Thierry (en passant par Dormans, Epernay...).

Une ligne d'autocars remplace également une ancienne ligne SNCF au nord du territoire (avec les arrêts notamment de Neuilly-Saint-Front et Fère-en-Tardenois).

■ Le réseau de bus

Les réseaux de bus et de cars, comme dans la plupart des zones rurales, sont faiblement utilisés de manière quotidienne et régulière, mis à part par les scolaires. Le territoire de l'UCCSA permet, au moins en son centre, dans la CARCT, une accessibilité en transport en commun de qualité avec un potentiel d'intermodalité important dans la ville de Château-Thierry.

Des lignes de bus par Fablio sont mises en place (Transports de l'Agglomération de la région de Château-Thierry). Il s'agit de lignes mises en place vers les communes de l'agglomération de Château-Thierry.

Les réseaux de bus et de cars sont au nombre de deux : le réseau de la CARCT (Fablio) et le réseau départemental, décrits ci-après.

● Le réseau de bus Fablio et le Transport à la Demande (TAD) sur la CARCT

Fablio, le réseau de Transports de la CARCT dessert aujourd'hui les 87 communes de son territoire.

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

4 lignes régulières et une **navette** desservent les principaux pôles de la ville de Château-Thierry.

Un **transport à la demande TAD** couvre l'ensemble des communes avec :

- **4 lignes TAD** reliant les centres-bourgs Neuilly-Saint-Front, Fère-en-Tardenois, Jaulgonne et Condé-en-Brie à Château-Thierry ;
- **12 lignes TAD** reliant les communes à leur centre-bourg.

Fablio gère également la partie « transport scolaire » pour les élèves domiciliés et scolarisés dans une commune de la CARCT.

• **La Régie Régionale des transports de l'Aisne (RTA)**

La Régie Régionale des Transports de l'Aisne est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Depuis le 1er septembre 2017, la Région Hauts de France est devenue autorité organisatrice des Transports Scolaires et Lignes Régulières sur l'ensemble de la Région.

Composée de 4 centres d'exploitation, dont celui de BRASLES, la RTA est présente sur l'ensemble du département de l'Aisne.

Les activités de la RTA sont :

- D'exploiter les services de transport public départementaux de voyageurs sur les lignes régulières et scolaires.
- D'assurer des services affrétés pour le compte de la SNCF.
- D'effectuer des transports périscolaires et privés tels que les piscines, classes vertes, cantines...
- D'effectuer des transports de tourisme pour le compte de comités d'entreprise, de clubs sportifs, de clients individuels...

■ **Le covoiturage**

• **Parking de co-voiturage**

Sur la CARCT, le co-voiturage se développe. Une aire de co-voiturage a été créée à proximité de l'autoroute A 4 pour faciliter les trajets longs vers Paris ou Reims, mais aussi pour les trajets vers le centre-ville ou le Pôle de l'Europe. L'aire de co-voiturage compte 10 places de stationnement dont une réservée aux Personnes à mobilité réduite. Elle est le fruit d'un partenariat entre la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF), la Ville de Château-Thierry et la Communauté d'Agglomération.

• **Le site internet mobipartage**

Il s'agit d'un site gratuit de covoiturage pour les habitants du Sud de l'Aisne et des environs, lancé en 2018 par la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne. Cette application ne semble plus en service en 2025.

Source : INSEE Analyses Hauts-de-France (décembre 2016)

Etude Mobilité UCCSA (2018)

• **Les déplacements domicile - travail**

L'absence de grands pôles urbains limite l'effet d'entraînement sur l'emploi dont bénéficie certains départements au niveau régional. Ce contexte conduit une **partie de la population active de l'Aisne à aller travailler hors du département**, notamment dans la Marne et en Île-de-France, où le marché de l'emploi est plus favorable.

L'analyse des données INSEE 2016 montrent clairement que **l'essentiel des flux domicile-travail se dirige en dehors du territoire de l'UCCSA**.

Ces mêmes données sur les **flux domicile-travail** indiquent les données suivantes pour les flux entrants de salariés sur le territoire du PETR UCCSA. Ces flux se dirigent exclusivement vers la CA de la Région de Château-Thierry :

Départ	Arrivée	Effectif
CU Grand Reims	PETR UCCSA	387
CC des Paysages de la Champagne	PETR UCCSA	295
CC de Oulchy le Château	PETR UCCSA	415
CC de Retz-en-Valois	PETR UCCSA	251
Somme flux entrants		1348

Tableau 39. Origine et effectif des flux entrants sur le PETR UCCSA

Ces mêmes données INSEE indiquent les flux sortants de salariés à partir du territoire du PETR UCCSA.

Départ	Arrivée	Effectif
PETR UCCSA	Métropole du Grand Paris	3889
	CA Coulommiers Pays de Brie	817
	Paysages de Champagne	454
	CU Grand Reims	695
	CA Grand Soissons Agglomération	341
	CC de Retz-en-Valois	283
	CA Roissy Pays de France	220
	CA du Pays de Meaux	940
Somme flux sortants		7639

Tableau 40. Origine et effectif des flux sortants du PETR UCCSA

Il apparaît donc que près de 77 % des salariés du PETR UCCSA quittant le territoire se dirigent vers la région Ile-de-France (Métropole du Grand Paris en majorité), tandis que la Marne concerne 15 % de ces flux. Le reste des flux (environ 8 %) concerne le département de l'Aisne.

D'après l'étude de mobilité de l'UCCSA de 2018, 2/3 des actifs résident et travaillent sur le territoire. Pour les résidents travaillant sur le territoire, 76% des flux se font sur la CARCT et 14% au sein de la C4. Seuls 10% se font entre les deux intercommunalités.

Concernant les actifs qui travaillent à l'extérieur, 67% des flux partent de la CARCT et 33% partent de la C4. Il est à noter que 49% des actifs de la C4 travaillent à l'extérieur.

Plus de 3600 actifs viennent travailler sur le territoire dont 86% sur la CARCT.

Au sein du territoire, la répartition des lieux de travail des 28 089 actifs est précisé dans le Tableau 41.

Lieu	Dans la commune de résidence		Dans le département de résidence		Dans un autre département de la région de résidence		Dans une autre région en France M.		Dans une autre région hors de France M.		TOTAL	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Abs	%	Abs	%	Abs	%
PETR UCCSA	7 301	25,99 %	11 588	41,25 %	278	0,99 %	8 902	31,69%	20	0,07%	28 089	100

Tableau 41. Lieux de travail des actifs en 2016 sur le territoire du PETR UCCSA

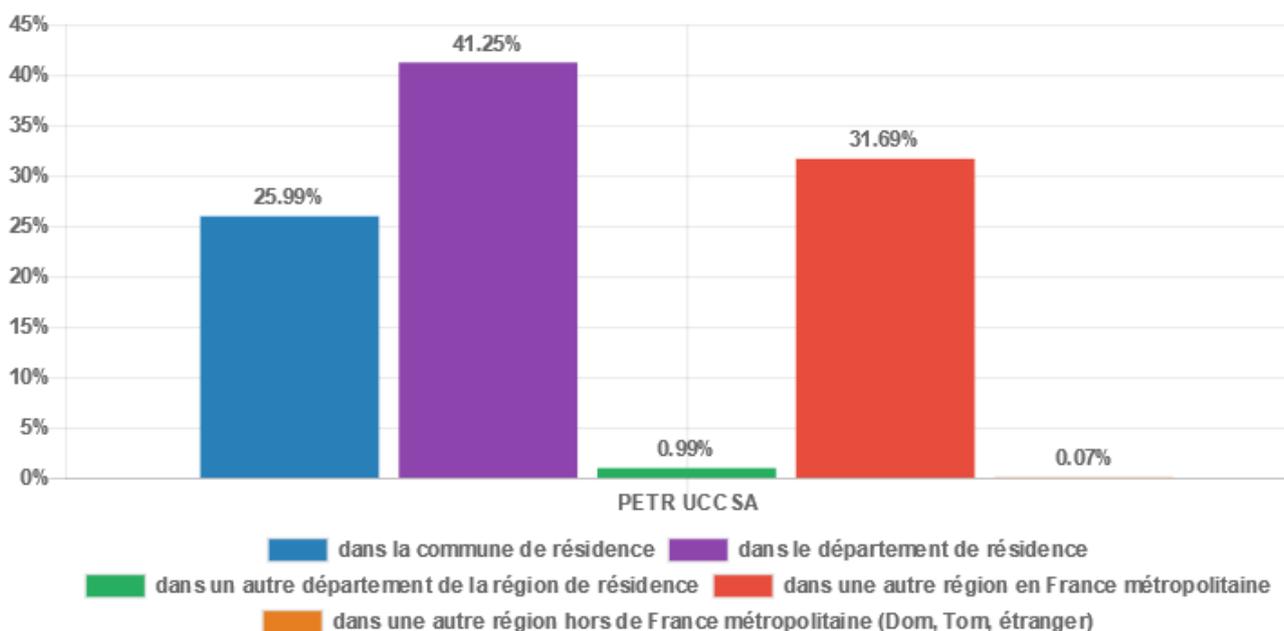


Figure 50. Répartition de la population active selon le lieu de travail en 2016 en % (INSEE)

Sur le territoire du PETR UCCSA, une **grande majorité des ménages possède au moins une voiture**. Seuls 15 % des ménages n'a pas de voiture.

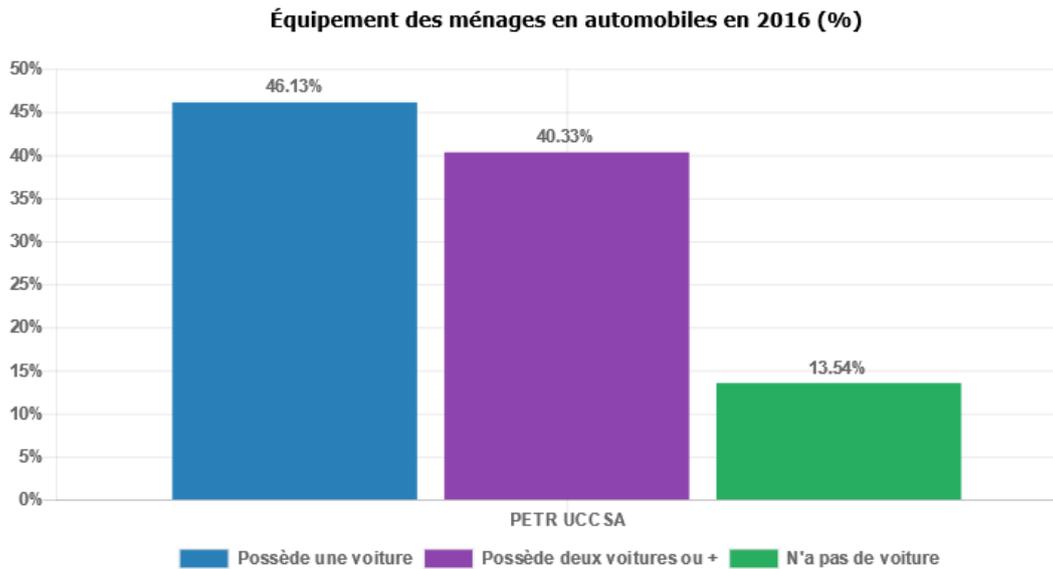


Figure 51. Equipement des ménages en automobiles en 2016 (%)

■ Fragmentations

Les **routes et autoroutes** constituent des éléments linéaires d'autant plus fragmentant que le maillage est dense et les infrastructures sont larges.

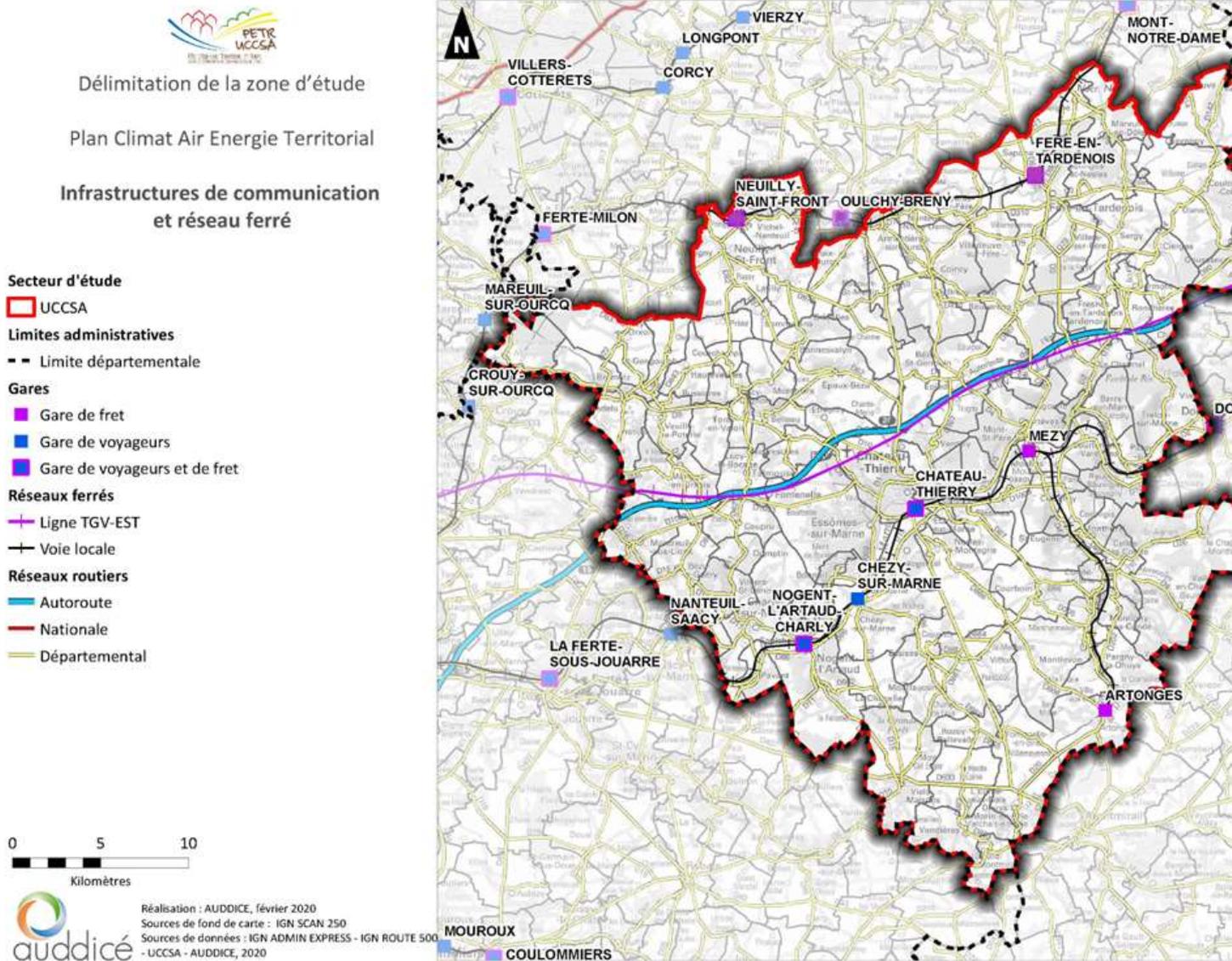
L'impact morcelant de ces axes est souvent sous-estimé. En plus de la **barrière physique** qu'ils forment pour de nombreuses espèces (amphibiens, insectes terrestres...), de nombreux phénomènes influencent d'autres espèces sensibles. On peut par exemple citer la rupture du continuum thermo-hygrométrique (température et hygrométrie différente au niveau de la route et des accotements), bloquant certains insectes dans leur déplacement.

En plus de la fragmentation occasionnée, ces infrastructures sont responsables de **mortalité directe par collisions avec les véhicules**.

Le territoire est traversé par différents axes de transport dont certains particulièrement fragmentant :

- Les routes départementales
- Les autoroutes
- Les voies de chemin de fer.

Enfin, il est important de noter que les lignes de transports d'électricité participent très probablement à la fragmentation écologique en privilégiant certaines espèces de prédateurs



Carte 29. Infrastructures de communication et réseau ferré

6.3.4 Economie

Source : INSEE ; SCoT

Etude territoriale du bassin économique de Château-Thierry, CCI Territoriale de l'Aisne, avril 2010.

Notes Territoriales sur les Zones d'Emploi Picardes INSEE, SGAR 2009

■ Constats généraux

La zone d'emploi de Château-Thierry correspond approximativement au SCoT du PETR de l'UCCSA.

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère en charge du travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement. C'est pourquoi, dans un premier temps, des données de cadrage sont

fournies à l'échelle de la zone d'emploi de Château-Thierry. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage (source : INSEE).

La proximité de la région parisienne attire de jeunes actifs. L'économie du territoire tournée vers l'agriculture (vignobles, élevages, grandes cultures) est de plus en plus influencée par l'Île-de-France, l'aéroport de Roissy.

Le marché du travail est en partie tourné vers l'Île-de-France. En 2006, Château-Thierry compte 33 100 actifs soit 2 100 de plus qu'en 1999. Cette progression va de pair avec les installations de personnes qui travaillent en Île-de-France ou dans les territoires voisins. Aujourd'hui, près de 10 000 actifs de Château-Thierry travaillent dans une autre zone, 2 200 de plus qu'en 1999. Les emplois occupés par des non-résidents dans la zone sont stables : 3 300 personnes en 2006. Le solde des navettes se creuse entre 1999 et 2006, il est passé de moins 4 600 à moins 6 600.

La destination privilégiée des Castelthéodoriciens actifs est l'Île-de-France, en particulier les zones de Paris, de Meaux et la zone de Saint-Denis.

La zone d'emploi a aussi des échanges avec la Champagne-Ardenne, surtout vers Reims et Épernay. Le Soissonnais est la seule zone d'emploi picarde avec laquelle Château-Thierry a des échanges significatifs.

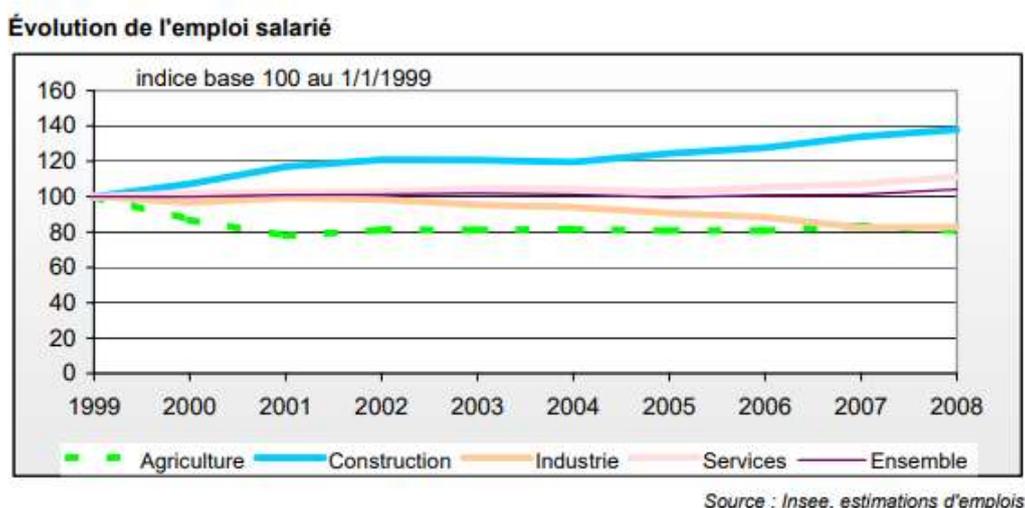


Figure 52. Evolution de l'emploi salarié par secteur de 1999 à 2008

■ Catégories socioprofessionnelles

En 2016, les emplois proposés sur le territoire se répartissent de la façon suivante sur le territoire du PETR de l'UCCSA, en comparaison avec la région Hauts-de-France :

	PETR UCCSA		Hauts de France	
	Absolu	%	Absolu	%
Agriculteurs exploitants	1 161	5,4 %	25 924	1,2 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 515	7 %	113 024	5,3 %

	PETR UCCSA		Hauts de France	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 009	9,3 %	290 627	13,8 %
Professions intermédiaires	4 478	20,8 %	547 412	25,9 %
Employés	6 020	28 %	621 457	29,4 %
Ouvriers	6 324	29,4 %	514 251	24,3 %
Total	21507		2 112 695	

Tableau 42. Types d'emplois proposés sur le territoire par catégorie socioprofessionnelle (CSP) en 2016 sur le PETR UCCSA et la Région Hauts de France

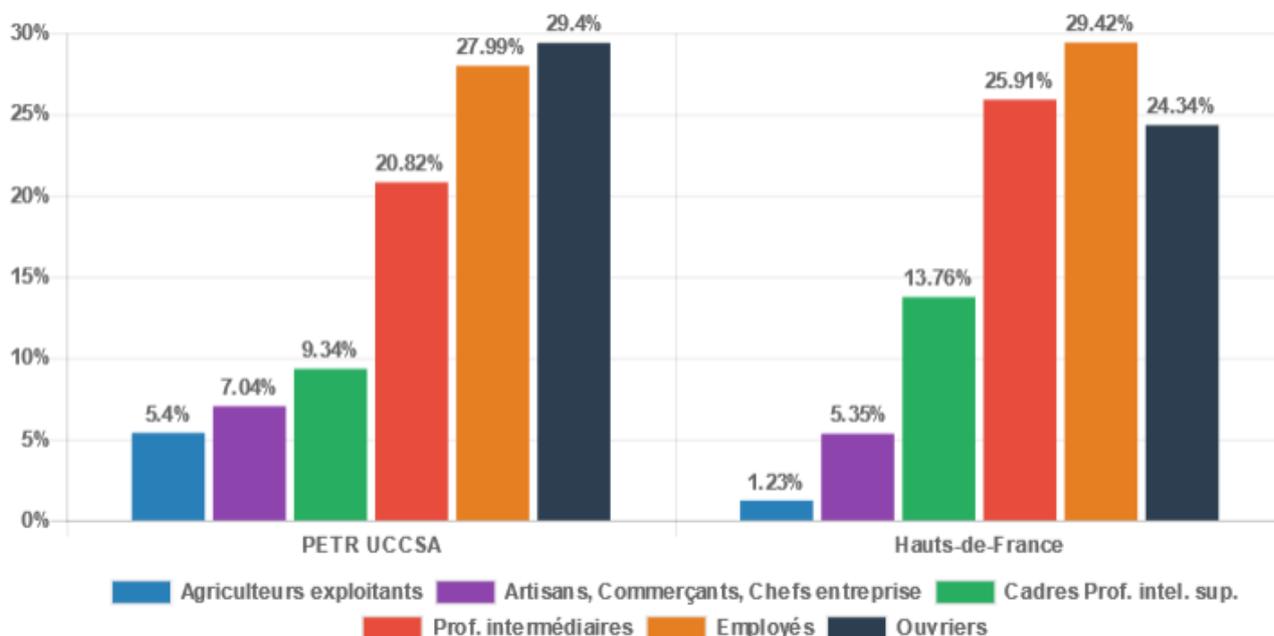


Figure 53. Types d'emplois proposés sur le territoire du PETR UCCSA en 2016 par CSP, en comparaison de la Région Hauts de France

■ Emplois par secteur d'activité

La majorité des emplois se situent dans le secteur du commerce, transports et services, et de l'administration publique, santé, enseignement, action sociale. C'est donc le secteur tertiaire qui prédomine (au total 14 773 emplois, soit 66 % des emplois).

Château-Thierry est la zone d'emploi de Picardie qui a la plus forte part d'emplois agricoles (10 % de l'emploi total) grâce aux vignobles dans la vallée de la Marne et à la présence d'élevages et de grandes cultures.

L'économie résidentielle - secteur du bâtiment est le secteur le moins représenté dans l'emploi derrière l'agriculture. L'industrie est relativement peu développée mais représente néanmoins 14% des emplois. Par exemple Oxford Automotive (fabrication d'équipements automobiles) est le seul établissement industriel de plus de 250 salariés. D'autre part de nombreux secteurs industriels sont représentés les principaux sont :

- l'agroalimentaire avec Mondelez Belin (Anciennement LU) à Château-Thierry et Union Invivo à Chierry (alimentation animale)
- la métallurgie et transformation des métaux dont les établissements sont de taille modeste
- la chimie, caoutchouc plastique dont QUALIPAC à Château-Thierry est le principal représentant.

Lieu	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services	Administration publique, santé, enseignement, action sociale
PETR UCSSA	2 183	3 081	1 467	7 692	7 081
Hauts-de-France	46 753	297 418	127 499	885 877	755 168

Tableau 43. Nombre d'emplois par secteur d'activité sur le PETR UCSSA et en région Hauts-de-France en 2016 (INSEE, exploitation complémentaire)

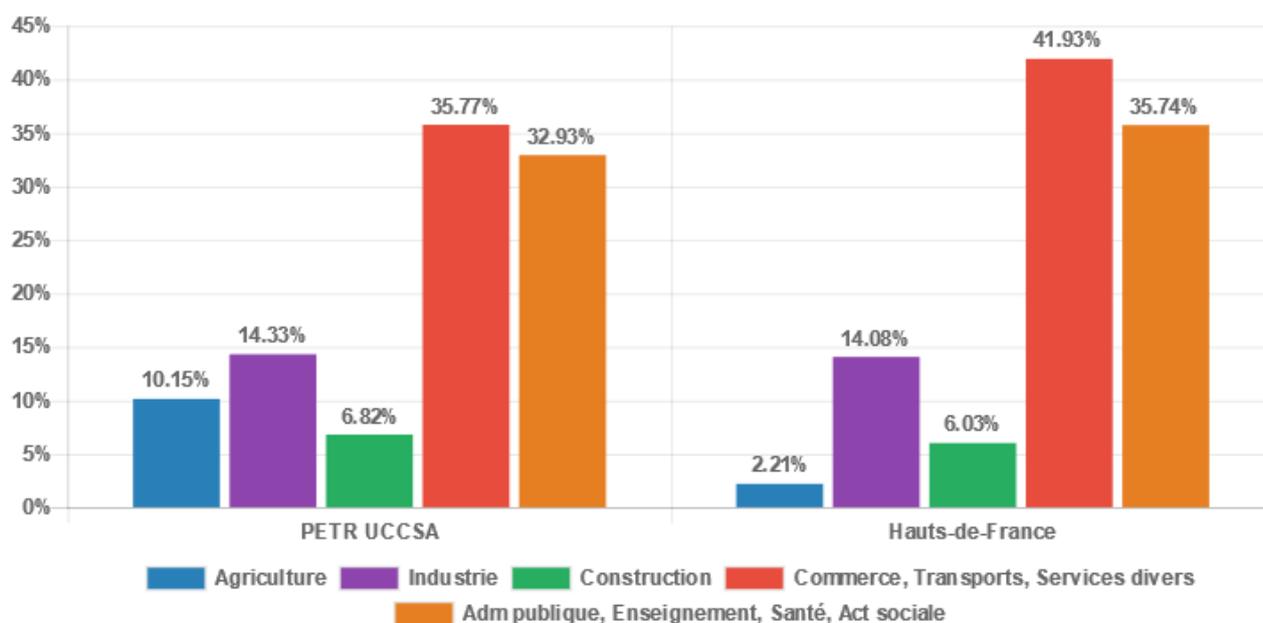


Figure 54. Emplois par secteur d'activité sur le PETR UCSSA et la Région Hauts-de-France en 2016 (%) – INSEE, exploitation complémentaire

Les établissements liés à l'administration publique, enseignement, santé et action sociale comptent davantage d'emplois que les autres secteurs.

- Lien entre nombre d'entreprises et effectifs des établissements
 - D'après les répartitions vues précédemment, il est à noter des logiques de concentrations ou de dispersions d'effectifs entre les différents secteurs d'activité, par exemple :
 - Le secteur industriel concentre un grand nombre de salariés (25,82 % de l'ensemble des salariés) pour peu d'établissements (6,34 % des établissements au total) et représente donc une logique de concentration ;
 - A l'inverse, le secteur commercial connaît une grande dispersion de ses effectifs au sein d'un grand nombre d'établissements (30,65 % de l'ensemble des salariés travaillent dans le secteur commercial et 57 % des entreprises appartiennent à ce secteur).

Cette situation induit également une potentielle vulnérabilité dans certains secteurs, en particulier ceux de la fabrication de produits industriels, qui est un des premiers touchés en cas de crise.

6.3.5 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une faible part de résidences secondaires.</p> <p>66 % des habitants sont propriétaires d'une résidence principale.</p> <p>Bon maillage routier avec un réseau autoroutier permettant aux habitants des zones péri-urbanisées de relier les zones d'emploi.</p> <p>Une accessibilité en transport en commun de qualité avec un potentiel d'intermodalité important dans la ville de Château-Thierry.</p> <p>La majorité des emplois se situent dans le secteur du commerce, transports et services, et de l'administration publique, santé, enseignement, action sociale.</p> <p>La proximité de la région parisienne attire de jeunes actifs.</p>	<p>10% du parc de logement est inhabité.</p> <p>Vulnérabilité des ménages dépendants de la voiture face à la hausse du prix des carburants</p> <p>Le réseau routier présente peu de liaisons nord-sud structurantes.</p> <p>Un réseau de transport en commun faiblement utilisé de manière quotidienne et régulière.</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Création et pérennisation d'emplois</p> <p>Valorisation touristique de chemins (pédestres ou cyclo touristiques)</p> <p>Renforcement de l'économie touristique</p>	<p>Augmentation de l'étalement urbain entraînant une imperméabilisation des sols et une fragmentation des espaces naturels</p> <p>Précarité énergétique des ménages en hausse dans les logements anciens</p> <p>Vulnérabilité des ménages dépendants de la voiture face à la hausse du prix des carburants</p> <p>Augmentation du trafic routier et de la pollution de l'air</p>

CHAPITRE 7. ANNEXES

7.1 Catastrophes naturelles

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Armentières-sur-Ourcq	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Azy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Azy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Azy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/07/1995	02/07/1995	Eté
Azy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	13/05/2009	13/05/2009	Printemps
Azy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Azy-sur-Marne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Barzy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Barzy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	21/06/1983	23/07/1983	Eté
Barzy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Barzy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	08/05/1993	09/05/1993	Printemps
Barzy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	Printemps
Barzy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Barzy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	Eté
Barzy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	11/09/2008	11/09/2008	Eté
Barzy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	15/09/1993	15/09/1993	Eté
Barzy-sur-Marne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Belleau	Inondations et coulées de boue	12/06/2018	12/06/2018	Printemps
Belleau	Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	Eté
Belleau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Belleau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2018	31/12/2018	Eté
Beuvarde	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Beuvarde	Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	Printemps
Beuvarde	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Beuvarde	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Beuvarde	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Beuvarde	Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	Eté
Beuvarde	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Bézu-le-Guéry	Inondations et coulées de boue	01/07/1995	02/07/1995	Eté
Bézu-le-Guéry	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Bézu-Saint-Germain	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne
Bézu-Saint-Germain	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Bézu-Saint-Germain	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Blesmes	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Blesmes	Inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	Eté
Blesmes	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Blesmes	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Blesmes	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Bonneil	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Bonneil	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Bonneil	Inondations et coulées de boue	13/05/2009	13/05/2009	Printemps
Bonneil	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Bonneil	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Bonnesvalyn	Inondations et coulées de boue	11/07/1995	11/07/1995	Eté
Bonnesvalyn	Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	Eté
Bonnesvalyn	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Bouresches	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Bouresches	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Brasles	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Brasles	Inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	Eté
Brasles	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Brasles	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Brasles	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Brasles	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Eté
Brasles	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Brasles	Inondations et coulées de boue	30/05/2016	31/05/2016	Printemps
Brasles	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Brécý	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Brécý	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Brécý	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Brumetz	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Bruyères-sur-Fère	Inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	Printemps
Bruyères-sur-Fère	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Bruyères-sur-Fère	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Bussiares	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Bussiares	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Celles-lès-Condé	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Celles-lès-Condé	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Celles-lès-Condé	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Celles-lès-Condé	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Charly-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Charly-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	Eté
Charly-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Charly-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	Automne
Charly-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Charly-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Charly-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Charly-sur-Marne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Chartèves	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Chartèves	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Chartèves	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Chartèves	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Château-Thierry	Inondations et coulées de boue	28/01/2018	02/02/2018	Hiver
Château-Thierry	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Château-Thierry	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Château-Thierry	Inondations et coulées de boue	30/04/1993	01/05/1993	Printemps
Château-Thierry	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Château-Thierry	Inondations et coulées de boue	23/08/1995	23/08/1995	Eté
Château-Thierry	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Château-Thierry	Inondations et coulées de boue	07/08/1997	07/08/1997	Eté
Château-Thierry	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Eté
Château-Thierry	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Château-Thierry	Inondations par remontées de nappe phréatique	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Château-Thierry	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Château-Thierry	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2018	31/12/2018	Eté
Chézy-en-Orxois	Inondations et coulées de boue	31/05/1992	31/05/1992	Printemps

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Chézy-en-Orxois	Inondations et coulées de boue	10/06/1992	10/06/1992	Printemps
Chézy-en-Orxois	Inondations et coulées de boue	20/06/2002	20/06/2002	Printemps
Chézy-en-Orxois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Chézy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Chézy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Chézy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Chézy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Chézy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	02/07/2000	02/07/2000	Eté
Chézy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Eté
Chézy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	13/05/2009	13/05/2009	Printemps
Chézy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Chézy-sur-Marne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Chierry	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Chierry	Inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	Eté
Chierry	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Chierry	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Chierry	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Cierges	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Cierges	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Coincy	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Coincy	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne
Coincy	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Coincy	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Coincy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Condé-en-Brie	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Condé-en-Brie	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Condé-en-Brie	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Condé-en-Brie	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Condé-en-Brie	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Connigis	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Connigis	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Connigis	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Coulonges-Cohan	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Coulonges-Cohan	Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	Automne
Coulonges-Cohan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Coupru	Inondations et coulées de boue	01/07/1995	02/07/1995	Eté
Coupru	Inondations et coulées de boue	11/07/1995	11/07/1995	Eté
Coupru	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Courboin	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Courboin	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Courboin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Courchamps	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Courmont	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Courmont	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Courtemont-Vareennes	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Courtemont-Vareennes	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Courtemont-Vareennes	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Courtemont-Vareennes	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Eté
Courtemont-Vareennes	Inondations et coulées de boue	11/09/2008	11/09/2008	Eté
Courtemont-Vareennes	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Crézancy	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Crézancy	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Crézancy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Crouttes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	28/01/2018	02/02/2018	Hiver
Crouttes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Crouttes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Crouttes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	13/05/2009	13/05/2009	Printemps
Crouttes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Crouttes-sur-Marne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Domptin	Inondations et coulées de boue	01/07/1995	02/07/1995	Été
Domptin	Inondations et coulées de boue	11/07/1995	11/07/1995	Été
Domptin	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Domptin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Dravegny	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Épaux-Bézu	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne
Épaux-Bézu	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Été
Épaux-Bézu	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Épieds	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Épieds	Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	Printemps
Épieds	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Épieds	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Été
Épieds	Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	Été
Épieds	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Essises	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Essises	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Essises	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Essises	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	12/06/2018	12/06/2018	Printemps
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	27/05/1993	27/05/1993	Printemps
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/07/1995	02/07/1995	Eté
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	23/08/1995	23/08/1995	Eté
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	07/08/1997	07/08/1997	Eté
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Eté
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	13/05/2009	13/05/2009	Printemps
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Essômes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	10/01/1993	14/01/1993	Hiver
Essômes-sur-Marne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Étampes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Étampes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Étampes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Étampes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Étampes-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Eté
Étampes-sur-Marne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Étrépilly	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Étrépilly	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Fère-en-Tardenois	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Fère-en-Tardenois	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Fère-en-Tardenois	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Fère-en-Tardenois	Inondations et coulées de boue	11/07/1995	11/07/1995	Eté
Fère-en-Tardenois	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Fère-en-Tardenois	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Fère-en-Tardenois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Fossoy	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Fossoy	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Fossoy	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Fossoy	Inondations et coulées de boue	01/07/1995	02/07/1995	Eté
Fossoy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Fresnes-en-Tardenois	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Fresnes-en-Tardenois	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Fresnes-en-Tardenois	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Eté
Fresnes-en-Tardenois	Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	Eté
Fresnes-en-Tardenois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Gandelu	Inondations et coulées de boue	27/05/1993	27/05/1993	Printemps
Gandelu	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Gandelu	Inondations et coulées de boue	01/07/1995	02/07/1995	Eté
Gandelu	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Gandelu	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Gland	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Gland	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Gland	Inondations et coulées de boue	09/06/1992	09/06/1992	Printemps
Gland	Inondations et coulées de boue	04/07/1992	05/07/1992	Eté
Gland	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Gland	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Goussancourt	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Grisolles	Inondations et coulées de boue	11/09/2008	11/09/2008	Été
Grisolles	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Hautevesnes	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Jaulgonne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Jaulgonne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Jaulgonne	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne
Jaulgonne	Inondations et coulées de boue	27/06/1990	27/06/1990	Été
Jaulgonne	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Jaulgonne	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Été
Jaulgonne	Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	Été
Jaulgonne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
La Chapelle-sur-Chézy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
La Croix-sur-Ourcq	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Latilly	Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	Printemps
Latilly	Inondations et coulées de boue	27/05/1993	27/05/1993	Printemps
Latilly	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Latilly	Inondations et coulées de boue	21/03/2001	21/03/2001	Printemps
Latilly	Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	Été
Latilly	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Le Charmel	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Le Charmel	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Le Charmel	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Été
Le Charmel	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Le Charmel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2018	31/12/2018	Eté
L'Épine-aux-Bois	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	08/02/1995	Hiver
L'Épine-aux-Bois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Licy-Clignon	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Licy-Clignon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Loupeigne	Inondations et coulées de boue	08/05/1993	09/05/1993	Printemps
Loupeigne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Lucy-le-Bocage	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Mareuil-en-Dôle	Inondations et coulées de boue	08/05/1993	09/05/1993	Printemps
Mareuil-en-Dôle	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Marigny-en-Orxois	Inondations et coulées de boue	04/05/2015	04/05/2015	Printemps
Marigny-en-Orxois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Mézy-Moulins	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Mézy-Moulins	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Mézy-Moulins	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Mézy-Moulins	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Montfaucon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Monthiers	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Monthiers	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Monthurel	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Monthurel	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Monthurel	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Montigny-l'Allier	Inondations et coulées de boue	01/07/1995	02/07/1995	Été
Montigny-l'Allier	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Montigny-lès-Condé	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Montigny-lès-Condé	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Montigny-lès-Condé	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Montlevon	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Montlevon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Montlevon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2018	31/12/2018	Été
Montreuil-aux-Lions	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Mont-Saint-Père	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Mont-Saint-Père	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Mont-Saint-Père	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Mont-Saint-Père	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Mont-Saint-Père	Mouvements de terrain	19/12/2008	19/12/2008	Automne
Nanteuil-Notre-Dame	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Nesles-la-Montagne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Nesles-la-Montagne	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Nesles-la-Montagne	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Été
Nesles-la-Montagne	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Nesles-la-Montagne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Neuilly-Saint-Front	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne
Neuilly-Saint-Front	Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	Printemps

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Neuilly-Saint-Front	Inondations et coulées de boue	27/05/1993	27/05/1993	Printemps
Neuilly-Saint-Front	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Neuilly-Saint-Front	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Nogentel	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Nogentel	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Nogentel	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Nogentel	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Nogentel	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Nogent-l'Artaud	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Nogent-l'Artaud	Inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	Eté
Nogent-l'Artaud	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Nogent-l'Artaud	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Nogent-l'Artaud	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Nogent-l'Artaud	Inondations et coulées de boue	02/07/2000	02/07/2000	Eté
Nogent-l'Artaud	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Eté
Nogent-l'Artaud	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Pargny-la-Dhuys	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne
Pargny-la-Dhuys	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Pargny-la-Dhuys	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Passy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Passy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	21/06/1983	23/07/1983	Eté
Passy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Passy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	Printemps
Passy-sur-Marne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Pavant	Inondations et coulées de boue	12/06/2018	12/06/2018	Printemps
Pavant	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Pavant	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Pavant	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Pavant	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Priez	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Reuilly-Sauvigny	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Reuilly-Sauvigny	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Reuilly-Sauvigny	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Romeny-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	28/01/2018	02/02/2018	Hiver
Romeny-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Romeny-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Romeny-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Romeny-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	Automne
Romeny-sur-Marne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Ronchères	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Ronchères	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Ronchères	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Rozet-Saint-Albin	Inondations et coulées de boue	11/07/1995	11/07/1995	Eté
Rozet-Saint-Albin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Rozoy-Bellevalle	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	Hiver
Rozoy-Bellevalle	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Saint-Eugène	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Saint-Eugène	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne
Saint-Eugène	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Saint-Eugène	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Saint-Eugène	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Saint-Gengoulph	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Saponay	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Saulchery	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Saulchery	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Saulchery	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Été
Saulchery	Inondations et coulées de boue	13/05/2009	13/05/2009	Printemps
Saulchery	Inondations et coulées de boue	14/06/2009	14/06/2009	Printemps
Saulchery	Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	Automne
Saulchery	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Sergy	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Été
Sergy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Seringes-et-Nesles	Inondations et coulées de boue	08/05/1993	09/05/1993	Printemps
Seringes-et-Nesles	Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	Automne
Seringes-et-Nesles	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Sommelans	Inondations et coulées de boue	22/07/2013	22/07/2013	Été
Sommelans	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Torcy-en-Valois	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Été
Torcy-en-Valois	Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	Été
Torcy-en-Valois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Trélou-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	27/01/2018	29/01/2018	Hiver
Trélou-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Trélou-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Trélou-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025



002-240200584-DE-2025-019A-DE - État initial de l'environnement - 03/01/2025

AGEDI

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Trélou-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	30/04/1993	01/05/1993	Printemps
Trélou-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	08/05/1993	09/05/1993	Printemps
Trélou-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	Printemps
Trélou-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	Automne
Trélou-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	Eté
Trélou-sur-Marne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Vendières	Inondations et coulées de boue	09/04/1983	30/04/1983	Printemps
Vendières	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Vendières	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Verdilly	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Eté
Verdilly	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
VeUILly-la-Poterie	Inondations et coulées de boue	14/05/1985	22/05/1985	Printemps
VeUILly-la-Poterie	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Vézilly	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Vézilly	Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	Automne
Vézilly	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Vichel-Nanteuil	Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	Printemps
Vichel-Nanteuil	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Vichel-Nanteuil	Inondations et coulées de boue	11/07/1995	11/07/1995	Eté
Vichel-Nanteuil	Inondations et coulées de boue	20/09/2014	20/09/2014	Eté
Vichel-Nanteuil	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Viels-Maisons	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Viels-Maisons	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver

Commune	Risque	Date de début	Date de fin	Saison
Viels-Maisons	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2009	31/12/2009	Hiver
Viffort	Inondations et coulées de boue	13/05/2009	13/05/2009	Printemps
Viffort	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Villeneuve-sur-Fère	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Villeneuve-sur-Fère	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	08/02/1995	Hiver
Villeneuve-sur-Fère	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Villers-Agron-Aiguizy	Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	Été
Villers-Agron-Aiguizy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Villers-sur-Fère	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Villers-sur-Fère	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver
Villiers-Saint-Denis	Inondations et coulées de boue	12/06/2018	12/06/2018	Printemps
Villiers-Saint-Denis	Inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	Automne
Villiers-Saint-Denis	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	Hiver
Villiers-Saint-Denis	Inondations et coulées de boue	11/07/1995	11/07/1995	Été
Villiers-Saint-Denis	Inondations et coulées de boue	23/08/1995	23/08/1995	Été
Villiers-Saint-Denis	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	Printemps
Villiers-Saint-Denis	Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	Été
Villiers-Saint-Denis	Inondations et coulées de boue	13/05/2009	13/05/2009	Printemps
Villiers-Saint-Denis	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	Hiver